

N° 33 - 2005

autrepart

Revue de sciences sociales au Sud



**INVENTER
LE PATRIMOINE
MODERNE DANS
LES VILLES DU SUD**

IRD
Éditions

**AR
COLIN**

Sommaire

Inventer le patrimoine moderne dans les villes du Sud

Éditeurs scientifiques : Galila El Kadi, Anne Ouallet, Dominique Couret

Galila El Kadi, Anne Ouallet, Dominique Couret : Le patrimoine moderne dans les villes du Sud : une articulation en cours entre mémoires locales, modernités urbaines et mondialisation	3
Alain Sinou : Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux	13
Anne Ouallet, Fasil Giorghis : Mémoires urbaines et potentialités patrimoniales à Addis-Abeba	33
Catherine Fournet-Guérin : Héritage reconnu, patrimoine menacé : la maison traditionnelle à Tananarive.....	51
Carine Sabbagh : Damas, la reconnaissance patrimoniale en question	71
Galila El Kadi, Dalila Elkerdany : Valorisation patrimoniale en cours de la ville moderne du Caire.....	89
Sawsan Noweir : Devenir patrimonial contre développement urbain : l'exemple de Port-Saïd	109
Sylvaine Bulle : Entre monde et patrie : l'entreprise patrimoniale palestinienne, 1995-2002.....	127
Nguyễn Tùng, Nelly Krowolski : Hôi An, de l'éveil à la résurrection du patrimoine.....	141
Gilbert Hamonic : L'invention du patrimoine urbain à Singapour Entre « fantômes ancestraux » et « ville mondiale ».....	157
Résumés/Abstracts.....	173

Déjà parus

- 1997 1 *Les arts de la rue dans les sociétés du Sud*, Michel Agier et Alain Ricard
2 *Familles du Sud*, Arlette Gautier et Marc Pilon
3 *Variations*
4 *Empreintes du passé*, Edmond Bernus, Jean Polet, Gérard Quéchon
- 1998 5 *Communautés déracinées dans les pays du Sud*, Véronique Lassailly-Jacob
6 *Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*, Johny Egg et Javier Herrera
7 *Variations*
8 *Drogue et reproduction sociale dans le tiers monde*, Éric Léonard
- 1999 9 *La forêt-monde en question*, François Verdeaux
10 *Afrique : les identités contre la démocratie*, René Otayek
11 *Variations*
12 *Le sida des autres. Constructions locales et internationales de la maladie*, Claude Fay
- 2000 13 *Survivre grâce à... Réussir malgré... l'aide*, Bernard J. Lecomte, Jean-David Naudet
14 *Logiques identitaires, logiques territoriales*, Marie-José Jolivet
15 *Variations*
16 *Afrique noire et Monde arabe. continuités et ruptures*, Emmanuel Grégoire, Jean Schmitz
- 2001 17 *Des écoles pour le Sud : stratégies sociales, politiques étatiques et interventions du Nord*, Marie-France Lange
18 *Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud*, René Collignon, Mamadou Diouf
19 *Variations*
20 *Les fonctionnaires du Sud entre deux eaux : sacrifiés ou protégés ?*, Marc Raffinot, François Roubaud
- 2002 21 *Gérer la ville : entre global et local*, Élisabeth Donier-Apprill, Sylvie Jaglin
22 *Diasporas, développements et mondialisations*, Rosita Fibbi, Jean-Baptiste Meyer
23 *Variations*
24 *Les images de l'identité*, Denis Vidal
- 2003 25 *Dynamique résidentielles dans les villes du Sud*, Monique Bertrand
26 *Sociétés dans la guerre*, Yves Goudineau
27 *Variations*
28 *L'éthique médicale dans les pays en développement*, Doris Bonnet
- 2004 29 *Les objets de la santé*, Laurent Vidal
30 *Gouverner les hommes et les ressources*, Jean-Pierre Chauveau, Jean-Pierre Jacob, Pierre-Yves Le Meur
31 *Variations*
32 *Transports aux Suds*, Jérôme Lombard, Benjamin Steck

Le patrimoine moderne dans les villes du Sud : une articulation en cours entre mémoires locales, modernités urbaines et mondialisation

Galila El Kadi, Anne Ouallet**, Dominique Couret****

Le titre choisi pour ce numéro demande quelques explications car d'aucuns pourraient y lire le déni de toute valeur à d'autres patrimoines plus « traditionnels », en raison du sens positif et de progrès que l'on attache communément au terme de moderne. Il n'en est rien, cette appellation moderne désigne ici la production d'objets, d'espaces et de lieux urbains des XIX^e et XX^e siècles. L'expression « inventer le patrimoine » vient compléter cette désignation pour introduire l'autre objet aussi traité par les articles rassemblés : le mouvement contemporain et très actuel de mise en valeur et en scène urbaine de cet héritage, dans toute la diversité avec laquelle cette dynamique se déploie dans les pays du Sud. L'expression « Inventer le patrimoine moderne » cherche à transmettre toutes les contradictions et ambiguïtés apparentes propres au sujet. Comment peut-on faire patrimoine sien quelque chose qui est soit très récent et donc perçu comme très banal et peu historique, soit venu d'ailleurs, soit le témoignage d'une présence étrangère ou d'une occupation coloniale ? L'utilisation du verbe « inventer » traduit notre positionnement très volontaire : ne surtout pas oublier que la valeur patrimoniale n'est pas intrinsèque mais est avant tout une création sociale, culturelle et politique.

En l'an 2001, l'UNESCO lance un nouveau programme intitulé « patrimoine moderne » qui vise à l'identification et la documentation des productions architecturales, urbanistiques et paysagères de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles dans les cinq continents. Pour cette autorité suprême, gardienne du patrimoine culturel de l'humanité sous tous ses aspects, le legs de cette période souffre, aux différents niveaux de protection, d'une sous représentation par rapport à celui des

* Architecte-urbaniste, Directrice de Recherche à l'IRD, UR 029 URBI Environnement urbain, Mission IRD en Égypte, P.O. Box 26, 12211 Gizâ Le Caire Égypte, elkadiga@link.com.eg

** Géographe, IRD UR 029 URBI et UMR-CNRS RESO (Espaces Géographiques et Sociétés), Université de Rennes 2, Campus Villejean, 6 avenue Gaston Berger, 35043 Rennes Cedex, anne.ouallet@uhb.fr

*** Géographe, IRD UR 029 URBI, 32 avenue Henri Vaugnat, 93143 Bondy Cedex, couretdo@bondy.ird.fr

périodes plus anciennes. Cette prise en considération des témoins matériels des « temps modernes » rend justice à une production prolifique, d'une extrême diversité et qui n'a pas encore acquis ses lettres de noblesses proportionnellement à son importance quantitative aussi bien que qualitative. Elle est en effet porteuse des valeurs nouvelles de modernité en termes d'innovations architecturales et structurales, de prouesses techniques, de rationalisation de l'organisation de l'espace, de modèles urbains, de développement des moyens de communications et d'échanges. Il s'agit d'autant de signes d'un nouveau cycle de la « civilisation urbaine » (L. Mumford) ¹ qui irradie mondialement à partir de l'Occident, s'universalise à travers les échanges culturels et la colonisation. Les métissages générés par les croisements de cette civilisation avec les cultures et les savoir-faire locaux en Asie, en Afrique et au Proche Orient se traduisent par des typologies architecturales d'une grande diversité. Le corpus dont il s'agit de penser la protection et la conservation dans les cinq continents est extrêmement vaste. C'est ainsi que le débat animé par l'UNESCO dans le cadre de son nouveau programme ² a mis l'accent d'emblée sur la nécessité de définir des descripteurs pertinents capables d'assurer une sélection rigoureuse d'objets et de sites remarquables au sein de la profusion de cet héritage. Ce débat vise aussi à la sensibilisation des responsables locaux aux multiples risques de dégradation, transformation ou destruction encourus par ce patrimoine, et à les aider à déployer des politiques de sauvegarde. Par ce programme spécifique au patrimoine moderne, l'UNESCO entérine un processus qui a déjà fait son chemin dans de nombreux pays. Dans les pays du Nord, le XIX^e et le XX^e siècles ont « forcé les portes du patrimoine » [Choay, 1965] depuis près de trente ans et les listes nationales s'étendent tous les ans pour inclure des bâtiments, des ensembles urbains de plus en plus récents. Le programme de l'UNESCO leur permet de faire connaître et de défendre des catégories patrimoniales négligées ou peu connues [UNESCO, 2003]. Dans les pays du Sud, l'incorporation du legs urbain et architectural des XIX^e et du XX^e siècles produit en général par les puissances coloniales ou mandataires, ne va pas aussi simplement de soi. Les contextes régionaux dans lesquels émerge l'intérêt pour ce patrimoine sont souvent très peu comparables avec les conjonctures qui ont vu naître et évoluer la notion de patrimoine en Occident. Les pratiques actuelles d'inventaire, de classement, de restauration et réhabilitation ne s'y fondent nullement sur une évolution sémantique linéaire de la notion, ni sur cet agrégat qui s'est constitué au cours des âges en Occident à la faveur de faits superposés familiaux, ecclésiastiques et étatiques [Babelon et Chastel, 1994]. À travers les exemples présentés dans cette publication, on peut constater que l'élargissement du contenu du patrimoine de façon chronologique – par inclusion des époques historiques de plus en plus récentes – et typologique – par intégration d'objets de plus en plus divers – ne

1. Introduction de la réédition de 1945 des *Cités Jardins de Demain* d'Ebenezer Howard, citée dans J.-L. Cohen [2003].

2. Depuis le lancement de ce programme l'UNESCO a organisé quatre rencontres régionales : à Paris (octobre 2001), en Amérique Latine (Mexico, décembre 2002), en Asie (Inde, février 2003) en Afrique (Érythrée, octobre 2003). La cinquième rencontre régionale sera centrée sur les pays méditerranéens et se tiendra à Alexandrie les 29, 30 et 31 mars 2005.

concerne qu'une minorité de situations dans ces pays du Sud. Dans certains de ces pays, le processus de patrimonialisation est très récent et ne date que du début des années 1980. S'il s'est centré sur les formes urbaines et architecturales produites au cours de l'époque coloniale, c'est souvent en raison de l'inexistence d'un legs plus ancien. Quand le choix de favoriser les traces matérielles de l'époque coloniale au détriment de la mémoire antérieure est plus délibéré, cela relève alors d'autres logiques de reconstruction idéologique.

Beaucoup d'efforts ont été entrepris en vue de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine moderne au cours des deux décennies écoulées. Ils se déclinent dans plusieurs domaines : sensibilisation de la population aux valeurs de ce patrimoine, pratiques de restauration, affectation à de nouveaux usages, adoption de modes de gestion appropriés, amélioration de la qualité de vie et de l'environnement, développement touristique. Ces efforts ont été reconnus et « labellisés » par le classement de certains sites remarquables sur la liste du patrimoine mondial comme ce fut le cas du port vietnamien de Hôï An. En dépit de toutes ces actions, le sens attribué aux traces de l'époque moderne, c'est-à-dire les enjeux de leur valorisation, sauvegarde et transmission aux générations futures, de leur appropriation par l'ensemble de la société, est loin d'être consensuel. La modernité, dont on voudrait préserver les traces matérielles, est toujours perçue comme une rupture, en particulier par ceux qui en ont été exclus et qui le demeurent. Sa contribution à la construction des identités nationales dans les pays du Sud est toujours très controversée.

Mais les situations varient selon les lieux et les moments qui déterminent la genèse du processus ainsi que les niveaux d'acceptation de témoignages historiques qui ne proviennent pas de sources culturelles locales.

En Afrique de l'Ouest, l'acceptation du colonialisme comme étant une force modernisante, est une idée qui fait mal son chemin parmi les intellectuels et la classe politique. Les politiques patrimoniales y sont très récentes et plus liées à un « devoir de mémoire » universel que soucieuses des acceptions locales de la notion du patrimoine qui s'avèrent moins fondées qu'au Nord sur les objets physiques et la dimension matérielle. Enfin, le recul nécessaire qui permet la distanciation et l'appréciation de l'objet en le dissociant de son contenu, ainsi que les moyens financiers de sa valorisation économique, semblent manquer. Autant de facteurs qui accentuent le rejet de ce patrimoine par les populations locales.

Dans les pays du Proche Orient, de grande civilisation et/ou de vieille tradition urbaine, le processus de patrimonialisation a pu se manifester de longue date et plus précisément au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Sa récente extension aux sites et objets de l'époque du mandat français ou britannique repose sur l'action des élites locales, des intellectuels et d'une partie de la classe politique. Cet élargissement chronologique témoigne d'une volonté d'afficher une plus grande diversité culturelle, par exemple en soulignant la part méditerranéenne de l'identité égyptienne. L'appropriation de cette modernité venue d'ailleurs est ici plus aisément légitimée car elle est moins marquée par le sceau

du colonialisme que dans d'autres pays du Sud. Cette modernité fut en effet introduite dans les pays de cette région par le truchement des Ottomans rarement perçus comme une puissance coloniale. Elle fut accentuée par la suite sous le protectorat par les élites au pouvoir. Sa légitimité patrimoniale est ensuite consolidée par la période de brassage culturel et de modernisation sociale, politique et urbaine intense que constitue l'époque de la *Nahda* (renaissance) au Machreq, entre 1920 et 1950. Cette perception demeure cependant élitiste et ne rallie pas toutes les catégories sociales, de même qu'elle est troublée par la politisation de l'Islam qui ne reconnaît que la civilisation venue de l'Arabie et remet en question les apports de toutes les autres civilisations y compris celle des pharaons !

Le cas du Vietnam se caractérise de manière similaire par l'ancienneté des politiques patrimoniales mises en place dès l'époque coloniale. La période qui s'étend entre leur interruption en 1945 et leur reprise au début des années 1980, est marquée par des épisodes successifs et intensifs de guerres, de luttes nationales, de recompositions sociales et politiques profondes. Ces vicissitudes contribuent à éloigner le temps colonial et à rendre par conséquent possible la reconnaissance et l'appropriation de ses traces matérielles par l'ensemble de la société comme témoignages d'un passé révolu.

Dans la presqu'île de Singapour, à l'inverse du Vietnam où les politiques patrimoniales englobent le legs de plusieurs époques, seul l'héritage anglais est pris en considération. Si ce choix rallie toute la population qui s'implique dans la mise en valeur de ce passé, c'est parce que l'image que la Cité-État s'efforce de donner d'elle-même depuis son indépendance est exclusivement occidentale. L'affirmation de cette identité, par le reniement de toutes les traces du passé antérieur à la domination britannique, trouve ici toute sa légitimité. L'on s'interroge actuellement sur l'impact futur de cette orientation.

Ces observations préliminaires montrent l'importance des enjeux identitaires liés au patrimoine moderne. Les principales questions posées sont : pourquoi faut-il préserver ces villes et quartiers d'origine coloniale ou liés à une occupation étrangère ? Qu'est ce que les sociétés peuvent gagner à sauvegarder cette mémoire et que perdent-elles à ne pas le faire ? Ces gains et ces pertes se mesurent en relation avec les sens et les fonctions que l'on donne à ce passé : « lieux et supports de communication de connaissances et de savoir-faire, de construction de culture, d'identités diversifiées, mais aussi lieux de contemplation esthétique, de loisir/passe-temps, moteur du développement local et régional (le patrimoine comme outil et élément de l'aménagement du territoire), et enfin prétextes à l'activité touristique, à la production de revenus touristiques » [Beyhum *et alii*, 1998, p. 5-9]. Ce que l'on peut perdre, c'est l'existence du passé dans le présent qui rassure dans un monde qui ne cesse de se transformer, cette permanence donne une impression de sécurité et différencie un lieu d'un autre. Mais ces pertes et ces gains dépendent de l'image que les états et les peuples souhaitent afficher, notamment celle de la diversité culturelle et de l'acceptation de la mondialisation dans le respect des témoignages historiques divers, ou, à l'inverse, celle de l'enfermement communautaire et du refus de l'autre. Ces assertions

demandent une analyse plus fine qui permette de mettre en lumière les motivations réelles, tacites ou avouées du processus de patrimonialisation d'une part et, de dégager d'autre part les contradictions et les paradoxes de la perception d'une modernité tantôt revendiquée, tantôt redoutée, tantôt manipulée à des fins idéologiques ou économiques, et souvent rejetée au profit d'une autre modernité encore plus moderne. Les environnements urbains produits après les indépendances l'ont été avec le recours à des experts des pays du Nord et en suivant des modèles occidentaux qui marquent toutes les villes du Sud sans exception et attestent là des contradictions du discours identitaire et nationaliste. De la même façon, les modèles urbains et architecturaux convoités dans ces pays pour affirmer une identité propre face à la banalisation environnante, se réfèrent de plus en plus aux métissages heureux issus de cette modernité autre. L'enjeu identitaire se trouve ainsi au cœur des nouvelles démarches patrimoniales. La question du patrimoine moderne dans les pays du Sud permet de donner toute sa place à la question des enjeux identitaires actuels.

Ce recueil d'articles voudrait rendre compte de ces situations dans toute leur complexité et dans la diversité historique et socio-politique des pays du Sud abordés. Les entrées empruntées et explorées par les différents auteurs sont tout à la fois l'analyse du processus de patrimonialisation et de ses différents enjeux, l'approche des pratiques et des représentations patrimoniales associées, l'observation de l'évolution des logiques, des modes de gestion et des objectifs des acteurs impliqués, enfin la mise au jour du lien entre la question patrimoniale et les politiques d'aménagement territorial et urbain.

En Afrique de l'Ouest, le danger de disparition n'est pas à lui seul suffisant pour que l'espace urbain et l'architecture produits à l'initiative des occidentaux entre le milieu du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle, deviennent une figure du patrimoine bâti dans cette partie de l'Afrique. C'est ce qu'affirme Alain Sinou qui analyse le processus de patrimonialisation dans cette aire culturelle en s'interrogeant sur les enjeux et les paradoxes des politiques de sauvegarde et les difficultés de leur mise en œuvre. Au rang de ces paradoxes se trouve l'ambiguïté du rapport à l'autre et à son apport culturel. D'un côté, on continue à dénoncer les méfaits de la période coloniale, en reniant explicitement la valeur culturelle des témoins matériels de sa civilisation, de l'autre on se les approprie symboliquement. Ce legs, bon gré, mal gré, a fourni aux jeunes états, au moment de leur indépendance, l'assise matérielle de leur déploiement : centres villes modernes, immeubles de rapport, sièges d'institutions financières et de pouvoir, gares, écoles, universités, hôtels... Cet héritage a été utilisé, certes pour ses valeurs fonctionnelles, mais aussi esthétiques et symboliques, aspects sur lesquels les représentants des pouvoirs en place et les intellectuels sont longtemps restés muets. Rappelons d'ailleurs que rares furent les cas, d'après nos connaissances, où l'on assista à des destructions massives ou des actes de vandalisme contre le legs architectural de l'époque coloniale comparables, par exemple, aux destructions subies par les symboles de la monarchie au lendemain de la révolution française. Le fait que ce patrimoine soit approprié par les descendants

des anciens colons, valorisés par eux pour magnifier leur civilisation d'origine, accentue son rejet par les élites intellectuelles locales qui continuent à y voir les signes de l'asservissement. Ceci fait conclure à Alain Sinou que sans distanciation suffisante vis-à-vis de la période coloniale dont ces legs sont la trace, l'appropriation en terme de patrimoine ne peut émerger. Cette faiblesse d'appropriation se conjugue avec celle des moyens financiers et le manque de savoir faire et ne permet pas à ces pays de concevoir eux-mêmes les politiques de sauvegarde appropriées. Dans ces sociétés où le rapport au passé et son rôle dans la construction des identités se fait d'une autre façon, il faut pouvoir remettre en question le concept occidental de patrimoine et faire des retours aux sens premiers des mots et à leurs charges de significations endogènes.

Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie, est une ville d'à peine plus de cent ans d'âge. La préoccupation patrimoniale y est encore embryonnaire, comme le soulignent Anne Ouallet et Fasil Giorghis. Pourtant, cela n'empêche pas le développement de tout un débat local autour de la question de la place qu'occupe le passé dans le présent, mais aussi dans la ville de demain. Dans le contexte de croissance urbaine local, ce débat est attisé par la volonté affichée du pouvoir actuel de construire l'image d'une métropole de statut international à partir d'un paysage de ville au modernisme à l'occidental et la tendance induite à négliger les empreintes de l'histoire et de leurs symboliques associées. Pouvoir et mémoire sont ainsi confrontés. À travers l'analyse des relations qui se sont tissées autour de ces deux notions, les auteurs de cet article mesurent la place locale et urbaine peu à peu occupée par le patrimoine. L'approche historique de la fondation et de l'évolution de la ville fait ressortir les moments forts qui ont marqué l'espace urbain : la fondation en 1886 et l'organisation de la place centrale de commandement de l'empereur Ménélik II, l'installation de légations étrangères dix ans après, l'émergence à partir du début du XX^e siècle de pôles tertiaires autour d'édifices publics importants, et enfin l'occupation italienne de 1936. Celle-ci dure cinq ans à peine mais impose un nouvel ordre urbain basé sur des principes d'effacement de la mémoire et de ségrégation raciale et spatiale. De ces différentes époques la ville a conservé un patrimoine spatialement homogène mais marqué par une grande diversité des architectures, issue des échanges culturels opérés avant et pendant la courte période coloniale. C'est même au cours de la domination italienne que « colonisés et colonisateurs ont mêlé leurs efforts pour donner un cachet définitif à de nombreux bâtiments de telle sorte qu'on peut parler d'un style addissien ». Cela a favorisé une prise de conscience et une réflexion sur la nécessité de conserver cette diversité architecturale. Mais la mémoire de l'occupation est douloureuse car elle s'est accompagnée de violences et d'une forte répression des mouvements de résistance locaux. Ceci entrave pour l'heure, l'appropriation culturelle du legs architectural et urbanistique et son incorporation à la liste du patrimoine national. Celle-ci ne comprend que les monuments de la période pré-italienne. La dégradation et la disparition de bâtiments ou d'ensembles urbains produits lors de l'occupation italienne ne sont pas, pour l'instant, perçues comme un risque et ne suscitent pas à l'heure actuelle de politique d'inventaire spécifique ni, *a fortiori*, de politique de préservation.

La contribution de Catherine Fournet-Guérin ayant pour sujet la maison traditionnelle à Tananarive pose, quant à elle, la question de la sauvegarde et de la reconnaissance officielle de l'architecture mineure et résidentielle. Elle concerne plutôt un patrimoine familial qui se transmet de génération en génération et fait l'objet, aujourd'hui, d'enjeux symboliques et identitaires forts liés à l'appauvrissement généralisé des populations habitantes et à la vulnérabilité de ces maisons des ancêtres. Le processus de dégradation de ces maisons que l'on trouve à des milliers d'exemplaires, tant en milieu urbain que rural, est actuellement très avancé et quelquefois irréversible. La restauration et la mise en valeur de la maison traditionnelle à Tananarive restent tributaires du développement du tourisme international à Madagascar. Cette contribution montre l'importance du rôle que doit jouer le tourisme « réactivateur » et « impulsor de projets patrimoniaux » au-delà des clichés habituels du « tourisme destructeur ». Elle pose aussi la question de la perpétuation d'une valeur sociale ancienne mise en difficulté par le contexte économique actuel : la représentation symbolique que constituent ces maisons de la position haute de grandes familles nobles aujourd'hui appauvries. On rejoint ici l'interrogation rencontrée dans l'article d'Alain Sinou sur le patrimoine colonial en Afrique de l'Ouest : sans distanciation et sans conscience de gains potentiels, économiques ou socioculturels, peut-on générer une valorisation patrimoniale ?

Les débats suscités par les choix de sauvegarde du patrimoine moderne à Damas et présentés par Carine Sabbagh, manifestent le souci d'affirmation d'une diversité culturelle. Le plan directeur appliqué à la ville au cours de la période du mandat français (1920-1946) est perçu comme étant un « patrimoine partagé entre les deux rives de la Méditerranée associant des techniques, un savoir faire, des cultures professionnelles des types d'aménagement, d'architecture ou de modèles artistiques de l'Occident et de l'Orient ». La dialectique destruction/préservation en lien avec les exigences parfois contradictoires de modernisation et de mémoire, se complexifie lorsque l'on prend conscience de la sélectivité des choix de préservation. La sélection officielle au sein de cette catégorie favorise les sites et objets les plus anciens et qui ont des valeurs exceptionnelles et symboliques. Comme précédemment dans le cas de Tananarive, l'architecture mineure des quartiers résidentiels bénéficie de peu d'intérêt de la part des institutions gardiennes du patrimoine. Elle se dégrade par manque des moyens financiers et des compétences techniques pour l'entretenir, ainsi que de par l'absence d'un cadre conceptuel approprié d'inventaire et de classement. Elle est aussi de plus en plus vulnérabilisée par les grands projets de développement urbain tournés vers la promotion du tourisme international et soutenus par les investissements privés provenant de la péninsule arabique. Les défenseurs de la sauvegarde de ce patrimoine, chercheurs locaux et européens, trouvent actuellement un soutien auprès de l'ancienne puissance mandataire qui pourrait aider à la définition d'une politique globale de protection. Les enjeux d'une telle politique apparaissent en Syrie étroitement liés tout à la fois à l'exploitation touristique et à la volonté de protéger un cadre de vie.

La contribution de Galila El Kadi et de Dalila Elkerdany, trace la genèse de la construction du patrimoine moderne en Égypte en replaçant chacune de ses étapes dans son contexte socioculturel et politique. Cette approche permet de s'interroger sur la cohérence et la continuité du système de gestion du patrimoine qui se met en place à partir du début des années 1990, de l'enjeu principal ainsi que des changements des pratiques et des perceptions qu'il annonce. Les auteurs montrent que la prise en considération de ce patrimoine est fondée essentiellement sur les questions identitaires et celle du rapport à l'autre qui se manifestent dans les débats sur la modernité et la tradition animant la société depuis trente ans. Ces débats se sont accentués à la suite du tremblement de terre de 1992 qui a révélé la menace bien réelle de disparition des témoins matériels de l'entrée de l'Égypte dans la modernité et le risque induit d'un vide chronologique dans l'histoire de l'évolution d'une nation qui a su intégrer les apports d'autres cultures. Le séisme a donc servi de catalyseur à l'émergence d'un corpus d'objets, de lieux et de sites qui sont, depuis, au cœur de travaux de classement, de restauration et de réhabilitation. Il a même suscité l'éclosion d'une nostalgie généralisée pour une époque qualifiée désormais de « belle époque » en même temps que s'est développée une passion pour ses symboles tangibles. Ceux-ci sont de plus en plus perçus et revendiqués comme un bien d'héritage commun à préserver et non pas simplement comme legs immobiliers de valeur. Ceci témoigne d'un changement socio-culturel en train de mûrir. Cette contribution rappelle le rôle joué par les catastrophes imprévisibles et destructives dans l'éveil des consciences aux risques d'anéantissement des points de repère symboliques et de la mémoire.

Malgré cette reconnaissance avancée du patrimoine moderne en Égypte, la situation de Port-Saïd que nous présente Sawsan Noweir, est celle d'un héritage menacé à court terme par le projet de renouveau urbain actuellement engagé. Fondée en 1859, Port-Saïd est la première ville nouvelle moderne d'Égypte. Son urbanisme s'inspire largement du modèle de l'extension de Barcelone proposé à la même époque par l'ingénieur espagnol Idelphonso Cerda. Sawsan Noweir nous fait découvrir toute la valeur d'ensemble à la fois architectural et urbanistique qui s'attache à chacun des trois secteurs anciens de la ville de Port-Saïd. Elle propose une méthode d'analyse préalable à tout programme de préservation qui vise à dégager tant les qualités du tissu urbain que de l'architecture. Les connaissances historiques et morphologiques peuvent aider à mieux mettre en lumière les valeurs intrinsèques de la structure urbaine dans sa dimension territoriale, le tout architectural et urbanistique devant être considéré comme un patrimoine homogène. Sawsan Noweir nous décrit aussi quels risques sont en gestation dans le projet actuel de développement urbain qui tend à s'opérer dans l'oubli total du passé. Saisir les moments historiques qui ont modelé la ville et intégrer la problématique patrimoniale dans celle du développement urbain et touristique, sont les enjeux actuels de la sauvegarde du patrimoine de Port-Saïd.

« Cette image de la stabilité du temps, qui donne l'impression de retrouver le passé dans le présent », ne serait-ce que pour une période très éphémère, ouvre le propos de Sylvaine Bulle sur l'entreprise patrimoniale en Palestine. Cette

image cache une genèse chaotique qui n'a duré que cinq ans, le temps de l'autonomie des territoires palestiniens (1995-2000). La récupération des terrains usurpés par Israël, a donné lieu à floraison d'actions en faveur du patrimoine qui ont mobilisé une multitude d'acteurs locaux et internationaux et culminent avec l'opération *Bethléem 2000*. Il s'agit là d'un exemple saisissant des enjeux identitaires et des rapports qu'entretiennent ceux-ci avec le territoire. Issus souvent de conflits armés, ces enjeux peuvent à l'heure tour être producteurs de conflits.

Toute aussi fulgurante est la vitesse avec laquelle s'élabore et se met en place une politique patrimoniale à Hôï An, au Vietnam. Cet ancien port de la province de Quang Nam, connu depuis le XVI^e siècle et qui recèle un legs architectural unique au Vietnam, devient objet de considération patrimoniale seulement depuis une vingtaine d'années. Sa sauvegarde et sa mise en valeur lui valurent d'être inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1999. À l'origine de l'éveil du patrimoine que nous dépeignent Neguyên Tùng et Nelly Krowolski, se trouve la passion d'un architecte polonais pour les vieilles bâtisses. C'est sous ce regard extérieur historiciste et conservateur que le patrimoine de cette ville, longtemps négligé et malmené, commence à acquérir de l'importance aux yeux des autorités locales. Cette prise de conscience des valeurs historiques et architecturales de ce legs, datant à la fois des dominations chinoises et française, s'inscrit dans un contexte international marqué par une inflation patrimoniale. Elle est aussi motivée par la recherche de la diversification des ressources économiques. Les projets de restauration et de réhabilitation réalisés ont associé l'ensemble des habitants des secteurs concernés aux différentes étapes de sa réalisation. Même s'ils ne vivent pas toujours bien les contraintes de la conservation, ils restent les premiers bénéficiaires de l'amélioration du cadre de vie généré par le processus de patrimonialisation et de ses retombées économiques en terme de nouveaux revenus apportés par le tourisme international et local. Les notions d'accessibilité et de jouissance d'un patrimoine que l'on valorise acquièrent ici tout leur droit. Ces deux notions contribuent à renforcer la volonté de renouer avec tout ce qui donne sens à une histoire que l'on retrouve désormais dans le présent.

Encore plus radicale est la valorisation patrimoniale du legs de la domination britannique à Singapour telle que l'observe Gilbert Hamonic à travers l'analyse des procédés de restauration, de réhabilitation et d'affectation à de nouveaux usages qui lui sont appliqués. Il montre ainsi combien « Le mot peut aussi inventer la chose » et comment les techniques de mise en valeur à des fins purement économiques recomposent les caractéristiques intrinsèques des architectures et des sites au profit de la création d'une « mémoire factice ». La mise en scène sélective de l'Histoire par le façadisme, la théâtralisation, la dissociation entre l'objet et son contenu, l'aplatissement du passé, aboutit à la construction idéologique d'une image de *global City* revendiquant une assise culturelle faisant table rase de ses racines asiatiques. Le bilan des quinze années de l'entreprise patrimoniale singapourienne est impressionnant par l'ampleur prise par la reconnaissance d'un patrimoine qui n'a rien d'exceptionnel à l'origine. Celui-ci est alors jugé par beaucoup comme plus fabriqué qu'hérité, un « décor d'opérette »

sans réelle profondeur. L'image caricaturale d'un patrimoine inventé de toutes pièces, prend dans ce cas toute sa signification...

Articuler le temps et l'espace, la mémoire, le présent et le futur dans une approche dialectique apparaît crucial pour la définition de nos environnements urbains en constant renouvellement. Au-delà de tout *a priori* idéologique, c'est cette image très évocatrice et hautement symbolique de la « stabilité du temps, qui donne l'impression de retrouver le passé dans le présent » qui ressort de l'ensemble des contributions. Que cette image soit explicitement revendiquée, intériorisée ou rejetée et invoquée quand on risque de la perdre, la charge symbolique du passé s'impose comme une nécessité vitale pour toutes les sociétés du monde. Cette valeur des traces matérielles du passé semble primordiale dans toutes les entreprises patrimoniales évoquées ici. Ces traces peuvent être totalement réinventées, objets d'appropriations plus ou moins fortes, elles sont en tout cas toujours porteuses de symboles. La charge symbolique du patrimoine relève aussi d'une relation affective qu'il faut savoir ne pas masquer même si une telle notion n'est pas très scientifique. Comme le dit Siegfried Giedon, à propos de la recherche de l'harmonie entre notre propre situation intérieure et celle de notre environnement : « Aucun progrès matériel ne peut être conservé s'il ne s'intègre pas à notre vie affective. Sinon toute la machine s'écroule. » Pour sauvegarder le patrimoine moderne, il faut l'aimer, et pour l'aimer, il faut lui donner un sens, et c'est ainsi que les choses se passent dans les pays du Nord. Dans les sociétés du Sud, il nous devient de plus en plus évident que ce sentiment d'affection grandit pareillement avec l'amélioration de la qualité de la vie. Cependant, la reconnaissance des témoignages historiques qui ne font pas partie des sources culturelles de ces sociétés, reste toujours sujette à controverses multiples. Les exemples ici présentés montrent, pour la plupart, combien l'appropriation du patrimoine moderne est liée à l'accessibilité du plus grand nombre tout à la fois à son usage et aux retombées économiques de sa sauvegarde et sa mise en valeur, même s'il s'agit d'une valorisation exacerbée des traces de cultures exogènes...

BIBLIOGRAPHIE

- BABELON J.-P. et CHASTEL A. [1994], *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi.
- COHEN J.-L. [2003], « Les ensembles urbains nouveaux de l'âge industriel », *World Heritage Papers*, n° 5 : *Identification and Documentation of Modern Heritage*, UNESCO, World Heritage Centre.
- CHOAY F. [1992], *L'allégorie du Patrimoine*, Paris, Le Seuil.
- GRAVARI-BARBAS M. et GUICHARD-ANGUIS S. (éd.) [2003], « Regards croisés sur le patrimoine », in *Le monde à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne.
- BEYHUM N., DAVID J.-C., LOMBARD P., LONGUENESSE E., [1998], « Patrimoine, Identité, Enjeux Politiques », *Cahiers de Recherche*, GREMMO.
- GIEDON S. [2004], *Espaces, temps, architecture*, Paris, Denoel.
- UNESCO, [2003], *World Heritage Papers*, n° 5 : *Identification and documentation of Moderne Heritage*, UNESCO, World Heritage Center.

Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux

*Alain Sinou**

Cet article s'inscrit dans une réflexion que nous avons engagée depuis plusieurs années sur les formes de production du patrimoine bâti hors du monde occidental. Il fait suite à un texte présentant les caractéristiques des espaces coloniaux en Afrique de l'Ouest francophone et leur processus de leur patrimonialisation¹.

Nous examinerons ici le rapport qui s'élabore entre des objets patrimoniaux et leurs destinataires. Après avoir présenté comment l'espace colonial se constitue dans cette aire culturelle, nous analyserons sa place et ses valeurs potentielles par rapport aux autres figures du patrimoine bâti, ainsi que les enjeux culturels et politiques que pose sa mise en patrimoine.

Un processus de patrimonialisation récent et inachevé

Dans les années soixante, les nouveaux dirigeants des nations d'Afrique de l'Ouest ont d'abord un point de vue pragmatique et fonctionnel sur l'héritage bâti colonial, quelles qu'en soient ses formes et ses échelles. Ils opèrent parfois quelques changements symboliques, en désignant une nouvelle capitale politique, ou en installant la Présidence dans un nouveau bâtiment, mais le plus souvent, une certaine continuité prévaut. Les Présidents des nouvelles Républiques s'installent dans les palais des anciens gouverneurs, et les appareils d'État occupent les bâtiments administratifs. L'habitat colonial est progressivement investi par les fonctionnaires nationaux. Les grands équipements publics et marchands conservent également leur usage.

L'organisation urbaine dessinée par les colonisateurs n'est que très partiellement remodelée : malgré le développement de certains centres régionaux, la concentration des activités économiques dans une seule grande ville ira en s'accroissant. Quant au développement spatial urbain, il continue de tenter d'être

* Architecte-urbaniste et sociologue, Professeur à l'Institut Français d'Urbanisme – Université Paris VIII, 4, rue Nobel, 77420 Marne-la-Vallée.

1. Le processus de patrimonialisation de l'espace colonial en Afrique de l'Ouest. Actes de la table ronde « Architecture et patrimoine colonial ». Institut National du Patrimoine, Paris, 17-19 septembre 2003.

régulé par les outils inventés en Europe (nouveaux lotissements, ouverture de voiries, documents de planification), sans pouvoir toutefois masquer la croissance de plus en plus rapide des quartiers « spontanés ».

Avec le temps, les occupants ou les gestionnaires des bâtiments coloniaux les modifient progressivement en ajoutant des extensions en parpaings ou en matériaux précaires, en remplaçant un toit en tuiles par de la tôle, moins onéreuse, ou du béton, afin de pouvoir élever un étage, ou en transformant les vérandas en bureaux ou en pièces d'habitation. Ces modifications sont le fruit des mutations économiques et des pratiques sociales des nouveaux occupants.

L'évolution du peuplement des logements, initialement conçus pour des célibataires ou des ménages de petite taille, suscite une densification de l'occupation qui contribue à accélérer leur dégradation. Celle-ci est également accentuée par la faiblesse des moyens financiers des occupants ou des gestionnaires du parc immobilier, qui ne peuvent assurer la maintenance de bâtiments construits selon des standards occidentaux. Aussi, lorsque les édifices exigent des réparations trop importantes pour demeurer habitables, ils sont détruits et laissent place à des immeubles conçus à partir de matériaux et de techniques plus adaptés à la qualification de la main-d'œuvre et aux ressources des habitants.

Le remplacement de ce parc est accéléré dans les villes à forte croissance où une demande foncière et immobilière existe. Ces constructions, situées dans les centres et pour la plupart en rez-de-chaussée ou à un seul étage, sont alors rasées par des promoteurs qui les remplacent par des immeubles plus denses et plus rentables (à Dakar ou Abidjan notamment).

Aussi, paradoxalement, dans la mesure où la pauvreté est souvent considérée comme la cause principale de la dégradation du patrimoine bâti, il faut admettre ici que c'est souvent le sous-développement économique de certaines villes et l'absence de moyens des habitants qui ont permis jusqu'à aujourd'hui, une relative conservation des quartiers coloniaux, notamment dans les villes secondaires (Saint-Louis du Sénégal). Ces constructions auraient en effet été systématiquement détruites, si les conditions économiques avaient été plus favorables pour les habitants, ou s'il avait existé un marché immobilier dynamique.

À la fin des années soixante-dix, les élites locales, intellectuels et politiques, ne partagent pas le point de vue des chercheurs occidentaux qui commencent à développer un regard patrimonial sur ces lieux². Elles voient d'un œil un peu agacé cet intérêt des « Blancs » pour des « vieilleries » qui leur rappellent surtout un passé d'asservissement, et elles ne se soucient guère d'assurer leur conservation. Des bâtiments encore valides sont souvent abandonnés par leurs occupants qui revendiquent d'habiter ou de travailler dans des édifices de grande hauteur, construits en béton et climatisés artificiellement, figures qui symbolisent à leurs yeux la modernité.

2. *Op. cit.*, note 1.

En outre, le discours patrimonial n'est développé que dans les cercles universitaires du monde occidental et n'atteint guère l'Afrique. Seuls quelques intellectuels, en contact étroit avec la France via les instances de coopération et de formation, en particulier les historiens et les archéologues, s'y intéressent car ils trouvent dans ces travaux et ces objets d'étude, de nouvelles sources de connaissance. Peu à peu, ils commencent à faire part de leurs préoccupations aux acteurs politiques au pouvoir, pour la plupart formés dans le même système de valeurs apporté par la colonisation. Le plus souvent, ces derniers considèrent que cet intérêt constitue une forme de réhabilitation du colonialisme, au même titre qu'ils jugent la patrimonialisation de l'architecture « traditionnelle », en vogue dans le monde occidental à cette époque, comme un moyen d'enraciner les cultures africaines dans un certain primitivisme.

Quant aux architectes, ils sont alors singulièrement absents du débat, alors qu'ils jouent généralement un rôle majeur dans la patrimonialisation de l'espace bâti. Non seulement ils sont peu nombreux dans ces pays, mais ils restent en grande majorité fascinés par la modernité et se désintéressent des formes architecturales des temps passés, qu'elles soient locales ou importées.

Néanmoins, au cours des années quatre-vingt-dix, les positions commencent à évoluer. Différents facteurs, tantôt propres à ces sociétés, tantôt liés aux logiques de mondialisation, peuvent expliquer ce mouvement. Dans tous ces pays, arrive aux commandes une nouvelle génération d'hommes qui n'ont connu cette époque que dans l'enfance ou à travers des souvenirs parentaux, et qui sont capables, voire désireux, de se réappropriier une part d'un passé qui s'éloigne. Sa remémoration ne les humilie plus directement, contrairement à leurs aînés qui, par réaction, avaient tendance à le refouler, et ils peuvent établir une distance entre ce temps, encore proche chronologiquement, et la société contemporaine dans laquelle ils vivent.

En outre, à la fin du XX^e siècle, la dégradation des économies africaines mêlée à la fin du rêve d'un certain modèle moderniste de développement, auquel s'ajoute dans certains pays l'effondrement de l'appareil d'État, peuvent également conduire d'anciens colons et coopérants européens ainsi que des citoyens de ces nations à une certaine nostalgie du temps colonial, fantasmé en tant que figure du passé, comme nécessairement meilleur.

Le développement du tourisme international, à partir des années quatre-vingt, encourage aussi une approche patrimoniale. Les États africains, qui espèrent bénéficier d'une part de cette économie, cherchent à définir leur place sur un marché très concurrentiel où ils ne disposent pas de tous les atouts classiques. Dans cette perspective, chaque nation cherche à utiliser son patrimoine culturel comme un élément de distinction et comme un produit d'appel, susceptible d'allonger les séjours centrés sur des activités de loisirs classiques. En Afrique noire, les vestiges culturels sont hélas peu nombreux, et faute de cités ou de villages « traditionnels » spectaculaires, les autorités tentent de miser sur d'autres témoignages historiques, en l'occurrence les anciennes places de traite et les villes

coloniales (Saint-Louis au Sénégal, Grand-Bassam en Côte d'Ivoire). Tous ces lieux présentent l'avantage d'être situés à proximité de la mer et de pouvoir associer tourisme culturel et activité balnéaire.

Enfin, aux enjeux économiques, s'ajoute la médiatisation internationale de la préoccupation patrimoniale dont l'UNESCO, à travers le Centre du Patrimoine Mondial, se fait largement l'écho. Cette institution joue d'ailleurs sur des registres différents pour promouvoir cette réflexion, ce qui ne facilite pas le positionnement de ces nations par rapport à une question complexe. Tout en insistant sur les enjeux identitaires du patrimoine culturel, et notamment de l'espace bâti, elle confirme, par ses critères de classement, la prééminence des grandes civilisations dotées d'un riche patrimoine matériel, au firmament desquelles domine, de loin, le monde occidental [Sinou, 2001]. Par ailleurs, elle insiste sur les enjeux économiques d'une valorisation touristique, et les sites retenus sont souvent des lieux ayant déjà une vocation touristique ou qui peuvent favoriser son développement.

L'ensemble de ces facteurs contribue à sensibiliser les élites intellectuelles et des décideurs politiques et économiques à l'intérêt d'une mise en patrimoine de l'espace colonial. Mais qui dit attention de quelques-uns ne signifie pas mise en œuvre d'une politique, exigeant une mobilisation de moyens. Le consensus n'existe pas toujours au sein de la population comme chez tous les partis concernés. Des acteurs politiques et différentes franges de la population considèrent encore ces bâtiments comme des objets obsolètes qui ne méritent que d'être détruits. Les techniciens du patrimoine bâti peinent aussi, parfois, à trouver une valeur patrimoniale à des édifices produits en centaines d'exemplaires et dispersés dans tout le monde tropical : les critères de rareté et d'originalité font souvent défaut, et leur ancienneté n'est pas toujours considérée comme suffisante. Quant à leur caractère historique, d'un point de vue événementiel, il ne peut concerner au mieux que quelques édifices officiels qui ont accueilli des épisodes d'une Histoire, trop souvent considérée comme mineure, tant d'un point de vue national qu'international.

Aussi, ce n'est généralement que lorsque ces lieux sont menacés ou lorsqu'ils disparaissent brutalement, que se manifeste une sensibilité patrimoniale plus largement partagée, et que des actions se mettent en œuvre. La destruction inattendue d'un ou de plusieurs bâtiments, qui présentent d'un point de vue plastique un caractère « monumental », et qui contribuent à dessiner le paysage d'une ville, peut souvent susciter un sentiment de perte chez des citoyens totalement ignorants de leur histoire et de leur symbolique, mais justes familiers avec des silhouettes originales, devenues avec le temps des repères urbains³.

3. En 1993 à Dakar, l'incendie du marché Kermel provoqua une forte réaction des citoyens qui aboutira à sa reconstruction à l'identique quatre ans plus tard [Sinou, 1997] ; peu après, l'incendie du marché rose à Bamako provoqua le même processus. Ce type de situation rappelle également comment la forme de la disparition de l'objet peut ou non contribuer à sa valorisation patrimoniale : il est probable que la lente et progressive dégradation de ces bâtiments n'aurait sans doute pas provoqué le même effet.

Les conflits, et le cortège de destructions qu'ils engendrent, favorisent aussi ce regard. Les guerres civiles qui concernent depuis plus d'une dizaine d'années de nombreux pays africains, et qui se déroulent notamment dans les capitales, transformées à l'occasion en champs de bataille, se traduisent, notamment, par la destruction de nombreux édifices publics. Certains, construits à l'époque coloniale et toujours occupés par des services administratifs ou des équipements, continuent à symboliser le pouvoir central. Ces disparitions brutales et ces champs de ruines contribuent à faire apparaître le temps colonial comme appartenant à un passé paisible et révolu, sur lequel peut se construire un rapport nostalgique⁴.

On pourra trouver çà et là d'autres causes ponctuelles à cette sensibilité nouvelle, mais force est de constater que la patrimonialisation de l'espace colonial est aujourd'hui une question abordée par de nombreux États africains, comme en témoignent les demandes d'inscription de sites coloniaux sur la liste du patrimoine mondial, alors que parfois ces pays n'ont pas souhaité faire inscrire sur cette liste des sites habités vernaculaires⁵. À cette occasion, l'argument majeur retenu par le Centre du Patrimoine Mondial pour établir cette sélection n'est évidemment plus le caractère national et endogène du lieu, mais les échanges qui s'y développèrent, dont l'espace bâti témoignerait, sans que la nature et la qualité de ces échanges ne soient toujours clairement énoncées.

Néanmoins, ces intentions dépassent localement rarement le stade des discours, la constitution d'inventaires de sites et la promulgation de réglementations de protection calquées sur celles en vigueur en Europe. La plupart des opérations publiques ne sont menées que grâce à la coopération occidentale. Ses différentes instances apportent les financements et vont même jusqu'à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations. Parfois issues d'anciennes institutions coloniales, ces structures apprécient de réhabiliter des signes de la présence passée de leur nation, d'autant qu'elles voient se développer des formes urbaines issues d'autres influences culturelles, américaine ou arabe par exemple. Les acteurs techniques de la conservation (pour la plupart européens) mobilisés par ces instances, sont également plus à même d'avoir à intervenir sur des sites qui s'accordent matériellement avec les canons du patrimoine bâti, contrairement aux formes locales de construction et d'organisation de l'espace⁶.

Quant aux aménageurs urbains occidentaux, dont l'expertise est sollicitée dès lors que l'intervention prend place en ville, ils soulignent également le caractère

4. À Brazzaville la destruction lors du conflit des années 1990 de nombreux bâtiments construits dans les années 1940-1950 a contribué à la valorisation de cette architecture coloniale « moderne ».

5. Le Sénégal, par exemple, qui a fait inscrire sur la liste du patrimoine mondial dès 1998 l'île de Gorée, puis en l'an 2000, la ville de Saint-Louis, tous deux à la fois ancien comptoir négrier et ancienne place coloniale.

6. Il est plus facile pour un opérateur européen d'organiser la restauration d'une villa à vérandas que celle d'un habitat vernaculaire. Outre la similitude des matériaux et de la mise en œuvre avec les savoirs occidentaux, les constructions coloniales présentent de nombreux avantages pour l'opérateur : elles sont bâties en fonction de modèles, qu'il est généralement possible de reconstituer : elles sont élevées sur des terrains immatriculés dont le propriétaire, souvent public, est identifiable... autant de qualités essentielles pour pouvoir intervenir et dont ne disposent pas les habitats vernaculaires.

patrimonial des centres, qui témoignent de moments singuliers de la pensée urbanistique, que les formes actuelles de l'urbanisation ont tendance à oublier et à effacer. De manière assez paradoxale, la marginalisation croissante de l'espace urbain colonial face au développement des quartiers « informels » tend à assimiler ce quartier « moderne » aux centres anciens des cités occidentales, d'autant qu'il n'existe généralement pas dans ces villes, de quartiers précédant la colonisation, et parfois même dans certains pays, de villes antérieures à l'installation des occidentaux. Les restaurations effectives restent donc peu nombreuses, relèvent parfois principalement de l'initiative de propriétaires privés (comme à Grand-Bassam ou Saint-Louis), ne concernent que des édifices et ne suffisent pas pour sauvegarder des ensembles urbains.

Si on comprend les enjeux que portent ces actions et la place que peut acquérir le patrimoine colonial à une échelle internationale, en tant que témoignage de la diffusion de la modernité occidentale, la réflexion demeure plus qu'ouverte au niveau des nations qui l'accueillent. Les acteurs des pays africains, pour justifier leur manque d'implication, invoquent la faiblesse de leurs moyens face à ces investissements coûteux et les autres priorités sectorielles de leurs nations. Mais au-delà de ces contingences, leur attitude expectative témoigne de leur interrogation sur la légitimité de cette conservation et sur sa place, au regard des productions patrimoniales déjà existantes. De plus, l'introduction d'objets coloniaux dans un débat, dont ils ne maîtrisent pas toujours les enjeux, le complexifie encore, car elle suscite une interrogation sur la capacité à intégrer dans des histoires nationales des influences considérées comme « extérieures », et finalement, sur la façon dont elles ont pu contribuer à forger leurs identités contemporaines.

Cet ensemble de questions, qui conditionne largement la mise en place de politiques conservatoires, est souvent laissé sans réponse par les opérations déjà menées. Au contraire, leur montage et leur mise en œuvre par les héritiers des nations colonisatrices tendent à confirmer, aux yeux des Africains, l'étrangeté, voire l'extériorité du concept de patrimoine bâti et de l'objet colonial en particulier.

L'ambiguïté de la conception occidentale du patrimoine bâti en Afrique

La retenue encore notable de nombre d'acteurs locaux dépasse le cadre des opérations et trouve aussi son origine dans les formes et la nature de ces politiques. La transposition des objectifs et des méthodes occidentales de sauvegarde s'avère souvent peu opérante dans des pays pauvres où la puissance publique ne dispose que de très faibles moyens, à tous niveaux, tant pour faire respecter les réglementations, que pour lancer de nouvelles opérations ou même pour assurer la maintenance des édifices déjà classés. Le recours presque systématique à différentes formes d'aide, pour agir concrètement, montre les limites financières des dispositifs existants. Il peut également rendre sceptique sur la répliquabilité

des opérations, et finalement sur la capacité de ces pays à s'approprier de telles politiques, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes en matière de patrimoine⁷.

De plus, la façon dont les États associent systématiquement la valorisation du patrimoine bâti, et notamment colonial, avec la politique de développement touristique (y compris les usages des sites déterminés en fonction de cette activité), montre que ces actions s'adressent principalement, voire exclusivement, aux visiteurs occidentaux et non aux élites locales. En cela, elles signalent la difficulté à intégrer ces lieux dans la construction des identités nationales.

Au-delà de ces facteurs, identifiés depuis longtemps, il convient d'examiner également la perception même des concepts de patrimoine et de bien culturel, dans des sociétés où existent d'autres formes de mise en relation des hommes avec le passé. Rappelons que cette notion ne se construit pas seulement à partir de l'Histoire produite par des hommes de science. L'idée de passé fait appel aussi, en particulier dans les sociétés à tradition orale, à d'autres pratiques mémoriales, qui font apparaître des formes sociales et culturelles, structurantes des sociétés contemporaines.

Le dynamisme de ces pratiques se donne à voir dans l'espace quotidien, non plus par des lieux identifiés a posteriori comme monuments historiques, mais par la production de monuments volontaires, c'est-à-dire de lieux de mémoire qui concourent à la construction d'une Histoire et d'une morale, sans recourir à un savoir historique ou artistique [Sinou, 1995]. Ces espaces, bâtis ou non bâtis, souvent anodins dans leurs formes matérielles, construits avec des matériaux contemporains, mobilisent, à travers leur présence et les pratiques commémoratives profanes ou religieuses qu'ils accueillent, une mémoire collective, de façon souvent bien plus prégnante, que les « monuments historiques ». Ces derniers, identifiés par des spécialistes, ne se réfèrent qu'à des savoirs dont les contours et les valeurs ont été également forgés encore par ceux-ci, et ne semblent parfois ne s'adresser qu'à ce petit groupe.

Le thème de la diversité des formes sociales de mobilisation du passé nous renvoie à un champ de réflexion qui n'est pas limité au domaine « exotique ». Différents chercheurs ont récemment mis en évidence la dimension culturelle des régimes d'historicité et les formes d'instrumentalisation du recours au passé dans le monde occidental [Koselleck, 1997 ; Hartog, 2001]. Leurs travaux présentent l'immense qualité de définir un cadre et de poser les limites de la production patrimoniale, à un moment où elle se mondialise et touche un nombre croissant d'objets.

Dans cette perspective, il convient de préciser le rapport qui s'élabore entre l'objet patrimonial et son destinataire, et identifier sa valeur propédeutique, qui ne relève pas seulement d'une logique hagiographique.

7. À plusieurs reprises, lors de nos enquêtes de terrain, des responsables africains du patrimoine nous ont indiqué que la sauvegarde des sites coloniaux relevait de la responsabilité de la nation colonisatrice qui les avait érigés.

L'intensité de la production patrimoniale et l'adhésion populaire qu'elle peut aujourd'hui susciter dans le monde occidental est expliquée, au-delà des enjeux économiques et touristiques, par le sentiment d'appropriation qui s'élabore à cette occasion, grâce à l'identification positive suscitée par la contemplation de l'objet mis en patrimoine. L'exemple type, souvent cité, est la figure du château dont la nationalisation et l'ouverture au public ont permis l'appropriation de lieux autrefois symboles des privilèges d'une classe. La communauté nationale se considère dès lors comme l'héritière de biens qui perdent la fonction et l'image qu'ils incarnaient auparavant.

Cette rupture symbolique est aujourd'hui considérée comme essentielle pour qu'il y ait une adhésion sociale à l'objet patrimonial⁸. En cela, ce rapport, contrairement à une idée encore largement répandue, ne s'établit pas dans un continuum avec le passé : il exige que l'observateur se situe dans un autre temps, présent, et qu'il élabore un rapport distancié avec la notion de passé. Cette logique fonctionne pour la plupart des monuments historiques ; elle conduit à porter un regard positif sur des figures qui, à leur tour, contribuent à redessiner un passé en fonction d'une idéologie nouvelle, laquelle, d'une certaine manière, se substitue à la tradition⁹.

Néanmoins, à cette liste de plus en plus infinie des « merveilles » des temps fondateurs des nations occidentales, s'ajoute une autre catégorie de lieux qui évoquent « négativement » le passé et soulignent l'inhumanité de certaines époques et de certains régimes politiques. Cette démarche, relativement récente, prend forme, en Europe, après 1945, afin de rendre hommage aux victimes du conflit. La conservation des camps de concentration et d'autres lieux de massacre et de mort complète une autre pratique mémoriale, plus ancienne et plus universelle, consistant à produire des lieux spécifiques de commémoration (monuments aux morts, mémoriaux...).

Ces types d'actions visent tous à rappeler aux générations futures la violence d'un moment historique ; ils doivent susciter chez le visiteur la volonté de lutter contre le retour des pratiques sociales et politiques qui en sont à l'origine. En ce sens, tous ces lieux répondent à la définition du monument commémoratif : ce sont des artefacts destinés à lutter contre l'oubli, produits ou conservés volontairement, par des acteurs politiques appartenant à une société, contemporaine de l'événement que ces lieux rappellent et symbolisent. Ces sites volontairement protégés peuvent également prétendre à une valeur de monument historique. Même s'il n'existe pas un décalage temporel important entre le moment de leur production et le moment de patrimonialisation, ils deviennent chargés de valeurs, historiques

8. Voir *Annales de la Recherche urbaine*, « Patrimoine et modernité », n° 72, 1996.

9. « La constitution du patrimoine français et son administration coïncident sur le long terme avec l'apparition de ce que Clifford Geertz nomme "l'idéologie comme système culturel", c'est-à-dire la formation d'une idéologie suffisamment efficace et structurée pour prendre le relais de la tradition » [Poulot, 2001, p. 61]. On pourrait ajouter la contribution d'Éric Hobsbawm qui rappelle que c'est à la fin du XIX^e et au début du XX^e que la plupart des traditions, considérées comme des formes particulières de pratiques mémoriales, que nous connaissons aujourd'hui, ont été inventées [Hobsbawm, 2000].

et parfois esthétiques, qui s'épaissiront souvent avec le temps¹⁰. Les ruines d'Oradour-sur-Glane témoignent aussi, au-delà de l'acte barbare, d'une certaine France rurale qui, pendant l'occupation allemande, se croyait épargnée par le conflit, et qui fut finalement rattrapée par l'Histoire¹¹. Quant au paysage du site, tel qu'il a été conservé afin de susciter une émotion forte, il a acquis depuis une valeur esthétique propre par la puissance évocatrice des ruines.

La logique de patrimonialisation de lieux, mémoires de l'inhumanité, a tendance à s'amplifier ces dernières années. Néanmoins, ils restent encore peu nombreux¹² et demeurent, en Europe, quantitativement marginaux rapportés à l'ensemble de la production patrimoniale. Ils ont une place à part, douloureuse, et ne s'inscrivent qu'accessoirement dans une économie touristique, car ils ne visent pas à séduire leurs visiteurs¹³.

Si leur existence n'altère pas la projection positive établie généralement avec les signes culturels du passé, elle met en évidence la complexité de la relation que l'individu construit, dans la logique patrimoniale, avec la notion de passé historique. Ce rapport, toujours duel et contradictoire, est fait d'un processus identificatoire qui provoque ce désir d'héritage, et simultanément d'une distanciation, qui repousse l'objet dans un temps passé, auquel l'observateur n'appartient pas¹⁴. Pour ce type de monuments, l'exercice de mise à distance d'un passé douloureux doit dominer et ne pas susciter un sentiment de nostalgie. Sa conservation vise plutôt à construire une vision positive de l'évolution historique des sociétés, et contribuer à éviter de nouveaux « errements ».

En Afrique de l'Ouest, le processus de production d'un patrimoine bâti, importé par l'Occident à l'époque coloniale, semble particulièrement s'appuyer sur ce rapport de distanciation. Ce particularisme résulte du contexte politique dans lequel cette notion émerge. L'État colonial, par le message qu'il leur attribua, affecta à la plupart des monuments historiques « indigènes » qu'il identifia, une valeur négative susceptible de susciter chez les peuples colonisés un double regard : d'une part, un certain sentiment d'appartenance culturelle par le respect du site et par la reconnaissance de sa valeur symbolique ; d'autre part, une dévalorisation de ces mêmes cultures, désignées comme primitives au regard d'une Histoire culturelle universelle et du modèle occidental.

10. La question esthétique traverse également aujourd'hui les lieux strictement de commémoration, comme en témoigne la controverse concernant le projet architectural du Mémorial de l'Holocauste à Berlin.

11. Voir les récents travaux de Michel Clément et Annette Wieviorka sur les formes de commémoration de la violence au xx^e siècle, qui pointent notamment le rôle des « malgré nous », Français engagés de force dans l'armée allemande, qui participeront à ce massacre (in « Actes des Entretiens du Patrimoine : le regard de l'Histoire », sous la présidence de Henry Roussio, Paris, Monum/Fayard, 2003).

12. Ajoutons que de nombreux autres sites douloureux de l'Histoire ne font l'objet que très récemment d'une réflexion patrimoniale : la cité de transit de Drancy en banlieue parisienne où les juifs étaient regroupés avant de partir dans les camps, le « Vel d'Hiv » à Paris, ou dans un registre similaire, les camps des réfugiés espagnols après la guerre civile en Catalogne française.

13. Voir sur ce thème Neil Asher Silberman « Structurer le passé, les Israéliens, les Palestiniens et l'autorité symbolique des monuments archéologiques » dans F. Hartog et J. Revel [2001].

14. On peut également mobiliser le couple duel freudien fusion/répulsion, pour rendre compte de cette situation.

Cette histoire singulière du processus patrimonial n'est pas toujours perçue comme telle, et peut même être refoulée, d'autant qu'elle est occultée aujourd'hui par un discours plus valorisant qui accorde désormais aux formes spatiales des cultures locales une valeur positive à l'échelle universelle, en tant qu'expression de la diversité du génie humain. Néanmoins, localement, la représentation négative de l'espace bâti « traditionnel » (ou dans d'autres domaines des systèmes de cultes polythéistes) est loin d'avoir disparue, et elle continue à être véhiculée plus ou moins consciemment par de nombreux acteurs.

Un des exemples les plus significatifs de cette vision dévalorisante du patrimoine indigène en Afrique de l'Ouest est probablement l'opération de conservation du palais royal du dernier souverain du royaume d'Abomey¹⁵ menée au Dahomey (actuel Bénin) dès la fin du XIX^e siècle, c'est-à-dire au début de la colonisation de ce territoire. Cet acte de sauvegarde, exceptionnel alors, avait plusieurs objectifs : d'abord commémorer la victoire française sur un monarque ennemi, en rappelant sa puissance dont témoignerait l'étendue du domaine palatial, et donner ainsi plus de relief à une conquête qui, d'un point de vue strictement militaire, risquait de passer inaperçue. Ensuite, en lui affectant une nouvelle fonction, ôter la valeur symbolique du site pour les populations locales en chassant les derniers occupants et en tentant d'y interdire les rituels sacrés qui s'y déroulaient. Enfin et surtout, mettre en scène, par une muséographie, la culture du royaume avant la colonisation, dans toute sa primitivité et sa barbarie : objets réunis dans les salles du palais insistant sur les rituels « fétichistes », rappel des lieux de sacrifices humains... La conservation des bâtiments, construits en terre et en chaume, concourait également à cet objectif, ces matériaux, et plus globalement cette architecture, figurant alors un archaïsme social dans l'imaginaire occidental.

L'État colonial transformait ainsi le palais d'un tyran présenté comme sanguinaire en lieu d'apprentissage de l'histoire et des mœurs du pays : les visiteurs qui parcouraient le site à l'époque coloniale (colons, quelques rares touristes et les enfants africains des écoles) devait ainsi mesurer la distance qui séparait le monde colonial en construction d'une société que cette administration voulait voir disparaître. Si la transformation en musée du palais symbolise, d'une certaine manière, la civilité du monde occidental, elle ne vise que secondairement à valoriser la société locale contrairement à la plupart des « monuments historiques » qui rappellent une certaine « grandeur » des peuples qui les ont bâtis. Le palais acquiert en fait un double statut : c'est un monument chargé d'une valeur historique et esthétique : des spécialistes français lui accordent une valeur de témoignage de moments particuliers du passé (à travers la présence des dynasties du royaume du Dahomey) et affectent une certaine valeur esthétique, « primitive », aux moulages totémiques des façades qui témoignent d'un « art indigène » et qui seront restaurés. Mais, dans le même temps, il fait également

15. Contrairement à une pratique courante qui veut que le vainqueur mette à bas les lieux symboliques du pouvoir vaincu. Cet acte ne sera pas répété dans la ville voisine de Ouidah, où le palais du représentant du roi d'Abomey, le Yovogan, sera rapidement détruit et remplacé symboliquement par une basilique catholique afin marquer la nouvelle autorité en place.

fonction de monument « volontaire », visant à symboliser la barbarie et concourant, in fine, à légitimer l'œuvre coloniale.

La démarche, qui valorise plus l'acteur de la mise en patrimoine et son système culturel de valeurs, que la société productrice de l'objet, n'est pas nouvelle en soi et se manifeste dans de nombreuses opérations de conservation¹⁶. Mais elle conduit, dans le cas présent, à dévaloriser fortement la société locale, et à modifier la charge symbolique du lieu, non pas tant alors pour les visiteurs étrangers, encore peu nombreux, mais d'abord pour les populations de la colonie.

Parmi les rares monuments historiques « indigènes » identifiés en Afrique de l'Ouest à l'époque coloniale, seules quelques grandes mosquées bâties dans le Sahel (à Tombouctou principalement) possèdent une connotation positive, mais cette « mise en valeur » n'échappe pas non plus à l'idéologie coloniale. Elle doit alors rappeler que cette partie du monde ne fut pas toujours terre de barbarie, et que dans un passé lointain, des empires, comme celui du Mali, l'organisèrent et apportèrent une certaine prospérité, mission que s'assigne, dans une continuité historique quelque peu reconstruite, le nouvel Empire colonial ! Néanmoins, la valorisation des populations locales reste limitée puisque le génie constructif identifié dans les édifices est alors attribué aux influences arabes que cette région a connues précédemment [Sinou, 2001].

Ce regard péjoratif est cohérent avec l'idéologie coloniale qui tente de substituer un nouveau système de valeurs aux ordres sociaux existants, (l'idéologie se substitue à la tradition). Dans le même temps, il trouve une place particulière dans une pensée universaliste, héritée des Lumières, qui hiérarchise les sociétés présentes sur la planète et qui distingue différents niveaux. Les « arts indigènes » figurent alors un degré « premier » et archaïque de l'histoire de l'art et de l'humanité, dans ce vaste panorama ordonné, initié dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle par Winckelmann et poursuivi par Hegel. Si la perception des formes bâties des sociétés dites primitives a perdu ce caractère caricatural aujourd'hui, ce système d'ordonnement pyramidal, dominé par le monde occidental¹⁷, est loin d'avoir disparu avec l'indépendance de ces pays et la mise en patrimoine d'autres sites par les nouvelles nations.

La valorisation de l'architecture en terre, dite « traditionnelle », dans la deuxième moitié du XX^e siècle, en est un exemple. Ce genre architectural n'est

16. La valorisation du patrimoine antique égyptien par les nations occidentales, de Napoléon à l'UNESCO, apparaît également comme un hymne à la civilisation occidentale, héritière du génie des pharaons et « seule » capable de sauver des merveilles qui « auraient inexorablement été détruites ou abandonnées par les populations locales ». À une autre échelle, la conservation d'objets ethnographiques, exposés dans des musées en Europe et dans les colonies avait également un sens ambigu. Pour quelques spécialistes occidentaux (M. Leiris...) qui y voyaient une source de connaissance, une esthétique particulière et l'occasion de constitution de collections privées et d'échanges marchands, elles symbolisaient d'abord pour la plupart des visiteurs, des témoignages de temps primitifs. Leur contemplation permettait de mesurer la distance culturelle qui séparait la société occidentale des sociétés qui avaient produit ces objets et confortait le projet colonial et plus globalement la modernité.

17. Près de la moitié des sites culturels classés sur la Liste du Patrimoine mondial sont localisés en Europe.

vraiment perçu comme un objet patrimonial que par les visiteurs issus du monde occidental, qui vivent dans un environnement totalement différent¹⁸. Les populations locales considèrent encore les constructions en terre, a fortiori lorsqu'elles les habitent ou y ont habité, comme rétrogrades et comme un signe de leur pauvreté, reprenant en cela les leçons que les colons leur ont délivrées pendant un siècle. Elles cherchent donc à prendre leurs distances vis-à-vis de ce signe représenté négativement, et aspirent à la modernité du béton et de la tôle ondulée, comme les habitants des masures normandes rêvaient, il y a peu, de mobilier de cuisine en formica. Ce n'est peut-être que le jour où l'usage de ce matériau aura presque totalement disparu, et que ces bâtiments n'existeront plus que sous forme de vestiges menacés, qu'ils pourront s'inscrire dans un passé, et seront susceptibles d'intégrer vraiment les panthéons patrimoniaux nationaux.

Ce décalage explique d'ailleurs pourquoi plusieurs pays ont centré leur politique touristique sur ce type de site, et leur appel à des spécialistes occidentaux pour en définir la valeur, que localement ils peinent à établir. Le recours aux experts du Centre du Patrimoine mondial permet de leur donner une place aujourd'hui moins dévalorisante dans une histoire universelle de l'art, établie selon des canons inventés dans le monde occidental.

Les sites de la traite négrière « mis en patrimoine » au cours du xxe siècle, contribuent également à construire un tableau négatif de l'histoire et des mœurs de ces contrées. Cette démarche apparaît dès l'époque coloniale, notamment au Ghana où les forts côtiers construits au xvii^e et xviii^e siècles sont considérés comme des monuments historiques en raison de leur ancienneté et de leur architecture défensive, originale dans la région. Ces valeurs « classiques » sont mobilisées pour isoler ces lieux du contexte économique qui en est à l'origine, pour témoigner de l'ancienneté de l'établissement des Européens dans la région et, par extension, pour signifier la légitimité de leur présence, tout en occultant la nature du commerce qu'ils y développaient. Cette politique conservatoire est poursuivie par les États indépendants qui ajoutent une autre valeur propédeutique. Le premier président du Sénégal, L.S. Senghor sera à l'origine de la création du « Sanctuaire de la traite négrière » à Gorée, destiné à rappeler au monde l'oppression subie pendant des siècles par les Africains noirs et la diaspora africaine. Ce processus n'est pas achevé comme en témoigne, en 2003, l'inscription sur cette même liste de l'ancien comptoir de James, situé en Gambie¹⁹, à l'embouchure du fleuve.

18. Le pays dogon au Mali fait figure chez les Maliens non pas de paradis perdu mais de survivance d'un temps primitif, et localement, c'est souvent plus le site naturel qui est valorisé que les signes culturels. Seuls les touristes occidentaux s'émerveillent sur cette architecture de pierres et de terre et fantasment – un instant – sur une image d'une primitivité merveilleuse, avant de rapidement réintégrer leurs hôtels climatisés.

19. Cette place de traite négrière fut révélée au public afro-américain quelques dizaines d'années plus tôt, en 1979, par l'ouvrage de Alex Haley, « Roots ». Sa notoriété résulte surtout de la série télévisée américaine réalisée quelques années plus tard et diffusée dans de nombreux pays. Elle contribuera au développement d'une forme de tourisme thématique, concernant la communauté afro-américaine, qui effectuera en Afrique des voyages aux « sources » de leur histoire, où figureront en bonne place les îles de Gorée et James.

Tous ces lieux patrimonialisés évoquent un moment douloureux de l'Histoire africaine, tout en entretenant parfois une certaine confusion : leur localisation exclusive sur les côtes sous-tend que les esclaves proviennent de ces régions alors qu'ils furent capturés bien plus à l'intérieur du continent où les traces matérielles de ce négoce n'existent pas. Les sites côtiers aujourd'hui valorisés accueillent des populations et des formes politiques qui, en contribuant activement à la capture, l'acheminement et la vente des esclaves aux traitants occidentaux, bénéficièrent souvent de cette économie nouvelle. La figure du « nègre » victime de l'esclavagisme qui émerge de cette logique permet d'occulter une réalité plus complexe. Elle tend à construire une image globalisante et simplificatrice de cette partie du monde, niant les rapports de pouvoir existant au sein des sociétés locales et entre elles, ainsi que leur diversité et leurs antagonismes, qui peuvent resurgir à l'occasion de la mise en place de ces politiques patrimoniales et expliquer les adhésions et les réticences des différents destinataires de ces actions.

La visite de la Maison des Esclaves à Gorée, du fort portugais de Ouidah ou des fortifications ghanéennes ou Gambiennes, a pour objectif de rappeler aux occidentaux comme aux Africains, considérés comme des entités culturelles homogènes, l'inhumanité de la traite, sans entrer dans le détail du rôle de ses différents acteurs. Si la contemplation des lieux ne doit pas encourager l'observateur à s'identifier aux négociants d'esclaves qui y demeuraient, la réalité peut être aussi plus ambiguë, leur paysage ne s'accordant pas toujours avec le message désiré : le charme visuel du cadre et des constructions de Gorée évoque plutôt un site de villégiature qu'un lieu de commerce d'esclaves.

En outre, les vestiges matériels de la traite sont peu nombreux et peu spectaculaires, et la plupart des constructions présentes aujourd'hui s'avèrent bien postérieures à l'époque négrière. À Gorée, moins d'une dizaine de maisons date du XVIII^e siècle, et dans les forts de Ouidah et James, seules quelques murailles remonteraient à cette époque. Le classement lors de ces opérations de bâtiments plus récents, appartenant au temps colonial, peut également brouiller le message en érigeant une continuité historique entre ces différentes époques²⁰.

Ces différents types de bâtiments constituent encore aujourd'hui l'essentiel des monuments historiques considérés comme tels en Afrique de l'Ouest. À l'échelle de chacune des nouvelles nations, ils continuent à susciter le plus souvent un effet de rejet, voulu ou implicite, du fait notamment de la confusion des messages qui leur sont associés. Aussi, cette production n'intéresse qu'une très petite minorité d'habitants composée principalement d'intellectuels, la plupart des Africains ne pouvant se projeter dans cet héritage historique ambigu.

À l'inverse, à une échelle internationale, ces monuments historiques deviennent pour les visiteurs occidentaux, en nombre croissant grâce au tourisme, des

20. Conscients du décalage entre l'intention du message et le spectacle proposé, plusieurs États ont tenté de rectifier le tir en projetant la construction de monuments commémoratifs. Depuis plusieurs années, le Sénégal souhaite ériger un mémorial international à la mémoire de tous les Africains transplantés en Amérique. Le Bénin a fait récemment édifier l'arche du « non-retour » sur la plage de Ouidah, où embarquèrent des milliers d'Africains pour l'Amérique.

repères d'une Histoire universelle. Ils contribuent à la construction de représentations culturelles associées à une vaste région dénommée « Afrique noire » et occupent une place artistique et historique particulière dans le récit de l'évolution de l'humanité, construction sociale dont les formes sont régulièrement remaniées, et dotée d'une forte dimension idéologique.

Un tel décalage souligne le caractère contradictoire, selon le type de destinataire, des messages qu'un même objet peut adresser. Dans ce contexte, l'invention récente d'une nouvelle catégorie patrimoniale autour des espaces coloniaux peut évidemment renforcer localement cette représentation négative, d'autant que ce type de lieux se prête facilement à l'exercice. L'espace colonial, quelle que soit son échelle, de la villa au quartier, a pendant longtemps symbolisé pour les peuples colonisés à la fois un système politique oppressif et un modèle social dont ils étaient en fait exclus pour leur très grande majorité. Quant aux Européens de l'époque coloniale, ils considéraient que le paysage de la modernité qui se construisait marquait la supériorité de leur civilisation, et légitimait, d'un point de vue politique, leur présence et leur domination dans ces contrées.

La fin de la colonisation n'a pas fait disparaître ces représentations qui perdurent dans l'imaginaire social contemporain. Les visiteurs européens, c'est-à-dire les touristes, comme les intellectuels et les scientifiques spécialistes de ces nouveaux objets, n'échappent pas à la valorisation d'un passé et d'un système politique où leurs aïeux se figuraient tout puissants dans leur idéal prométhéen, au prix de l'exclusion de la quasi-totalité de leurs habitants. En ce sens, les villas à vérandas nous racontent un rêve de ce passé, dont les occidentaux sont, dans un continuum de pensée, les héritiers.

À l'inverse, les citoyens de ces pays, qui tentent difficilement de construire leurs nations, doivent exécuter un cheminement inverse lorsqu'ils observent ces lieux, encore souvent symboles d'un siècle de domination politique. Ils doivent être capable de distancier ce passé, de s'appropriier ces objets étrangers, de déterminer les valeurs qu'ils portent et de définir comment elles peuvent contribuer à la construction d'identités nouvelles, dont les contours ne sont pas toujours clairement établis (ethnique, nationale, africaine, noire, nègre... ?).

Patrimoine colonial et modernité

Afin d'éviter que l'objet colonial ne constitue qu'une catégorie supplémentaire d'un patrimoine, dotée du même rapport répulsif que les lieux de traite, il est nécessaire de tenter d'apporter des éléments de réponses à la question implicitement posée par l'acte de mise en patrimoine : l'objet colonial peut-il contribuer à établir un autre type de relation à l'Histoire, et finalement produire un rapport identificatoire dans lequel se reconnaisse une majorité d'Africains, suscitant un désir de connaissance et de commémoration et non plus le rejet et l'oubli ?

Si l'on admet que le colonialisme constitue, pour ces nations, le système politique qui opère leur passage vers la modernité, il convient alors, pour tenter

d'analyser la posture patrimoniale, d'examiner quel rapport établissent aujourd'hui ces populations avec la modernité. On peut en effet poser comme hypothèse que ce regard patrimonial ne peut émerger que si ses acteurs, au-delà de la rupture symbolique nécessaire, se positionnent en tant que sujets de cette transformation sociale, et non plus en tant qu'objets. L'examen de la mise en patrimoine de l'espace colonial dans différents pays d'Asie du Sud-est, ces dernières années, tend à confirmer cette proposition²¹.

En premier lieu, la politique volontaire développée par plusieurs pays s'inscrit dans une logique de rupture et installe le temps colonial dans un passé révolu. La capacité sociale d'opérer cette démarche peut résulter des formes de la décolonisation comme des situations historiques qui lui ont succédé. À cet égard, l'exemple du Vietnam est édifiant. La guerre d'indépendance marquée par la défaite militaire française, suivie de l'installation d'un régime communiste et de la guerre avec les États-Unis, sont autant d'événements qui ont contribué à éloigner le temps colonial, à l'inscrire dans le passé (notamment du fait de la disparition de l'usage du français au profit d'autres langues), et à susciter une logique nationale de conservation des signes matériels encore présents, notamment dans les grandes métropoles d'Hanoi et de Ho-Chi-Minh Ville²². De même à Phnom Penh, la guerre avec les États-Unis puis le génocide du régime de Pol Pot contribuent sans doute à éloigner les souvenirs douloureux d'une époque plus ancienne, et rendent possible la mise en patrimoine de ses traces.

Mais cette démarche ne se limite pas aux pays ayant rompu violemment avec le colonisateur ou ayant connu ensuite des événements politiques encore plus douloureux, susceptibles de susciter une nostalgie des temps antérieurs. L'État de Singapour a engagé, une trentaine d'années après l'indépendance du pays, une politique active de conservation de l'architecture coloniale anglaise. Elle traduit un souci de diversification des ressources économiques par le développement du tourisme et la volonté d'offrir une image moins monolithique de la cité, qui ne saurait se limiter à la modernité de ses gratte-ciel. Néanmoins, d'autres éléments d'explication méritent d'être proposés : certains, conjoncturels, comme la brève et mouvementée histoire politique du pays, associé un temps à la Fédération de Malaisie, ou le caractère multiethnique de la population qui rend difficile la construction d'une identité nationale à partir d'un seul groupe culturel ; d'autres, plus structurels comme le développement économique fulgurant de l'île en l'espace d'une vingtaine d'années et l'accroissement tout aussi rapide du niveau de vie moyen des habitants, qui ont permis de construire une

21. Une analyse similaire pourrait être développée en Europe en partant des témoignages matériels laissés par des nations un temps ennemies, par exemple les traces de la domination allemande en Alsace-lorraine (palais de Guillaume II à Strasbourg, gare de Metz...).

22. Ce mouvement est évidemment encouragé par l'ancienne puissance coloniale qui appuie différents projets et contribue à la production d'ouvrages savants sur la question, mais contrairement à l'Afrique de l'Ouest, la démarche est reprise par les autorités locales, comme en témoigne la restauration de l'ancien opéra de Saïgon, repeint à cette occasion avec des couleurs vives. Cette « trahison » qui ne respecte pas le passé, témoigne de l'appropriation nationale du lieu et peut en être le prix à payer (des situations analogues peuvent être rencontrées dans bien d'autres lieux [Sinou et Oloudé, 1990]).

société nouvelle et de définir un modèle de développement doté d'une fonction identitaire.

Dans ce contexte, l'État comme les habitants peuvent regarder la période coloniale comme un temps appartenant définitivement au passé dont ils se sentent éloignés dans la mesure où ils se considèrent désormais comme les sujets de la mutation de leur pays. Ce type de décalage, de nature socio-économique, rend possible une approche conservatoire des objets coloniaux qui dessinent un fonds commun à tous les habitants, figurant les débuts de la modernité, dont les citoyens d'aujourd'hui sont devenus, désormais symboliquement, les héritiers.

Ces exemples confirment l'existence de conditions sociales et politiques nécessaires à la mise en patrimoine de l'espace colonial. Ses différents acteurs, des ordonnateurs aux destinataires, doivent adhérer aux valeurs et aux représentations de la modernité et considérer le temps colonial comme une figure initiale de celle-ci ; ils doivent également conceptualiser la notion d'Histoire et en distancier certains moments, et enfin s'approprier le temps présent. En d'autres termes, on pourrait dire que la volonté d'un groupe de se construire une identité propre, dans le temps présent, constitue un préalable à la revendication patrimoniale.

Dans ce contexte, la difficulté à mettre en œuvre des politiques du patrimoine en Afrique de l'Ouest pourrait aussi résulter des liens, réels et imaginaires, que conserveraient les habitants et les appareils politiques avec le temps colonial et les anciennes puissances colonisatrices²³. Le sentiment que cette partie du monde est à l'écart des flux économiques contemporains, auquel s'ajoute celui de la dépendance politique avec le monde occidental, accroissent sans doute l'impression des citoyens de ne pouvoir agir sur le devenir de leurs sociétés. Par là-même, ils contribuent à la perception d'une continuité entre le temps présent et un passé oppressant, encore proche chronologiquement.

Néanmoins, la mise en évidence du « sous-développement » en tant que système politique et économique, mais également en tant que mode de représentation du monde, comme frein à la mise en patrimoine de l'espace colonial, ne suffit pas pour clore l'exploration des causalités. Certaines populations, qui semblent s'inscrire dans une modernité politique et économique, et qui développent un discours sur l'historicité de leur société, peuvent continuer à manifester un rejet de certains moments et formes de leur histoire.

Dans les Antilles françaises, la référence à un passé esclavagiste, pourtant vieux de plus d'un siècle, pose encore problème. La difficile intégration de ses traces (à l'exception des maisons de maîtres), en termes de production patrimoniale, ouvre sur une réflexion complexe sur les logiques mentales et sociales constitutives du processus identitaire, et en particulier sur la nécessité de

23. Les événements récents de Côte d'Ivoire vont dans ce sens, puisque les deux partis en présence s'attaquent aux représentants français sur place, en les jugeant responsables de la situation.

l'enfouissement et de l'oubli, dès lors que le passé suscite plutôt une « haine de soi » qu'un rapport narcissique.

Ce cas met aussi en évidence ce temps long, indispensable parfois à ce difficile travail de distanciation. Cette temporalité pourrait être opposée à l'extrême rapidité des Européens de l'Est à mettre en patrimoine les vestiges du temps communiste et de l'omniprésence de l'ex-grand frère « colonial » soviétique²⁴. Dans ce cas, l'urgence du mouvement peut être lue comme l'expression d'une volonté politique et sociale d'essayer d'en finir avec une époque, en l'enfermant dans le cadre clos physique des musées et mental du patrimoine, afin qu'elle ne puisse resurgir autrement.

L'invention d'une nouvelle catégorie patrimoniale n'est pas un acte neutre, qui témoignerait simplement, dans la société contemporaine, d'une logique inflationniste de production de signes, dont la valeur ne s'inscrirait que dans une pratique consommatoire. Au-delà des spécificités des formes matérielles de l'objet, qui induisent généralement de nouvelles pratiques de valorisation, l'espace colonial interroge sur les modes de construction identitaire et sur les temporalités nécessaires à l'appropriation symbolique. Ce patrimoine « en formation » provoque, selon l'histoire des destinataires et leur statut, un rapport complexe et parfois douloureux au passé en rappelant la place de chacun, et questionne également sur la relation à la modernité.

C'est ce champ de réflexion qu'il convient d'explorer, d'abord afin d'éviter que le patrimoine colonial ne soit qu'une déclinaison supplémentaire, et pas toujours la plus gratifiante et la plus intéressante, de l'histoire du monde occidental et de la diffusion de ses valeurs. L'enjeu de cette mise en patrimoine est aussi de faire resurgir des regards, des paroles et des refoulements de la part de tous les acteurs de cette aventure, et en particulier des descendants des peuples colonisés, encore rarement sollicités pour témoigner. Tous ces récits permettraient à la fois d'enrichir la connaissance d'une époque en donnant la parole aux dominés, et de dessiner une Histoire qui laisserait un peu plus de place aux mémoires sociales et collectives que ces constructions ont pu faire éclore²⁵.

Cette histoire, plutôt que de répéter des valeurs déjà confirmées ailleurs, et n'avoir alors qu'une fonction de miroir, pourrait nous montrer comment, à l'intérieur d'un système politique aujourd'hui critiquable et critiqué, des identités nouvelles se sont forgées, reposant sur des échanges entre colonisateurs et colonisés, forcément inégaux, mais qui transcendent aussi les découpages sociaux et territoriaux classiques. Elle permettrait également de cerner le processus de réappropriation

24. Conservation voire reconstruction de portions du mur de Berlin ; création de musées dédiés à cette époque comme musée de Kozlowka en Pologne ; réflexion sur le devenir des témoignages bâtis laissés par les régimes communistes (bâtiments officiels comme le Palais du Peuple à Berlin, mais aussi stations balnéaires le long des côtes baltiques souvent aujourd'hui à l'abandon et dont certaines furent construites sous le troisième Reich).

25. Rappelons que la Grande Muraille de Chine qui, pour les visiteurs européens, évoque la grandeur des empires, fut à l'origine d'un récit, la légende de Meng Jiannü, qui relate les conditions de travail inhumaines des bâtisseurs, et illustre la fatalité et la difficulté de la condition humaine. Cette légende, transmise de siècle en siècle jusqu'à aujourd'hui, fut régulièrement mise en image par de nombreux artistes chinois.

d'un espace, qui ne saurait se limiter à des adjonctions formelles dans le style « local », comme cela est souvent mis en avant²⁶.

Enfin, un tel projet nous aiderait à mieux cerner le processus de construction des identités collectives et par là même de la notion de culture, concepts voisins qui fondent tous deux la logique patrimoniale. Ceux-ci ne se définissent pas seulement en fonction d'un discours idéologique élaboré en Europe au XIX^e siècle dans le cadre de la construction de l'État nation, qui privilégie le principe de l'hérédité voire de l'atavisme, pour les caractériser. Différents chercheurs [Amselle, 2001 ; Cuche, 2001] ont montré que ces notions se construisent également à partir de figures et de pratiques émanant de différents systèmes de représentations sociales et culturelles, choisies dans le passé comme dans la société contemporaine. Ceci est d'autant plus vrai en Afrique de l'Ouest, où le concept d'État nation fut mis en œuvre il y a à peine une cinquantaine d'années, et n'a jamais été très opérant. L'intégration de l'espace colonial dans le champ du patrimoine est donc une opportunité pour les spécialistes de ce dernier, de revoir les contours et le contenu des représentations culturelles associées aux sociétés de cette partie du monde.

Tel est peut-être la principale perspective sociologique et politique de l'invention du patrimoine colonial et la condition pour qu'il devienne un objet partagé par un plus grand nombre dans les pays qui ont hérité de ces vestiges. Il conviendra donc d'observer, à l'occasion des débats et des projets engagés dans les années à venir, comment les acteurs politiques et sociaux de ces nations récentes désignent, qualifient et placent cet objet, pour analyser les formes de son appropriation.

BIBLIOGRAPHIE

Orientation générale

ACTES DES ENTRETIENS DU PATRIMOINE [2003], *Le regard de l'Histoire* et [1999], « l'abus monumental », Paris, Monum/Fayard.

AMSELLE J.-L. [2001], *Branchements – anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion.

26. Le moment régionaliste de l'architecture coloniale a œuvré dans ce sens, sans que se manifeste une appropriation particulière des habitants, tant à l'époque que maintenant : les édifices néo-régionaux, aux piles en terre néo-soudanaises ou dans d'autres lieux, aux toitures néo-chinoises, ne font pas l'objet d'un intérêt spécifique par la population, par rapport aux constructions plus uniformes stylistiquement, tant cette forme de marquage reste le fruit d'une pensée occidentale. L'appropriation de l'espace n'est pas seulement signifiée lorsque celui-ci fait l'objet d'un marquage physique qui, presque toujours, « dénature » l'édifice. Elle est identifiable lorsque cet objet s'inscrit dans le champ des représentations mentales et sociales, par exemple en devenant un support d'une mémoire sociale, – les grands chantiers coloniaux (le Chemin de fer Dakar-Niger, le barrage de Markala au Mali...) – ou un élément « structurant » dans un paysage urbain : à Dakar certains immeubles coloniaux des années 1950 portent des surnoms affectifs « les gaufrettes » ou « les allumettes » en référence aux pare soleil qui marquent leurs façades. Dans les deux cas, cette dimension exige des médiateurs : les historiens chargés de faire émerger cette mémoire sociale, ou les aménageurs sensibilisés par les qualités de ces paysages.

- APPADURAI A. [2001], *Après le colonialisme*, Paris, Payot.
- AUGÉ M. [1998], *Les formes de l'oubli*, Paris, Manuels Payot.
- CHOAY F. [1992], *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil.
- CUCHE D. [2001], *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- HARTOG F. [2003], *Régimes d'historicité*, Paris, Le Seuil.
- HARTOG F. et REVEL J. (dir.) [2001], *Les usages politiques du passé*, Paris, EHESS, coll. « Enquête ».
- HOBBSBAWM E. et RANGER T. (éd.) [reed. 2000], *The Invention of Tradition*, Canto, Cambridge University Press.
- KOSSELLECK R. [1997], *L'expérience de l'Histoire*, Paris, Gallimard-Le Seuil.
- LE GOFF J. [1988], *Mémoire et Histoire*, Paris, Gallimard.
- POULOT D. [2001], *Patrimoine et musées, l'institution de la culture*, Paris, Hachette, coll. « Carré histoire ».
- RABINOW p. [1989], *French Modern*, London/ Cambridge, MIT Press.

Études spécifiques

- KING A.D. [1984], *The Bungalow*, London/Boston, Melbourne and Henley/Routledge and Kegan.
- SINOÛ A. [à paraître], « Le processus de patrimonialisation de l'espace colonial en Afrique de l'Ouest », in *Actes de la table ronde « Architecture et patrimoine colonial »*, Paris, Institut National du Patrimoine, 17-19 septembre 2003.
- SINOÛ A. [2001], *Dispositifs et enjeux de la mondialisation du patrimoine bâti*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris 8, Paris.
- SINOÛ A. [2001], « Le patrimoine architectural et urbain en Afrique : un état des lieux à l'échelle continentale », *le patrimoine culturel africain*, C. Gaultier-Kurhan (éd.), Paris, Maisonneuve et Larose, p. 167-212.
- SINOÛ A. [1997], « Le marché Kermel un objet patrimonial singulier en Afrique noire », in *Le marché Kermel*, p. 31-37, Edizioni Percaso, Italie.
- SINOÛ A. [1996], « L'exportation des valeurs patrimoniales en Afrique noire », *Annales de la recherche urbaine*, n° 72 : *Patrimoine et modernité*, p. 52-60, Paris, Ministère de l'Équipement.
- SINOÛ A. [1996], *Le comptoir de Ouidah*, Paris, Khartala, 1995.
- SINOÛ A. [1993], *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal, Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Karthala/Orstom.
- SINOÛ A. et OLOUDÉ B., [1990], *Porto-Novo, ville d'Afrique noire*, Paris/Marseille, ORSTOM/Éditions Parenthèses.
- SINOÛ A. [1990], « Dakar », *Bulletin d'Informations architecturales, supplément au N° 141*, Paris, Institut Français d'Architecture.
- SINOÛ A., POINSOT J. et STERNADEL J. [1989], *Les villes d'Afrique noire entre 1650 et 1960 – politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*, Paris, La Documentation française.
- SOULILLOU J. (éd.) [1993], *Rives coloniales architectures de Saint-Louis à Douala*, Marseille/Paris, Éditions Parenthèses/Orstom.
- WRIGHT G. [1991], *The Politics of Design in French Colonial Urbanism*, Chicago and London, University of Chicago Press.



Addis Abeba, exemple d'architecture de la première époque ménéliquienne: la demeure du Ras Birru Wolde Gebrel. (© ORAAMP, 2002)



Addis Abeba, Quartier Casa Incis.
(© ORAAMP, 2002)



Addis Abeba, Résidence ayant appartenu à M. Karacacyan, dentiste de Ménélik II.
Elle est construite dans un style européen avec colonnes et fronton. (© ORAAMP, 2002)

Addis Abeba, Résidence de Atnafsebeg.
(© ORAAMP, 2002)



Bâtiment de la gare, construit entre 1921 et 1929: le chemin de fer éthio-djiboutien reste le symbole des relations importantes entretenues entre l'Éthiopie et la France.
(© ORAAMP, 2002)



Résidence de Muhamed Ali: bâtiment rassemblant différentes influences et époques mais qui est souvent cité comme rappelant les premières architectures des bâtiments publics à Addis-Abeba. Cette résidence est aussi nommée « ancienne poste », fonction dont elle a été rapidement investie. (© ORAAMP, 2002)



La gare de Hijaz, dessinée par de Aranda, 1917 : projet d'aménagement.
(© Carine Sabbagh, 2004)



Immeuble Abîd, dessiné par de Aranda, 1906. (© Carine Sabbagh, 2004)



Hôpital rénové.
(© Carine Sabbagh, 2004)

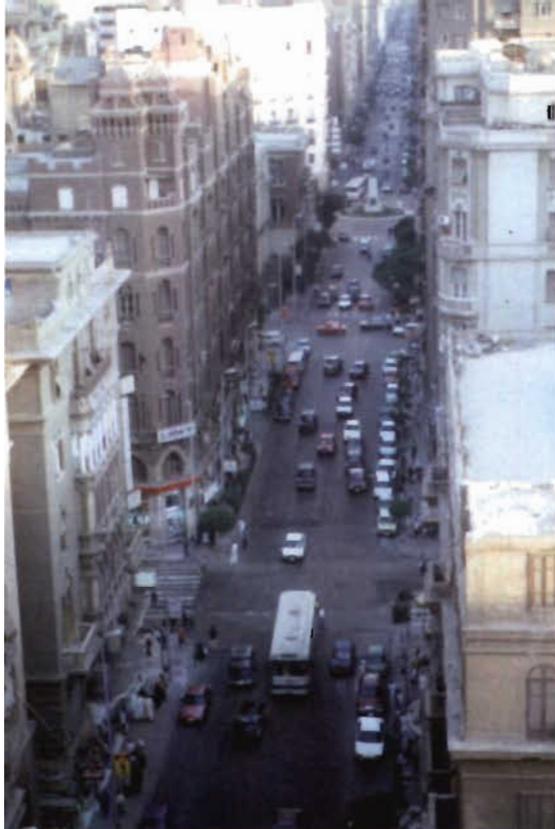


Le chantier d'un hôtel de luxe, 2004.
(© Carine Sabbagh, 2004)

Quartier de Salhiyeh.
(© Carine Sabbagh, 2004)



Bâtiment Écochard, dans le Palais Azem.
(© Carine Sabbagh, 2004)



Immeubles Khédiviaux, rue
Emad El Dine, 1911, Arch.
Antonio Lascia.
(© A. Bonnamy, 1999)

Le Caire, La Banque Misr,
rue Mahamed Farid, 1927,
Arch. Antonio Lasciac.
(© A. Bonnamy, 2000)





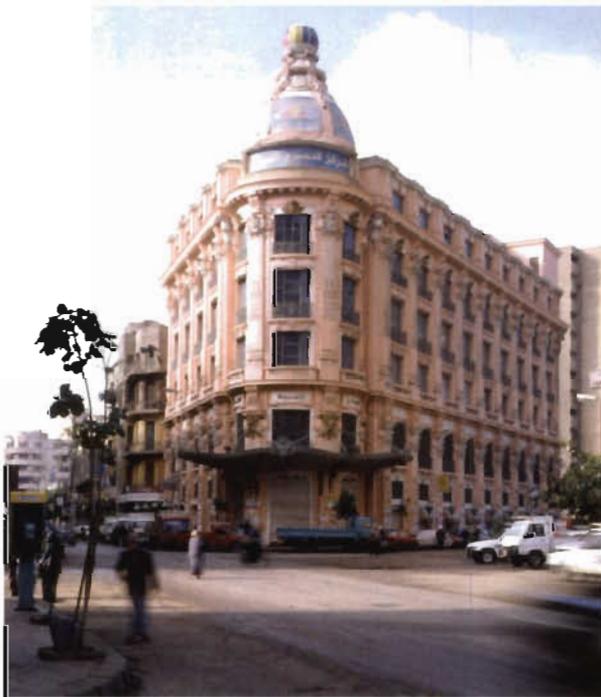
Le Caire. Hôtel Le Cosmopolitain. 1928. Arch. Alfonso Sasso.
(© A. Bonnamy, 2000)



Le Caire, rue El Chérifeine, opération de réhabilitation autour de la Bourse.
(© G. El Kadi, 2000)



Le Caire, Café Riche, rue Talaat Harb, 1908. (© A. Bonnamy, 2000)



Le Caire, grand magasin Omar Effendi, ex Oroz-diback, rue AbdelAziz, 1923, Arch. Raoul Brandon. (© A. Bonnamy, 2000)



Le Caire. le palais de justice,
rue Champollion/rue du 26 juillet
1932, Arch. Max Edrei, Jacques
Hardy, Léon Azéma.
(© A. Bonnamy, 2000)



Le Caire. Hôpital El Galaa. rue El Galaa. 1932. (© A. Bonnamy, 1998)

Le Caire. le club des
diplomates. rue Talaat
Harb. 1907,
Arch. Alexandre Marcel.
(© A. Bonnamy, 2000)





Le système des arcades, une des caractéristiques de Port-Saïd.
(© Sawsan Noweir, 2004)

La ville de Port-Saïd est riche
par la diversité de ses styles
architecturaux.
(© Sawsan Noweir, 2004)

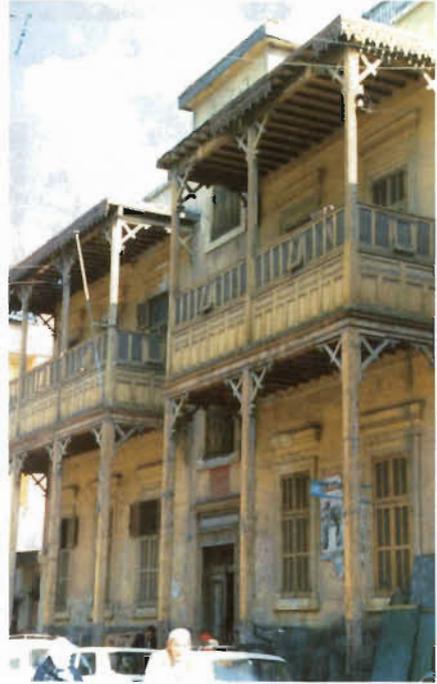


Les pavillons jumelés construits par la Compagnie du Canal de Suez dans les années vingt.
(© Sawsan Noweir, 1994)

X



Les immeubles en bois du quartier arabe.
(© Sawsan Noweir, 1994)



Quartier européen, maisons jumelles
avec galerie en bois.
(© Sawsan Noweir, 1994)



Les immeubles avec galeries
en bois de la ville européenne.
(© Sawsan Noweir, 2004)



Porte de Jaffa à Jérusalem-Ouest sur la ligne verte: réhabilitation de l'ancien quartier arabe de Musnara. En arrière plan, l'Hôtel Sheraton et contiguë, la cité résidentielle du village de David. (© G. Dupin, 2003)



Le complexe hôtelier inachevé de Al-Khader réalisé dans le cadre de Bethléem 2000, site historique des Piscines de Salomon. (© G. Dupin, 2003)



Un khan réhabilité en musée à Ramallah. (© G. Dupin, 2003)



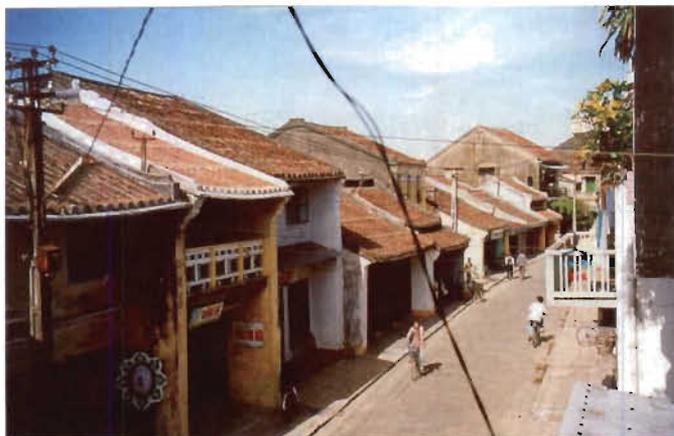
La cité résidentielle privée de Tal es Safa (Ramallah) donnant sur la vallée du Jourdain.
(© G. Dupin, 2003)



Hôi An, Une boutique de lanternes. (© Nguyễn Tùng, 2001)



Hôi An, une maison de style colonial.
(© Nguyễn Tùng, 2001)



Hôi An, une rue du
vieux quartier, maisons
chinoises. (© Nguyễn
Tùng, 2001)



Hôi An, le pont japonais. (© Nguyễn Tùng, 2001)



Hôi An, le siège d'une association chinoise.
(© Nguyễn Tùng, 2001)



Hôi An, le temple
de Guan Yu.
(© Nguyễn Tùng, 2001)



Singapour, ancienne école St. Joseph transformée en musée d'art moderne.
(© Gilbert Hamonic, 2000)



La gare de Singapour
(1932) de style Bauhaus
et menacé de destruction.
(© Gilbert Hamonic,
2000)



Singapour, *Le Great Southern Hotel* (surnommé le Raffles de Chinatown) transformé en centre commercial.
(© Gilbert Hamonic, 2001)

Singapour, *Haw Park Villa*, parc d'attraction de la culture chinoise récemment rénové. (© circa 2000)



Singapour, *Shophouse* (quartier de Kampung Baru) avant rénovation. (© Gilbert Hamonic, 2001)



Singapour, Bugis Street de nos jours. (© circa 2000)

Mémoires urbaines et potentialités patrimoniales à Addis-Abeba

Anne Ouallet, Fasil Giorghis***

En Afrique, la question du patrimoine apparaît désormais comme une des dimensions des interrogations portées sur un espace urbain en continuel renouvellement. Elle a cependant du mal à s'affirmer comme élément de la gestion urbaine. L'émergence de politiques patrimoniales est relativement récente et encore partielle, voire inexistante, pour beaucoup de villes africaines. Les enjeux suscités par une croissance urbaine très rapide ont favorisé la prise de conscience de la nécessité de préserver certains éléments, voire espaces de la ville, dans le but de les transmettre aux générations futures mais aussi pour assurer une certaine cohérence à la mémoire urbaine, autour de points de repères identifiés comme symbole d'un choix de construction urbaine. Dans une ville récente comme Addis-Abeba, les différentes étapes de la construction urbaine renvoient à des moments forts de l'histoire de l'Éthiopie. La capitale s'est développée depuis seulement un peu plus d'un siècle, d'abord sous l'impulsion du Négus Ménélik II, puis de l'Empereur Haile Selassié. La courte occupation italienne, tout en marquant un tournant considérable dans l'histoire urbaine, a conforté la ville dans son statut de grande capitale et l'a sans aucun doute aidée, à travers la gloire acquise par le retour rapide à l'indépendance, à devenir la capitale de l'OUA (Organisation de l'Union Africaine), transformée depuis juillet 2002 en Union Africaine (UA). Plus que jamais, cette fonction que d'autres pays voudraient bien récupérer¹ projette au premier plan le débat sur l'image que doit présenter Addis-Abeba. Dans cette capitale, les empreintes de l'histoire et leurs symboliques associées prennent, comme ailleurs, une place importante, ce que nous tenterons de montrer en analysant les relations qui se sont construites autour des notions de mémoire et de pouvoir dans la ville. Les polémiques

* Géographe, UR 029 IRD et UMR-CNRS 6590 RESO (Espaces géographiques et Sociétés), Université Rennes 2, Campus Villejean, 6, avenue Gaston Berger, 35043 Rennes cedex, anne.ouallet@uhb.fr.

** Addis Abeba University, Department of Architecture and Urban Planning, PO Box 6454, Addis Abeba, Éthiopie et UR 029 IRD.

1. Le siège de l'Union Africaine est aussi convoité par d'autres grandes villes africaines dont Johannesburg qui s'est posée en 2003 en rivale d'Addis-Abeba.

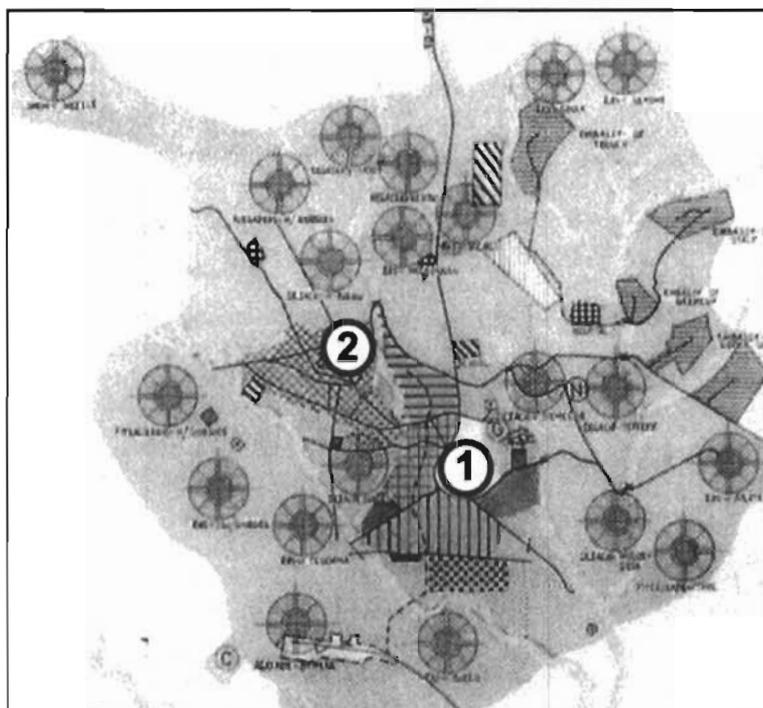
autour de la définition de la modernité et finalement de la place que peuvent et/ou doivent tenir des influences extérieures sur les caractéristiques locales du patrimoine urbain sont amenées à prendre plus d'ampleur, compte tenu du contexte de mondialisation, lui-même accompagné d'un discours sur la nécessaire valorisation des savoir-faires et acquis locaux. Ces questionnements, déjà posés au moment de l'occupation italienne (1936-1940), se poursuivent aujourd'hui à travers l'interrogation du projet de ville à privilégier. Cela nous amènera ainsi à saisir comment la question du patrimoine est actuellement abordée à travers les politiques urbaines.

Sans vouloir nous attarder sur les conditions de l'émergence urbaine, il nous semble opportun de rappeler brièvement comment se sont institués les premiers centres d'organisation de la ville, points nodaux de l'espace addissien. Repérer l'évolution des lieux et objets investis par les pouvoirs successifs nous amène ensuite à présenter les éléments de commandement et de contrôle d'une ville confortée progressivement dans son rôle de capitale impériale, puis occupée par l'Italie fasciste.

Première construction urbaine : mixité et affirmation de la bipolarité *Guebi, Arada*

En 1886, Ménélik II choisit de s'installer sur le site d'Addis-Abeba et d'y fixer sa capitale. Le marquage spatial résultant de cette sédentarisation de la cour royale se pérennise et entérine l'organisation des campements des généraux et nobles religieux comme base de l'organisation urbaine future. Le point de départ et cœur de l'installation était le palais royal ou *guebi*. Les bâtiments initiaux, occupés par Ménélik II et ses proches, se localisaient à côté des sources chaudes de Filwoha que la tradition rapporte avoir été particulièrement appréciées par l'impératrice Taïtu². Cependant, à cette première localisation liée à cet attrait balnéaire a rapidement succédé une autre, plus stratégique, qui fixait le *guebi* impérial sur un point haut, sorte de balcon dominant le glacis d'Addis-Abeba et permettant un contrôle aisé des alentours. L'attribution par Ménélik II de terres à ses généraux a amené à la configuration polynucléaire de base qui fait l'originalité des premiers marquages spatiaux de la capitale. Cette organisation est parfaitement repérable sur le plan dit de Taïtu daté de 1886 (fig. 1), premier plan d'Addis-Abeba dont nous disposons. Les résidences des nobles (*ras*) étaient souvent, elles aussi, situées sur des hauteurs et délimitées par les cours d'eau. *Ras Makonnen* était par exemple installé à l'ouest sur la colline de *Repi* et *Fitawari Habte Giorghis* vers le Nord. Ménélik II pouvait, malgré la distance, être en contact constant avec certains de ses hommes de confiance. Un drapeau blanc était ainsi hissé à la porte du *guebi* quand l'empereur voulait voir *Ras Tessema* qui était installé sur une colline juste en face du palais [Giorghis, non daté, p. 3]. Chaque campement était capable de fonctionner en autarcie et

2. Femme de Ménélik II.



- ①** Ghébi : résidence de Ménélik II
- ②** Arada : marché
-  Säffär : premier quartier urbain organisé en village autour du campement d'un général ou d'un noble

Fig. 1 : La polynucléarité de l'organisation urbaine originelle d'Addis-Abeba (plan de développement proposé par Etege Taïtu (femme de Ménélik II) daté de 1886)

tout ce qui était nécessaire à la vie quotidienne était présent dans l'entourage immédiat des demeures princières. La configuration topographique locale ayant permis à ces demeures de s'installer sur les points hauts, les pentes furent occupées par toutes les autres constructions et activités nécessaires à la vie du campement : logements abritant les nombreux soldats, artisans, dépendants, esclaves³ mais aussi églises, entrepôts, commerces... À l'échelle locale, les résidences des *ras* dominaient donc tout un tissu bâti installé sur les pentes. Ces *säffärs*, véritables villages organisés autour des campements des généraux sont à l'origine non seulement de la polynucléarité d'Addis-Abeba, mais aussi de

3. Il est estimé que jusque vers 1920, les esclaves formaient la moitié de la population [Giorghis, non daté, p. 3].

l'organisation urbaine originale, associant dès le départ une proximité spatiale entre riches et pauvres, ces derniers étant, le plus souvent, relégués plus bas, socialement et topographiquement parlant.

Dix ans après sa fondation, une nouvelle impulsion a été donnée à Addis-Abeba, suite à la victoire d'Adwa en 1896. Cette dernière avait renforcé l'autorité de Ménélik II et lui offrait la possibilité d'une reconnaissance internationale. S'en est suivie très directement l'installation de légations étrangères. Ménélik II leur concéda des terrains à l'Est de la rivière Kebena, à charge pour elles de construire des ponts pour être reliées au *guebi*, centre du pouvoir. Les représentations française, italienne et britannique furent les premières à s'installer puis vint la légation russe qui elle fut la première à prendre en charge la construction d'un pont. Ces légations amenèrent par effet d'entraînement l'installation de différents services, tels que la poste, le télégraphe et le téléphone. C'est aussi de cette époque que date la décision politique de conforter l'essor d'Addis-Abeba par la création d'une administration dédiée au développement de la ville. Après une période de doute, pendant laquelle Ménélik II avait pensé déplacer sa capitale, plus à l'ouest, à Addis Alem, le renouveau se fit sentir. La construction de nouveaux bâtiments et routes fut entreprise et se poursuivit au début du XX^e siècle par l'édification d'hôpitaux et écoles.

Au principe de dispersion autour de la polynucléarité créée par la dizaine de *säffärs*, succéda un recentrage sur deux zones essentielles autour desquelles la ville allait se développer : le *guebi* et l'*arada* (le marché). Le *guebi* restait bien sûr le centre de commandement principal à partir duquel a été construit le premier axe en direction du nord-ouest et de la première zone commerciale, l'*arada*. C'est sur cet axe que se situe également une des plus anciennes églises d'Addis-Abeba : l'église Saint-Georges édiflée à partir de 1886. Cet *arada* était ainsi un pôle tout à la fois religieux et d'échanges, particulièrement dynamique, et dans lequel se rencontraient des populations diversifiées, signe d'une urbanité active. Hôtels, restaurants, bars (*tejbets* et *talabets*⁴) s'y développèrent. Des bâtiments d'importance y furent également construits imposant leur marque monumentale dans l'espace : la Banque d'Abyssinie et la résidence de la reine Taïtu en 1907, l'école Ménélik II l'année d'après, l'hôpital Ménélik II en 1910 et l'imprimerie nationale érigée en 1911. Un troisième pôle se développa par la suite autour d'Arat Kilo et Sidist Kilo avec des administrations, puis la résidence d'Haile Sélassié. L'inauguration en 1917 de la liaison ferroviaire Addis-Abeba-Djibouti (commencée en 1894) et la construction de la gare marquèrent un tournant important pour la ville en orientant son développement vers le sud.

Le *guebi* et l'*arada* constituaient toujours les symboles forts de l'organisation urbaine à l'arrivée des italiens.

4. Le *tej* est un hydromel local ; la *tala* est la bière artisanale locale.

L'occupation italienne : ségrégation et prise de possession de l'espace

La conception de l'organisation urbaine propre aux occupants italiens était différente de celle qui avait prévalu jusque là à Addis-Abeba. S'y est sans aucun doute ajouté le sentiment pour les Italiens qu'il était nécessaire de s'approprier rapidement cet espace urbain conquis, pour à la fois davantage le contrôler et mieux s'en glorifier.

Une nouvelle rationalisation dans l'usage de l'espace fut pensée avec l'imposition d'une ville ségréguée et d'un espace urbain aux fonctionnalités reconsidérées. L'organisation antérieure des *säffärs*, marquée par une exceptionnelle plurifonctionnalité économique et pluralité sociale, n'apparut aux Italiens que comme l'image d'une ville spontanée et désordonnée. Ils engagèrent, tout de suite après l'occupation de la ville, leur première entreprise formelle de planification. L'idée essentielle de ce plan était la ségrégation entre indigènes et italiens [Pankhurst, 1969]. Ils organisèrent donc la séparation en transférant l'activité économique locale de l'Arada au Mercato, l'Arada ayant été repérée comme le cœur indigène originel. Le Mercato était prévu pour devenir le nouveau quartier autochtone. Pour le quartier italien, l'architecte Piacentini, en charge de la nouvelle organisation urbaine d'Addis-Abeba, mit en avant le besoin d'intégrer les critères hygiénistes comme norme, notamment pour les constructions à usage d'habitation. Ces « nécessaires » précautions sanitaires l'amènent à insister sur la priorité à concevoir une architecture tropicale spécifique et à faire la promotion de cet urbanisme prônant la séparation entre blancs et indigènes. Une réflexion était engagée chez les italiens (Congrès de 1937) sur la manière de concevoir cette coupure et l'originalité de leur urbanisme était d'affirmer qu'il fallait éviter que celle-ci ne soit matérialisée par un élément physique visible. Pour les villes éthiopiennes de Gondar et Dessé qui regroupaient à l'époque environ 15 000 habitants chacune, le contexte montagneux avait par exemple permis l'utilisation de la configuration topographique comme séparation, avant même les recommandations du Congrès de 1937 [Gresleri, 1992, p. 38]. Différents décrets datant de 1936 à 1938 permirent les expropriations de populations locales. Le premier, qui remonte à décembre 1936, expropria 4 000 propriétaires. Les expulsions furent ensuite accélérées après l'attentat contre le gouverneur italien Graziani en février 1937. Elles furent menées avec violence provoquant des morts et s'inscrivant douloureusement dans la mémoire des Éthiopiens. La réorganisation de la ville selon les principes raciaux a donc abouti à des déplacements forcés de populations, notamment dans le quartier de Casa Incis, prévu pour les cadres italiens (voir cahier photo) et situé juste au Sud du *guebi*. Ce quartier, complètement bouleversé par l'occupation, porte d'ailleurs le nom du sigle d'une des institutions chargée de promouvoir l'habitat des cadres italiens : Istituto Nazionale Case Impiegati Statali (INCIS). La deuxième zone sélectionnée dans la ville d'Addis-Abeba pour accueillir les colons a été celle des Casa Popolari au sud-ouest de la gare. Les logements y ont été édifiés par l'Institut fasciste autonome des maisons populaires (Istituto Dell Casa Economica et Popolare).

Cette ségrégation spatiale et raciale, base de l'organisation urbaine coloniale a été au cœur des trois schémas d'aménagement proposés à l'époque et qui se trouvaient en concurrence. Valle et Guildi, Del Debbio, Vaccaro et Ponti et enfin Le Corbusier, ont tous mis ce principe de séparation au centre de leurs propositions. La deuxième obsession du pouvoir fasciste a été de s'approprier le plus rapidement possible l'espace en y apposant des marques significatives et prestigieuses.

Addis-Abeba, une nouvelle Rome ?

Dès 1936, année qui correspond au début de l'occupation d'Addis-Abeba, un des soucis premiers des occupants a été de marquer de leur empreinte l'espace conquis. C'était pour les Italiens une façon de s'imposer, de dominer et de contrôler. C'était aussi une manière d'asseoir leur prestige. Une des premières lettres envoyée par Piacentini [Gresleri, 1992, p. 48] à Mussolini énonçait très clairement cette impérieuse nécessité. Piacentini parlait de l'observation d'un local organisé sur des bases qu'il notait comme fondamentalement différentes de celles de l'Italie. Ce contexte avait, pour lui, un avantage certain. L'observation de la distance existante entre la tradition locale d'une ville au tissu lâche, lui paraissant mal structurée, et la capacité d'une planification urbaine occidentale rationnelle lui semblait favoriser une inscription facile et puissante de l'arrivant. La référence à la magnificence de l'Empire romain et à son inscription durable grâce à ses constructions en territoires conquis (théâtres, thermes, temples...) était, pour lui, indiscutablement l'exemple à suivre pour affirmer la grandeur, la force et la supériorité de l'Italie conquérante et sans rivale. Il suggère donc l'adoption d'une architecture proche de celle pensée par l'antique Rome conquérante, intégrant des éléments climatiques et économiques spécifiques en ce qui concerne les bâtiments publics. Il recommande d'ailleurs ces principes pour la colonie entière et l'énonce comme un acte primordial de l'État de façon à s'imposer par le biais de ses représentations à travers une architecture unitaire et intégrée. Cette argumentation l'amène à solliciter auprès de Mussolini le démarrage immédiat d'un ambitieux programme de construction pour Addis-Abeba. Sa proposition coïncide avec l'ambition métropolitaine de reprendre une architecture romaine monumentale, associée à un programme spécifique pour les colonies de peuplement prévues pour être gérées à travers d'un schéma général d'aménagement des colonies. Cette concordance de pensée existe, sans qu'il soit possible de certifier que Piacentini ait influencé Mussolini dans ses décisions finales. La concrétisation en a été la création d'un Conseil central de l'architecture et de la planification urbaine au sein du Ministère italien des Colonies, véritable fer de lance de cette politique. Il était chargé d'approuver « les projets de constructions publiques de facture monumentale et artistique et les ensembles de constructions publiques et privées d'importance particulière » [Gresleri, 1992, p. 36].

Addis-Abeba a rapidement été sélectionnée comme le fleuron de la conquête coloniale italienne et désignée capitale de l'Empire. Mussolini déclarait dès le 28 mai 1936, soit deux semaines après la prise de la ville, que la capitale de

l'Afrique Orientale Italienne (AOI) serait Addis-Abeba [Pankhurst, 1986, p. 120]. Même si certains prônaient un déplacement de la capitale (vers Ambo, Gouder ou vers Dessé), la permanence de la capitale sur le site d'Addis-Abeba n'a donc pas réellement suscité de doute, vu l'engagement précoce du Duce en ce sens. C'est avec une extrême rapidité que l'application locale des décisions prises à Rome y a été engagée. Bottai, en tant que premier gouverneur de la ville, avait sollicité Cesare Valle et Ignaci Guildi pour élaborer un schéma Directeur durant l'été 1936, lequel fut approuvé dès le mois d'octobre de la même année par Graziani, Gouverneur et Vice roi de l'Afrique Orientale Italienne, [Talamona, 1985]. Le Corriere dell'Impero [Gresleri, 1992, p. 42], décrivant le plan finalement retenu de la capitale, ne se privait pas de présenter Addis-Abeba comme la « nouvelle Rome » qui, selon Mussolini, devait apparaître merveilleuse à tous les peuples du monde [Gresleri, 1992, p. 42].

Critiques et application du schéma d'aménagement

Lors du Congrès national qui se tint à Rome en avril 1937 et pendant lequel furent rediscutées les grandes orientations à prendre pour l'organisation des villes de l'Afrique orientale, il fut réaffirmé la nécessité de donner la priorité aux routes et à l'établissement de schémas directeurs dans les villes où il n'y en avait pas. L'Éthiopie était en avance sur bien des points puisque des plans avaient déjà été réfléchis d'abord pour Desse, Gondar et Jimma, puis Addis-Abeba, anticipant les recommandations de ce congrès. Il est d'ailleurs possible que certaines caractéristiques visibles dans les villes secondaires éthiopiennes et qui avaient été appréciées, par exemple l'allure de ville parc avec une densité d'environ 60 h/ha, aient pu servir d'inspiration pour Addis-Abeba, voire d'autres villes de l'Empire [Gresleri, 1992, p. 42].

Le schéma proposé pour Addis-Abeba n'avait cependant pas recueilli l'unanimité. Certains architectes italiens, Del Debbio, Vaccaro et Ponti, avaient élaboré une critique du plan de Valle et Guildi qu'ils suspectaient de ne pas être assez moderniste. Ils jugeaient notamment son manque d'ambition en le restreignant à un « pauvre concept de cités-jardins » [Gresleri, 1992, p. 37] et en lui opposant la nécessité d'un projet plus prétentieux d'une ville totalement moderne. Ils suggéraient d'y intégrer des constructions favorisant l'émergence des fonctions collectives et, surtout, faisaient l'apologie d'une création urbaine à travers laquelle il serait possible de lire « l'image vivante » du projet politique et social sous-jacent. Ils présentèrent finalement un plan alternatif dont la proposition centrale était schématiquement l'organisation autour d'un axe central fonctionnant comme une sorte de charnière entre les différents espaces urbains [Gresleri, 1992, p. 37]. Cet axe conduisait de la gare à l'église Saint-Georges. Leur idée de « *park-city* », motif récurrent de l'idéologie coloniale, était contenue à la fois dans la zone résidentielle et la zone commerciale caractérisées par des constructions basses déployées au milieu de la verdure. Le Corbusier, qui ne s'était jamais déplacé à Addis-Abeba, fit de même une proposition rivalisant de principes ségrégatifs et fonctionnels « modernes ».

La nécessité pour le pouvoir italien d'aller vite fit certainement choisir à Mussolini la première proposition, déjà en cours d'application. Graziani, successeur de Bottai à la tête de la ville, fut donc chargé de poursuivre selon les plans proposés par Cesare Valle et Ignaci Guildi. Il en confia l'exécution d'abord à des ingénieurs militaires puis à des civils. Le débat sur la forme et l'architecture que devait prendre la nouvelle capitale fut donc assez vite enterré pour passer à des éléments plus urgents tels que la préparation de la colonisation démographique et l'organisation des infrastructures de transport [Talamona, 1985]. Avant son invasion, Addis-Abeba avait cependant été pillée et en partie détruite de façon à priver les envahisseurs des commodités de la ville [Pankhurst, 1986, p. 120] ce qui a retardé l'application du plan et l'arrivée des colons italiens. Cette dernière a finalement été engagée par Mussolini au printemps 1937, soit six mois après la prise de la ville. Les importantes expropriations nécessaires à l'application de la loi ségrégative imposant « un nouvel espace urbain libre de toute emprunte indigène » [Pankhurst, 1986, p. 120] ont aussi retardé le peuplement italien.

Changer la mémoire

L'évolution du paysage urbain a d'abord été marquée par les premières décisions permettant d'inscrire rapidement quelques signes symbolisant le contrôle de l'espace par les occupants. La première appropriation de l'espace par les Italiens s'est, en fait, traduite par une série de mutations classiquement utilisées lors de changements importants du pouvoir. Dès les premiers mois, des monuments et statues associés à l'Éthiopie indépendante ont été enlevés ou détruits. La statue équestre de Ménélik II a été la première à être désignée comme devant disparaître sur ordre express de Mussolini. L'ordre en a été donné le jour même de la prise d'Addis-Abeba suscitant un émoi important chez les Addisiens, cependant il a fallu attendre plusieurs mois que les moyens techniques nécessaires soient rassemblés [Pankhurst, 1986, p. 122]. Cette statue a, par la suite, été remplacée et elle trône actuellement au cœur de l'Arada. Le mausolée de Ménélik II a été, lui, affecté à une fonction différente après transfert des ossements dans une autre église orthodoxe suite à une entente avec l'*Abuna* [Pankhurst, 1986, p. 122]. La tentative d'effacement de la mémoire de l'Éthiopie historique et prestigieuse se lit aussi par l'élimination de la statue du lion de Judas sur ordre du Ministre des Colonies⁵ et par les suppressions d'une représentation d'un obélisque d'Aksum, de bustes et peintures de différents dirigeants proches du Négus [Pankhurst, 1986, p. 122]. Un changement de nom des édifices les plus marquants (boutiques, cafés) a également été opéré, ainsi que l'affectation de noms de rue à des leaders fascistes et l'apparition de nombreuses représentations du Duce et autres emblèmes fascistes (*cf.* photographie ci-contre). À la libération, les rues ont été rebaptisées, souvent du nom de libérateurs. Cependant, les

5. Plusieurs répliques en ont été réalisées après la libération et elles sont actuellement érigées en plusieurs points de la ville.

Addissiens n'ont jamais vraiment intégré ces différents changements. Jusqu'à maintenant, ils continuent imperturbablement à se référer aux désignations des anciens *säffärs* qui marquent indubitablement l'origine de l'inscription urbaine et finalement la vraie mémoire urbaine. Ces formes de résistance sont très significatives de la force d'expression des sociétés locales.



W. E. THURZAI ALLA CASA DEL FANTO DI ADDIS ABABA

Photo 1 : Prise de contrôle de l'image urbaine par les symboles de l'Italie fasciste : effigie de Mussolini sur la Casa Littori et bannières fascistes à l'entrée du Cinema Italia (source : Gli Annali dell'Africa Italiana).

De manière plus active, pendant l'occupation, les résistants ont profité de la configuration de « ville forêt » d'Addis-Abeba pour se camoufler [Pankhurst, 1986, p. 121] La verdure, pourtant tant appréciée des Italiens dans le modèle de la ville-parc, a alors été en partie sacrifiée au nom du nécessaire contrôle de ceux qui étaient nommés « rebelles ».

Mais, la négation la plus forte des principes fondateurs d'Addis-Abeba a certainement été la mise en œuvre de la ségrégation urbaine facilitée par la proposition de l'axe central, conçu comme l'élément séparateur entre la ville italienne et la ville indigène. Le plan de Cesare Valle et Ignaci Guildi reprend cet axe, dont la symbolique est également fortement appréciée par Piacentini. Ce dernier le concevait comme l'épine dorsale de la construction urbaine et le voyait comme l'élément indispensable imposant le versant moderne de cette puissante « romanité » appelée de maints architectes. À Addis-Abeba, la construction de l'axe central s'est finalement exprimée dans toute la puissance de sa symbolique, puisque, par son tracé, cette avenue a littéralement écrasé le cœur de l'ancienne ville (Arada) et détruit la trame précédente, annihilant définitivement ses rues sinueuses pour lui imposer un caractère rectiligne. À l'ouest, a donc été transplanté le marché indigène et à l'Est ont été construits la Piazza et Casa Incis. Cet axe idéologique double l'axe initial du pouvoir impérial (de Ménélik II, puis Haile Selassié) qui allait du vieux *guebi* à l'église Saint-Georges (situé en bordure nord du site de l'Arada).

L'effacement de la mémoire et l'imposition d'une nouvelle réalité urbaine coloniale se sont donc traduits par la création de la ville indigène et le percement de cet axe monumental, mais aussi par l'aboutissement d'études consacrées aux monuments tels que le palais impérial et l'hôpital. C'est seulement en 1940 qu'ont pu débiter les travaux pour le palais impérial qui avait mobilisé les meilleurs architectes. Les constructions de l'hôtel de ville, du stade, de l'hippodrome, de l'aéroport et de quelques ponts ont suivi. Pendant ce temps, des investisseurs privés construisaient les zones résidentielles et notamment bâtissaient la zone affectée au marché indigène. Cette participation active des entrepreneurs privés à la construction urbaine a joué en faveur d'une diversification urbaine. Les constructeurs éthiopiens avaient tendance à utiliser le modèle importé, mais avec leur propre savoir faire. Cette participation d'entrepreneurs privés a finalement favorisé une sorte de métissage des techniques et des idées.

Il faut noter que ces métissages avaient commencé en Éthiopie bien avant l'arrivée des Italiens puisque Ménélik II de son temps avait déjà favorisé l'introduction de nouvelles influences [Pankhurst, 1967]. Ils se poursuivirent sous une autre forme pendant l'occupation italienne et après.

Richesse d'influences à l'époque de Ménélik II et de Haile Selassié

Ménélik II, par le succès de son entreprise militaire et le dynamisme de sa politique, avait favorisé l'ouverture de son pays sur l'extérieur. L'attrait exercé

par l'Éthiopie sur de nombreux étrangers était incontestable. Diverses nationalités étaient représentées, à travers les ambassades bien sûr, mais aussi à titre de conseillers, religieux ou de manière plus individuelle. Grecs, Arméniens et Indiens étaient parmi les plus présents et leur influence sur l'architecture est loin d'être négligeable. Les artisans indiens étaient particulièrement actifs et leur marque est lisible sur de nombreux monuments. Cependant, c'est un fonctionnaire égyptien qui a conseillé la construction de la première mosquée à Addis-Abeba pour les Éthiopiens musulmans. La mosquée Al-Nour a ainsi été bâtie derrière la poste [Giorghis, 1996, p. 152], au nord-est de l'actuel Mercato. Un des étrangers les plus célèbres est certainement l'ingénieur suisse Alfred Ilg qui a beaucoup travaillé pour Ménélik II dont il était aussi conseiller. C'est notamment lui qui a suivi la construction des édifices se trouvant à l'intérieur du vieux *guebi*.

La rencontre de ces nombreuses cultures, orientales, européennes, africaines en Éthiopie a permis l'épanouissement d'une architecture « communément désignée sous le nom de style Addis-Abeba » [Giorghis, 1996, p. 154]. La résidence du Dedjach Ayalew sur la route de Bolé en est un des plus beaux exemples. Cette résidence, élevée selon un plan de base rectangulaire, est composée « de deux bâtiments distincts reliés par un pont. Le pont de bois reposant sur de fines colonnes prolonge la véranda supérieure et relie l'habitation principale au volume plus petit » [Giorghis, 1996, p. 154]...

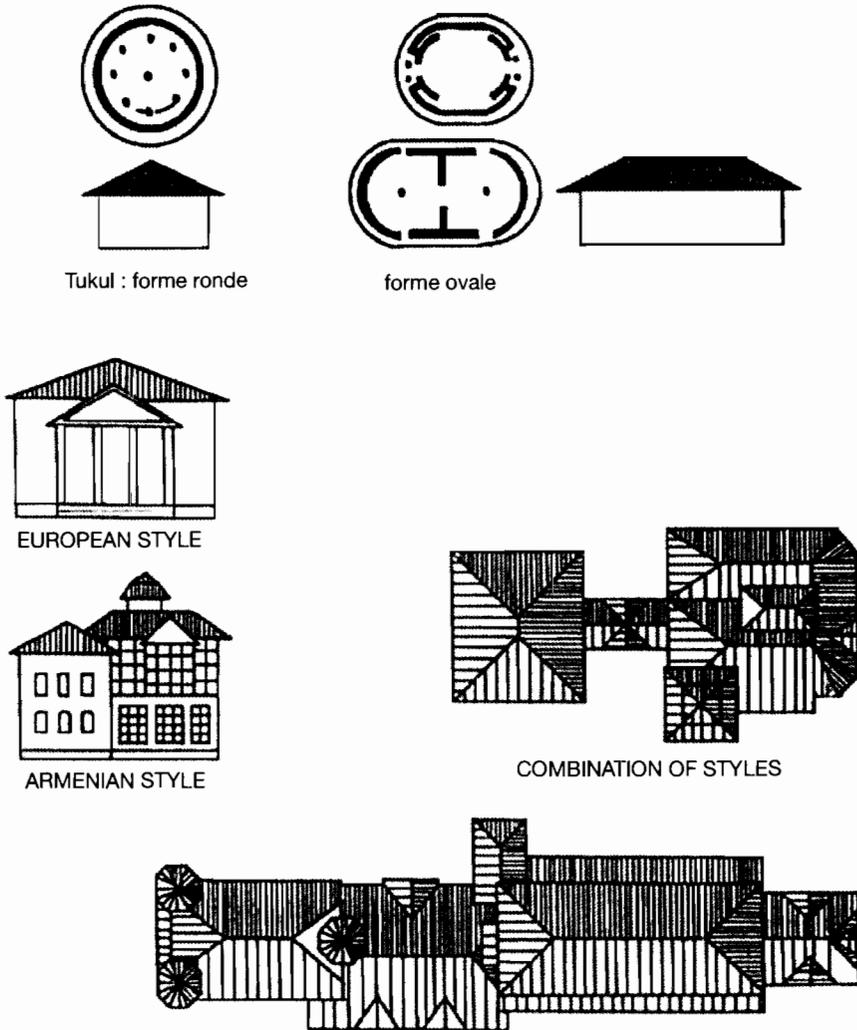
« Certains bâtiments d'aspect robuste, avec leurs arcades et leurs ouvertures aux arches nombreuses, trahissent, eux, une influence européenne prononcée. Construits en pierre pour la plupart, ils présentent une apparence lourde et imposante » (banque d'Abyssinie). « Les constructeurs européens, tels l'ingénieur-constructeur italien Sebastiano Castagna et certains maçons grecs sont entrés en scène à la suite des Indiens et des Arabes. Castagna a construit l'église Saint-Georges en s'inspirant d'un plan de l'architecte grec Orphanides. » [Giorghis, 1996, p. 154] C'est un architecte allemand Haertel qui a imaginé le mausolée de Ménélik II. La gare a, elle, été conçue par un français, Paul Barrias. Commencée en 1917, elle n'a été achevée qu'en 1929 (cahier photo, p. II).

Cela n'a pas empêché l'architecture locale de rester très présente et de demeurer à la base des formes et styles de la plupart des constructions addissiennes. Les trois périodes architecturales habituellement distinguées sont la période Ménélik II jusqu'à 1916, la période Zawditu de 1916 à 1930 et la période Haile Selassié de 1930 à 1936. Ces périodes ne correspondent cependant pas forcément à un style bien défini puisqu'on ne note pas vraiment de progression linéaire d'évolution des styles. On peut souvent remarquer qu'il existe un enrichissement des formes décoratives dans les architectures plus tardives, mais il est aussi possible de noter des contre-exemples. Ainsi, la demeure de Ras Birru Wolde Gebrel est une des plus sophistiquées, or c'est une des premières construites sous Ménélik II (cahier photo, p. I). Au contraire, la résidence de Lorenzo Tiezaz constituée sur le simple plan d'un ovale est l'une des plus tardives de la période Zawditu [Giorghis: non daté, p. 4].

Il apparaît également intéressant de noter la spécificité locale lisible à travers le mélange de fonctions des bâtiments. En effet, dans la première phase du développement d'Addis-Abeba, le concept d'un usage public distinct d'un usage privé n'existait pas. Par exemple, la demeure du Ministre de la défense de Ménélik II, Fitawari Habte Giorghis était en même temps son bureau et le dépôt des armes [Giorghis, 1996, p. 154]. Bitewoded Haile Giorghis, premier ministre de Ménélik II de 1914 à 1916 et qui assumait aussi la fonction de maire d'Addis-Abeba avait converti sa résidence en municipalité. La plurifonctionnalité, très courante, pouvait aussi se lire à travers le regroupement dans une même enceinte de bâtiments à fonctions très variées. La demeure de Afenegus Atnafe nous en donne un bon exemple. On y trouvait à la fois des logements, des cuisines, des entrepôts, des brasseries, des salles de banquets et aussi des logements à louer [Giorghis, 1996, p. 154]. Le fonctionnement était donc celui d'un *compound* multifonctionnel.

Sur le plan strictement architectural, trois formes de base reflètent la tradition éthiopienne (fig. 2) et sont très utilisées aux périodes Ménélik II et Zawditu. La forme ronde rappelle le *tukul*, hutte circulaire très présente dans le monde rural. À la fin du XIX^e siècle, c'était la forme traditionnelle des constructions dans la région d'Addis-Abeba. La plupart des églises traditionnelles adoptaient aussi cette forme ronde qui prévalait depuis le XVI^e siècle (les formes rectangulaires dominaient auparavant) [Giorghis, non daté, p. 5]. La forme ovale renvoie à une conception de l'espace plus vaste pouvant intégrer des partitions. C'est en quelque sorte deux *tukul* accolées. Le style de référence se retrouvait à Ankober, ancienne capitale avant Addis-Abeba et Entoto. La forme rectangulaire est souvent à la base des constructions de style Addis-Abeba comme nous l'avons déjà noté. De nombreuses variations ont, à partir de là, été adoptées par différents ajouts ou modifications : balcons, portes d'entrée plus ou moins monumentales, introduction de symétries, combinaisons habiles de styles intégrant vérandas en bois ajouré, fenêtres travaillées, escaliers. Les influences arméniennes se lisent à travers l'utilisation de divers matériaux richement décorés et compliqués par des formes en toit, tours, balcons... L'agencement intérieur se marque par la spécificité de compartimentages et éventuellement d'un escalier intérieur. Elles s'épanouissent en formes nommées « orientales » avec des apports grecs et indiens. L'influence européenne classique se fait plutôt remarquer par la recherche de la symétrie et l'ajout d'un tympan supporté par des colonnes : résidences du Ras Adefrisew et de Tsehafetiezaz Wolde Giorghis. Ces influences européennes ont joué selon des interprétations libres à partir des éléments premiers. Un des exemples les plus originaux en est la résidence de Monsieur Karacacian (cahier photo, p. I). La tradition locale est toujours présente et innove à travers l'intégration de riches décorations.

La première partie du XIX^e siècle apparaît donc comme une période d'intenses échanges d'influences et d'innovations spontanées reflétant des relations libres entre l'Éthiopie, l'Asie et l'Europe. Les relations conflictuelles établies avec l'Italie fasciste viennent bouleverser la situation.



Source : Fasil Giorghis

Fig. 2 : Les formes architecturales traditionnelles, très utilisées notamment aux époques Ménélik et Zawditu

Quelle architecture coloniale ? Du modèle européen au métissage

L'entreprise coloniale italienne s'est accompagnée d'un débat vif à propos du type de ville à établir dans les nouveaux territoires conquis. Cette époque de la colonisation apporte la découverte de traditions et architectures nouvelles repérées en dehors de l'Europe. La question se pose de ce que doit être l'architecture coloniale, de la part que doit y prendre la modernité « forcément » européenne et

conquérante et de la place pouvant être réservée à l'intégration d'un local riche aussi de variétés et d'opportunités.

Beaucoup d'architectes sont très liés au pouvoir dans l'Italie fasciste et les directives du Duce sont d'imposer la mode architecturale de l'Empire romain sublimé dans le modèle d'Auguste. Cette idée d'un avenir reprenant les beautés du passé est finalement emprunt d'un certain conservatisme patrimonial qui était ici de garder, transmettre et exporter les symboles réappropriés de la puissance d'Auguste. D'un autre côté, la grandeur de l'Empire pouvait aussi avoir à profiter de la mise en scène d'un certain exotisme des colonies qui était volontiers exhibé lors des grandes expositions. L'exposition organisée en 1937 par le Ministère de la Culture populaire célébrait la nouvelle continuité entre l'ancien et le nouvel Empire romain. Les récents territoires éthiopiens occupés, tout comme ceux d'Afrique du Nord étaient montrés comme participant à la résurgence du « *Nuovo Impero Romano* » [Zewdou, 1996, p. 166]. Deux grandes thèses s'affrontaient finalement sur la conception de l'architecture coloniale. L'une ne comptait que sur un modernisme dont les idées étaient forcément et uniquement issues d'Europe, l'autre entrevoyait la nouveauté dans un possible métissage entre les idées européennes et certains éléments locaux. L'architecte Carlo Enrico Rava, chantre du modernisme, condamnait fermement l'intégration de toute influence indigène pour l'architecture coloniale [Rava, 1935, p. 103]. Le débat valait aussi pour Tripoli où Cabiati insistait pour imposer une architecture moderne romaine, garante de la puissance italienne. La vision de Cabiati correspondait à l'idée que Piacentini se faisait, lui aussi d'une « romanité » devant marquer l'espace conquis par les formes des grands monuments publics. Ce dernier a cependant reconnu, par la suite, que cette « romanité » pouvait s'affirmer d'elle-même avec des constructions spécifiques sans rejeter les expressions locales qui, elles, subsistaient à travers activités et constructions traditionnelles. D'autres architectes exprimaient un attrait certain pour les expressions culturelles locales. Giovano Pellegrini plaidait pour une architecture coloniale inspirée des savoir-faire traditionnels ; c'était pour lui la seule architecture fonctionnelle possible à mettre en place localement [Pellegrini, 1936, p. 349-350]. Revenant de leur séjour à Addis-Abeba, Del Debbio, Vaccaro et Ponti, malgré leur attrait du modernisme, soulignaient le bienfait de l'intégration d'expressions locales, liées non seulement aux conditions géographiques, mais aussi aux possibilités techniques et matérielles. Ils relevaient la capacité d'adaptation des coutumes dans les projets proposés, également présente dans l'artisanat et les expressions religieuses. En général, les plans initiaux ont été amenés à évoluer du fait de leur confrontation à la réalité du terrain et les éléments importés ont très souvent été dilués ou agrémentés de motifs locaux [Zewdou, 1996, p. 168]. Dans le tissu urbain, les formes importées montrent parfois clairement l'utilisation de techniques traditionnelles éthiopiennes et de matériel local. De nombreux métissages auraient été permis par des initiatives individuelles interprétant ce qu'une architecture italienne « civilisée » pourrait être par intégration du local. Le Ras Hôtel est actuellement connu comme en étant un exemple précis. Il a été dessiné par

les Italiens, mais non totalement construit par eux et finalement achevé dans un style où se mêlent éléments importés et marques locales [Zewdou, 1996, p. 175]. Colonisés et colonisateurs ont donc finalement mêlé leurs efforts pour donner le cachet définitif à bien des bâtiments. Le Mercato s'est transformé de lui-même et s'est réapproprié le principe de la mixité première, mais sous une autre forme et c'est cette nouvelle forme d'organisation sociale et urbaine qui est maintenant défendue comme patrimoine [Ouallet, Couret, Tamru, à paraître].

L'urbanité d'Addis-Abeba, ville de plus de trois millions d'habitants repose justement sur l'association de ces différentes étapes de construction dans lesquelles sont actuellement puisés les éléments patrimoniaux. Les modes de sélection patrimoniale officielle se sont pour l'instant essentiellement portés sur les maisons de maître de la période pré italienne (cahier photo, p. I et p. II), sur les édifices religieux et les statues. La période d'occupation italienne porte, elle, toute l'ambiguïté liée à la douleur de l'oppression, mais en même temps certaines qualités sont reconnues aux constructions de cette époque à travers leur architecture spécifique et la qualité des matériaux utilisés. Les bâtiments italiens ont souvent été récupérés par le nouveau pouvoir et ils abritent aujourd'hui nombre de ministères, administrations, hôtels des chaînes nationales. On a ici nettement une forme politique et symbolique de réappropriation. D'autre part, le retrait des Italiens de l'Éthiopie n'a pas fondamentalement bouleversé les politiques de modernisation urbaines. Celles-ci sont reprises par les gouvernements suivants qui misent, eux aussi, sur une ville dont la modernité est importée et qui sont tentés par le zonage fonctionnel et la ségrégation. L'image de la ville internationale qui prévaut est celle d'une ville verticale accueillant des édifices emprunts des exemples nord américain ou européen et valorisant les CBD (*Central Business Districts*). Les nouvelles constructions tiennent en général très peu compte du paysage urbain environnant et s'insèrent dans une ville de plus en plus composite. La construction de la ville « vitrine », toute en hauteur, tend à occulter un autre espace urbain, organisé autour du tissu ancien, le plus souvent dissimulé en arrière plan et généralement densément occupé [Ouallet, Couret, Tamru, à paraître]. Un espace linéaire, celui d'une ville plus riche, construite sur des axes où la circulation est plus rapide, risque de se substituer à l'ordonnement du paysage par certains bâtiments historiques prestigieux qui commandaient autrefois l'organisation de leur espace environnant et qui ont maintenant perdu leur fonction initiale. Le classement sur une liste du patrimoine ne suffit pas à sauver ces bâtiments fortement dégradés par les conditions généralisées de non entretien, de suroccupation souvent d'ailleurs par des fonctions inadéquates, de détériorations des espaces alentours. Actuellement, seules quelques initiatives de mises en valeur de demeures prestigieuses peuvent augurer de leur potentiel dans la ville future. Ainsi, la demeure de Itégué Taïtu a été transformée en hôtel de style patrimonial, la résidence du Ras Birru est aujourd'hui un musée. La résidence de Neggadras Haile Giorgis qui a, un temps, été utilisée comme municipalité abrite aujourd'hui un projet de centre des artisans financé par la Banque mondiale. Le sauvetage du patrimoine sélec-

tionné nécessite une restauration adéquate au niveau du bâtiment lui-même tenant compte de son insertion dans le cadre d'une valorisation économique. Il demande aussi de prévoir son intégration dans l'espace environnant et plus largement dans un projet de ville qui associe mémoire et potentialités locales. Les difficultés actuelles de gestion urbaine amènent les politiques à investir de façon prioritaire d'autres créneaux tels que celui du logement. Pour l'instant, le volet patrimonial se réduit essentiellement à un affichage qui a cependant permis la constitution d'une première liste officielle de bâtiments et statues à préserver au nom du patrimoine.

BIBLIOGRAPHIE

- BOSIO G. [1936], « Relazione allo schema di PRG di Dessiè and Relazione allo schema di PRG di Gondar, Asmara, 25-8/25-9-1936 », *ACS-MAI, paquet 45*, repris in G. Gresleri, 1992, p. 42.
- DEL DEBBIO, PONTI ET VACCARO [1936], « Rapporto degli architetti Del Debbio, Ponti e Vaccaro sulla costruzione di Addis Abeba Italiana », *ACS-MAI, paquet 103*, repris in G. Gresleri, 1992, p. 37.
- FULLER M. [1992], « Building Power. Italian Architecture and Urbanism in Libya and Ethiopia. in Al Sayyad Nezar ». in Nezar Al Sayyad (éd.), *Forms of Dominance on the Architecture and Urbanism of the Colonial Enterprise*. Worcester, Royaume-Uni, p. 211.
- GIORGHIS F. [non date], *Historic Buildings of Addis Ababa, Preservation in Town Planning*, 26 p.
- GIORGHIS F. [1996], « Addis-Abeba, l'histoire du développement urbain ». in *Ethiopia, peuples d'Éthiopie*. Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, Belgique, p. 148-158.
- GRESLERI G. [1992], « Architecture for the Towns of the Empire, in Appolino F.I., Consoli G.P. ». in G. Gresleri *et alii, Architecture in the Italian Colonies in Africa*, Rassegna, Quaterly, Year 14, n° 51/3, Bologna. CIPIA, Italy.
- OUALLET A., COURET D., TAMRU B. [à paraître], « Habiter les vieux quartiers d'Addis-Abeba : un patrimoine en risque ? Éléments pour la compréhension des enjeux et acteurs », *Habiter Le Patrimoine : Enjeux, Approches, Vécu*, actes de l'Université européenne d'été organisée par l'Université d'Angers, la Mission Val de Loire patrimoine mondial et la Ville de Saumur, à Saumur, France, 13-16 octobre 2003.
- PANKHURST R. [1967], « Menelik and the Utilization of Foreign Skills in Ethiopia », *Journal of Ethiopian Studies*, vol. 5, n° 1, p. 29-86.
- PANKHURST R. [1969], « Fascist Racial Policies in Ethiopia : 1922-1941 », *Ethiopian Observer*, 12/4.
- PANKHURST R. [1986], « Development in Addis Ababa during the Italian Fascist Occupation (1936-1941) », in *Addis Ababa Symposium on the Centenary of Addis Ababa* (24-25 novembre 1986).
- PELLEGRINI G. [1936], « Manifesto dell'architettura coloniale », *Rassegna di architettura*, octobre-novembre, p. 349-350, repris in F. Zewdou, 1996.
- PIACENTINI M. [1936], *Lettre de Marcello Piacentini à Mussolini*, lettre envoyée d'Addis-Abeba le 25 mai 1936, références ACS-MAI, dossier 103, repris in G. Gresleri, 1992, p. 48.
- PICCINI G. [1938], « La Capitale », *Corriere dell'Impero*, 25/3/1938, repris in G. Gresleri, 1992, p. 42.

- RAVA C.E. [1935], « Di una architettura coloniale moderne », *Nove anni di architettura vissuta, Rome*, p. 103, repris in F. Zewdou. 1996.
- TALAMONA M. [1985], « Addis Ababa Capitale dell'impero », *Storia Contemporanea*, n° 5-6, p. 1093ff, repris in F. Zewdou. *Architecture and its model : how european can it be ? Italian colonial architecture in Addis Abeba and Tripoli*, 1996, p. 173.
- ZEWDU F. [1996], « Architecture and its Model : how European can it be ? Italian Colonial Architecture in Addis Ababa and Tripoli », in C. Coquery-Vidrovitch et O. Goerg (dir.), *La ville européenne outre mers : un modèle conquérant ? (XV^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, p. 163-179.

Héritage reconnu, patrimoine menacé : la maison traditionnelle à Tananarive

*Catherine Fournet-Guérin**

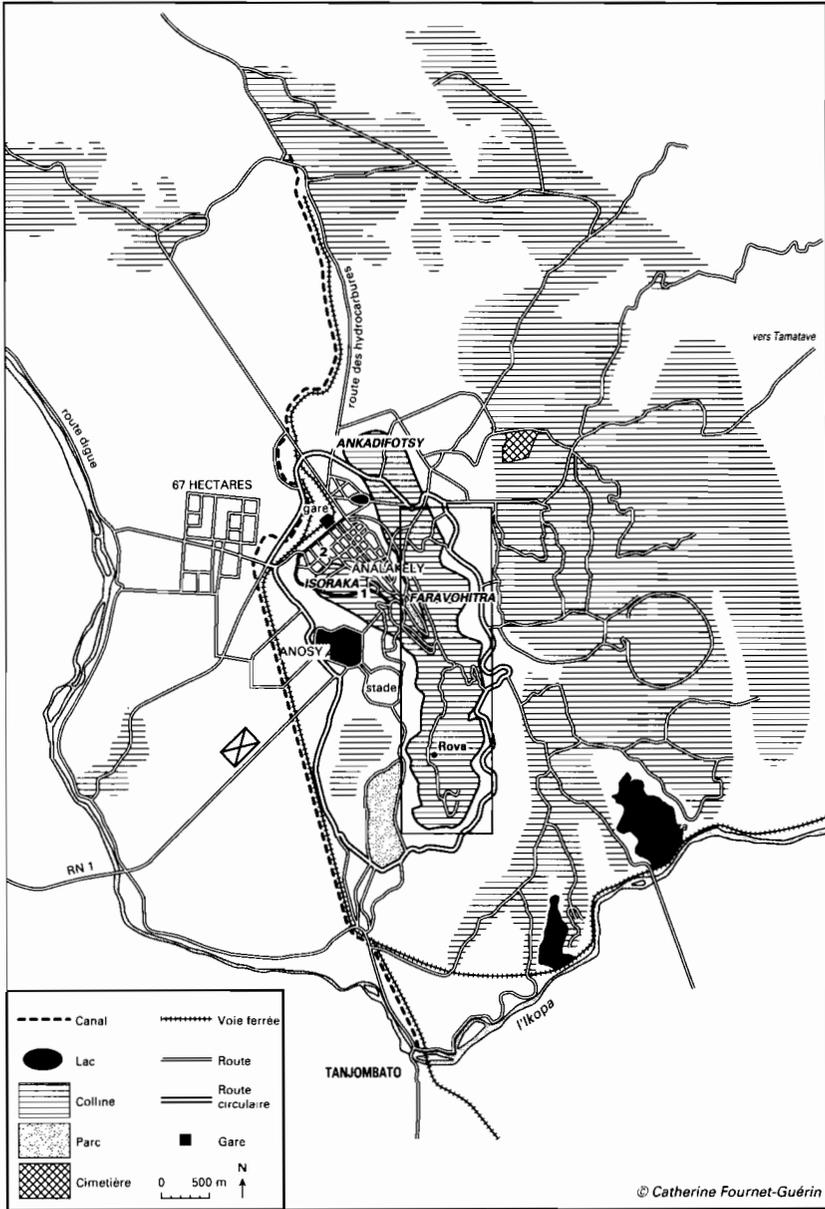
Les maisons dites traditionnelles de Tananarive ont été construites à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, tout d'abord sur le site de la ville haute, cœur historique de la ville, puis dans tous les quartiers de collines qui forment aujourd'hui la ville moyenne¹ (fig. 1). Ce modèle architectural a connu un tel succès qu'on le rencontre de nos jours dans toutes les villes, tous les bourgs et tous les villages des hautes terres malgaches où il s'impose comme type dominant d'une grande homogénéité. La maison traditionnelle est en fait le résultat d'un métissage architectural, puisque les architectes européens présents à Tananarive à partir des années 1830 ont adapté, en le sophistiquant, le modèle local de la maison villageoise en pisé, jusqu'à transformer celle-ci en une élégante demeure patricienne, symbole de la réussite sociale : ils se sont inspirés à l'origine de la maison merina² traditionnelle, avec un corps de bâtiment à un étage et un toit à double pente³, à laquelle sont ajoutés une véranda (ou varangue), d'inspiration créole, et un escalier intérieur. Au XIX^e siècle, c'est tout d'abord la maison des missionnaires (photo 1). L'architecte anglais James Cameron lance le modèle de la maison en briques à six pièces à Faravohitra, le quartier de la branche droite du Y, qui connaît un tel succès qu'elle est reproduite quasiment à l'identique à des centaines d'exemplaires, couvrant notamment le côté occidental des collines et créant ainsi un paysage urbain unique de par son homogénéité et son originalité (photo 2).

* Géographe, Université de Reims Champagne-Ardenne et Université de Paris IV-CNRS, EA Habiter et laboratoire Espace et Culture, 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, catherine-guerin@wanadoo.fr.

1. On se limitera dans cette étude aux quartiers centraux de la ville, c'est-à-dire à ceux correspondant à l'arête collinaire formant un Y (fig. 1), car ce sont les quartiers les plus anciens. On trouve toutefois des maisons traditionnelles dans des quartiers plus périphériques.

2. Tananarive est la capitale historique de l'Imerina, la région correspondant à une partie des hautes terres de Madagascar, et dont les habitants, les Merina, représentent le groupe ethnique le plus important de l'île.

3. La morphologie de la maison merina à un étage correspond à une réponse à l'insécurité qui a régné durant plusieurs siècles sur les hautes terres : on accédait à l'étage par une échelle extérieure qu'on retirait ensuite.



- 1 : ANTANINARENINA
- 2 : TSARALALANA

ISORAKA : quartier étudié dans l'article

délimitation de la ville haute

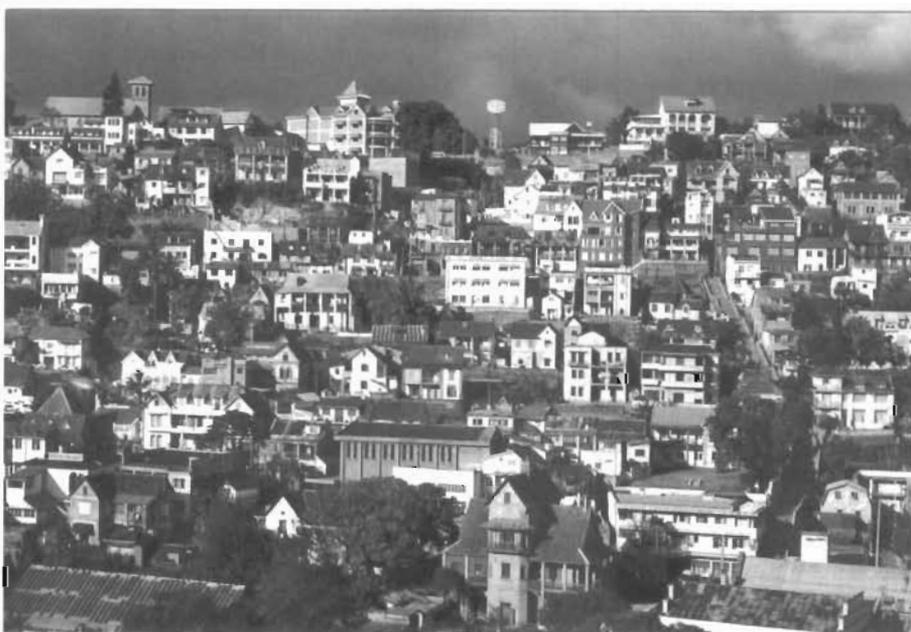


Le «Y» des collines centrales, comprenant la ville haute et la ville moyenne

Fig. 1 : Les quartiers centraux de Tananarive



*Photo 1 : Une maison missionnaire du XIX^e siècle sur la ville haute, Tananarive
© Catherine Fouret-Gérin, 2000.*



*Photo 2 : La colline de Faravohitra et ses maisons traditionnelles, Tananarive
© Catherine Fournet-Guérin, 2000.*

Quatre éléments de base sont communs à ces maisons : un soubassement en pierre, une maçonnerie de briques enduites, une couverture de tuiles en écailles, et une véranda, à poteaux de briques. Ainsi, ce qui est désigné aujourd'hui sous le terme de « maison traditionnelle des hautes terres » est en fait le résultat d'un mélange entre de nombreuses influences, les principales étant européennes, créole et merina. La maison missionnaire s'agrémente ensuite de multiples transformations : spécialisation des pièces, piliers extérieurs carrés en briques cuites ou en pierres sculptées, balcons et balustrades ouvragés, toits à plusieurs pentes...

Dans le domaine architectural, l'influence étrangère est ainsi totalement intégrée (on parle de style anglo-merina), si bien qu'elle apparaît aujourd'hui comme un signe de création authentiquement merina. Les Tananariens d'abord, puis la bourgeoisie des hautes terres ensuite, se sont approprié ce modèle à un point tel que la maison traditionnelle est considérée depuis longtemps comme un type architectural local. L'influence européenne, pourtant forte, n'est plus perçue par la majorité des Malgaches, et le fait que ce modèle ait essaimé dans le monde rural renforce cette représentation : il y a là un remarquable cas de « métissage autochtonisé » [Nativel, 1997].

La maison traditionnelle tananarivienne fait donc pleinement partie du patrimoine architectural de l'Océan Indien occidental, mais elle n'est pas considérée comme telle à Tananarive, ce qui a des implications sur sa patrimonialisation. On se propose ici de voir quelles sont les représentations patrimoniales attachées à ces maisons, en quoi elles traduisent les tensions propres à une société en crise, ce qui se mesure à l'aune de la dégradation importante que connaissent ces maisons, et comment les rares politiques de préservation se heurtent à des blocages culturels bien plus puissants.

Une perception ambivalente : des maisons exclues du patrimoine architectural ?

Le patrimoine architectural de Tananarive datant du XIX^e siècle et de la période coloniale est assez abondant ; en effet, la France voulait faire de Tananarive la « perle de l'Empire français ». Les guides touristiques vantent ainsi des réalisations comme les tombeaux des dignitaires de la monarchie merina, également construits par les architectes européens du XIX^e, des immeubles abritant des banques dans le quartier central d'Antaninarenina, créé sous la colonisation (fig. 1), les multiples églises et temples protestants ou encore les grands collèges, et bien sûr, l'ancien palais royal, appelé le Rova. Tous ces bâtiments se localisent sur les villes haute et moyenne, à l'exception de quelques rares réalisations au pied de la ville haute, à l'ouest, en plaine (collège jésuite Saint-Michel, école de médecine, gare).

Un certain nombre de ces bâtiments coloniaux a fait l'objet de politiques de protection, fussent-elles minimales, comme le classement en tant que monuments historiques à partir de 1962, par la toute jeune Première République du pays indépendant.

Or, rien de tel n'existe pour les maisons traditionnelles : aucune mesure de protection ni aucune procédure de classement n'ont été mises en place. Seule la municipalité (la CUA, commune urbaine d'Antananarivo) a entrepris une politique d'inventaire depuis le début des années 1990 (voir *infra*). Tout se passe comme si les maisons n'étaient pas considérées comme un patrimoine architectural digne d'intérêt. Les représentations qu'en ont les Tananariviens confirment bien cet état de fait. En effet, les enquêtes [Fournet-Guérin, 2002] menées auprès de quelque 250 ménages tananariviens ont montré que les habitants, dans leur immense majorité, ne perçoivent pas la valeur esthétique des maisons traditionnelles, leur originalité architecturale et leur si singulière osmose avec le site collinaire. Lors des enquêtes, seules quelques personnes – soit une proportion infime – ont évoqué ces maisons comme un patrimoine à protéger, la plupart répondant « il n'y a rien à protéger à Tananarive » et certaines ne citant que les grands bâtiments publics comme la gare ou le Rova.

Cette relative absence d'intérêt s'explique par le fait que la maison est avant tout perçue dans sa fonction d'habitation, c'est-à-dire comme tournée vers le domaine privé, et ne relève pas à ce titre d'une appréciation esthétique externe. Le discours sur la préservation du patrimoine demeure donc affaire de spécialistes érudits ou d'amoureux de la ville, de son histoire et de sa culture, regroupés en associations comme Mikoly, ou l'Association des Amis du patrimoine de Madagascar. De plus, le fait que le modèle de la maison tananarivienne se retrouve partout sur les hautes terres contribue à ce désintérêt : comment considérer comme un patrimoine original des maisons que les Tananariviens rencontrent dans leurs déplacements en province et à la campagne ? Pour ces citadins, cette architecture est banale et peut être dévalorisée par sa présence dans le monde rural.

La conception du patrimoine tananarivien est donc limitée. Pour les habitants, il est avant tout circonscrit aux bâtiments publics.

Une seconde raison peut d'autre part expliquer cette apparente exclusion des maisons traditionnelles du patrimoine architectural : pour leurs habitants, la valeur de ces habitations n'est pas liée à leurs caractéristiques architecturales ou à leur état de conservation, mais au fait qu'elles constituent d'abord et avant tout la maison des ancêtres. Dans la société merina, les ancêtres jouent en effet un rôle considérable et font pleinement partie de l'existence des vivants au quotidien [Rakotomalala, Blanchy et Raison-Jourde, 2000]. Cette présence s'incarne notamment dans cette notion de *tranon-drazana* ou *tranon'ny Ntaolo* (maison des ancêtres) ; il est dès lors impossible de se séparer de cette maison, faute de quoi on risque de s'attirer le courroux des ancêtres, dont l'action est considérée comme potentiellement nuisible sur la vie des vivants. La maison merina acquiert ainsi le statut de *tanindrazana*⁴ pour ses occupants, au sens propre de terre des ancêtres.

4. Littéralement, la terre des ancêtres. Le *tanindrazana* est le fondement de l'identité malgache. Il désigne à la fois le lieu du tombeau familial, et le pays tout entier au sens de patrie.

En vertu de ces principes, la maison traditionnelle se transmet depuis plusieurs générations au sein des familles tananariviennes, qui déploient des stratégies très complexes pour éviter qu'elle ne soit vendue à des « étrangers ». Ainsi s'expliquent également les nombreux rituels qui président à la construction d'une maison ou à la mise en œuvre de travaux, comme la consultation systématique d'un devin [Fournet-Guérin, 2004]. Il existe ainsi une sacralisation de la maison, qui constitue un lieu transcendant entre la famille et ses ancêtres : la maison, *a fortiori* la maison traditionnelle, est considérée comme un intermédiaire entre les deux mondes.

La maison tananarivienne est donc investie de nombreuses significations symboliques. De ce fait, pour nombre d'habitants, le maintien de ces liens symboliques peut largement compenser une localisation peu appréciée ou la décrépitude matérielle de la maison : on peut supporter de vivre dans un quartier dangereux et tolérer une maison au bord de l'effondrement, pourvu que celle-ci se situe sur le lieu où l'individu et toute sa lignée ont construit leur histoire. Ce primat du symbolique et cette relative indifférence aux caractéristiques matérielles peuvent donc expliquer de la même manière des comportements apparemment surprenants et paradoxaux. Nombreux sont ainsi les propriétaires qui manifestent à la fois un attachement profond à la maison de leurs ancêtres, mais qui n'hésitent pas à la défigurer. Un homme explique par exemple qu'il est prêt à fait construire... un garage devant son élégante maison en brique, construite par son grand-père il y a près d'un siècle.

La maison traditionnelle, support identitaire des hautes castes⁵

Si la limitation de la notion de patrimoine aux bâtiments historiques et publics, ainsi que l'indifférence générale pour l'état de conservation matérielle des maisons traditionnelles, jouent en faveur d'une dégradation de cet héritage, d'autres facteurs pourraient en revanche aboutir à une prise en compte nouvelle de la maison traditionnelle. Cependant, cette reconnaissance tardive n'a pas pour objectif premier la préservation du patrimoine architectural en tant que tel, mais doit être mise en rapport avec les crispations identitaires récentes de la société tananarivienne.

La présence des maisons traditionnelles constitue en effet l'empreinte la plus visible des hautes castes dans le paysage urbain. C'est ainsi qu'au XIX^e siècle, la

5. On emploiera le terme de « caste » pour désigner les divisions statutaires au sein de la société merina, qui opposent des groupes valorisés (« nobles » et « hommes libres ») à des groupes stigmatisés, les descendants d'esclaves. Toutefois, ce terme demeure insatisfaisant, car ne traduisant qu'imparfaitement la réalité anthropologique de ce phénomène, et la question de la dénomination se pose et peut faire débat. On peut en effet hésiter entre le terme plus neutre de « groupe statutaire », proposé par Françoise Raison-Jourde, qui a pour défaut de constituer un euphémisme, et celui, plus marqué, de « caste », qui a pour inconvénient de ne pas correspondre exactement à la réalité anthropologique (voir Françoise Raison-Jourde, *Bible et pouvoir*, 1991, p. 68 : « ce terme [de groupe statutaire] est critiquable à son tour, parce que trop neutre. Il existe en effet chez les Merina un solide esprit de caste. »). Néanmoins, en raison du fait qu'il est employé par les Malgaches eux-mêmes – quand ils s'expriment en français – pour désigner cette hiérarchisation sociale, véritable fondement de l'organisation de la société merina, on a choisi d'en faire usage.

maison traditionnelle constitue surtout l'expression de la réussite économique et sociale des groupes statutaires correspondant aux hautes castes. Sa construction était alors synonyme de l'affirmation publique d'un statut privilégié. Cette situation n'a que faiblement évolué, les quartiers collinaires centraux composés majoritairement de maisons traditionnelles étant toujours habités par les descendants de ces grandes familles tananariviennes. De nos jours, posséder une de ces maisons dans ces quartiers constitue un critère assez sûr d'appartenance à une caste élevée, les descendants d'esclaves ayant été confrontés à des stratégies subtiles pour leur bloquer l'accès à la propriété de ces maisons. Qui plus est, dans un contexte de résurgence de l'affirmation des appartenances aux hautes castes, la maison devient un enjeu en ce qu'elle constitue une vitrine du statut. Cette importance accrue pourrait se traduire par un souci d'améliorer la conservation de ces demeures, élément premier de la visibilité du pouvoir des hautes castes. On verra que la situation est plus complexe.

Afin de mieux valoriser une certaine « authenticité » des maisons traditionnelles, ces élites ont tout d'abord développé un rejet de la modernisation architecturale qui a concerné Tananarive ces dernières décennies. Une fraction des Tananariviens s'avère en effet hostile à toute modernisation de l'architecture tananarivienne, quelle qu'elle soit. Cependant, l'évolution n'est considérée comme négative qu'à partir du milieu du XX^e siècle, l'héritage européen du XIX^e siècle étant parfaitement accepté : la maison traditionnelle a en effet permis à ces groupes dominants d'inscrire leur prestige dans l'espace, alors qu'auparavant les différences architecturales étaient ténues, toutes les maisons étant en bois.

Parmi les arguments entendus, c'est donc celui de la mise en péril de l'homogénéité architecturale de la maison traditionnelle qui est le plus fréquent. C'est ainsi qu'on dénonce par exemple la substitution de la tôle à la tuile. La fermeture des vérandas et la construction d'annexes devant les maisons sont également vilipendées. Dans *La cité des mille*, un ouvrage de synthèse consacré à l'histoire de la capitale, on peut ainsi lire : « Les appentis et les annexes défigurent complètement les maisons ancestrales » (p. 156), « Les constructions anciennes deviennent des constructions bâtardes et perdent leur valeur patrimoniale et culturelle. » (p. 153) On relève dans ces propos une conception de la « pureté architecturale » de la maison tananarivienne, contre laquelle toute modification constitue une attaque. Une femme exprime également ce sentiment de la corruption de l'identité paysagère de la ville par les constructions modernes, de quelque nature qu'elles soient : « Ailleurs, ça été construit n'importe comment, ça a perdu son cachet. Il ne reste plus de verdure, tout est construit partout. Même Isoraka [où elle a grandi], ça a changé. Tous les quartiers ont changé, sauf la haute ville. À Isoraka, il y a des constructions nouvelles en béton, de la tôle. Des vieilles maisons ne respectent plus les matériaux ancestraux, le cachet ancestral n'est plus respecté. Voir tout ça, ça me fait mal au cœur chaque fois que j'en parle. » Or, Isoraka est encore un quartier résidentiel assez aisé où dominant les grandes maisons traditionnelles.

De façon plus générale, certains Tananariviens sont très réticents envers toute forme de mixité architecturale nouvelle à Tananarive. Les influences étrangères, au sens de non-merina, suscitent en général des réactions mitigées, voire de rejet. C'est le cas pour les quelques bâtiments d'inspiration chinoise construits en ville. Un architecte commente : « Ces pagodes chinoises, c'est absurde, c'est affreux. À chaque région son architecture. Ici, c'est merina, on ne doit pas faire n'importe quoi. ». Derrière ce rejet des influences étrangères, c'est bien la marque de crispations identitaires merina qu'il faut lire, dans une volonté de préserver une homogénéité architecturale supposée menacée, et au-delà une société hiérarchisée. Dans cette optique, la maison traditionnelle, figée dans un état idéalisé avant toute modification liée à la nécessaire modernisation, fait l'objet d'une valorisation, car elle est assimilée à un support identitaire.

C'est également dans ce sens qu'il faut interpréter la volonté d'élaborer une politique d'urbanisme visant à interdire la construction de bâtiments non conformes à l'esprit du lieu sur le site de la ville haute. Au-delà de la volonté tout à fait classique de préserver l'homogénéité du site dans une optique esthétique, c'est bien le refus crispé de voir cette ville haute, berceau historique et culturel de Tananarive, se banaliser, perdre son identité, qui s'exprime ainsi. En effet, aucun autre espace de la ville n'a fait l'objet de telles volontés de mesures conservatoires : c'est bien la ville haute qui concentre les efforts, car c'est elle qui est porteuse de l'identité paysagère tananarivienne. Il existe en effet une opposition entre la ville collinaire, identifiée aux hautes castes, et la ville basse, identifiée aux descendants d'esclaves⁶.

Ce dualisme se retrouve également dans les représentations diffusées de la ville. Ainsi, pour représenter Tananarive, c'est toujours la même image qui est utilisée : la colline de Faravohitra en fin d'après-midi, quand le soleil fait rougeoyer les façades, toutes orientées vers l'ouest, en vertu de la tradition merina d'orientation des maisons (photo 2). Cette image est utilisée par les agences de voyage, les guides touristiques, la compagnie aérienne Air Madagascar... C'est donc la ville haute qui véhicule l'image de marque de Tananarive, dans toute l'île et à l'étranger. Or, ce qui pour un observateur occidental apparaîtra comme un choix esthétique évident, est en fait profondément signifiant dans les représentations merina de l'espace urbain : c'est la ville historique, le bastion des grandes familles du XIX^e siècle, la colline qui porte les plus belles maisons traditionnelles... Dans le même ordre d'idée, les maigres efforts pour promouvoir localement le tourisme tananarivien axent celui-ci sur la découverte de la ville haute et moyenne. Ainsi, sont proposés des « Cheminements culturels et touristiques à Antananarivo », petite brochure réalisée avec l'appui de la Coopération française comportant sept promenades, toutes presque exclusivement en ville haute. On y vante le patrimoine architectural, les rares monuments historiques, les panoramas sur la plaine, les édifices religieux. Au contraire, on dénie à la

6. Il s'agit là d'une présentation simplifiée de la réalité, plus complexe. Les grandes lignes de cette répartition géographique des castes sont néanmoins exactes.

ville basse toute prétention patrimoniale et corrélativement tout intérêt. Certes, cette attitude s'explique aisément, aucune ville n'ayant tendance à promouvoir ses espaces les moins esthétiques. Toutefois, certaines valorisent des aspects populaires de leur paysage en insistant sur leur intérêt ethnographique ou simplement sur leur pittoresque (médiinas du Maghreb par exemple). Or, la ville basse recèle précisément des aspects susceptibles d'intéresser les visiteurs étrangers les plus curieux : marchés populaires, tombeaux cernés par les habitations, métiers artisanaux disparus dans nos pays, lavandières au bord de la rivière... Ainsi, ce qui est promu de la ville reprend implicitement la dichotomie ville haute/ville basse, y compris sur le site Internet de la ville.

La reconnaissance des maisons traditionnelles en tant que patrimoine est donc récente. Elle n'était en effet pas évidente compte tenu de la conception du patrimoine existant à Tananarive et de la nature du lien avant tout symbolique qui unit ces maisons à leurs propriétaires. Aujourd'hui, elle s'explique avant tout par le désir des grandes familles d'affirmer leur statut dans un contexte de crise économique et sociale, et qui se traduit par une radicalisation identitaire. Toutefois, cette renaissance demeure limitée, en raison d'une dégradation avancée et parfois irréversible.

Quelques éléments d'identification de la crise des maisons traditionnelles

Le processus de dégradation n'est pas nouveau : certaines altérations sont en effet simplement liées au temps, de nombreuses maisons ayant plus de cent ans. L'évolution préoccupante des grandes maisons patriciennes a été mise en évidence par des architectes malgaches : elles sont affectées par des phénomènes aussi divers que les assauts climatiques (forte pluviosité, contrastes thermiques : le climat des hautes terres est relativement agressif), les risques d'éboulement ou de glissement de terrain et la fragilisation des murs de soutènement, les vibrations créées par le trafic automobile, la disparition des savoir-faire du XIX^e siècle... Parmi les problèmes recensés figurent les fissures dans les murs, les trous dans la toiture, les huisseries vermoulues, les charpentes rongées par les termites, les planchers en palissandre aux lattes cassées, les escaliers branlants...

À l'extérieur comme à l'intérieur, l'état de ces grandes bâtisses se dégrade, parfois à un degré tel qu'elles en deviennent partiellement ou totalement inhabitables. Les A. habitent à Ankadifotsy, dans une grande maison traditionnelle en bord de route. C'est une *tranon-drazana* qui a été construite en 1912 par le père de M. A. Ils habitent au premier étage, tandis que le rez-de-chaussée est occupé par l'un de ses frères et sa femme. Le rez-de-jardin abrite une école primaire, ouverte en 1984, en pleine crise économique. La maison est vieille : des termites rongent les huisseries et la charpente, les pans de bois de la véranda jouent. La véranda est clôturée, une partie abrite la cuisine, l'autre la salle de bains et les toilettes. Il y fait froid l'hiver car les planches de bois ne sont pas jointives. Madame R. habite quant à elle le quartier très central de Tsaralalana. Son cas

illustre particulièrement les difficultés financières dans lesquelles se débattent les familles désargentées qui possèdent une grande maison traditionnelle. Elle est en procès depuis 1992 avec des voisins à propos de la délimitation de la propriété. Le procès et l'entretien de la maison coûtent très cher, aussi a-t-elle dû ouvrir une école maternelle dans la maison. Elle souhaiterait également ouvrir des chambres d'hôtes, car la maison est très bien située, tout en disposant d'un grand et magnifique jardin ; elle est de surcroît très vaste : douze pièces. Mais en raison du coût des réparations et des investissements nécessaires, elle ne fait rien pour le moment.

L'exemple le plus célèbre, et sans doute le plus révélateur, est celui de la propriété de Rainimboay à Ankadifotsy [Hyais, 1971]. Cette vaste demeure construite au XIX^e siècle, qui appartenait à un officier du palais, ceinte d'un *tamboho*⁷ et comportant un tombeau dans la cour, s'est effondrée en 2003 après des années de dégradation accentuée (photo 3). Beaucoup de Tananariviens ont à cette occasion pris conscience de la gravité du problème.



*Photo 3 : La maison d'un dignitaire du XIX^e siècle, en ruine, Ankadifotsy
© Catherine Fournet-Guérin, 1999.*

7. Mur d'enceinte à base de terre, marque des grandes propriétés merina.

Les principaux facteurs de la dégradation : crise économique et prégnance culturelle

C'est tout d'abord la très grave crise économique qui a affecté Madagascar depuis le milieu des années 1970 qui est responsable de cet état de fait. Les propriétaires paupérisés n'ont pas pu consacrer l'argent nécessaire à l'entretien de leur maison, ni aux réparations même les plus urgentes, le plus important restant de trouver les moyens de la vie quotidienne. Les familles nobles ont été particulièrement frappées par le déclassement économique. Dans l'ensemble elles ont surtout continué à habiter leurs maisons, certaines se sont néanmoins résolues à louer et à aller s'installer ailleurs.

On assiste durant ces décennies de crise à des mutations morphologiques des maisons traditionnelles, qui sont autant de réponses à cette crise : suroccupation des maisons accélérant la dégradation, clôture des vérandas par des planches en bois pour les transformer en pièces supplémentaires, souvent louées, développement d'extensions ou d'annexes disgracieuses, substitution de la tôle aux tuiles traditionnelles (photo 4).



*Photo 4 : Exemple de substitution de la tôle à la tuile sur des maisons traditionnelles
© Catherine Fournet-Guérin, 2000.*

Les maisons connaissent en particulier un phénomène de densification, qui se traduit par le développement de formes de cohabitation inter et intra-générationnelle. On partage aussi une maison traditionnelle par étages, voire par pièces, on cède une pièce en location à une partie de la famille, les jeunes mariés s'installent chez les parents... Les Tananariviens ont dû s'habituer au partage du lavoir et des toilettes dans la cour, souvent utilisés par plus de dix personnes, de la cuisine, de la véranda (transformée éventuellement en cuisine ou lieu du bain). L'exiguïté est la conséquence logique de la densification croissante des logements. L'étude de la CARPS (Cellule d'Appui, de Réflexion, de Programmation et de Suivi) indique que les deux tiers des maisons traditionnelles qui n'ont pas d'étage abritent plus de onze personnes, et 45 % de celles à étage également [CARPS, 1995]. Dans le quartier d'Ambatovinaky, dans la ville haute, composé exclusivement de maisons, on compte 330 toits et 3 095 habitants en 1999 : soit un taux d'occupation moyen par maison très élevé, de l'ordre de dix personnes.

Mais ce sont des facteurs culturels et sociaux qui ont considérablement renforcé ce processus de dégradation. Le respect de la maison des ancêtres conduit en effet à un blocage foncier : les propriétaires paupérisés ne vendent pas leur maison, au risque de la voir s'effondrer. Qui plus est, les situations d'indivision se sont multipliées avec la crise, personne n'étant plus en mesure de racheter les parts des autres héritiers. En cas de mésentente, les héritiers n'hésitent pas à abandonner tous les travaux, même les plus indispensables, et donc à laisser la maison se dégrader : les exemples sont multiples dans la ville haute. D'autres choisissent de réparer la partie de la maison qui leur appartient, sans se soucier de l'autre, ce qui conduit à des situations aussi pénalisantes que celle de cette maison dont seulement la moitié du toit a été réparée. L'indivision est ainsi devenue la principale cause de dégradation des maisons. La CARPS relève qu'en ville haute, on compte en moyenne cinq héritiers par maison traditionnelle, et au maximum vingt. C'était le cas de la maison de Rainimboay, pour laquelle les héritiers se sont disputés des décennies durant et qui fut donc laissée à l'abandon (la maison était squattée, puis inhabitée en raison des risques permanents d'effondrement). Or, il s'agissait « d'un des derniers témoignages dans Tananarive même de la configuration originelle des grandes propriétés du XIX^e siècle » [Ravelomanantsoa *et alii*, 1993].

Ces querelles foncières entre héritiers ont une capacité de nuisance telle qu'elles remettent en cause le mythe du respect de la maison des ancêtres, en dehors des difficultés économiques réelles des propriétaires. Des situations ubuesques ont pu être rencontrées : là, on barre l'escalier intérieur d'une porte à serrure, pour cause de tensions entre des frères et sœurs. Ailleurs, on a détruit ce même escalier intérieur, pour cause de dissensions entre les deux familles partageant la maison. Dernier exemple, peut-être le plus saugrenu : dans une belle maison traditionnelle à Faravohitra, deux familles héritières habitent la maison du père décédé, mais celle-ci a été partagée en diagonale, chaque lot comportant une pièce au premier étage et l'autre au rez-de-chaussée, de l'autre côté de l'escalier ! Le père avait prévu cette disposition successorale afin d'éviter toute vente de la maison par ses enfants.

Enfin, l'organisation de la société tananarivienne en hiérarchies statutaires renforce les effets de la crise : nombre de descendants de familles nobles, ruinés, restent attachés à un mode de vie fondé sur le paraître. Ils se refusent à quitter leur maison de la ville haute, et la regardent s'abîmer. Le symbolique l'emporte très largement sur les contraintes du réel : on retrouve les enjeux sociaux de la société tananarivienne évoqués plus haut.

Or, pour le moment, aucune activité ne s'oppose à ce processus de dégradation, comme la transformation en chambres d'hôtes, par exemple, qui a pu contribuer à préserver le patrimoine architectural de vieilles maisons dans d'autres villes de pays pauvres (au Maroc notamment). Cette formule rencontrerait certainement du succès auprès des touristes étrangers, étant donné la médiocre diversité des hébergements hôteliers, mais les Tananariviens sont en général très réticents au fait d'ouvrir leur maison à des étrangers, qu'ils soient Malgaches ou non. Les exemples de transformation de grandes maisons familiales en lieux commerciaux sont rares. Il existe néanmoins des restaurants haut de gamme comme Villa Vanille à Antanimena (photo 5), ou encore à Isoraka (voir *infra*). De même quelques familles bourgeoises ont aménagé leur maison en chambre d'hôtes. Il existe toutefois des limites techniques à l'accueil d'étrangers, comme le très faible débit de l'eau courante en raison du manque de pression dans la ville haute. De plus, dans de nombreux quartiers, beaucoup de



Photo 5 : Le restaurant Villa Vanille, quartier d'Antanimena, installée dans une maison traditionnelle restaurée
© Catherine Fournet-Guérin, 2001.

maisons ne sont pas situées sur une route carrossable et sont difficiles d'accès (ruelles parfois en terre ou escaliers) ; ces ruelles peuvent être boueuses en saison des pluies, et l'absence fréquente d'éclairage public les rend dangereuses car l'insécurité nocturne est très forte.

Ainsi, les grandes demeures patriciennes, qui font partie de l'image de marque de la ville, sont elles actuellement très menacées.

La ville haute, un espace de pouvoir symbolique économiquement marginalisé

La ville haute constitue le cœur historique de Tananarive. C'est le lieu de fondation par la monarchie merina au XVII^e siècle, et, partant, celui où se trouve le site sacré de la ville, le Rova, ancien palais des souverains et nécropole royale. Du fait de son rôle historique, la ville haute a toujours joui d'un prestige symbolique incontesté. Dès la fin du XVIII^e siècle, les souverains y installent les grandes familles en fonction d'une répartition hiérarchique stricte : se met en place une véritable territorialisation sociale. Plus les gens sont proches du pouvoir, plus ils ont fait édifier de somptueuses maisons à proximité du Rova. Aujourd'hui encore, on peut lire la généalogie de ces grandes dynasties tananariennes à travers la localisation des maisons familiales. De nombreux quartiers de la ville haute sont ainsi éminemment prestigieux, comme par exemple celui d'Ambavahadimitafo, situé au nord-est du Rova, direction valorisée dans la symbolique merina de l'espace. La ville haute s'étend également sur la colline de Faravohitra, ancien quartier des missionnaires. Elle concentre ainsi non seulement des maisons traditionnelles de très belle facture (photo 1), mais aussi des édifices publics datant de la colonisation et de nombreux temples et églises, auxquels sont affiliés les membres de chaque famille prestigieuse depuis plusieurs générations.

Or, ce patrimoine est en très mauvais état, quand il n'a pas disparu. Cette situation est d'autant plus paradoxale que la ville haute fait l'objet d'une volonté affirmée de conservation et de protection dans les discours des autorités aussi bien nationales que municipales.

En premier lieu, c'est le symbole de la nation malgache et de l'histoire merina, le Rova, qui a entièrement brûlé dans un incendie criminel en 1995. Cet événement a constitué un traumatisme pour les Malgaches et a déstabilisé le pays durant quelques semaines. La plupart des différents bâtiments qui composaient le Rova avaient été construits par des architectes européens, dont le palais de bois, Manjakamiadana, construit par Jean Laborde en 1839⁸. Ils reflétaient

8. Il subsiste encore quelques habitations plus anciennes, antérieures à 1869 et construites en bois, dans l'enceinte royale de la ville haute. En effet, le bois était alors le seul matériau autorisé par la monarchie dans cet espace avant cette date, à l'exception des tombeaux en pierre. Il reste aujourd'hui quelques maisons en bois, que leurs propriétaires ont beaucoup de difficultés à entretenir. Ainsi, le propriétaire de l'une d'entre elles, datant du XVIII^e siècle et située à Antsahatsiroa, un quartier prestigieux proche du Rova, explique que le bois nécessaire est devenu hors de prix en raison de sa rareté.

donc de multiples influences étrangères (européenne, créole et indienne entre autres). Après l'incendie, seul a subsisté le revêtement extérieur en pierre construit par James Cameron en 1872. Faute de travaux de consolidation, l'un des pans de ce revêtement vient de surcroît de s'effondrer à la suite du passage d'un cyclone en janvier 2004. Durant plusieurs années, les Tananariviens ont espéré une reconstruction du Rova. La rumeur tananarivienne voulait croire au classement *a posteriori* du Rova par l'Unesco, dans l'espoir d'un financement international⁹. Des collectes en vue de financer une reconstruction totale ont été organisées, mais pour l'heure les réalisations sont restées très modestes. Seuls des piliers de bois sacré ont été acheminés et installés dans l'enceinte, lors d'une cérémonie traditionnelle, le 24 juin 1999. Or, les Tananariviens n'apprécient guère de ne pas savoir où est passé leur argent. Un mécontentement sensible traduit une absence totale de confiance dans les dirigeants ; les soupçons de corruption s'expriment ouvertement et les attaques contre la DNOR (Direction Nationale de l'Opération Rova) se multiplient. Si le chantier de reconstruction avance aussi peu, c'est que la question fait l'objet d'enjeux de pouvoir et de querelles intestines entre les différentes branches de la noblesse qui veulent s'arroger la direction des opérations, ainsi qu'entre ces représentants nobles qui font valoir une autorité « historique » et les autorités politiques actuelles. Ces débats paralysent toute initiative.

Les maisons traditionnelles constituent le second élément du patrimoine de la ville haute. Dans ce quartier étendu, mais aujourd'hui peu actif, sans aucune activité économique, à l'écart du centre-ville, fonctionnellement marginalisé dans la ville, ces maisons très nombreuses sont bien souvent peu entretenues par des propriétaires désargentés, beaucoup menacent de ruine. Certains propriétaires se sont résignés à louer leur maison à des étrangers. Des Européens, les des embouteillages considérables rencontrés pour rallier leur résidence située dans des quartiers périphériques aisés à leur lieu de travail, et attirés par le charme désuet de ces altièrres maisons, choisissent de s'installer en ville haute, un quartier calme, à l'écart de la circulation automobile, et d'où l'on bénéficie d'une vue superbe sur la plaine. Ce mouvement contribue à la sauvegarde de maisons. On recense également un restaurant au pied du Rova, installé dans une vieille maison, et quelques cas isolés de transformation en hôtel-restaurant.

De nombreuses maisons se sont cependant effondrées à la saison des pluies et des maisons modernes ont été construites à leur place, voire de petits immeubles sans caractère. Les riverains décrivent ces constructions qui selon eux dénaturent le paysage.

Seuls les bâtiments publics comme les édifices cultuels de la ville haute ont fait l'objet d'un classement de la part de l'État. Par contre la municipalité (la CUA) s'efforce de promouvoir une politique patrimoniale. Ainsi elle a lancé

9. Il faut dire qu'un autre site royal sacré, comportant également un Rova, Ambohimanga, situé à une quinzaine de kilomètres au nord de Tananarive a lui été classé au patrimoine mondial de l'humanité en 2000, à la suite d'un lobbying intensif des élites merina.

depuis plusieurs années des programmes de recensement et d'expertise du patrimoine, qui ont donné lieu à la production d'expositions et de nombreux rapports techniques [Ravelomanantsoa, 1993]. La CUA est ainsi à l'origine d'un processus de légitimisation important du patrimoine de la ville haute. La CARPS a fortement contribué à cet inventaire (elle dépend de la CUA et travaille avec un financement de la mission française de coopération¹⁰). Ses objectifs étaient d'une part de parvenir à créer une réglementation pour que les constructions nouvelles respectent des normes strictes et d'autre part l'élaboration d'un plan de sauvegarde du patrimoine.

Ainsi, la ville haute concentre les projets de politique patrimoniale, reflet de sa haute valeur symbolique, mais sans guère de moyens, et sans vrai relais des habitants. Le quartier est par ailleurs devenu marginal dans l'évolution économique actuelle de la ville. Dans un tel contexte, il semble vain de prétendre parvenir à sauver les maisons traditionnelles menacées et à empêcher la multiplication des constructions modernes sur la colline de Faravohitra, comme on en voit se multiplier depuis quelques années.

Isoraka, un quartier aisé redynamisé par l'initiative privée

Le quartier d'Isoraka a été créé *ex nihilo* sous la colonisation à proximité immédiate d'espaces très centraux et animés. Il bénéficie de nombreux avantages : une localisation centrale, un réseau d'assainissement, une trame en damier qui dessert toutes les habitations. Isoraka a toujours été considéré comme un quartier bourgeois par les Tananariviens. Les maisons traditionnelles y sont très représentées, ce qui contribue au charme des lieux : les guides touristiques recommandent de s'y promener, car Isoraka conjugue plusieurs atouts pour les visiteurs pressés. Il est tout d'abord impossible de s'y perdre, contrairement aux autres quartiers collinaires qualifiés de « labyrinthiques ». On y trouve des boutiques spécialisées dans les produits cosmétiques naturels malgaches, ainsi que dans les artisanats modernes, ce qui évite aux plus craintifs d'aller dans les marchés artisanaux à la mauvaise réputation tenace bien qu'infondée. Le paysage urbain y est agréable, avec précisément l'abondance de belles maisons aux façades en bon état. Il subsiste ici quelques monuments historiques, comme un grand tombeau en ruine cerné par les herbes folles : c'est le tombeau d'un Premier ministre du XIX^e siècle, construit par l'architecte français Jean Laborde, dans un style indianisant.

Depuis quelques années, Isoraka tente de renouer avec sa prestigieuse réputation de jadis, celle d'un quartier huppé et à la mode. Cela se traduit par une concentration importante de restaurants et d'hôtels pour une clientèle étrangère. Ils sont fréquemment installés au rez-de-chaussée de l'une des maisons traditionnelles. Des musiciens s'y produisent, et depuis quelques années un festival de

10. Des architectes effectuant leur service national ont notamment travaillé à Tananarive dans les années 1990. Un jeune urbaniste a par ailleurs mis en place le site Internet de la ville.

jazz est organisé, signe d'un renouveau de la vie culturelle citadine. Une mise en valeur spontanée des maisons se développe ainsi, sans encadrement politique ni aucune aide. Le patrimoine d'Isoraka ne fait pas l'objet de représentations aussi marquées que celui de la ville haute, mais il bénéficie en revanche de conditions bien plus favorables. La restauration et l'aménagement intérieur des maisons traditionnelles sont pris en charge par l'initiative privée, en fonction du marché de la demande occidentale en lieux de charme et hauts de gamme.

Ankadifotsy, un quartier au patrimoine délaissé

Enfin, le quartier d'Ankadifotsy, sur la ville moyenne mais plus au nord-est, moins cité dans les guides touristiques que les deux précédents, également moins accessible car essentiellement formé de ruelles étroites et piétonnes, voit ses maisons traditionnelles se dégrader de façon très importante.

Ankadifotsy était un village situé sur une colline, comme tous les villages merina, il a été rattrapé par l'urbanisation interstitielle au XIX^e siècle. Les dignitaires de la cour merina y ont reçu des terrains en récompense de services rendus. Se sont ainsi constituées des propriétés en proche périphérie de la ville, souvent qualifiées de fiefs. Ces fiefs se composent d'une maison patricienne en terre ou en briques, d'un tombeau en pierre plus ou moins ouvragé, de dépendances pour les esclaves et d'une cour ceinte de grands murs en terre, les *tamboho*. Ces vastes propriétés se sont multipliées dans les quartiers d'Ankadifotsy, d'Anjanahary, d'Amboditsiry. La maison de Rainimboay (voir *supra*) constitue le seul exemple comportant tous les éléments de ce type de propriété qui ait survécu à l'urbanisation anarchique et à la parcellisation. Outre les querelles d'héritiers, on peut supposer que l'enclavement de la maison située à près de dix minutes à pied de toute route carrossable, a contribué à son abandon.

Ankadifotsy en effet été isolé et détourné par les grandes voies de circulation percées sous la colonisation [Esoavelomandroso, 1985]. Dans la première moitié du XX^e siècle, de vastes demeures s'installent en bordure de ces artères nouvelles. Construites par la bourgeoisie tananarivienne en pleine ascension sociale grâce à la colonisation, elles sont souvent dotées d'une tourelle carrée couverte d'un toit de tôle élané à quatre pentes, fantaisie architecturale et signe d'aisance. L'intérieur du quartier conserve une physionomie plus traditionnelle et la colline n'a guère été affectée par des mutations urbanistiques, à l'exception du percement des routes.

Ces demeures bourgeoises sont aujourd'hui victimes de la densification importante du quartier et de la paupérisation de ses habitants, si bien que ce patrimoine du XIX^e siècle risque de disparaître du quartier d'ici quelques années. Tout le monde se désintéresse d'Ankadifotsy : les instances internationales bien sûr, qui sont immédiatement orientées vers la ville haute par les représentants influents des familles nobles, mais aussi la municipalité, dont les moyens sont trop dérisoires. Les éventuels acteurs économiques tournés vers la clientèle étrangère sont découragés par la mauvaise accessibilité du quartier.

En bord de grande artère, quelques activités ont cependant vu le jour, comme cette boutique d'articles en soie malgache installée dans le salon d'une belle maison. La vaste pièce et la qualité du parquet en palissandre, ainsi que la possibilité de se garer devant la maison constituent des atouts décisifs pour convaincre les riches Tananariviennes, qu'elles soient malgaches ou européennes, de venir y admirer des articles très coûteux. Mais là encore, on retrouve des traits caractéristiques de la citoyenneté tananarivienne : la boutique ne comporte aucune enseigne, elle ne fait aucune publicité, tout se diffuse par le bouche à oreille. Les maisons tananariviennes, même lorsqu'elles se tournent vers des activités commerciales, restent toujours aussi discrètes. Les Tananariviens ne détestent rien tant que la publicité, l'exposition aux yeux de tous. Il en va de même pour la célèbre table d'hôtes « Chez Mariette », dans le quartier de Faravohitra, que rien ne signale dans la rue, et qui n'ouvre sa table aux groupes que sur réservation. « Chez Mariette » est pourtant le restaurant le plus connu de Tananarive, sa réputation gastronomique lui permet d'attirer comme clientèle les hommes politiques et leurs hôtes étrangers en visite à Tananarive, aussi bien que la bourgeoisie tananarivienne, malgache et étrangère.

Une géographie différenciée des pratiques de la ville s'esquisse, entre les quartiers que l'on traverse en empruntant des sentiers et des escaliers, à l'instar d'Ankadifotsy, et les quartiers modernes, créés sous la colonisation, bénéficiant d'un quadrillage de routes, comme Isoraka. Entre la « Tananarive des sentiers » et la « Tananarive des routes », selon la formulation de Jean-Pierre Raison, l'avenir des maisons traditionnelles est bien différent.

De manière un peu provocatrice, on peut dire qu'il n'existe pas véritablement de représentation du patrimoine architectural à Tananarive et les maisons traditionnelles ne sont que très marginalement perçues en tant que tel. Cela tient au fait que d'autres représentations se superposent à la caractéristique patrimoniale : ces maisons sont avant tout le symbole d'un lien avec les ancêtres d'une part, et le témoin de manières d'habiter d'une société aristocratique et exclusive d'autre part. Les ébauches de politiques de préservation ou de restauration ne s'intéressent donc que peu au bâti en lui-même. On souhaite bien préserver l'homogénéité architecturale de la ville haute, et par là son caractère symbolique, mais pas prioritairement les maisons en tant que patrimoine original du XIX^e siècle. Comme souvent, le patrimoine est ici tout à la fois l'objet central et la victime d'enjeux identitaires.

BIBLIOGRAPHIE

- ACQUIER J.-L. [1997], *Architectures de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault Arthaud, 181 p.
- BDU [1999], *Plan d'urbanisme, de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine de la vieille et haute ville d'Antananarivo*, Antananarivo.
- CARPS [1995], *Rapport d'enquête sur les maisons anciennes de la ville haute de Tananarive*, Fivondronana Antananarivo-Renivohitra, Ministère de la Coopération, Ministère de l'Équipement, 140 p.
- ESOAVELOMANDROSO F. [1985], « Aménagement et occupation de l'espace dans la ville moyenne d'Antananarivo pendant la colonisation (l'exemple du quartier d'Ankadifotsy) », *Cahiers d'études africaines*, n° 99, p. 337-361.
- ESOAVELOMANDROSO F. et FREMIGACCI J. [1986], Héritage de l'histoire et mode d'urbanisation malgache : Antananarivo, *Recherches pour le développement*, série SHS, n° 2, p. 195-204.
- ESOAVELOMANDROSO F. [1989], « Discours colonial et transformations de l'espace urbain : Tananarive dans l'entre-deux guerres », *Cahiers du CRA*, n° 7, p. 83-106.
- FOURNET-GUERIN C. [2002], *Vivre à Tananarive. Crises, déstabilisations et recompositions d'une citadinité originale*, thèse de géographie, Université Paris IV-Sorbonne, 622 p. À paraître, 2005, Karthala.
- FOURNET-GUERIN C. [2004], « La maison à Tananarive, entre ruralité et citadinité », in *Les espaces domestiques*, Paris, Bréal, 448 p.
- HYAI S.-C. [1971], « Le tombeau de Rainimboay », *Bulletin de Madagascar*, 304 p.
- NATIEL D. [1997], *Maisons royales, demeures des grands. L'inscription de la réussite sociale dans l'espace urbain de Tananarive au XIX^e siècle*, Thèse de Doctorat, Université de Paris VII-Denis Diderot, 495 p. + 132 p. (ann.).
- RAHARINIRINA J. et RABARIHARIVÉLO M. [1998], Antananarivo, un patrimoine délaissé ?, *La cité des mille – Antananarivo : histoire, architecture, urbanisme*, Antananarivo, CITE-Tsipika, p. 147-157.
- RAKOTOMALALA M., BLANCHY S. et RAISON-JOURDE F. [2000], *Madagascar – Les ancêtres au quotidien. Usages sociaux du religieux sur les hautes terres malgaches*, Paris, L'Harmattan, 529 p.
- RAVELOMANANTSOA H. et alii [1993], *Étude du patrimoine architectural et urbain d'Antananarivo*, Ministère de la Coopération et du Développement, Ministère de l'Équipement, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme Fivondronana Antananarivo-Renivohitra, CARPS, MFCAC.
- RAZAFINDRATOVO J. [1965-1966], *Isoraka*, Centre ORSTOM de Tananarive, 98 p.

Damas, la reconnaissance patrimoniale en question

*Carine Sabbagh**

Le mandat français sur la Syrie, épisode tardif de la colonisation européenne, a commencé en 1920 et a duré vingt-six ans. Cependant, compte tenu des influences occidentales transmises par les Turcs à partir des *Tanzimat*¹, il faut remonter au XIX^e siècle pour rencontrer les premières formes modernes d'aménagement urbain à Damas. Nous nous intéressons ici au patrimoine architectural et urbain de Damas pour la période XIX^e-XX^e, c'est-à-dire les réalisations ottomane, mandataire et celles réalisées après l'indépendance². Le phénomène patrimonial, lui-même fortement lié aux périodes de dominations étrangères en Syrie, est considéré du triple point de vue de l'évolution de la législation, du concept et des pratiques, selon un plan chronologique.

Tissus urbains et patrimoine à partir du XIX^e siècle

Damas, cité araméenne, dont les traces dorment encore sous la ville, Damas la romaine, la byzantine : ces empreintes sont encore visibles, tout comme celles des périodes arabes successives et leur épilogue mamelouk. Ensuite, ce sont les sultans Ottomans qui conquièrent la région. Pendant plusieurs siècles, ils gouverneront depuis Istanbul, l'ancienne Constantinople. Damas réunit les pièces de ce puzzle d'histoires et les archéologues s'y exercent avec la conviction que la ville d'aujourd'hui en recouvre bien d'autres.

Les bouleversements de la ville sous l'Empire ottoman

Consacrer ces pages au patrimoine des XIX^e et XX^e siècles revient à observer Damas aujourd'hui, à connaître les étapes et les ruptures de sa construction (fig. 1) et à envisager son avenir.

* Géographe, Chargée d'études à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75344 Paris cedex 07, carine.sabbagh@df.gouv.fr

1. Ce mouvement de réformes est inauguré par le Rescrit de Gülhane en 1839. Les premiers effets sont perceptibles à partir des années 1860 et la création de nouveaux lotissements.

2. La fin du mandat est proclamée en avril 1941 par le général Catroux, mais elle ne devient effective qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 17 avril 1946.

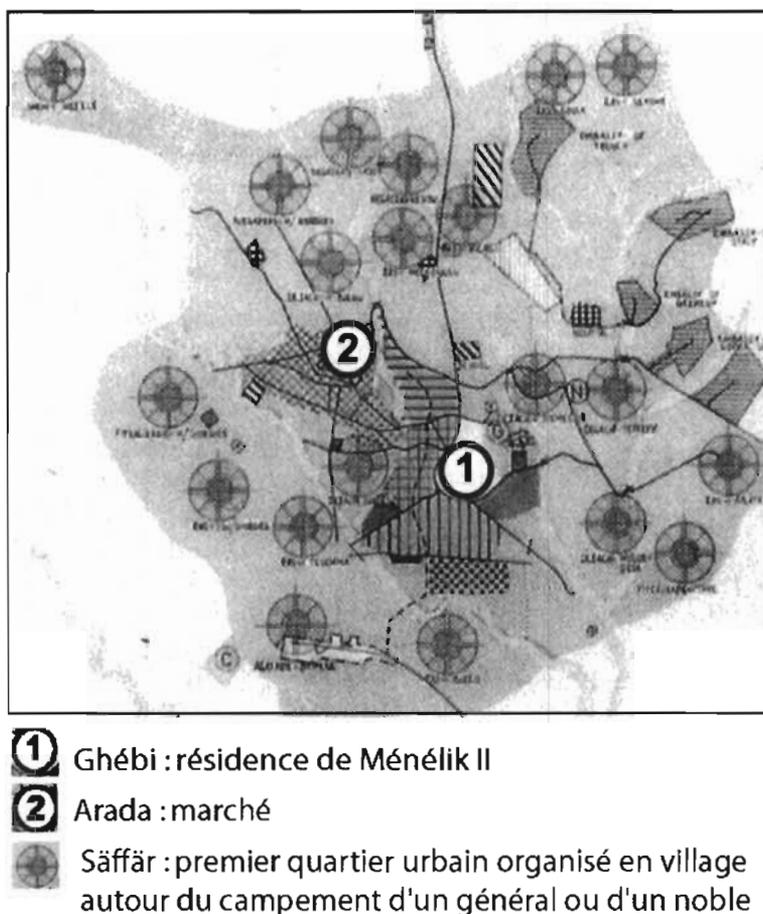


Fig. 1 : La polynucléarité de l'organisation urbaine originelle d'Addis-Abeba (plan de développement proposé par Etege Taïtu (femme de Ménélik II) daté de 1886)

tout ce qui était nécessaire à la vie quotidienne était présent dans l'entourage immédiat des demeures princières. La configuration topographique locale ayant permis à ces demeures de s'installer sur les points hauts, les pentes furent occupées par toutes les autres constructions et activités nécessaires à la vie du campement : logements abritant les nombreux soldats, artisans, dépendants, esclaves³ mais aussi églises, entrepôts, commerces... À l'échelle locale, les résidences des *ras* dominaient donc tout un tissu bâti installé sur les pentes. Ces *säffärs*, véritables villages organisés autour des campements des généraux sont à l'origine non seulement de la polynucléarité d'Addis-Abeba, mais aussi de

3. Il est estimé que jusque vers 1920, les esclaves formaient la moitié de la population [Giorghis, non daté, p. 3].

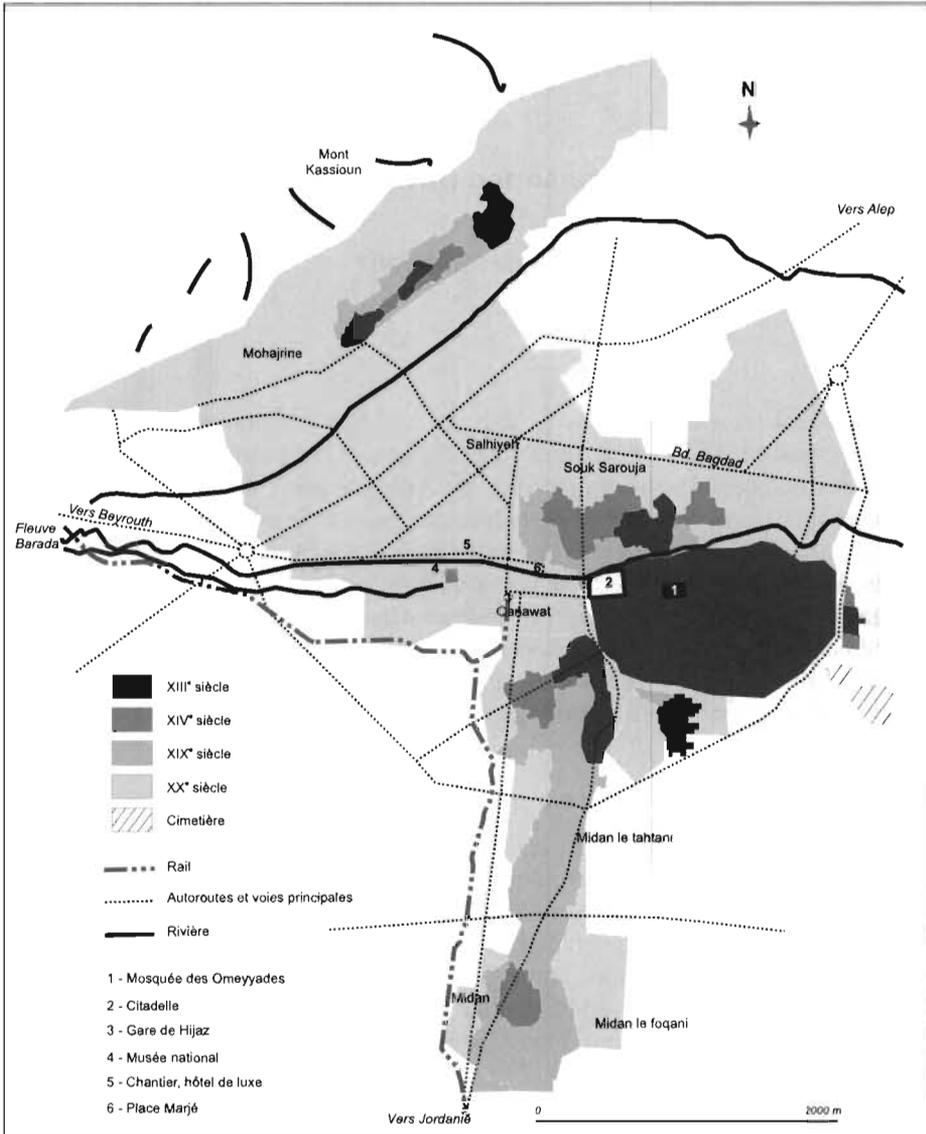


Fig. 1 : Périodes de construction de Damas

Cette ville, que l'on domine parfaitement des points de vue aménagés du mont Kassioun, s'est étendue, poursuivant des contours à la géographie imposée, débordant sur les flancs de la montagne dénudée au nord et à l'est, longeant la rivière Barada et repoussant les limites de l'oasis de la Ghouta et celles du désert voisin. Ces contraintes géographiques surmontées, l'histoire politique,

socio-économique et démographique a profondément bouleversé la ville depuis le XIX^e siècle. Une première rupture a lieu avec la conquête égyptienne en 1832 : les décisions régulatrices d'Ibrahim Pacha (1832-1840) étaient influencées par les travaux des Français au Caire (1798-1805). Dès lors, un premier contact avec l'Occident se manifeste par l'apparition de nouvelles préoccupations telles que l'hygiène et la sécurité publique. C'est surtout à partir de 1860 qu'interviennent les opérations et les mutations urbaines les plus marquantes. La période des *Tanzimat* est marquée par des réformes tant économiques que politiques, introduites par de nombreuses lois promulguées par la Sublime Porte. Les principes d'aménagement urbain des réformateurs des *Tanzimat* se fondent sur l'élargissement des voies, l'orthogonalité des rues. Pendant que des élèves architectes vont se former à l'étranger, l'utilisation de matériaux comme la pierre et le fer prend de nouvelles formes.

Dans les villes du Levant comme à Damas, des réformes urbaines voient le jour : apparition des premières formes de lotissements – avec une organisation en plans orthogonaux comme à Mohajrin³ (1896) – et des premiers règlements de construction et de voiries. Ces réformes, inspirées de l'Occident, illustrent la volonté des Ottomans, dès le XIX^e siècle, de moderniser les structures socio-économiques et les tissus urbains et d'asseoir une modernité ottomane face à la modernité occidentale conquérante.

L'expansion de Damas sous l'Empire ottoman se fait vers l'ouest de la ville ancienne, dans les quartiers Sarouja et Qanawat, et vers le sud, le long de la route du pèlerinage de La Mecque, dans le quartier du Midan. À partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, d'importants chantiers transforment la ville : débutent alors la construction d'une gare de chemin de fer et d'un bureau de poste et télégraphe, l'équipement en tramways, l'implantation de grands hôtels, de théâtres et de cafés, et l'ordonnancement des souks centraux. La gare du Hijaz (cahier photo, p. III), de style européen avec quelques éléments orientaux, a été dessinée par l'architecte espagnol Fernando de Aranda (1878-1969) : elle est inaugurée en 1917. Aranda⁴ signe d'autres grands ouvrages à Damas comme l'immeuble Abîd (cahier photo, p. III), édifice moderne construit en 1906 sur la place Al-Marjé. Un autre architecte étranger se fait connaître : l'italien Raimondo d'Aronco qui travaille également à la cour du sultan et introduit l'Art nouveau. Il dessine la colonne du télégraphe (ligne Istanbul-La Mecque) et le sanctuaire de Saint-Jean dans la grande mosquée des Omeyyades.

Un centre-ville administratif est créé autour de la place Al-Marjé. S. Weber [Weber, 1999, p. 731] parle d'haussmannisation de l'architecture et des tracés. L'aménagement et la construction des souks centraux répondent à l'application de règlements ottomans (percements, élargissements, alignements), largement

3. Al-Mohajrin : « les émigrés ». Ce quartier, à flanc de montagne, l'un des premiers créé à partir de plans à îlots orthogonaux malgré l'escarpement du site, est dessiné par l'ingénieur français Paul Aubry. C'est un quartier d'habitation qui a accueilli dans un premier temps des populations musulmanes de Crète, puis l'aristocratie turque.

4. Fernando de Aranda est mort à Damas où il est enterré dans le cimetière musulman de Bab-al-Sagir.

calqués sur ceux des Occidentaux et en particulier des Français. Là aussi, la comparaison avec les travaux du baron Haussmann à Paris a été faite. D'autres influences sont discutées, notamment concernant les toitures dans les souks, dont la structure métallique tend à se généraliser, et qui rappellerait l'architecture des galeries commerçantes européennes. Sur les façades des maisons, les *moucharabiehs* (sorte de grillages en bois, découpés, qui permettent de voir sans être vu depuis les fenêtres des maisons arabes) sont remplacés par des fenêtres et des balcons, d'inspiration européenne ou stambouliote. La tuile, déjà utilisée en France et en Europe, fait son apparition sur les toits de Damas.

Au cours du XIX^e siècle et jusqu'aux années 1920, les lotissements se développent sur la rive gauche, au nord de la ville. De nombreux équipements sont construits, tels que des hôpitaux, dont des fondations privées italiennes (cahier photo, p. III), françaises et britanniques. Sur la rive droite se développent les activités administratives et commerciales, déjà existantes, à proximité de nouveaux quartiers résidentiels. Les années 1880 et 1900 marquent ainsi une étape dans la croissance urbaine de Damas et l'accroissement de la population [Friès, 2000, p. 45].

Lorsque débute le mandat français, Damas est en plein essor. De nouvelles formes d'aménagements urbains apparaissent et, durant les premiers temps du mandat, les Français vont s'inspirer et utiliser les dispositions et règlements ottomans déjà en place.

Les mutations urbaines sous le mandat français

La première décennie du mandat n'introduit pas de réelle rupture dans la fabrication de l'urbain⁵. Les années 1920 sont marquées par des préoccupations d'ordre politique concernant l'instauration du mandat. Il faut asseoir la domination coloniale et donc maîtriser la ville. Pourtant, la croissance urbaine, freinée durant la guerre, reprend à un rythme soutenu et les constructions se font souvent sans autorisation préalable.

Lorsqu'en octobre 1925, la révolte conduite par les Druzes atteint Damas et déstabilise l'autorité mandataire, le Palais Azem – où l'Institut français a élu domicile – est assiégé et brûlé par les insurgés qui se réfugient dans les faubourgs anciens, aussitôt bombardés par l'aviation française. Dès lors, l'aménagement de la ville est considéré comme un instrument utile au pouvoir tant civil que militaire. Les propositions de l'ingénieur français Lucien Vibert, qui défend l'idée d'un développement séparé et contrôlé de la ville moderne, sont reprises et un plan de voirie est envisagé.

Des boulevards sont à l'étude ainsi qu'une « ceinture de fer » le long de l'oasis de la Ghouta pour séparer Damas de la plaine qui abrite des nationalistes arabes. L'un des premiers grands boulevards à voir le jour est le boulevard de Bagdad. Sa réalisation ne fait pas l'unanimité à l'époque. Il a été tracé en 1924

5. Les types d'habitat et leur description ne seront pas développés ici. Lire David et Hubert [1982, p. 102-111].

avec un objectif politique et militaire : faciliter l'avancée des troupes françaises pour refouler les « révoltés ». De nouveaux règlements de construction et des ordonnances architecturales sont proposés, des immeubles dessinés, qui serviront à l'habitat ordinaire, notamment le long du boulevard de Bagdad et remplaceront la traditionnelle maison à cour. Ces constructions d'immeubles s'inspirent des cités-jardins françaises, même si les résultats sont peu semblables, contrecarrés par le contexte politico-social de l'époque.

Un « métissage réglementaire » [Friès, 2000, p. 114] est à l'œuvre au début des années 1930 qui tente de réguler les inadéquations entre les règlements de construction ottomans et les modèles d'urbanisme occidentaux.

Dès le début des années 1930, l'avènement de l'urbanisme français de l'entre-deux-guerres accélère le processus de modernisation de la ville. La publication d'un cadastre à l'occidentale en 1928 est le prélude du premier travail de planification urbaine. Un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de Damas, signé Danger-Écochard et approuvé en 1937, prend en compte les effets de la croissance urbaine et s'organise autour d'une problématique d'agglomération en posant les limites du développement de la « ville-région » et en prévoyant l'aménagement de villages satellites. Danger vient de réaliser les plans d'Alep (1931) et de Beyrouth (1934). « À Damas, la démarche sera particulièrement soignée, au point d'apparaître exemplaire dans la méthodologie naissante de ce qu'on peut véritablement appeler une "analyse urbaine". » [Gaudin, 1992, p. 196] Les planificateurs prennent en considération l'histoire de Damas et opèrent des relevés architecturaux ainsi qu'une analyse des tissus anciens. Dans leur projet d'aménagement, les auteurs précisent que « des monuments que nous admirons contribuent à notre éducation et continueront à forcer l'intérêt des générations futures. Ils nous obligent au respect du passé et conditionneront aussi les tracés » [Danger, 1937, p. 150]. Les principes d'embellissement, axialité, hiérarchie des espaces, symétrie, seront mis en œuvre dans les constructions des années 1930 à 1950. Le plan ne prévoit que quelques interventions dans la ville *intra-muros*.

La stratégie d'extension s'organise suivant plusieurs axes vers la montagne, au nord, à partir du Musée national, tandis que des espaces verts et des jardins publics sont préservés ou créés. Ce plan directeur et les opérations d'aménagement et de construction qui lui ont succédé constituent aujourd'hui un pôle important d'activités dans le centre-ville de Damas.

En 1925, Alice Pouleau, alors journaliste à Damas, écrivait « Attention, votre ville ne sera plus votre ville »⁶. Pourtant, aujourd'hui, il semble que l'empreinte durable des planificateurs et architectes du Mandat représente un patrimoine « partagé » entre les deux rives de la Méditerranée⁷ : elle associe des techniques,

6. Alice Pouleau, « A Damas sous les bombes », *Journal d'une française pendant la révolte syrienne (1924-1926)*, Yvelot, Bretteville Frères, s.d.

7. La notion de patrimoine « partagé » est développée par un programme euroméditerranéen sur la connaissance et la reconnaissance de l'architecture des XIX^e et XX^e siècles en Méditerranée : www.patrimoinespartages.org.

un savoir-faire, des cultures professionnelles, des types d'aménagement, d'architecture ou des modèles artistiques de l'Occident et de l'Orient.

La notion de patrimoine en Syrie : une construction coloniale

L'ensemble des textes régissant les objets et lieux du patrimoine syrien mérite une lecture rapide. Les compétences liées à la protection du patrimoine relèvent du service des Antiquités, mis en place au début de l'exercice mandataire dans les territoires du Levant, lui-même sous la coupe du ministère de la Culture.

Le concept de patrimoine apparaît au XIX^e siècle, lorsque les Ottomans prennent conscience de la valeur des biens culturels et de la nécessité de les protéger. Les activités de recherches archéologiques, déjà en cours au XIX^e siècle, sont souvent menées par les missions étrangères et le plus souvent européennes : elles participent à des découvertes importantes. Les Ottomans, conscients de leur patrimoine, veulent alors le protéger. Une première loi de 1889, remaniée en 1906⁸, attribue à l'Empire la propriété de « tous monuments et objets, mobiliers ou immobiliers, de quelque nature qu'ils soient [...] dans le domaine public ou privé de l'État et dans les biens des particuliers ou des communautés... » (art. 4). Une Direction générale des Musées impériaux, basée à Constantinople, est chargée de gérer les antiquités dans tout l'empire. Toutes les découvertes sont envoyées à Constantinople et certaines sont données comme cadeau, au bon vouloir du sultan [Gelin, 2002, p. 25]. De nombreuses pièces ont ainsi quitté le Levant pendant que des fouilles clandestines, encouragées par la distribution de primes à la découverte (art. 9), alimentent le trafic d'œuvres d'art. Au même moment, des monuments sont détruits pour permettre l'édification de nouveaux bâtiments administratifs.

Au début du mandat, une réglementation est donc à mettre en place rapidement, qui réponde à la demande du Pacte de la Société des nations du 24 juillet 1922 (art. 14). La nouvelle réglementation concerne, au départ, presque exclusivement les monuments antérieurs à la période islamique et exclut les constructions ottomanes. Les Français créent le premier service des Antiquités en Syrie et au Liban, dont le siège administratif est à Beyrouth. Dès les débuts du fonctionnement de ce service, d'importants efforts sont réalisés pour faire connaître les activités de la puissance mandataire dans la mise en valeur du patrimoine de la région. La nouvelle revue *Syria, Revue d'art oriental et d'archéologie* publie l'avancée des travaux du service. Des actions d'information et de publicité sont menées auprès du grand public en France, pour diffuser la grandeur du patrimoine,

8. La loi prévoit d'exproprier le propriétaire d'un terrain, s'il convient de rattacher au domaine de l'État le monument ou l'objet antique découvert. Une indemnité lui sera versée. (art. 7). La loi autorise « les corps savants [...] à entreprendre des sondages, recherches et fouilles [...] Dans ce cas, il leur sera délivré des permis... » (art. 10). « Toutes les antiquités qui seront mises au jour appartiennent à l'État et seront déposées dans les Musées impériaux » (art. 16). La loi interdit la vente et le commerce des objets antiques sans autorisation préalable. (art. 26). « L'exportation à l'étranger des objets antiques découverts dans l'Empire ottoman est prohibée » (art. 27).

attirer des touristes et récolter des fonds. Ainsi, une mobilisation de supports matériels et symboliques, nécessaire à la valorisation patrimoniale, est déjà de mise.

Les États participent au fonctionnement du service : ils assument la charge financière, même si les postes sont toujours sous la responsabilité française. En 1922, l'Institut français d'archéologie et d'art musulman ouvre ses portes, puis devient en 1930 l'Institut français de Damas, et enfin l'Institut français d'études arabes de Damas (IFEAD) en 1947⁹. Les musées sont réorganisés et d'autres sont créés. En 1936, est inauguré le musée national de Damas, dont la première tranche est construite sous la direction des architectes Michel Écochard et Henry Pearson. Dès 1934, Écochard est chargé de créer le service de l'Urbanisme de l'État de Syrie. Ce service intervient dans la mise en valeur des monuments historiques pour le compte du service des Antiquités. Aidé par J. Sauvaget et F. Anus, il entreprend alors des travaux de restauration et de dégagements dans la vieille ville. S. Valter suggère « qu'Écochard est sinon l'inventeur de la notion de patrimoine en Syrie, du moins l'un de ses meilleurs concepteurs » [Valter, 2002, p. 266]. Pendant la période mandataire, ses réalisations¹⁰, contestées pour certaines, obéissent au rôle prépondérant du service des Antiquités qui privilégie alors les actions de mise en valeur et de protection des monuments historiques sur celles de contrôle du développement de la ville.

En 1933, un arrêté intègre dans le patrimoine protégé, les objets et les monuments antérieurs à 1700. Le service des Antiquités, avec le soutien des arabisants de l'Institut français de Damas, établit un inventaire général des monuments historiques, qui aboutit à des classements et à des opérations de restauration et de dégagement. Tout plan d'embellissement ou d'extension des villes doit désormais être validé par le service des Antiquités.

La France a mis en place une administration qui fonctionne, à peu de choses près, comme celle d'aujourd'hui, des musées et des textes législatifs qui protègent les lieux et la mémoire du pays. Le transfert des pouvoirs de la France à la Syrie est réalisé dès 1944 mais la France continue à exercer des missions de fouilles et à jouer un rôle dans les décisions d'aménagement, d'urbanisme et de protection du patrimoine syrien. Un premier directeur syrien du service des Antiquités est nommé en 1947.

Les pouvoirs, les devoirs et les fonctions de la Direction Générale des Antiquités et des Musées de Syrie (DGAMS) ont été revalorisés par un décret datant de 1963 qui a, par ailleurs, affirmé la nécessité de protéger les monuments et leur environnement immédiat. Cinq autres décrets entre 1969 et 1977 ont amélioré les précédents règlements. Le patrimoine comme concept, n'est plus confiné aux « monuments » mais englobe des parties entières de la ville. Aucun

9. Depuis 2003, l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) regroupe les instituts de Damas, Beyrouth et Amman. Son siège est à Damas.

10. Écochard participera à de nombreux travaux d'aménagement et d'urbanisme à Damas jusque dans les années 1970.

édifice ne peut être détruit, altéré ou construit sans la permission des autorités. Ce qui est nouveau, c'est que cette décision couvre également les bâtiments récents inclus dans la zone protégée.

La notion de patrimoine en Syrie est ainsi construite historiquement et culturellement. On peut se demander, à ce niveau de notre réflexion, quelles seront les adaptations proprement syriennes de la notion de patrimoine et dans quelle mesure le cadre historique du domaine patrimonial à Damas pourrait être étendu aux formes plus contemporaines de l'architecture.

Damas aujourd'hui : aménagements urbains complexes, développement économique et spéculation foncière

Dans les années 1950, la croissance urbaine est forte, liée à l'exode rural et à l'installation de réfugiés palestiniens arrivés en 1947 et 1948. La ville s'étend et, de nouveau, la municipalité fait appel à Écochard pour réaliser un plan d'aménagement. Dans le but d'adapter les quartiers anciens aux contraintes de la ville moderne, il propose des opérations de dégagements dans la vieille ville et envisage de mettre en valeur la citadelle médiévale de Saladin, en rasant une partie du souk Hamidiyye qui jouxte la citadelle. Ce projet extrêmement controversé est rejeté malgré l'ambition de l'État syrien de moderniser l'image de la ville. Les raisons invoquées tiennent à la mémoire du lieu : le souk, couvert d'une structure métallique, est un lieu de vie à l'ambiance étonnante, chargé d'émotions : il concentre des activités artisanales multiples et un nombre incalculable de petits commerces. Il sera donc maintenu.

Les années 1960-1970 ont profondément transformé la morphologie de la ville : de grandes artères sont tracées, des hôtels de luxe s'implantent, comme le Méridien ou le Sheraton. Le plan directeur d'Écochard, publié en 1968, ne fut mis en application que de façon limitée. Il prévoyait de protéger de l'urbanisation l'oasis de la Ghouta, véritable poumon de Damas. La priorité était donnée à l'amélioration de la circulation et des transports. L'accès automobile aux sites et monuments historiques devait être rendu possible par de grandes percées et le dégagement des monuments. Écochard a essayé d'appliquer à Damas les « recettes » haussmanniennes. Même si ce n'est plus envisageable aujourd'hui, cela représentait la mentalité et les modes d'interventions architecturales et esthétiques de l'époque. Le plan d'aménagement d'Écochard représente bien une vision de la ville arabe et orientale de cette époque-là. La conclusion de la thèse de Jean Sauvaget sur Alep défendait l'idée que la ville islamique médiévale ¹¹ était en régression par rapport à la ville hellénistique, caractérisée par son plan régulier. Pour les planificateurs et aménageurs occidentaux, il fallait donc valoriser les traces de l'époque classique, ce que Danger et Écochard ont voulu réaliser, en proposant des opérations de dégagement à proximité des sites antiques.

11. La ville islamique médiévale a parfois été qualifiée d'« urbanisme de désordre ». André Raymond a expliqué plus tard ce que signifiaient ordre et désordre dans la ville arabo-musulmane.

Écochard est vu à la fois comme un restaurateur et comme un destructeur. Il est intéressant de regarder le plan d'Écochard autour de la grande mosquée. C'est lui le premier qui, dans les années 1930, a proposé de dégager les bâtiments tout autour de la grande mosquée et d'ouvrir des artères pour mettre en valeur les rues de l'époque classique. Même si ses projets n'ont pas été soutenus à l'époque, il convient de souligner que la mosquée des Omeyyades a finalement été dégagée dans les années 1990.

Actuellement, à Damas, plusieurs projets d'aménagement urbain sont à l'étude¹², à l'instar de la rénovation du périmètre de la gare du Hijaz qui a fait l'objet de débats. Cette gare a une grande présence urbaine, centrale, là où les densités sont fortes, le long de l'avenue Al-Nasser. Actuellement, les voyageurs qui arrivent doivent prendre le taxi ou les transports en commun et un trafic dense engorge le centre-ville. Pour faciliter la circulation, il aurait été plus facile de la démolir. Or, le bâtiment est classé. En février 2004, dans le hall de cette gare, des maquettes du projet étaient exposées : le projet comporte huit lignes souterraines qui relieraient la gare de Kidam, en périphérie de Damas, à la gare du Hijaz tout autour de laquelle seraient construites des galeries commerciales, une tour de bureau ainsi qu'un hôtel de luxe. Un débat a eu lieu sur les problèmes de circulation automobile. Le projet de desserte par le rail réduirait sensiblement l'afflux de véhicules dans le secteur. Certains habitants du quartier craignent cependant de subir les nuisances de ce nouveau pôle d'activités. Pourtant, les quartiers alentours pourraient bénéficier de plans d'assainissement et d'un regain d'activités économiques et commerciales.

En face du Musée national, un hôtel de luxe est en construction (cahier photos, p. IV). Ce bâtiment en chantier, colossal, sera entouré de galeries commerciales. Le projet a été controversé et critiqué, en particulier dans la presse. D'une part, le quartier ancien préexistant a été rasé très rapidement. Or, à cet emplacement, il y avait un tombeau et le mausolée était situé dans un grand jardin. L'entrée historique de ce mausolée a été détruite et cette décision a été prise sans concertation. D'autre part, cette construction ne respecte pas les lois urbanistiques concernant la hauteur des bâtiments, l'emprise au sol, etc. Le projet a même été jugé dangereux car le chantier repose sur le cours de la rivière du Barada et le poids du complexe hôtelier semble excessif. Là encore, les enjeux économiques ont eu raison et ce, d'autant plus que le bailleur principal est le prince saoudien Talal. Le gouvernement syrien participe quant à lui à hauteur de 17 %.

Un nouveau plan directeur de Damas a été publié en 2003. Il a été exposé au public pour recueillir les réactions. C'est le troisième plan de la ville et c'est le premier à être effectué par les Syriens. Les zones *extra-muros* anciennes y sont délimitées et il est précisé que ce sont des zones à haute importance historique et

12. L'aménagement de la vaste zone de la foire internationale, qui a déménagé récemment sur la route de l'aéroport, fait l'objet de projets urbanistiques : l'aménagement de jardins et d'un parc écologique a été proposé afin de créer dans cette zone un nouveau poumon vert. Les bâtiments qui occupent encore ces espaces n'ont aucune valeur patrimoniale.

que leur protection est remise entre les mains des responsables. Mais, sont aussi prévus les tracés de routes, d'axes de passages à proximité de ces secteurs. Or, l'échelle de cette carte ne permet pas de faire des vérifications à la parcelle près et de confirmer avec exactitude l'emplacement des tracés prévus. Des propositions ont été faites au gouvernorat pour la protection des secteurs anciens, émanant de l'Atelier du Vieux Damas, avec le soutien de l'École d'architecture de Belleville (Paris).

Les opérations d'urbanisme, parfois orientées par des planificateurs soucieux d'adéquation ou d'équilibres urbains, le sont également par des enjeux politico-économiques ou politico-symboliques. Les Ottomans, les Français et les Syriens y ont eu recours par le passé, parfois dans l'objectif de mettre en valeur l'histoire du pays, d'autres fois pour glorifier des héros du passé, comme Saladin. Aujourd'hui, les désirs de modernité nourrissent parfois des projets gigantesques d'aménagement urbain sans garantie de protection du patrimoine. La spéculation foncière se conjugue avec un besoin essentiel en Syrie d'accueillir des investisseurs : cet appel d'air, à l'heure où la position régionale et internationale du pays est délicate, est perçu comme vital. Pour autant, peut-on craindre que la ville soit dénaturée. Compte tenu des efforts réalisés autour du phénomène relativement récent de patrimonialisation, il convient d'espérer qu'une prise de conscience relative aux objets et aux lieux de la mémoire puisse permettre un juste équilibre entre identités urbaines, modernité et arabité. En revanche, la question de l'adéquation des formes anciennes et de la modernité urbaine mériterait d'être finement étudiée par les urbanistes pour rendre son harmonie au paysage urbain qui donne parfois aujourd'hui une forte impression de disparité.

Les implications des acteurs extérieurs et le patrimoine à conserver

Au cours des dernières décennies, des périmètres urbains datant du XIX^e siècle ont été protégés, au terme d'une lutte permanente pour la valorisation patrimoniale.

L'Institut français du Proche-Orient (IFPO, anciennement IFEAD) participe à la connaissance et la reconnaissance des tissus urbains anciens : l'Atelier du vieux Damas exécute des travaux depuis les années 1930, dans le cadre d'une coopération avec la DGAMS, dans le but de sauvegarder des secteurs historiques localisés hors les murs. L'actuelle responsable de l'Atelier insiste sur la nécessité de protéger des secteurs, alors que la DGAMS s'intéresse plus spécifiquement aux monuments historiques. Les secteurs de recherche concernent essentiellement les faubourgs qui datent de l'époque mamelouke jusqu'à la fin de la période ottomane, au moment des tanzimat. Mais le patrimoine des XIX^e et XX^e siècles intéresse également l'Institut. En 2004, un projet de recherche s'intéresse d'ailleurs au quartier de Chaalane¹³, que l'on peut considérer comme

13. Pendant le mandat, c'était le quartier d'habitation des officiers, au service de la délégation française. Une famille de Bédouins d'une grande tribu, la famille Chalaane, s'y était installée. À l'époque, les Bédouins avaient des campements autour des villes mais le prince, le chef de tribu, avait aussi sa résidence en ville. Les forces d'occupation françaises ou anglaises dans la région ont souvent utilisé ces Bédouins pour servir leurs intérêts.

le centre nouveau de la ville de Damas. Ce quartier date de la toute fin de l'époque ottomane, avec l'axe de Salhiyeh et des maisons de la fin du XIX^e (photo 1), plus les quartiers avoisinants (voir cahier photo). Une mise en perspective historique devrait être accompagnée d'une recherche sur la mémoire des habitants et sur l'évolution économique de ce quartier. Chaalane, composé essentiellement de résidences modestes et moyennes avec quelques services (artisanat, chaussure, couture), s'est transformé à un rythme soutenu depuis vingt ans. Aujourd'hui, les rez-de-chaussée des maisons sont tous occupés par des commerces.

L'IFPO travaille en collaboration avec l'Atelier Damas de l'École d'architecture de Versailles et de Paris-Belleville (créé en 1992). Les architectes s'intéressent particulièrement à confronter les tissus et structures anciens avec les nouveaux processus d'aménagement et de constructions, en particulier dans les faubourgs. Chaque année, des études de quartier menant à des relevés précis, conduisent à réactualiser le cadastre de 1930¹⁴ : nouveaux tracés, percées, prolongement d'impasses, ruines, bâtiments anciens en bon état de conservation, bâtiments neufs, terrains libres... sont recensés. Ces travaux aboutissent à des propositions d'aménagement permettant de ménager l'ancien et le nouveau : autant d'alternatives au développement actuel qui conduit à la ruine des structures anciennes. Les architectes ne défendent pas l'idée d'une sauvegarde à l'identique des quartiers anciens. Ils



Photo 1 : Quartier de Salhiyeh.

14. Ce cadastre réalisé pendant le Mandat reste un outil de travail précieux.

revendiquent, en revanche, que ces quartiers demeurent des quartiers d'habitation car « dans une ville moderne, c'est une qualité importante d'avoir des quartiers protégés »¹⁵. La difficulté majeure demeure cependant la recherche de fonds.

D'autres centres de recherche, notamment allemand (l'Institut Goethe), participent à la production de connaissances et d'outils de travail pour éclairer des procédures de classement, de protection ou de restauration. Ces activités sont autant de moyens pour les partenaires européens et américains, qui souhaitent intervenir, d'entrer dans le pays : « Sous ce couvert culturel, il y a des intérêts et des enjeux assez importants »¹⁶.

Parmi les projets européens, le programme Hercomanes¹⁷ de protection et de conservation du patrimoine des villes du Caire et d'Alep, a abouti à la création d'un Système d'Information Géographique (SIG) du patrimoine dans le quartier Azizéya, à Alep. L'objectif était de définir une nouvelle méthode d'inventaire et de proposer un système de gestion devant s'appliquer aux espaces, quartiers et villes ayant les mêmes caractéristiques. Ce patrimoine des XIX^e et XX^e siècles qui était, avant le lancement de cette recherche, peu connu et partiellement en ruine, commence à être considéré¹⁸. Un autre programme est en cours et concerne neuf pays du pourtour méditerranéen (Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Syrie et Tunisie). L'action est conduite par le laboratoire URBAMA de l'Université de Tours (Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe) et le programme s'intitule : « Patrimoines partagés : savoirs et savoir-faire appliqués au patrimoine architectural et urbain des XIX^e-XX^e siècles en Méditerranée ». Enfin, l'UNESCO s'intéresse au patrimoine syrien depuis les années 1950. Mais, ce n'est qu'à partir de 1979, à la demande des autorités syriennes, que la ville intra-muros fut inscrite sur la liste du patrimoine mondial. Depuis quelques années déjà, des actions locales avaient été menées pour une reconnaissance et une mise en valeur de la vieille ville¹⁹. L'UNESCO s'intéresse à des secteurs, non pas à des bâtiments

15. Entretien réalisé avec Yves Roujon, architecte, Atelier Damas de l'École d'architecture de Paris-Belleville. Paris, janvier 2004.

16. Entretien réalisé avec Sarab Atassi, chercheuse à l'IFPO, responsable de l'Atelier du vieux Damas. Damas, février 2004.

17. Hercomanes : *Heritage conservation and management in Egypt and Syria*. Partenaires du projet : Département d'architecture de la Faculté polytechnique du Caire, Département d'architecture de la Faculté polytechnique d'Alep, Institut universitaire d'architecture de Venise, Unité mixte de recherche du GREMMO et de l'Université de Lyon-II Lumière. Responsable : Galila El Kadi (IRD, Le Caire). Site web : www.hercomanes.com

18. Dans le cadre du projet Hercomanes, le conseil municipal de la ville d'Alep a adopté le système de gestion défini à l'issue du projet et a promulgué deux décisions municipales (numéros 41-42 du 31/3/2004 concernant la protection des bâtiments et des zones de la période de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles).

19. L'Association des Amis de Damas, composée d'architectes, de professeurs, de peintres, d'écrivains et de ministres... est créée en 1975. En 1976, la Direction générale des Antiquités et des musées instaure une Direction locale de la vieille ville de Damas chargée de délivrer les permis de construction, de démolition et de restauration. En 1977, la Commission internationale pour la sauvegarde de la vieille ville de Damas, à laquelle participent les directeurs des instituts de recherche français et allemands, est fondée. Enfin, en 1986, une sous-municipalité de Damas pour la vieille ville ainsi qu'un centre de documentation technique pour l'architecture et l'urbanisme (le *Maktab Anbar*) sont ouverts.

isolés, et exerce essentiellement un devoir moral²⁰. Mais les recommandations n'ont pas d'effet de loi et de règlements. Il s'agit d'une reconnaissance : l'UNESCO a vocation à protéger le patrimoine mais pas à aider au développement touristique. Dans le cadre de la protection et de la mise en valeur de Sarouja, elle exerce un rôle de conseil, suite à une demande d'assistance de la DGAMS. Un atelier de travail s'est d'ailleurs tenu à Damas en juin 2004, réunissant des représentants des ministères de la Culture, du Tourisme, du Gouvernorat de Damas, de la DGAMS et de l'UNESCO.

À l'échelle d'un quartier, Sarouja (photo 2) qui vient d'être classé, on perçoit les enjeux et les obstacles de la protection. La décision de protéger Sarouja est intervenue en 2003. Ce quartier représentait un cas dans l'aménagement de Damas car il est très proche du centre ville. Auparavant, on l'appelait le « petit Istanbul », c'était un quartier résidentiel important développé durant la première moitié du XIX^e siècle où s'associent aujourd'hui aux bâtiments anciens, des constructions ponctuelles plus récentes. Il s'est beaucoup dégradé ces trente dernières années. Non pas seulement naturellement, mais aussi parce que certains propriétaires ont volontairement laissé leur maison se détériorer, espérant que l'état d'abandon et de ruine provoquerait la démolition du bâtiment et la reconstruction, par la suite, d'immeubles neufs à étages. Pourquoi restaurer une maison ancienne sur un étage alors qu'on espère pouvoir construire un immeuble sur plusieurs étages ?

Il y a toujours eu un front d'opposition entre les promoteurs et les défenseurs du patrimoine. La Direction des Antiquités ne donnant pas de permission de reconstruction, le quartier était *de facto* protégé. Mais un flou juridique, concernant les lotissements et le statut des propriétaires, a empêché toute action. Le fait de classer ce quartier donne la certitude aux populations que l'argent investi pour restaurer leur bien sera rentable. Ainsi, à Qanawat, classé depuis plus longtemps, des investissements ont été réalisés dans la restauration et l'équipement du quartier et de nouvelles activités se sont déployées. À Sarouja, le débat actuel concerne sa revalorisation. Comment redonner une vocation au quartier ? L'État n'a pas les moyens d'investir seul. Le ministère du Tourisme semble être le plus motivé, mais le tourisme ne règlera pas tout. Plusieurs options sont évoquées : développer l'habitat, à travers l'octroi de prêts du gouvernement aux habitants pour qu'ils restaurent leurs maisons : appuyer un phénomène de gentrification, des artistes, des intellectuels... pourraient réinvestir le quartier et restaurer à leurs frais. Quoi qu'il en soit, les investissements seront rentables car le secteur est très proche du centre-ville.

Enfin, il faut signaler que la municipalité peut demander au ministère des *Waqf*, chargé de la gestion des monuments religieux, l'autorisation de détruire une mosquée pour construire un gratte-ciel. En contrepartie, elle propose la construction d'une nouvelle mosquée dans un autre lieu. La politique du ministère des *Waqf* étant plutôt de rénover ou d'enrichir, le maintien du patrimoine religieux dont, il est vrai, les XIX^e et XX^e siècles n'ont pas le monopole, n'est donc pas assuré.

20. Entretien réalisé avec Samir Abdulac, consultant UNESCO pour la Syrie. Damas, février 2004.



*Photo 2 : Ruelle dans le quartier Souk Sarouja
© Photo by www.myham.com/Damas, 2003.*

La décision de classer ou de protéger revient en fin de compte aux autorités syriennes. On peut alors se demander quelles sont les difficultés rencontrées ? Ou encore, quelle peut être la perception locale des lieux protégés et en quoi la participation de la société civile s'avère utile ?

Perceptions, limites et participations : la lente prise en compte du patrimoine récent

Hormis les questions d'ordre financier, les difficultés de la législation freinent les dispositifs de protection. Que classer, par exemple ? Cette question en amène d'autres : doit-on associer les habitants aux questions patrimoniales et comment est perçu le patrimoine architectural des XIX^e-XX^e siècles ? Enfin, quels enjeux, demain, et quelles perspectives pour la prise en compte de ce patrimoine à Damas ?

La législation en cours, modifiée en 1963, s'intéresse aux bâtiments dont la construction est antérieure à deux cents ans. Mais il y a de plus en plus d'exceptions : si le bâtiment a une valeur historique, esthétique, liée à la mémoire ou bien s'il représente un style particulier, il peut être classé. Le service des Antiquités peut interdire la démolition, sous couvert du ministère de la Culture, dont il dépend. En ce qui concerne les constructions récentes, qui sont souvent des bâtiments d'habitation, la législation ne se prononce pas. La plupart d'entre eux ne méritent pas d'être classés Monuments historiques et pourtant, on leur reconnaît une valeur patrimoniale. Il faut modifier les textes de la Constitution, ce qui ne représente pas une entreprise facile dans un pays à parti unique, mais n'est pas impossible, Sarouja ayant tout récemment été classé par décret. Dans ce quartier, la loi sur les lotissements a montré ses limites et une réflexion est menée pour arriver à des propositions de changement. Quant à la loi de 1948 sur le logement protégeant les locataires, elle a été modifiée il y a quelques mois. Les propriétaires ne tiraient en effet plus aucun profit de leur bien : ils ne pouvaient ni le vendre ni en augmenter le loyer. Certains locataires, qui payaient des sommes annuelles dérisoires par rapport aux prix du marché, investissaient dans l'achat d'un bien alors que leurs propriétaires, eux-mêmes, n'en avaient pas les moyens.

Le classement des bâtiments de l'époque du mandat pose un problème théorique. Par exemple, la place de l'Étoile (une terminologie datant de l'époque du mandat), a été construite à partir des années 1930 et les bâtiments alentour forment un ensemble. L'un d'entre eux, de deux étages, appartenant à une riche famille damascène, a été vendu. Et tandis que les acheteurs voulaient le détruire pour construire un immeuble plus haut, le ministère de la Culture leur a refusé la permission. Par la suite, ce bâtiment a dû être classé. Il est impossible cependant de classer tous les bâtiments des années 1930 et 1940.

Un autre exemple est le maintien ou non, dans le Palais Azem, d'une construction d'Écochard qui abrite aujourd'hui des bureaux (cahier photo, p. IV). Le bâtiment, souvent comparé à ceux réalisés par Le Corbusier, est en béton avec des colonnes très fines. Il est fragile dans sa structure et nécessiterait une intervention. La Direction des Antiquités s'est donc posée la question de son maintien. A-t-il en effet une valeur de témoignage ? D'un côté, ses défenseurs estiment que le bâtiment a une valeur historique, voire esthétique, et qu'il participe à une réflexion plus globale, en particulier en France, sur le patrimoine mandataire ou colonial et sur la restauration de ce type de bâtiments. De l'autre, les détracteurs considèrent

que ce bâtiment, dès sa construction, était une erreur. C'est « une faute architecturale » au sein d'un ensemble bâti d'une grande valeur patrimoniale, historique et touristique. Fin 2004, aucune décision n'a été prise.

D'une manière générale, il y a un problème de diagnostic des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre : il manque une évaluation de l'état du bâti et des compétences nécessaires à la mise en valeur. Les personnes formées à la restauration et à la protection du patrimoine font cruellement défaut et les services doivent régulièrement demander une assistance technique étrangère. Cependant, de nouvelles compétences émergent en Syrie. Ainsi, en 2000, le vice-ministre de la culture²¹ cherchait une collaboration entre les ministères français et syrien de la Culture dans le domaine de la restauration du patrimoine. Cela a abouti à la création d'un diplôme supérieur de restauration à Damas, issu de l'École d'architecture de Chaillot (France). Abdel Razzaq Moaz souhaite également élargir l'offre de formation et créer à Alep un diplôme de préservation du patrimoine, en coopération avec l'Italie.

Si les textes sont perfectibles et si des compétences émergent sur le territoire syrien, il n'en reste pas moins que la société civile doit être sollicitée. Il s'agit de motiver la participation dans un pays où, pendant des années, seule une minorité avait accès au débat politique et où les habitants de Damas ne prenaient plus part à la vie politique de leur pays.

Au-delà de la restauration, la prise de conscience et l'évolution des besoins d'équipements des quartiers, de salubrité, etc. peuvent motiver des démarches créatives et participatives. Lorsqu'il y a des réunions dans des sites patrimoniaux, comme il y en a eu à Sarouja, les citoyens se déplacent et participent au débat.

L'intérêt pour le patrimoine n'est pas chose acquise à Damas. Il faut le développer par l'information et la communication sur ce qui compose l'espace vécu des damascènes. La société est diversement sensible au patrimoine et à l'image qu'il véhicule. Or, le processus de patrimonialisation ne peut aboutir à une réelle prise en charge du patrimoine et à une volonté de lui donner une « seconde vie » que si la population est consciente de ce que l'on veut défendre ou protéger. L'effet de conscience, né d'une référence identitaire ou de la reconnaissance d'une valeur, qu'elle soit esthétique, architecturale, culturelle, historique ou plus communément pratique, est un préalable à la prise de décision. Cela passe par différents canaux d'information, médiatique, associatif, familial, etc. De plus, comme le dit Beyhum : « le patrimoine est un concept paradoxal quand il est transmis et transposé par une puissance coloniale dans un pays occupé, colonisé : il peut y avoir un antagonisme profond entre le patrimoine reconnu et valorisé par la puissance coloniale et un patrimoine de résistance identitaire, qui peut lui-même occulter une partie d'un patrimoine vécu, peu conscientisé, naturellement hérité du passé. » [Beyhum *et alii*, 1998]

21. Entretien avec Abdel Razzaq Moaz. Damas, Ministère de la Culture, février 2004.

Pourquoi défendre et protéger un patrimoine qui a été conçu et planifié pendant des périodes de domination ? Comment la population s'identifie-t-elle au patrimoine national ?

Il s'agit alors de capter la réceptivité des Syrien(ne)s. D'une part, globalement, on constate une méconnaissance du patrimoine de la part de personnes qui revendiquent avant tout de meilleures conditions de vie. Or, la condition fondamentale pour protéger un patrimoine est sa reconnaissance par la société civile. Le patrimoine syrien n'est apprécié et contemplé que par une minorité composée de touristes étrangers et d'une rare *intelligentsia*. D'autre part, le patrimoine de la période mandataire est encore relativement méconnu, mis à part le Parlement (signé Aranda) ou le Musée national. À ce jour, rares sont les recherches qui se sont centrées sur la période.

Cependant, ce patrimoine contemporain est intégré dans les parcours quotidiens et le mode de vie. Compte tenu de l'histoire, même si la période mandataire reste marquée par des événements douloureux, il apparaît que les bonnes relations franco-syriennes actuelles priment sur le ressenti des damascènes à l'égard de la France. L'héritage des XIX^e et XX^e siècles, et précisément le patrimoine mandataire, est-il accepté et intégré au patrimoine national syrien ? Les autorités compétentes sont unanimes : c'est un patrimoine syrien ; c'est l'architecture des années trente. C'est une étape de l'évolution de la ville qu'il était délicat d'aborder naguère parce que la période du mandat véhiculait une image négative. Mais on commence à réécrire cette histoire avec plus de distance et l'évolution de la ville est ressentie comme l'un des aspects positifs du mandat : « il faut finalement tourner la page du mandat historique et voir l'intérêt des résultats dont on bénéficie aujourd'hui. Par exemple, le cadastre sur la ville ancienne est tellement bon qu'on l'utilise encore. Je ne fais pas la différence entre ces périodes. Je ne parle même pas du Damas du mandat, je parle de Damas jusqu'en 1950. Dans quelques années on s'intéressera aux bâtiments des années 1960 ». ²² Mais le débat existe et c'est important. Parler de « patrimoine colonial », et plus précisément de « patrimoine mandataire » en Syrie pourrait laisser entendre « patrimoine français ». Or, à Damas, ce discours ne plaît évidemment pas. En revanche, l'intérêt de l'ancienne puissance mandataire pour la mise en valeur et la restauration de ce patrimoine est bien accueilli.

L'apparition de la notion de patrimoine est intimement liée aux travaux d'exploration d'Européens, fascinés par l'Antiquité mais critiques à l'égard des vestiges arabes et islamiques. L'élargissement de ce concept – importé – aux périodes contemporaines peut être envisagé, dès lors que les autorités syriennes en saisisent les enjeux. La muséification, telle qu'elle s'est développée, en Syrie et ailleurs, ne doit pas faire oublier que la protection du patrimoine se manifeste également par sa fonction mémorielle dans des quartiers où la société s'épanouit, a grandi et se souvient. Une demande sociale, accompagnée d'une extension de la notion de patrimoine à d'autres sphères, celles de l'art, de l'architecture ou

22. Entretien réalisé avec Sarab Atassi. *ibid.*

des tissus urbains... conduit à dépasser l'outil idéologique ou muséal. L'inflation patrimoniale, relativement récente, a conduit à la protection de bâtiments de l'époque mandataire. Mais ce processus ne résulte pas encore d'une politique de protection fine et globale. Les enjeux d'une telle politique sont étroitement liés à l'exploitation touristique en Syrie et à la volonté de protéger un cadre de vie.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDULAC S. [1982], « Damas : les années Écochard (1932-1982) », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 10/11, p. 32-42.
- ABDULAC S. [2003], « Patrimoine et architectures d'Orient », *Architectures et villes d'Orient (1850-1950)*, Qantara, n° 48, IMA, p. 30-35.
- BEYHUM N., DAVID J.-C., LOMBARD P., LONGUNESSE E. [1998], « Patrimoine, identité, enjeux politiques », *Cahiers de recherche, Monde arabe contemporain*, Gremmo, Lyon.
- BIANQUIS A.-M. [1993], *Damas, miroir brisé d'un orient arabe*, Paris, Autrement, série Monde, n° 65.
- DANGER [1937], « La ville de Damas, le projet d'aménagement », *Revue Urbanisme*, n° 55, p. 121-164.
- DAVID J.-C., HUBERT D. [1982], « Maisons et immeubles du début du XX^e siècle à Alep », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 10/11, p. 102-111.
- DAVID J.C. [2000], « Présence du passé : élaboration des patrimoines citadins », *La ville en Syrie et ses territoires : héritages et mutations, Bulletin d'Études Orientales*, t. LII, Damas, p. 333-346.
- FRIÈS F. [2000], *Damas (1860-1946). La mise en place de la ville moderne. Des règlements au plan*, IFEAD, Thèse, Université Paris VIII, p. 239 p.
- GAUDIN J.-P. [1992], « L'urbanisme au Levant et le Mandat Français », *Architectures Françaises d'Outre-mer*, Liège, Mardaga/IFA, coll. « Villes ».
- GELIN M. [2002], *L'archéologie en Syrie et au Liban à l'époque du mandat (1919-1946)*, Paris, P. Geuthner, 133 p.
- PAQUEREAU B. [2003], *La mise en valeur du patrimoine architectural de Damas*, IFEAD, Mémoire de maîtrise, Université Rennes II.
- RAYMOND A. [1979], « La conquête ottomane et le développement des grandes villes arabes, le cas du Caire, de Damas et d'Alep », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 27, Aix-en-Provence, p. 115-133.
- SAUVAGET J. [1934], « Esquisse d'une histoire de la ville de Damas », *Revue des études islamiques*, p. 421-480.
- VALTER S. [2002], *La construction nationale syrienne*, Paris, CNRS Éditions, 399 p.
- WEBER S. [1999], « Ottoman Damascus of the 19th century », in *10^e Congrès international d'art turc, Genève, 17-23 septembre 1995*, p. 731-740.

Valorisation patrimoniale en cours de la ville moderne du Caire

*Galila El Kadi**, *Dalila Elkerdany***

Il est inhabituel dans un pays arabe de s'intéresser au legs architectural et urbain de l'époque du mandat étranger, ou des différents régimes coloniaux, pour en réclamer ouvertement sa sauvegarde. On en parle effectivement peu, même si les politiques publiques de patrimonialisation dans certains pays de la Méditerranée du Sud intègrent en partie ce legs.

L'Égypte tranche avec ce mutisme. Depuis près de quinze ans, la question de la sauvegarde des sites et objets de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e y est débattue sur la place publique. Elle est à l'ordre du jour dans les médias, au cours des tables rondes et des grandes manifestations culturelles et scientifiques. On assiste même à l'éclosion d'une nostalgie généralisée pour « cette belle époque » et d'une passion pour ses symboles matériels qui se développent au sein de l'élite culturelle. Le succès croissant des feuilletons de télévision sur la vie sociale d'antan dans des quartiers conçus au cours des deux siècles précédents, tels que Garden City, Helméya Al Guédida, le centre moderne du Caire ou Zizinia à Alexandrie ; l'engouement pour les ouvrages de photos des beaux immeubles de rapport de style « occidental », ceux qui relatent la gloire d'une époque, sont là pour en témoigner¹. La protection des bâtiments dits « de grande valeur » a mobilisé au cours de la décennie écoulée de nombreux acteurs : des ministères (celui de la Culture, celui de l'Information et de la Technologie, celui de l'Habitat), des collectivités locales, des centres de recherche universitaires, des bureaux de consultants et même des hommes d'affaire et des commerçants.

* Architecte-urbaniste, Directrice de Recherche à l'IRD, UR029 URBI Environnement urbain. Correspondance : Mission IRD en Égypte, P.O. Box 26, 12211 Giza le Caire, Égypte.

** Architecte, Professeur associé au Département d'Architecture de la Faculté Polytechnique de l'Université du Caire, Department of Architecture, Cairo University, Giza Cairo 12311, Égypte.

1. Au titre des premiers, on peut citer le catalogue de photos sur le centre ville du Caire de Cynthia Myntti, *Paris along the Nile : Architecture in Cairo from the belle époque*, Le Caire, The American University in Cairo Press, 1999. Cet ouvrage fut épuisé en quelques mois à l'issue d'un tirage initial de 3 000 exemplaires. Et aussi Randa Chaath, *Sous un seul ciel, le Caire*, Le Caire 2004. Pour les seconds, Samir Ra'afat, *Cairo, the glory years, who built what, when, why and for whom...*, Alexandrie, Harpocrates, 2003. Le jour du lancement de cet ouvrage, 150 exemplaires ont été vendus ; le roman de Alala Al Aswani, *Omaret Yaquoubian*, paru chez Merit en 2002 et qui vient d'être traduit en anglais par les Presses de l'Université Américaine du Caire.

Toutes les actions engagées visent à élever le legs de cette époque au rang de patrimoine au même titre que les tissus urbains médiévaux.

Sur le plan législatif, de nouvelles lois édictées respectivement entre 1993 et 1998 interdisent la démolition ou la transformation des bâtiments de grande valeur architecturale. Des inventaires ont été effectués dans les quartiers et villes créés à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e et ont permis d'établir des listes des bâtiments à protéger. Certains d'entre eux ont même été classés, on en compte soixante pour la seule ville du Caire². Sur le plan opérationnel, deux zones dans le centre moderne du Caire ont été réhabilitées et quinze bâtiments ont été restaurés depuis 1990. L'affectation par le ministère égyptien de la Culture de nouveaux usages culturels, éducatifs et de loisirs aux palais et villas se présente comme un des outils actuels de sa politique de gestion de la sauvegarde de ce patrimoine. Au niveau du financement, les sources se diversifient aussi. Le mécénat se développe, par des apports locaux provenant d'hommes d'affaires, d'entrepreneurs, de commerçants et d'associations non gouvernementales. La presse et les médias ont joué un rôle capital dans la sensibilisation aux valeurs de ce patrimoine. Les campagnes médiatiques contre la démolition des palais et villas ont contribué à la promulgation, en 1993, du premier décret interdisant ce vandalisme. Sur le plan cognitif enfin, un apport important de connaissances au sujet de ces sites et objets peu connus est aujourd'hui assuré par les inventaires, les recherches universitaires, les ouvrages académiques et de vulgarisation et des sites web de diffusion.

La concomitance de l'ensemble de ces actions nous autorise à première vue à parler de l'extension du processus de patrimonialisation à une nouvelle catégorie d'objets ainsi que de la mise en place d'un nouveau système de gestion. Mais leur foisonnement aboutit cependant à une situation paradoxale. D'un côté, les insuffisances de la gestion urbaine en général et de celle du patrimoine national en particulier, apparaissent chaque jour davantage et soulèvent la polémique tant sur le plan local qu'international. De l'autre, la redécouverte d'une architecture et de lieux qui recèlent de nombreuses valeurs architecturales, historiques et symboliques, a généré une mobilisation générale, une prise de conscience du risque de perdre une partie de la mémoire de la ville, voire celle de la nation toute entière. Le tollé soulevé par la destruction du café Matatia au centre ville du Caire, qui était le lieu de rencontre des dirigeants de la révolte de Orabi en 1882³, montre l'importance émergente de la valeur symbolique des sites et objets de cette époque. Ce renouvellement des rapports à des lieux désertés pendant des décennies par l'*intelligentsia* et les classes moyennes est de nature identitaire et culturelle, tant pour l'élite qui participe à ce mouvement, que pour les instances étatiques et les hommes d'affaires. Ce constat conduit à plusieurs interrogations. Dans quel contexte a émergé l'intérêt pour cette nouvelle catégo-

2. Les monuments islamiques et coptes enregistrés depuis 1982 au Grand Caire, rapport du Ministère de la Culture, Le Caire, an 2000.

3. Premier sursaut nationaliste dans l'Égypte moderne conduit par un officier égyptien contre le palais et la caste dominante d'origine albanaise qui dominait le pays.

rie d'objets ? Quelles sont la nature et la signification de ces sites et objets ? Comment se sont développées les stratégies des acteurs et quel a été le degré de leur articulation ? Quel a été l'impact des actions engagées sur la société et quelles sont leurs limites ? Forment-elles un système cohérent ? S'agit-il d'un mouvement qui va s'essouffler ou bien d'un phénomène caractéristique d'une évolution socioculturelle durable et profonde ?

Pour répondre à ces interrogations nous allons tout d'abord baliser rapidement le processus de patrimonialisation en Égypte et les modes de gestion du patrimoine. Nous parcourons ensuite les étapes de la construction du nouveau patrimoine en replaçant chaque étape dans son contexte socioculturel et politique. Il s'agira enfin de mesurer les acquis et les lacunes pour explorer les perspectives d'avenir.

Le processus de patrimonialisation en Égypte

Le terme patrimonialisation renvoie à une multitude de démarches qui se situent sur les plans politique, administratif, législatif, culturel et opérationnel. Il renferme dans son préfixe une notion, celle du patrimoine qui recouvre un concept relativement nouveau, largement diffusé, dérivé des sens plus anciens et ayant reçu au cours des temps des acceptions diverses. Issue du champ juridique, elle se réfère aux biens hérités. Chaque génération reçoit en héritage des biens qu'elle recense – dans l'inventaire notarié – auxquels elle accorde une valeur, qu'elle s'autorise à détruire ou conserver. Il s'agit d'un acte tout à la fois culturel et économique. Culturel, car il engage une relation à la mémoire ou au fait symbolique que représente le bien. Économique, car il suppose une valeur d'usage et d'échange. Au sens où on l'entend ici, le terme patrimoine évoque des objets architecturaux et des sites urbains, témoins matériels du passé, reconnus en tant que patrimoine ou en cours de reconnaissance. Le processus de patrimonialisation vise donc à substituer la valeur culturelle à celle de l'échange tout en attribuant de nouvelles fonctions à ces objets et sites, comme lieux et supports de communication de connaissances, de construction de culture, d'identité, mais aussi lieux de contemplation esthétique, de loisir passe temps, moteurs de développement local et régional, et enfin prétextes à l'activité touristique et à la production de revenus touristiques [Longuenesse et David, 1998, introduction].

Ce processus comporte des étapes successives et/ou concomitantes de contemplation, d'appréciation, de documentation, de sélection, de classement, d'émission de lois de sauvegarde, de création d'institutions spécifiques à la gestion de cette protection, de la mise en place des outils, de sensibilisation, de formation, et de maintenance. Ces étapes sont maintenant bien connues en Occident où elles se sont succédé de façon ascendante, de la Renaissance à nos jours.

L'approche de la genèse du patrimoine en Égypte révèle trois faits majeurs : d'abord l'évolution des cadres juridique et institutionnel depuis 1835 jusqu'en 1983, qui assura une meilleure gestion du patrimoine national ; ensuite la double extension typologique et chronologique de la notion du patrimoine avec l'inclusion progressive d'objets de plus en plus divers et d'époques historiques allant de la préhistoire jusqu'à la fin du XIX^e siècle ; enfin, le passage du monument à l'espace du centre historique, c'est-à-dire l'adoption de nouveaux modes de gestion sur la base de la réhabilitation du tissu urbain et non plus de la seule restauration du monument. Toutefois ce processus apparaît quelque peu exogène dans la mesure où il n'a pas été constamment porté par des acteurs locaux. Ceci a créé un décalage entre l'élargissement du contenu des biens patrimoniaux et la conscience collective de la société de l'intérêt de sauvegarder ces biens et de les transmettre. En d'autres termes, si l'on admet que le patrimoine est un élément fédérateur entre les membres d'une communauté qui se reconnaissent à partir d'un même corpus d'objets et de valeurs hérités qui sont dignes d'être transmis, ceci n'a pas toujours été le cas en Égypte. Simultanément, la notion de patrimoine et son contenu n'ont pas recueilli un consensus au sein même de l'élite. Par conséquent on peut parler de « patrimoines » au pluriel, chaque faction de l'élite s'en appropriant un. La population, quant à elle, a aussi ses patrimoines : pour les uns, c'est le tombeau d'un cheikh, pour les autres une relique dans une église. Seule une infime minorité très cultivée est capable d'embrasser la totalité et de s'approprier, tout en s'y identifiant, tout ce qui donne sens à l'histoire et au passé de la nation.

La gestion du patrimoine en Égypte

Le patrimoine est géré par le Conseil suprême des antiquités (CSA) dans le cadre de la loi 117 de 1983 de protection des antiquités qui définit le patrimoine comme suit : « est considéré comme antiquité tout immeuble ou meuble qu'ont produit les arts, les sciences, les lettres, les religions, les mœurs, etc., depuis l'époque préhistorique jusqu'en 1883 ». Et aussi « tout immeuble ou meuble découvert sur le territoire égyptien et produit par une civilisation étrangère ayant eu des relations avec l'Égypte à l'une des époques précitées »⁴. Cette loi récente fait du CSA une méga-institution centrale chargée de la gestion, de la sauvegarde, des travaux de restauration et de réhabilitation d'un patrimoine immense avec tout ce que cela implique comme mesures d'expropriation, de permis de démolir et de construire, de protection des monuments et de leurs abords. Compte tenu du rattachement de cet organisme au ministère de la Culture, la loi confirme la prédominance du pouvoir central au détriment des autorités locales. Le CSA est donc un organisme souverain et tous les autres départements d'État chargés de la planification régionale, nationale et urbaine doivent recevoir son agrément pour intervenir dans les zones protégées ou classées et celles abritant des sites et des objets patrimoniaux. Le CSA

4. *Egyptian Antiquities Organization*. Loi N° 117 de 1983, Le Caire, 1985.

comprend six sections : la section des sites et objets de la préhistoire jusqu'à la fin de l'époque arabe, la section des monuments coptes et islamiques, la section des musées, la section des projets, le fond du financement des antiquités et le Conseil général.

Concernant le classement du patrimoine, deux types peuvent être distingués. Le premier est le classement effectué par les organismes internationaux tels que l'UNESCO, 5 sites archéologiques sont ainsi inscrits sur la liste du patrimoine de l'humanité : le site des pyramides de Guizeh, le temple d'Abu Simbel et l'Île de Philae, le Caire fatimide, le couvent de Sainte Catherine et le Couvent d'Abou Mena. Les listes nationales de classement des biens culturels et/ou naturels constituent le second type : 3 réserves naturelles, 821 monuments coptes, islamiques et juifs [Dalil Al Athar *et alii*, 2000, p. 17] et 15 sites archéologiques englobant 3 200 monuments sont répertoriés par ces listes.

Le classement est réalisé par décret du premier Ministre sur proposition. La liste officielle s'allonge tous les ans au gré des découvertes archéologiques, des inventaires effectués par le CSA ou des propositions de classement venant d'autres parties. L'ensemble du patrimoine national a plus de cent ans d'âge et comprend surtout des objets et sites ayant des valeurs esthétiques et historiques exceptionnelles.

Des mesures dérogatoires sont prévues pour le classement des objets ayant moins de 100 ans mais qui répondent aux critères précédemment cités. Ainsi, à partir de 1982, des dizaines d'édifices d'une typologie très variée ont été classés sur la liste du patrimoine. On y trouve des bâtiments qui constituent des points de repère importants dans la ville du Caire tels que : la Banque Misr (cahier photo, p. V) (1926)⁵, l'Institut de musique Arabe (1926)⁶ et le palais Hindou du baron Empain (1907-1911)⁷.

La gestion du patrimoine national dans la vallée du Nil est systématiquement décriée par les organismes internationaux et les spécialistes locaux. Si l'on admet que le patrimoine n'existe que par la société qui le sélectionne, l'entretient, le protège et le transmet, ces critiques ciblent surtout les hauts lieux symboliques de l'histoire et d'un intérêt majeur pour le tourisme. Même ceux-là n'échappent pas quelquefois aux avatars d'une gestion défectueuse. On se souvient encore du retrait momentané du site des pyramides de la liste du patrimoine

5. La banque Misr fut construite au lendemain de la révolution de 1919 qui aboutit à la déclaration de l'indépendance de l'Égypte en 1923. C'est la première banque nationale égyptienne décidée par le parti Wafd qui négocia l'indépendance du pays et financée entièrement par des fonds égyptiens. Elle fut conçue par l'architecte Antonio Lasciac dans un style néo-arabisant.

6. L'Institut de Musique Arabe fut conçu par les architectes Verrucci, Pasteur et Farag Amin dans le style néoarabisant très en vogue à l'époque. Il a été inauguré par le roi d'Égypte Fouad I^{er} en 1926 et était considéré à l'époque comme l'un des édifices les plus élégants de la capitale. Il a été restauré par le ministère de la Culture en 1997 et abrite depuis le musée du défunt chanteur Abdelwahab.

7. Ce palais a été conçu dans un style hindou par l'architecte Alexandre Marcel dans la banlieue est de Héliopolis, première ville satellite du Caire fondée au tout début du siècle dernier par le baron belge Édouard Empain.

de l'humanité au début des années 1990⁸. Quant aux monuments dits « islamiques », gloire du Caire aux milles minarets, leur restauration est un recommencement éternel. Et ce sont toujours les mêmes qu'on restaure, mal, et sans respect de la charte de Venise. Les monuments ouverts au public dans cette catégorie ne représentent que 6 % des monuments figurant sur la liste nationale [Dalil Al Athar *et alii*, 2000]. Si donc on est incapable de gérer convenablement la sauvegarde du patrimoine déjà constitué, pourquoi se lancer dans la fabrication d'un nouveau patrimoine ? Pour les responsables du CSA, il s'agit surtout d'éviter le vide chronologique qui pourrait créer la perte des repères de l'histoire moderne de l'Égypte⁹.

La nature de la ressource

Les villes et quartiers construits à la fin du XIX^e et au début du XX^e sont d'une grande diversité géographique, urbaine, architecturale, historique, et présentent des différences fondamentales du point de vue des initiateurs et des acteurs. Ils comprennent : des villes nouvelles fondées *ex nihilo* à partir de 1858 comme Port-Saïd, Port Tewfiq et Ismaïlya ; une ville satellite (Heliopolis) à l'est du Caire ; des nouveaux quartiers devenus à l'heure actuelle des centres modernes et des grandes villes ; des banlieues résidentielles de standing ; des ensembles de logements sociaux et des cités ouvrières. Quant à l'architecture, elle présente une typologie diversifiée qui englobe des palais et des villas, des immeubles résidentiels, des architectures commerciales (cinémas, théâtres, banques, grands magasins, hôtels), des édifices publics (ministères, universités établissements scolaires) et industriels.

De tout temps, l'initiative de l'élite locale a été à l'origine de ces sites et objets. Avant et sous le mandat britannique (1882-1922), la commande architecturale et urbanistique s'adressait aux architectes européens qui ont introduit des modèles urbains et des styles architecturaux « exogènes » adoptés et voulus par cette élite, et diffusés par la suite au sein de la société à travers les classes moyennes. Ceci explique qu'en Égypte, contrairement aux autres pays du Monde Arabe, ces villes et quartiers ont rarement été qualifiés de « coloniaux ». Ce facteur facilite et légitime les récentes mobilisations en vue d'élever ce legs de l'histoire récente au rang de patrimoine national.

Le début de l'histoire

Les premières revendications de légitimité patrimoniale pour ces sites et objets de l'époque moderne remontent à 1984, à l'occasion d'un colloque inter-

8. Le schéma Directeur du Grand Caire approuvé en 1984 prévoyait la traversée du site des pyramides de Guizeh par une voie urbaine périphérique. Le site a alors été retiré de la liste du patrimoine de l'Humanité jusqu'à ce que le projet de tracé de la voie soit modifié.

9. Propos recueillis auprès de Ahmad Adel, chef du comité chargé de la documentation des palais et villas construits au cours des deux siècles passés, *Al Ahram Hebdo*, 5611 juillet 200, p. 24.

national organisé sur le Caire par la fondation Agha Khan¹⁰. Une des principales contributions porta sur la banlieue d'Héliopolis, ville satellite conçue dans le désert, à l'est du Caire et au début du siècle, par le baron Belge Empain [Ilbert, 1984]. L'accent y fut mis sur le caractère éclectique de son architecture qui intégra très intelligemment des éléments existants de l'architecture cairote. On parla de « mariage heureux entre l'occident et l'orient »¹¹ qui méritait d'être sauvegardé, voire placé sur la liste du patrimoine national. Cette première réhabilitation culturelle d'un site décidé et construit sous le mandat britannique, n'a pas été suivie de mesure opératoire. Mais le message a été entendu à Alexandrie, qui n'a d'autres legs historiques que le patrimoine méditerranéen greco-romain et européen, les traces de l'époque ottomane y étant insignifiantes. C'est ainsi que les universitaires alexandrins entament l'inventaire général de leur patrimoine moderne dans l'objectif de sa sauvegarde. À leur instar, les universités égyptiennes de El Azhar et de Helwan s'intéressent aujourd'hui à ce patrimoine.

Le Département d'Architecture de l'Université de El Azhar fait effectuer tous les ans, par ses étudiants, des relevés de 20 à 30 maisons datant de cette période (1882-1922). La faculté des Beaux-Arts de l'Université de Helwan, fondée en 1992, avec l'Institut allemand Goethe, une association de sauvegarde dont l'objectif principal est de restaurer les maisons de la même époque en associant les habitants. Pour commencer, une maison et une école désaffectées à restaurer ont été sélectionnées dans un secteur déterminé de la vieille ville. Un apport de la Communauté Européenne a permis de financer la rénovation des infrastructures de base, les travaux de consolidation des structures ainsi que le ravalement des façades. Enthousiasmée par ce résultat, l'association définit une stratégie d'action plus vaste avec l'installation d'un siège au sein du quartier à réhabiliter, l'organisation de stages de formation dans le métier de restauration, la création d'une base de données, la sensibilisation des habitants et la mobilisation de ressources financières complémentaires. Le projet était trop ambitieux mais il a eu pour résultat intéressant une publication trilingue (arabe, allemand et anglais), rendant compte de cette expérience inachevée ainsi que des travaux accomplis de relevés des maisons, de mise au point de méthode d'inventaire et d'analyse morphologique¹².

Ces initiatives, quoique très limitées dans le temps et dans l'espace, témoignent néanmoins d'un intérêt émergent pour une architecture mineure, jamais encore prise en considération dans le processus de patrimonialisation. Quand un séisme frappe l'Égypte en 1992, il existe donc déjà une sensibilité déclarée pour la sauvegarde de cette architecture, sans pour autant qu'elle soit l'objet prioritaire des premiers décrets de protection émis à partir de 1993.

10. Séminaire organisé au Caire par *The Aga Khan Award for Architecture* dans le cadre d'une série de séminaires sur *Architectural Transformations in the Islamic World*, Le Caire, 11-15 novembre 1984.

11. Appréciation émise par le grand architecte égyptien Hassan Fathi lors du séminaire.

12. « Citizen's participation in the renovation of the old town », Le Caire, Goethe Institut Kairo, Faculty of Fine Arts, 1997.

L'effet catalyseur du séisme

Il est des catastrophes naturelles qui sont quelquefois salvatrices. C'est le cas du tremblement de terre qui frappa l'Égypte en 1992. D'une amplitude moyenne (5,6 sur l'échelle de Richter), la secousse a néanmoins causé des dégâts matériels importants. Le cadre bâti ancien en a le plus souffert avec près de 200 monuments historiques endommagés, dont la majorité se situaient dans la vieille ville du Caire. Or la restauration de ces monuments venait d'être achevée et ils accueillèrent tout juste à nouveau les visiteurs après de longues années de fermeture. Les établissements scolaires occupent la seconde place en importance parmi les constructions qui ont mal résisté au séisme. Près de 3 000 écoles présentaient des fissures plus ou moins graves, les plus touchées menaçaient ruine. Il s'agit particulièrement des palais et villas confisqués à l'aristocratie au lendemain de la révolution de 1952 et affectés à un usage éducatif. Si les monuments historiques classés sur la liste du patrimoine national devaient être tout naturellement restaurés, les palais et villas très altérés par le séisme étaient voués à la démolition. C'est à ce moment que la polémique sur le patrimoine fut relancée et fit la une de la presse pendant plusieurs mois. La prise de conscience des menaces permanentes qui, depuis des décennies, pèsent sur le patrimoine architectural et urbain, a été ainsi accentuée par le tremblement de terre et a engendré un large consensus en faveur d'une meilleure gestion de la sauvegarde du legs de la civilisation arabo-islamique. Mais plus encore que la mobilisation de l'élite culturelle du pays face aux risques encourus par ce patrimoine, on assiste à l'émergence d'un nouveau discours non moins consensuel en faveur de la protection des villas et palais des XIX^e et XX^e siècles que le ministre de l'Éducation Nationale envisage de raser. Ainsi le séisme a-t-il contribué à forger une nouvelle catégorie de patrimoine, jusque-là négligée, peu connue et ne jouissant d'aucun statut particulier. La sensibilisation aux nécessités de la sauvegarde de ces sites et objets fut d'abord le fait des intellectuels, architectes et urbanistes en tête, puis celui d'un comité parrainé au plus haut niveau par la première femme du pays, Madame Suzanne Mubarak. Ce comité regroupe la commission Fulbright, l'agence gouvernementale de la Bibliothèque Mubarak et *El Ahram Weekly*. Il lance, en 1997, une campagne pour la sauvegarde de ces sites et objets. Parallèlement, l'hebdomadaire *Akhbar el Adab* (*Les nouvelles de la littérature*) publie en 1996 un numéro spécial sur le centre ville moderne. Ce premier recueil de la mémoire de ces lieux, de leur signification, de l'évolution du centre et du constat de sa déchéance, constitua un véritable appel à sa revitalisation.

La presse nationale et celle de l'opposition ont par la suite commencé à jouer un rôle sans précédent, en dénonçant les abus, en restituant la mémoire par des articles de fond bien documentés sur tel site ou tel bâtiment de l'époque, en rendant compte de toute opération de valorisation, de tout ouvrage touchant de près ou de loin ce patrimoine. C'est grâce à cette campagne menée par la presse que fut émis le premier décret interdisant la démolition des palais et villas.

Ce début de la législation constitue, avec la campagne de sensibilisation, les toutes premières étapes du processus de patrimonialisation d'une nouvelle catégorie d'objets. Ce processus ne se déroule pas cependant selon les règles de l'art, suivant la chronologie rationnelle de l'inventaire, la définition de critères de sélection, le classement, puis la mise en place de nouveaux dispositifs réglementaires de protection. Le nouveau patrimoine que l'on voudrait sauvegarder se constitue au gré d'initiatives privées et publiques, coordination et stratégie cohérente sont absentes.

Une législation sans objet

Le cadre législatif qui se met en place concerne tout d'abord les palais et villas qui ont une valeur historique évidente (lien avec un événement national et/ou une personnalité importante). C'était là le seul critère pris en compte dans le décret 300 de 1993 qui interdit la démolition de ces édifices. Le second décret (244 de 1994) stipule l'arrêt des démolitions pour une durée d'un an. Le troisième décret (238 de 1996) est plus explicite et plus global puisqu'il inclut, en plus des villas et palais, « certains bâtiments d'un style architectural remarquable » pour lesquels aucun permis de démolir ne sera délivré (article premier). Il va plus loin encore en stipulant, dans l'article 2, le classement de tous les bâtiments, des palais et des villas de style architectural remarquable qui abritent des activités tertiaires, éducatives ou autres. Toute modification est interdite selon la loi de protection des monuments historiques. Ce décret recommande d'entreprendre la restauration continue de ces bâtiments qualifiés d'« historiques » en veillant à sauvegarder leur « style architectural caractéristique » sous l'égide des services compétents. Dicté par le gouverneur du Caire, ce décret attribue implicitement le statut de monuments historiques aux objets de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, ce qui constitue un pas très significatif dans la législation. Seulement ces objets restent à définir : leur nombre, leur localisation géographique, leur typologie comme les différentes valeurs qu'ils recèlent. Un inventaire général et des critères de sélection basés sur des analyses architecturales, urbaines, structurales et historiques manquent encore. Le terme de « bâtiments de grande valeur » demeure vague tant que ces valeurs n'ont pas été précisées par une instance compétente. De même, l'impact opératoire des trois décrets émis est quasi-insignifiant et les transformations et démolitions du bâti ancien continuent. En 1997, une association de sauvegarde réussit à arrêter la démolition d'une villa située dans l'île de Zamalek qui servait de siège à l'ambassade de Hollande. Un nouveau décret émis par le gouverneur du Caire ratifie les précédents (décret 118 de 1997). La poursuite de la campagne médiatique culmine en 1998 et aboutit à l'émission par le Premier ministre d'un nouveau décret (463 de 1998) comportant pour la première fois des pénalités à l'encontre des contrevenants. Dans son article premier, ce nouveau décret interdit le changement du coefficient d'occupation des sols à la suite d'une démolition : si une villa est rasée, obligation est faite de reconstruire le même nombre d'étages sur la

même surface. Il s'agit là d'une mesure dissuasive destinée à faire barrage à la spéculation foncière et à la densification du bâti.

Le décret de 1998 fut renforcé par une ordonnance militaire (2-1998) qui clôt le dispositif réglementaire visant à gérer la sauvegarde des bâtiments de « grande valeur ». En dépit de leurs insuffisances et des multiples dérogations dont la presse se fait l'écho, ces décrets ont contribué à freiner les démolitions des villas et palais en attendant de pouvoir en faire l'inventaire¹³.

Les inventaires et les classements

À partir de 1996, des inventaires sont menés de façon concomitante ou simultanée par différentes instances étatiques.

Le premier inventaire des palais et villas a été conduit à l'échelle nationale par un nouveau département dit « des bâtiments historiques », créé en 1996 par le Conseil Suprême des antiquités. Les bâtiments sélectionnés devaient réunir deux valeurs principales : architecturale (style et façade richement décorée) et historique (liée à un événement ou une personnalité). Ce nouveau département n'a duré que trois ans et n'a jamais publié les listes d'inventaire qu'il a établies. Son démantèlement s'explique par son incapacité à faire face aux protestations des propriétaires des palais et villas qui voyaient dans le classement de leur bien une forme de dépossession¹⁴.

Le second inventaire a été effectué par le gouvernorat du Caire qui crée à son tour, en 1998, un nouveau comité baptisé « le comité de sauvegarde du patrimoine architectural ». Les critères de sélection ne sont pas très différents de ceux définis précédemment. Ainsi plus de 4 000 bâtiments ont été sélectionnés au Caire. Le résultat se présente sous la forme d'une fiche par bâtiment indiquant la localisation, le nombre d'étages, l'état (bon, mauvais, moyen), l'année de construction (si elle existe) et une photo de la façade. Chaque bâtiment possède un numéro d'enregistrement, ce qui constitue une forme de classement qui, théoriquement, n'autorise ni sa démolition, ni son changement d'affectation, ni d'autres transformations sans autorisation préalable du gouvernorat¹⁵.

Le troisième inventaire fut décidé en 1997 par le *General Organisation for Physical Planning*, GOPP, organisme de planification territoriale, et confié à des bureaux de consultants. Il a concerné 11 secteurs du Grand Caire datant de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles. L'objectif principal est ici l'élaboration des

13. Dans une interview accordée à *Al Ahram Hebdo* en l'an 2000, Monsieur Abdelhalim Nouredine, ex-secrétaire du CSA déclarait qu'en Égypte plus de 25% des palais et villas possédant des valeurs historique et esthétique avaient disparu depuis le séisme. C'est grâce aux décrets que les 75% restants n'ont pas subi le même sort. *Al Ahram Hebdo, ibid.*, note 12.

14. Informations issues d'une interview effectuée par l'auteur en l'an 2001 auprès de l'ex-président du CSA, Monsieur A. Gaballah.

15. Présentation de l'inventaire par le Gouverneur du Caire, Dr. Abdelréhim Chehata, lors du 9^e colloque des architectes sur « Le patrimoine architectural et le développement urbain », Le Caire, 18-19 avril 1999.

plans d'urbanisme de détail qui prennent en considération la sauvegarde des bâtiments de grande valeur.

Les bâtiments de grande valeur y sont définis en fonction des critères suivants : avoir plus de cent ans d'âge et figurer sur la liste des monuments classés ; posséder une valeur historique (avoir été le lieu d'un événement particulier) ; constituer un point de rupture sur le plan du style architectural par rapport aux styles locaux ; présenter un style particulier (néoclassique, néo-renaissance, art déco, art nouveau, néo-arabisation etc.) ; avoir été conçu par des architectes égyptiens de grande renommée ou par des architectes étrangers, auteurs de plusieurs œuvres en Égypte qui constituent des références importantes dans l'ensemble de leur carrière ; avoir été le lieu de résidence de personnalités importantes¹⁶.

Dans cet inventaire, les critères de sélection sont plus exhaustifs que dans les deux précédents, mais seules les valeurs architecturales et esthétiques ont été prises en considération. Pour déterminer les autres valeurs, il fallait mener des recherches approfondies que le GOPP n'a pas les moyens de financer. Les résultats de cet inventaire n'ont jamais été diffusés, la recherche à la base de celui-ci n'a pas pu aboutir, comme d'ailleurs toutes les recherches conduites par le GOPP.

En dépit de leur caractère rudimentaire, ces deux inventaires ont permis l'ébauche de la documentation d'objets jusque-là inconnus. Ils représentent pour cela même un pas important dans le processus de la gestion de la sauvegarde. En effet, l'inventaire est l'une des étapes les plus importantes de tout programme de sauvegarde. En règle générale, l'inventaire développe une méthode scientifique nationale par ses enquêtes de terrain et constitue peu à peu une importante documentation historique, graphique et topographique sur l'ensemble du patrimoine bâti. L'extension de la notion du patrimoine aux architectures mineures et aux tissus urbains des centres historiques dans leur totalité a généré de nouvelles orientations théoriques et méthodes analytiques que doit désormais prendre en compte la démarche d'inventaire. Ces nouvelles approches se sont progressivement appuyées sur les études typo-morphologiques qui ont fait école en France, en Italie, en Angleterre et en Suisse. Ces études proposaient une nouvelle lecture architecturale de la ville dans sa globalité qui consistait d'abord à considérer la morphologie de la structure urbaine d'ensemble, puis à procéder à une classification de ses composantes. On pense particulièrement aux travaux menés par l'école italienne avec Carlo Aynonino, Aldo Rossi, Gianfranco Canniggia, Saverio Muratori (de 1959 à 1984) ; à ceux de l'école anglo-saxonne sous la houlette de Bill Hillier (1987) ; aux recherches du groupe Syntaxe en France qui réunit Philippe Panerai et Jean Castex ; aux études suisses avec Rodrick J. Lawrence, Albert Lawrence. On peut citer également en France, Marcel Poetie, Pierre Lavedan, Georges Chabot et Jean Pierre Tricard qui n'ont

16. Rapport non publié du GOPP sur les termes de référence de la recherche intitulée « the upgrading of valuable districts in Greater Cairo ».

pas consacré entièrement leurs œuvres à la conservation proprement dite des quartiers historiques, mais qui ont néanmoins traité la ville comme une totalité organique et ont posé, par conséquent, les bases théoriques de la morphologie urbaine en tant que science des phénomènes urbains. Leur modèle de description de la ville, examinée à la fois dans sa matérialité spatiale et temporelle, a permis de dépasser les analyses visuelles du départ, comme celles de Camillo Sitte et de Kevin Lynch, plus aptes à saisir le pittoresque qu'à construire une théorie. De nombreuses études de cas ont enrichi cette approche qui s'établit entre trois niveaux de lecture qui constituent les trois aspects d'une approche scientifique vouée essentiellement à l'étude globale des établissements humains : la typologie architecturale, la morphologie urbaine et l'histoire de la ville.

Grâce à ces recherches et aux débats qu'elles ont suscités, les méthodes d'inventaire ont sensiblement évolué. Les critères qui servent à l'élaboration de la liste des monuments et des sites, par exemple, tiennent de plus en plus compte des valeurs urbaines essentielles telles que : la silhouette, le réseau des rues, la structure des tissus urbains et son caractère homogène, les relations entre ses composantes, les valeurs de l'environnement telles que la présence de l'élément naturel, la qualité des espaces publics et les perspectives locales.

La reconnaissance de la valeur sociale du patrimoine émerge initialement en Italie, grâce à l'expérience de Bologne, et se voit consacrée à l'échelle internationale par la recommandation dite de Nairobi concernant « la sauvegarde des ensembles historiques traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine », adoptée à la conférence générale de l'UNESCO en 1976.

Compte tenu de tout ce qui précède, les méthodes d'inventaire adoptées en Égypte apparaissent très enfermées dans une approche restrictive du monument *stricto-sensu* et les critères utilisés pour désigner les objets patrimoniaux se limitent aux valeurs historiques et esthétiques. Les descripteurs élaborés ont donné lieu à des inventaires d'œuvres remarquables mais uniquement analysés sous l'angle de leurs caractères singuliers et distinctifs. Or, les choix opérés en matière d'inventaire, les critères de sélection des objets urbains à conserver et leur classification déterminent les modes d'intervention en aval.

Constatant les lacunes de la démarche d'inventaire des organismes égyptiens, une équipe franco-égyptienne a entrepris une recherche visant à appuyer les efforts entrepris. Il s'agit d'élaborer des instruments conceptuels et méthodologiques permettant une meilleure appréhension et compréhension du milieu à sauvegarder¹⁷. La méthode d'inventaire mise au point dans le cadre de cette recherche est appliquée à l'heure actuelle à l'échelle nationale en Égypte.

17. HERCOMANES, (*Heritage Conservation and Management in Egypt and Syria*) était un programme de recherche financé par l'Union européenne dans le cadre du 5^e PCRD (Programme Cadre de Recherche et de Développement). Il a été lancé en l'an 2000 et s'est achevé en 2003. Ce programme portait sur les centres villes du Caire et d'Alep et avait comme objectif d'améliorer le système de gestion de la sauvegarde des sites et objets de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle dans les deux villes, par un apport de connaissances utiles capable de se transformer en un outil d'aide à la décision. Cette recherche fut coordonnée par l'IRD.

La diffusion et la gestion de l'information

Il a fallu attendre plusieurs années après la publication, en 1989, de l'ouvrage encyclopédique sur l'architecture du centre moderne du Caire par Mohamed Sharabi [Sarabi, 1989], pour que d'autres ouvrages voient le jour. Citons en l'occurrence les ouvrages de T. Sakr sur l'architecture néo-islamique du début du XX^e siècle [Tarek, 1993] et de N. Tamraz sur les palais et maisons du XIX^e siècle à Abasséya [Tamraz, 1994]. Un des *best seller* de 1999 fut le beau livre de C. Myntti sur l'architecture de la dite « belle époque » [Myntti, 1999] avec de très belles illustrations en noir et blanc. En langue arabe, deux publications sont sorties sur le centre moderne du Caire en 2002. La première est un numéro spécial de la revue mensuelle « Masr Al Mahroussa » qui portait sur les efforts d'amélioration de la qualité de la vie dans le centre ville du Caire et s'adressait à un large public [El Kadi et Attéya, 2002]. La seconde publication traite de la typologie du bâti et s'adresse plus particulièrement aux spécialistes [Hawas, 2002]. Le regain d'intérêt pour cette architecture a abouti à l'organisation, en 1998, d'un colloque international sur le patrimoine. Toutes les recherches menées sur le patrimoine des XIX^e et XX^e siècles en Égypte y furent présentées et publiées dans les actes du colloque.

La diffusion de l'information se fait également à travers les sites web. Il en existe deux à l'heure actuelle¹⁸. Le plus ancien et le mieux documenté est actualisé en permanence par l'apport de ses correspondants et porte le titre très évocateur de « la belle époque ».

La gestion de l'ensemble de ces informations est assurée depuis quelques années par CULTNAT (*National Center for Documentation of Cultural and Natural heritage*). Cet organisme a été créé en l'an 2000 au sein du ministère de la Communication, des Technologies et de l'Information. Il avait alors comme tâche la documentation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel en Égypte. En quelques années, CULTNAT a diffusé plusieurs CD-ROM sur la musique et le folklore, inventorié et cartographié tous les sites archéologiques existants sur le territoire égyptien et lancé un site web sur le patrimoine pharaonique. Cet organisme est affilié depuis un an à la Bibliotheca Alexandrina et associe l'équipe franco-égyptienne pour effectuer l'inventaire des objets et sites des XIX^e et XX^e siècles dans toute l'Égypte. La base de données de CULTNAT s'enrichit tous les jours de nouvelles données et devient ainsi la base la plus importante sur le patrimoine. CULTNAT joue actuellement le triple rôle de coordination, de formalisation, de diffusion. Après les tâtonnements et les dispersions des débuts, les choses s'organisent de façon plus rationnelle. Les premiers maillons de la chaîne de la gestion du patrimoine – connaître, faire connaître, diffuser, préparer la protection – s'ordonnent et s'articulent enfin.

La réutilisation du bâti ancien

Depuis le début des années 1980, le ministère de la Culture et le CSA poursuivent une politique d'affectation de nouveaux usages aux bâtiments des XIX^e et

18. Le site web de Samir Raafat, egy.com, et le site du programme Hercomanes, hercomanes.com

XX^e siècles, après leur restauration. Il s'agit principalement des nouvelles fonctions d'hôtel, de musée ou de bibliothèque affectées à plusieurs palais et villas. Le cas le plus récent est celui du palais Haramlek qui fait partie d'un complexe royal d'été, situé dans la région de Montazah, à l'ouest d'Alexandrie. Le cas le plus ancien est celui du palais que le khédivé Ismaïl se fit construire en 1863, à l'occasion des festivités pour l'inauguration du canal de Suez, conçu par l'architecte Julius Franz (connu sous le nom de Franz bey) et décoré par un autre architecte allemand, Carl Willehelm von Dibietsch. En 1879, ce palais est vendu à une chaîne hôtelière et devient le Gezira, palace hôtel rivalisant ainsi avec le grand Sheaphred. En 1919, l'hôtel fut acheté par un prince et redevint une résidence privée. Au lendemain de la révolution, il est réquisitionné puis transformé de nouveau en hôtel, en 1962, sous le nom de Omar Al Khayam [El Kadi et Attéya, 2002, p. 8]. À la fin des années 1980, le palais d'Abdine, résidence royale conçue à la même époque par l'architecte de Cures de Rosso, fut transformé en partie en musée, lieu d'exhibition des trésors de la monarchie déchue.

Depuis, le mouvement s'est accéléré avec la création de trois bibliothèques (celle du Grand Caire dans l'île de Zamalek, la bibliothèque Mubarak à Guizah et les archives nationales) et de neuf musées dont trois installés dans les anciennes villas et palais d'anciens aristocrates et de grandes figures de l'art, de la littérature et de la poésie¹⁹. Dans certains cas, les héritiers de ces grands personnages font une donation au ministère de la Culture, dans d'autres, le ministère acquiert le bâtiment. Un autre usage, plus occasionnel, est l'utilisation de ces bâtiments pour des expositions photographiques, de peinture, artistiques et autres.

L'attribution de nouvelles fonctions au bâti ancien constitue aujourd'hui en Égypte une nouvelle approche dans le processus de la gestion de la conservation. Même si les bâtiments réutilisés sont peu nombreux, chaque inauguration est un événement. Les grandes villes s'enrichissent d'un nouveau musée ou d'une bibliothèque qui deviennent des lieux et supports de communication de connaissances, de construction de culture, d'identité, mais aussi lieux de contemplation esthétique, de loisir passe-temps, moteurs de développement local et régional, et enfin prétextes à l'activité touristique, à la production de revenus.

Les interventions opérationnelles

La restauration des édifices publics et la réhabilitation de deux secteurs dans le centre moderne constituent deux actions innovantes dans la gestion du patrimoine des XIX^e et XX^e siècles. Plusieurs groupes d'acteurs sont ainsi mis sur le devant de la scène : le gouvernorat du Caire, le ministère de la Culture, les représentations diplomatiques, les propriétaires privés, les associations de sauvegarde et les commerçants, mais aussi les hommes d'affaires qui constituent une nouvelle catégorie d'acteurs du patrimoine à part entière.

19. Musée Effat Nagui, peintre égyptienne; Musée de Ahamed Chawqui, grand poète baptisé « le prince des poètes » et Musée du grand écrivain Taha Hussein.

On peut compter aujourd'hui 15 bâtiments restaurés en dix ans dans le centre ville, ce qui reste insuffisant mais témoigne de la volonté de sauver de la ruine de beaux objets. Les travaux de restauration effectués ont nécessité des interventions sur les gros œuvres afin d'isoler les fondations et de renforcer les structures. Ces édifices sont très divers : cafés (le Riche et Groppi) ; bâtiments publics tels que la Banque Misr, l'Institut de la musique Arabe, le club des diplomates (voir cahier photo), la Bourse ; grands magasins (Sednawi et Omar Affendi) ; chancelleries (ambassade suisse et centres culturels italiens et allemand) ; immeubles de rapport, sièges de sociétés d'assurance ; un hôtel et un hôpital. Ces restaurations sont dans leur majorité réalisées par le secteur public, mais on trouve aussi deux cas de prise en charge par des propriétaires privés [El Kadi et Attéya, 2002]. Dans le domaine de la réhabilitation, on constate une participation plus importante du secteur privé dans le financement des travaux.

La première réhabilitation est un projet pilote initié et réalisé par le gouvernorat du Caire en 1997. Il s'agit d'une zone couvrant 2,3 hectares, située dans le centre du Caire, bordée à l'ouest par l'avenue du 26 juillet, importante voie de circulation est/ouest, et à l'est par la rue Emad El Dine, principal axe nord/sud du centre ville. Le projet concerne deux rues parallèles à l'avenue du 26 juillet et une voie perpendiculaire. La majorité des immeubles datent des années 1920-1930 et ont un usage résidentiel et commercial. On trouve aussi deux restaurants de grande renommée, une salle de cinéma et quelques cafés. Le programme de réhabilitation était centré sur l'espace public, la rénovation des réseaux d'infrastructure et la transformation des voies de circulation automobile en voies piétonnes, l'installation de mobilier urbain sommaire et le ravalement des façades principales. Ces actions ont considérablement transformé le paysage urbain et social de la zone. À titre d'exemple, la rue Saray Al Azbakéya, autrefois un dépôt d'ordures baigné en permanence par les eaux des égouts, est aujourd'hui un lieu de rencontre et de loisir, bordé par de nombreux cafés et restaurants.

La seconde opération est trois fois plus importante. Elle concerne un secteur qui s'étend sur 6 hectares où sont localisés un hôtel datant de 1903, le Cosmopolitain (cahier photo, p. VI), l'ancien bâtiment de la radio, ainsi que des immeubles commerciaux et résidentiels construits dans leur majorité dans les années 1920-1930, enfin quatre édifices financiers (la Bourse, la Banque Centrale, la Banque Nationale et la Banque du Canal de Suez). L'architecture y est d'une grande diversité stylistique : baroque, rococo, néo-classique et art nouveau. Le bâtiment de la Bourse est le point focal. Il fut conçu en 1928 dans le style art-nouveau par l'architecte Georges Parcq, auteur de nombreux édifices d'une grande élégance réalisés au Caire dans l'Entre-deux-guerres.

Le projet de réhabilitation de la zone (cahier photo, p. VI) a été initié en 1999 par le ministre d'État aux affaires gouvernementales, Talaat Hammad. À l'origine, il s'agissait simplement d'une restauration pour sauver la Bourse de l'effondrement. Le sous-sol était envahi par la remontée de la nappe phréatique depuis des années. Mais très rapidement, l'ensemble de la zone, centre financier par excellence de la capitale, est devenu objet d'intérêt. Grâce aux dons du

secteur privé, consultants, entrepreneurs et hommes d'affaires, la zone a été réhabilitée : piétonnage des rues, aménagement d'espaces verts, plantation de palmiers, installation d'un mobilier urbain et de lampadaires dans le style des bâtiments, ravalement des façades avec des couleurs homogènes... Toutes les infrastructures ont été rénovées et la Bourse a été entièrement restaurée. Enfin, un comité chargé de l'entretien de toute la zone, et baptisé « les amis de la Bourse », a été créé.

Ces deux projets révèlent de nouvelles formes de gestion et d'aménagement de l'espace dans le centre moderne. Celles-ci vont au-delà de la planification spatiale et de la production de logements et d'équipements divers pour inclure la préservation et l'amélioration de l'environnement urbain. Elles ont eu un impact très positif sur les résidents et les usagers avec une valeur indéniable de démonstration. Voilà ce que peut devenir le centre ville si on en bannit les voitures, si on pave les rues et si on les agrémenté d'arbres : des oasis de calme où l'on peut se promener, s'attarder à la terrasse d'un café, découvrir la richesse, la beauté et la diversité de l'architecture, se poser des questions sur l'histoire des lieux et avoir envie d'informations. Cela permet de s'imprégner du site, de l'apprécier, de l'aimer et peut-être, de le défendre un jour. Et puisque ces opérations assurent l'accessibilité et la jouissance de sites et d'objets que l'on regardait sans les voir, autrement dit que l'on redécouvre, la sauvegarde du patrimoine et l'amélioration de la qualité de la vie ne devraient-elles pas devenir l'affaire de la société, l'affaire de tous ?

Le partenariat instauré à ces occasions entre le secteur privé, les services éditaires et les organismes publics constitue également une nouvelle orientation dans le domaine de la protection et de l'amélioration de l'environnement urbain, de façon générale, et du patrimoine de façon plus spécifique. C'est grâce enfin à ces deux opérations qu'un réinvestissement culturel des lieux s'est opéré, phénomène qui à son tour a participé à la sensibilisation du grand public aux valeurs de ce patrimoine. Durant les deux années 2000 et 2001, les artistes, peintres et sculpteurs, ont organisé des expositions au centre ville, dans les restaurants, les cafés, les galeries d'art, les passages, avec des tables rondes et des concerts. Sous le signe du *Nitaq*²⁰, le centre ville a ainsi commencé à revivre, à retrouver son ambiance d'antan...

Conclusion

Peut-on dire alors que l'on assiste à la mise en place d'un système de gestion nouveau et durable du patrimoine de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle ? Si l'on considère la fabrication du patrimoine, on peut affirmer que des étapes ont été franchies dans ce domaine, en premier lieu, l'étape de l'appropriation de ce legs « colonial », la reconnaissance et l'appréciation des différentes valeurs qu'il recèle. En second lieu, le mouvement de sensibilisation à ces valeurs a pu être

20. *Nitaq* : le cercle, titre de la manifestation culturelle 2000-2001.

constaté, ne serait-ce qu'à travers la campagne qui anime encore les médias de nos jours. La démarche d'inventaire constitue la troisième étape, qui fut pendant longtemps si difficile à finaliser. Elle a abouti aujourd'hui à la désignation des objets et sites à protéger à partir d'un éventail large de critères qui apportent aussi toutes sortes de connaissances utiles. L'organisation, la formalisation et la diffusion de ces connaissances sont les différentes phases du processus enfin réalisées. Elles permettent de déboucher sur un outil de formalisation du patrimoine qui peut aussi être le moyen d'une aide à la décision.

Concernant la gestion proprement dite, c'est-à-dire la définition et la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel et des mesures financières capables d'assurer la restauration, la protection et l'entretien du patrimoine, on constate encore de nombreuses lacunes. Ainsi, l'émission des six décrets mentionnés précédemment fut-elle une réponse à une situation exceptionnelle. Certes, ces décrets ont réussi à sauver des ensembles d'objets architecturaux qui étaient voués à la disparition. Mais ils n'ont pas été complétés par l'élaboration de dispositifs réglementaires appropriés à la sauvegarde des bâtiments inventoriés et à leur environnement, et les fonds nécessaires à la restauration du bâti et à la réhabilitation de l'espace public manquent toujours. Les quinze bâtiments restaurés ainsi que les deux opérations de réhabilitation ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une politique cohérente de gestion de la sauvegarde. Même si ces opérations ont eu un effet démonstratif, elles restent inachevées et se sont limitées à l'aménagement de la voie publique sans tenir compte ni de la restauration, ni de la protection des bâtiments de bordure. Enfin, il n'existe aucune coordination entre les différents acteurs qui sont intervenus au cours des quinze dernières années en faveur de la sauvegarde des « bâtiments de grande valeur ». C'est bien évidemment au ministère de la Culture d'assurer cette coordination mais celui-ci gère déjà difficilement un patrimoine immense et ne dispose ni des moyens financiers, ni des compétences nécessaires à la gestion d'un nouveau patrimoine... Qui va donc pouvoir assurer cette gestion ? Les collectivités locales sont probablement les gestionnaires désignés, puisque la gestion du patrimoine architectural et urbain ne peut pas se faire indépendamment de la gestion urbaine dans son ensemble. Face à l'ensemble des enjeux de l'urbanisation, les collectivités locales, au Caire comme ailleurs, font hélas déjà profil bas et sont incapables de faire respecter les lois les plus élémentaires, relatives au respect du code de la route ou des permis de construire. Dans ce contexte, il nous semble difficile d'introduire un nouveau système de gestion du patrimoine... Il suffit de se promener dans le centre moderne du Caire ou dans les autres quartiers construits au début du XX^e siècle pour constater les insuffisances et prendre la mesure des dangers qui menacent les bâtiments de grande valeur. Même inventoriés et classés sur la liste du gouvernorat, ils continuent à se dégrader et à subir des transformations irréversibles. Pour ne citer qu'un exemple, les commerces qui s'installent tous les jours en rez-de-chaussée des grands immeubles de rapport du centre ville ne respectent pas l'intégrité stylistique des façades et les défigurent souvent, soit en démolissant, soit en dissimulant sous des devantures inappropriées les moulures, les arcades, les corniches et les décorations. Dès lors,

toutes les actions engagées en vue de la gestion de la sauvegarde d'un nouveau patrimoine ont un impact limité. On assiste même à un revirement inquiétant, avec la récente annulation par le Conseil d'État du décret émis par le Premier ministre en 1998 interdisant la démolition des palais et villas et le changement du coefficient d'occupation des sols...

Doit-on pour autant considérer comme caduques tous les efforts entrepris au cours des quinze années écoulées, qu'il s'agisse du processus de patrimonialisation ou des prémices de la mise en place d'un cadre de gestion, aussi sommaires soient-ils ? Ne serait-ce qu'une simple parenthèse à relier à un contexte incidentiel qui n'est plus ? Certainement non. Car il s'agit bien d'un changement socio-culturel qui s'approfondit de jour en jour, d'une prise de conscience locale des nécessités de la sauvegarde de ce patrimoine et de sa transmission. Une prise de conscience qui, pour la première fois, n'a pas été dictée par un organisme international²¹ mais a été provoquée par un sentiment de risque propre à la société locale, celui de la perte de mémoire. Celle-ci n'est plus perçue comme celle d'une monarchie « pourrie » dont on voudrait effacer les symboles matériels, témoins d'une modernité venue d'ailleurs. L'intérêt émergent pour cette modernité est le signe d'un certain dépassement de soi pour aller vers l'autre et partager avec lui le legs d'une histoire commune.

Cette histoire s'enrichit tous les jours par un nouvel apport de connaissances sur tel site ou bâtiment. On apprend ainsi que le mouvement surréaliste en peinture est né dans le café Groppi, que les chefs de la Révolution de 1919 se réunissaient au café Riche (cahier photo, p. VII), que la première manifestation qui réclamait la liberté de la presse a eu comme point de départ le centre moderne, que les députés du parlement se sont réunis sur la terrasse de l'hôtel Continental après le démantèlement du parlement par le roi Fouad, en 1924. Un autre corpus d'informations se construit aussi sur les lieux de résidence des personnalités qui ont eu un rôle important dans la vie politique ou culturelle. D'autre part, grâce au développement et à l'affinement des analyses architecturales et urbanistiques, on redécouvre les qualités du tissu urbain et des œuvres remarquables conçues par des architectes de grande renommée régionale et internationale. Cette chronologie – contemplation, appréciation puis identification issue de l'initiative locale – n'a jamais eu lieu en Égypte pour les catégories de patrimoine plus ancien... En cela même, elle est porteuse d'espoir durable.

21. Le *World Heritage* de l'UNESCO a lancé un nouveau programme de recherche et de documentation du patrimoine moderne en l'an 2000.

BIBLIOGRAPHIE

- CHOAY F. [1979], *L'urbanisme, utopies et réalités, Une anthologie*, Paris, Le Seuil.
- CHOAY F. [1988], *L'allégorie du Patrimoine*, Paris, Le Seuil, 1988.
- DALIL AL ATHAR AL ISLAMYAH BI MADINAT AL QAHIRA [2000], *Guide des monuments islamiques au Caire*, Ministère de la Culture et du Centre d'Information du Conseil des ministres, Le Caire, p. 17.
- EL KADI G. [2003], « La genèse du patrimoine en Égypte, du monument au centre historique », in Maria Gravari-Barbas et Sylvie Guichard-Anguis (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Presse de l'université de Paris-Sorbonne, p. 77-99.
- EL KADI G. [1998], « Éléments de réflexion sur les origines du patrimoine bâti en Égypte », in N. Beyhum, J.-C. David, P. Lombard, E. Longuenesse (dir.), *Patrimoine, Identité, Enjeux politiques*, Lyon, Cahiers de recherche, p. 41-50.
- EL KADI G. et ATTÉYA S. (dir.) [2002], « Restoring Cairo », *Masr Al Mahroussa*, n° 17, février, 128 p., cartes et photos, en arabe et en anglais.
- HAWAS S. [2002], *Khedivian Cairo, Identification and Documentation of Urban Architecture in Downtown Cairo*, en arabe, éd. de l'auteur, Le Caire.
- HERCOMANES [2001], *Rapport de la première phase du programme HERCOMANES (Heritage conservation and management in Egypt and Syria)*, juin.
- ILBERT R. [1984], « Heliopolis : Colonial Enterprise and Town Planning Success », in *Actes du Colloque The Expanding Metropolis, coping with the Urban Growth of Cairo*, Le Caire, The Agha Khan Award for Architecture, p. 36-42.
- LONGUENESSE E. et DAVID J.-C. [1998], « Éléments de réflexion sur les origines du patrimoine bâti en Égypte », in N. Beyhum, J.-C. David, P. Lombard, E. Longuenesse (dir.), *Patrimoine, Identité, Enjeux politiques*, Lyon, Cahiers de recherche.
- MYNTTI C. [1999], *Paris along the Nile : Architecture in Cairo from the belle époque*, Le Caire, The American University in Cairo Press.
- PANERAI P., CASTEX J. et DEPAULE J.-C. [1978], *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Paris, Dunod, coll. « Aspects de l'Urbanisme ».
- TAMRAZ N. [1994], *Nineteenth-century Cairene Houses and Palaces*, Le Caire, AUCP.
- TAREK S. [1999], *Early twentieth-century Islamic Architecture in Cairo*, Le Caire, AUCP, 1993. et IHAB M. « Kairo, Die Entwicklung des modernen Stadtzentrums im 19 und 20 Jahrhundert », Bern.
- SCHARABI M. [1989], *Kairo, Stadt und Architektur im Zeitalter des Europäischen Kolonialismus*, Wasmuth, Allemagne, 412 p.
- UNESCO [2003], *World Heritage Papers, Identification and Documentation of Modern Heritage*, Paris, UNESCO.

Devenir patrimonial contre développement urbain : l'exemple de Port-Saïd

*Sawsan Noweir**

L'intervention sur le patrimoine aujourd'hui ne peut se concevoir sans une politique de développement intégrée dans laquelle préservation, protection et sauvegarde sont des actions complémentaires, indissociables des autres opérations d'aménagement. Une telle politique est tributaire d'une connaissance approfondie de la ville afin de mettre en lumière son histoire urbaine, les périodes spécifiques de son édification, son architecture et les bâtiments qui ont joué un rôle déterminant dans la constitution d'une rue, d'un quartier ou d'un secteur. La connaissance de la ville, de sa structure et de ses composantes, l'identification des qualités architecturales et urbaines, permet de faire surgir ses spécificités, son identité sociale et urbaine ; la muséification de la ville ou sa destruction peuvent être ainsi évitées. Afin de montrer l'importance de la connaissance des atouts architecturaux et urbains de la ville existante dans la détermination de sa politique de développement, en général, et de la politique de préservation du patrimoine en particulier, nous prenons comme exemple la ville de Port-Saïd et cela, pour plusieurs raisons.

Premièrement, Port-Saïd fait actuellement l'objet de plusieurs projets de préservation du patrimoine et d'inventaire¹. Deuxièmement, Port-Saïd, première ville moderne construite en Égypte, nous offre un exemple d'expérimentation originale due à ses formes urbaines et à ses qualités architecturales. Troisièmement, Port-Saïd a une place particulière dans la mémoire contemporaine des Égyptiens en tant que symbole identitaire d'une résistance commencée dès le début du creusement du canal de Suez. Enfin, Port-Saïd connaît actuellement

* Architecte-urbaniste, École d'Architecture de Versailles, IRD UR029 URBI Environnement urbain. Correspondance : IRD Le Caire, P.O. Box 26, 12112 Giza, Égypte.

1. Le Conseil Suprême des Antiquités (ministère de la Culture) a établi une liste de 12 édifices considérés comme monuments à protéger ; l'Alliance française fait une campagne pour établir un inventaire architectural, enfin l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), en collaboration avec le CULTNAT (National Centre for documentation of Cultural and National Heritage), dépendant de la Bibliothèque d'Alexandrie, et le département d'Architecture, (Université du Caire) négocient actuellement un programme de « Recherche sur la documentation du patrimoine architectural de la ville de Port-Saïd ». Ce programme de recherche tente d'aller plus loin en essayant de poser la question de la préservation, non pas à partir d'un inventaire, mais comme une politique de préservation architecturale et urbaine.

une importante mutation économique en raison d'une part, de la fin toute proche de son statut de ville franche et d'autre part, de la construction d'un port international lié à la zone industrielle sur la rive orientale du canal. Cette situation risque de compromettre définitivement le statut de port de cette ville en la privant à terme des activités portuaires. Se pose d'emblée la question de l'avenir économique de la ville et de son nouveau rôle : ville balnéaire, ville touristique, ville de service, ou les trois à la fois ?

Le but de ce travail est pluriel. Il tente de saisir les moments historiques qui ont formé la ville, de mieux cerner le lien entre les pratiques sociales et spatiales, les formes architecturales et urbaines et de comprendre les mécanismes de transformation. Il essaie également de montrer comment une politique d'urbanisation volontaire et un schéma directeur peuvent détruire les potentialités architecturales et urbaines ainsi que les identités des villes déjà constituées, si les enjeux de développement ne sont pas pris en considération en amont par cette politique.

L'histoire de Port-Saïd est directement rattachée à celle du canal de Suez. Créé en 1856 comme un lieu de dépôt pour les matériaux de creusement, Port-Saïd trouve très vite une vraie vocation urbaine et devient une véritable ville-port jouant un rôle crucial dans l'échange commercial international.

Port-Saïd est aujourd'hui une ville-gouvernorat sans arrière-pays. Ensermée entre la mer Méditerranée au nord, le lac Manzala au sud et à l'ouest, le canal de Suez à l'est, elle forme une presqu'île reliée au pays par une bande de sable entre le canal et le lac. L'histoire de Port-Saïd est celle d'une conquête permanente de terrain. La ville, bâtie sur une lanrière de sable large de 150 m et longue d'environ 500 mètres, est aujourd'hui un gouvernorat qui abrite 521 549 habitants sur une superficie de 1 344,96 km².

Son développement urbain est marqué par trois grandes étapes : la fabrication du territoire, l'extension urbaine et la création d'un arrière-pays.

1856-1900 : l'histoire d'un territoire gagné sur l'eau

La « ville » n'est matérialisée en 1856 que par deux campements installés sur une étroite bande côtière large de 100 à 150 mètres formant une presqu'île. Dans ce paysage d'eau, les logements, des kiosques et des cabanes en bois, étaient montés sur pilotis [Ritt, non daté, p. 267], à l'image du village de pêcheurs existant un peu plus loin.

Avant de bâtir la ville il a fallu créer son terrain et construire son territoire. La première étape consistait à agrandir l'étroite langue de sable pour la transformer en île artificielle par la stabilisation, puis l'élévation des terrains³. Les terrains sont gagnés au nord sur la mer par la construction de jetées et de môles

2. Chiffres du gouvernorat, recensement de 2003.

3. Lors de la construction de Port-Saïd, le terrain affleurait à peine au-dessus du niveau de la mer.

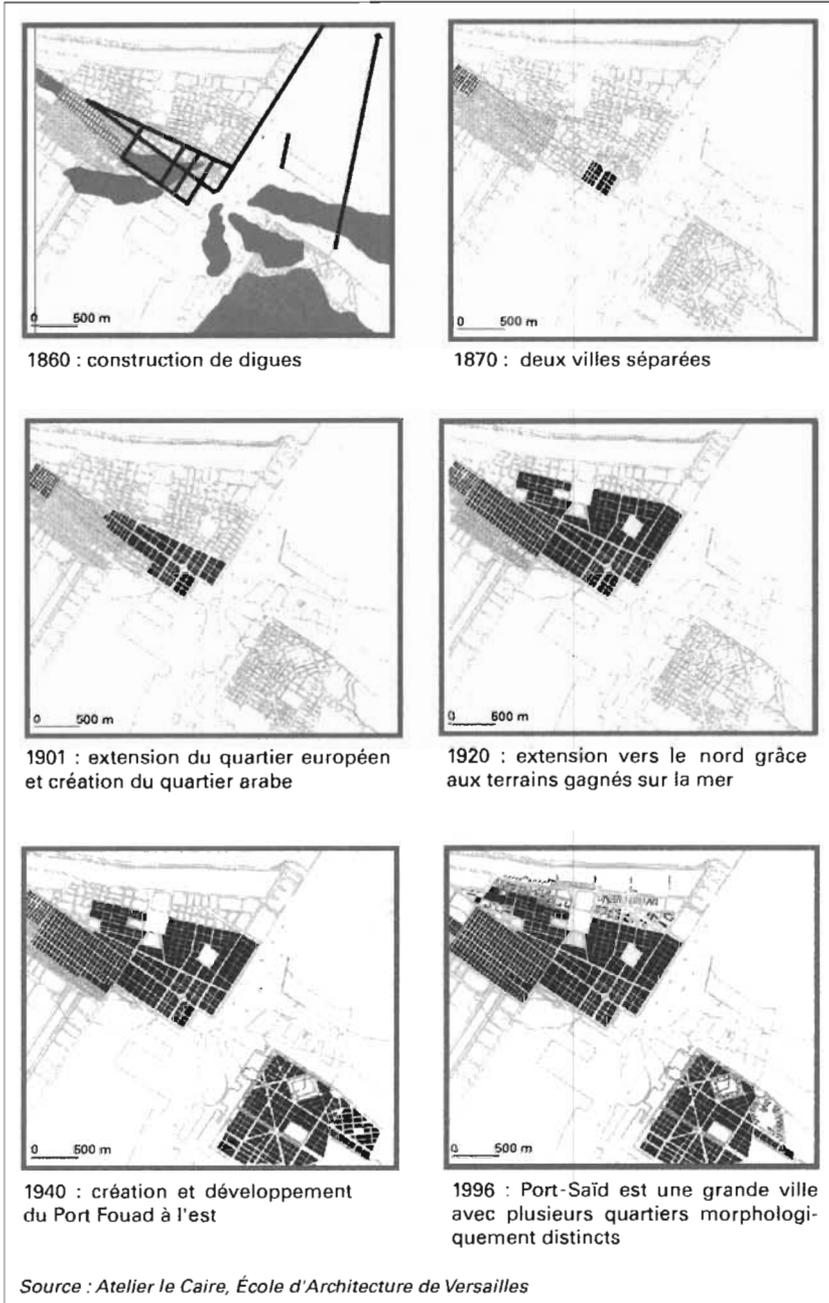


Fig. 1 : Évolution de Port-Saïd

permettant ainsi de fixer les dépôts du limon du Nil⁴ ; au sud, l'avancée sur le lac s'est faite par remblaiement, en utilisant les sables provenant du creusement du canal. Afin de stabiliser ces terrains, on les endigue avec cinq quais⁵ construits à deux mètres cinquante au-dessus du niveau du sol. Ces digues et quais qui ont permis de consolider et d'étendre le territoire de la ville portent aujourd'hui les cinq boulevards principaux de Port-Saïd, qu'on appelle « les rues des trente » car ils font chacun trente mètres de largeur.

La ville est enfin tracée en 1868 et installée autour des cinq grands boulevards. Elle est formée de deux agglomérations indépendantes, la ville européenne à l'est, près du canal, et le village arabe (assez éloigné) à l'ouest. Très vite, les premières constructions en bois sont remplacées par des bâtiments en briques, toujours construits à deux mètres cinquante au-dessus du niveau du sol, et tous les terrains conquis sur les eaux sont convertis en zones bâties⁶. Une fois la ville édiflée et son terrain stabilisé, on organise son extension.



Fig. 2 : Le site du Port Saïd au début du XX^e siècle

4. Les vents dominants dans la région de Port-Saïd sont ceux de nord et de nord-ouest. Ces vents amenaient souvent des limons que le Nil apporte par Damiette (situé à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Port-Saïd).

5. Deux quais sont orientés est/ouest : le quai nord délimitant les terrains du côté de la mer et le quai sud, édifié sur le lac Manzala ; trois quais sont orientés nord/sud : le quai François-Joseph à l'est, le quai de l'Arsenal et le quai Mohamed Ali à l'ouest.

6. Les règlements de l'époque exigeaient que toutes les constructions soient édifiées sur pilotis, en bois ou en maçonnerie selon la nature de l'édifice, à 2,5m du sol jusqu'au remblaiement total du terrain. L'alignement était marqué par des piquets en bois et toutes les constructions qui ne respectaient pas cet alignement étaient détruites.

1900-1950 : La ville et ses extensions

Dès le début du ^{xx}e siècle, en 1905, une deuxième jetée est construite à l'est de la première, pour contenir l'ensablement. La limite nord de la ville est repoussée une centaine de mètres plus loin ; une autre chaussée longeant le nouveau front de mer est construite. Très vite, la ville récupère du terrain entre le quai occidental du Canal et la première digue. La ville et son extension sont entièrement conditionnées par les travaux d'infrastructure nécessaires à la stabilisation du terrain et à sa consolidation. Aujourd'hui encore, cette avancée par étape est lisible dans la forme de la ville où chaque extension présente une structure urbaine et des modèles architecturaux propres.



Photo 1 : L'entrée du Canal et le siège de la Compagnie au début du ^{xx}e siècle.

Parallèlement, le village arabe s'agrandit considérablement, en récupérant du terrain sur le lac Manzala au sud et à l'ouest, mais garde sa limite cantonnée au boulevard Mohamed Ali. La ville européenne quant à elle, continue sa progression ouest avec un quartier de villas et de pavillons qui constitue la transition entre les deux villes.

En 1920, la Compagnie du canal de Suez pousse l'extension plus à l'est sur la rive orientale. Une coquette cité-jardin, Port Fouad, est ainsi installée à côté des ateliers de réparation et d'approvisionnement des bateaux.

En 1938, Port-Saïd gagne d'importants terrains au nord, une nouvelle organisation et plusieurs aménagements suivent. On construit une place monumentale

directement ouverte sur la mer, entourée par des bâtiments administratifs, un grand jardin dans le quartier européen, un deuxième jardin dans le quartier arabe et une place devant la gare. Au nord du quai Kitchener, ancien front de mer, les constructions balnéaires sont de plus en plus nombreuses. Elles sont d'abord édifiées avec des matériaux légers, essentiellement du bois, et se solidifient au fur et à mesure. Une autre chaussée est construite plus au nord, séparant la plage de la ville ; elle deviendra, par la suite, le boulevard de la corniche.

Port-Saïd s'accroît considérablement dans toutes les directions et les deux villes arabe et européenne finissent par se rejoindre en formant une seule entité, avec deux centres fonctionnant indépendamment. Les deux centres villes sont bien distincts, celui du quartier européen est près du canal avec les consulats, les hôtels, les grands magasins, les lieux de dépôt et de négoce, tandis que l'autre est à la charnière du quartier européen et du village arabe et sert ce dernier.

1956-2000 : l'Égyptianisation de la ville, « tout le monde à la plage »

Entre 1956 et 2003, Port-Saïd connaît d'importantes transformations. De 1956 à 1973, la ville subit les effets de trois guerres successives⁷. Elle est entièrement évacuée en 1967 et reste inoccupée durant cinq ans. De 1974 à nos jours, l'arrière-pays agricole se construit.

La première période est marquée par l'introduction de l'architecture moderne sous la forme de grands ensembles de tours, de barres et de bungalows. On intensifie également les constructions de logements populaires au bord de la mer. Le front de mer forme une véritable ville balnéaire : on édifie sur la plage toute une série de logements populaires, des barres, des immeubles en V, des immeubles en demi-cercle et des bungalows bon marché pour les estivants. C'est la politique de « tout le monde à la plage ».

À partir de 1967, Port-Saïd subit les conséquences du conflit israélo-arabe. Le Sinaï est occupé, le canal maritime est fermé, les villes du canal sont presque entièrement évacuées et Port-Saïd est vidé de sa population⁸.

La troisième guerre de 1973 libère la région de la présence israélienne. Très vite, le pays entame le nettoyage et la réouverture du Canal ainsi que la reconstruction des trois villes du Canal (Port-Saïd, Ismailiya, Suez). Port-Saïd est concerné en premier lieu. La politique de libéralisme économique de l'époque propose de transformer Port-Saïd en ville franche. Grâce au plan d'aménagement global visant un développement économique et agricole centré sur la ville et renforçant son port maritime, Port-Saïd acquiert une nouvelle dimension et passe du statut de ville à celui de gouvernorat.

7. Il s'agit de la guerre franco-anglo-israélienne en 1956, de la guerre des Six jours en 1967 et de la guerre israélo-arabe en 1973.

8. Au total, presque un million de personnes quittent les trois villes du Canal et migrent vers le Caire et les villes de l'intérieur. À Port-Saïd, seuls quelques pêcheurs continuent à habiter un petit village sur le lac Manzala.

Une multiplication urbaine : les trois villes

Port-Saïd est pensé, dès le départ, comme deux villes distinctes ; l'une est « européenne » sur la rive du Canal, l'autre, plus à l'ouest, est « arabe ». Jusqu'à aujourd'hui, les deux quartiers gardent leurs noms d'origine : *al Hai al afrangui* et *al Hai al arabi* ainsi que leurs caractéristiques particulières. Mais la création en 1920 de Port Fouad, sur la rive orientale, accentue la complexité de la ville. Dès lors, Port-Saïd fonctionne comme une grande ville avec trois quartiers de qualités distinctes. Chaque quartier raconte, par sa structure viaire et l'orientation de ses trames urbaines, une étape dans la construction de la ville.

La ville européenne (*al hai al Afrangui*) est située directement sur la rive ouest du Canal où se trouvent les différents bassins de commerce, le siège de la Compagnie et les installations portuaires. Elle s'étend au nord jusqu'au front de mer et est limitée à l'est par le Canal, à l'ouest par le boulevard Mohamed Ali (rue al Shouhada), et au sud par le chemin de fer, les quais et les installations portuaires. Elle se compose de trois secteurs caractéristiques, le premier noyau, les quartiers nord gagnés sur la mer et l'extension ouest qui constituait la transition avec la ville arabe. Ces trois parties adoptent à peu près le même système de découpage. L'ensemble fait aujourd'hui environ 5 017 km² et compte 36 494 habitants⁹. C'est ici que se concentre la quasi totalité des églises, des institutions administratives, des équipements (le phare, la grande poste, les banques, les écoles, les hôpitaux, les marchés, les casernes et les consulats...) et des activités liées au port (douane, transactions, agences de voyage et de fret, hôtels...). La plupart de ces bâtiments sont construits sur des trames régulières avec des portiques et des loggias en bois, leur typologie est bien déterminée et leur hiérarchie correspond à celle de la voirie.

Cette partie de la ville se caractérise par une ordonnance quadrillée très simple. Le centre est formé par le premier noyau composé d'un rectangle traversé par deux voies perpendiculaires dont les angles intérieurs coupés à 45° dessinent une place centrale. Les quatre rectangles ainsi formés sont, à leur tour, redécoupés en quatre par deux voies se croisant à angle droit. Cet ordonnancement de base est accompagné de règlements rigoureux concernant la hiérarchie des voies, leur largeur et leur traitement¹⁰. Toutes les rues sont conditionnées par l'orientation du Canal, seul élément fixe dans une configuration très changeante. Les rues sont parfaitement parallèles ou perpendiculaires au Canal, mis à part le quai Eugénie (actuelle rue Safiya Zaghoul), qui délimitait le premier front de mer et dont l'orientation légèrement en diagonale est due à l'emplacement de la jetée principale.

9. L'ensemble de l'agglomération urbaine historique s'étend sur environ 12 km², ce qui représente environ 1 % du territoire ; pourtant avec ses 168 850 habitants, il rassemble un cinquième de la population de Port-Saïd.

10. Dès le début de la construction de la ville, la Compagnie du Canal contrôlait strictement toutes les constructions.



Photo 2 : Le magasin Simon Arzt et le quai du Canal au début du XX^e siècle.

Tout en faisant partie de la ville européenne, l'extension nord paraît différente avec sa composition monumentale autour du siège du Gouvernorat, dans l'axe d'un jardin entouré par le palais de justice, le service de santé et la municipalité (service d'architecture et d'ingénierie). Cette nouvelle centralité change l'orientation de la ville : d'une ville orientée vers le Canal, où le bâtiment de la Compagnie était un élément central, on passe à une ville ayant pour centre le palais du gouvernement, c'est-à-dire une ville ouverte sur la mer.

La composition géométrique de cette extension, aux voies en diagonale, contraste avec la trame régulière qui régit l'ensemble de la ville. Si le premier noyau reflète le début d'une ville qu'on endiguait afin d'en consolider le sol, en revanche, les voies et les trames urbaines du quartier nord expriment une interaction entre la ville première et son extension. Seules les voies de base nord/sud sont continues, les autres voies adoptent, quant à elles, une direction oblique afin d'être perpendiculaires au front de mer. Le rattrapage du changement d'orientation se règle autour de la place du gouvernorat et le passage d'un système à l'autre se trouve marqué par un changement du découpage et de la trame. Se produit ainsi une hésitation avant de retrouver la nouvelle trame. C'est le moment où se règle la déformation d'un découpage par un changement d'orientation.

Au-delà de cette subtilité géométrique, apparaissent deux manières de concevoir la ville à un intervalle d'une trentaine d'années. À la première structure serrée et dense où les trames sont parfaitement orthogonales s'oppose une organisation plus aérée, formée de figures géométriques et de voies en diagonale aboutissant à des grands squares.

Ces deux conceptions distinctes sont liées à l'histoire même de ce territoire et à sa topographie. L'étroite bande du début ne permettait aucune fantaisie, d'où un découpage serré qui maintenait le sol et le protégeait du vent qui balayait les rivages. La disponibilité de terrain gagné aussi bien au nord, sur la mer, qu'au sud, sur le lac Manzala, offrait une potentialité pour d'autres expérimentations et formes urbaines.

La troisième partie de la ville européenne, formée de petits pavillons construits par la Compagnie, est un « secteur de transition » qui la sépare du quartier arabe. L'îlot pavillonnaire, dans ce secteur, est souvent rectangulaire et linéaire, il mesure environ 45 mètres par 85 mètres et se compose de parcelles de 20 à 26 mètres de profondeur, disposées dos à dos. Les pavillons et les maisons (en bande ou jumelées) sont à l'alignement ou bien en retrait derrière un petit jardin de façade (cahier photo, p. IX et p. X). Dans les deux cas, le cœur de l'îlot est occupé par des jardins individuels séparés seulement par des haies. L'îlot peut être découpé en 16 ou 20 lots, il peut également se scinder en deux par un passage intérieur, se densifier au maximum et former alors un ensemble de deux fois 28 parcelles dos à dos.

Le « village » arabe (*al hai' al Arabi*) est édifié à l'ouest de la ville européenne. Il forme un rectangle limité par la rue al Shuhada à l'est, la rue Al Sayed Sarhan à l'ouest, la rue Saad Zaghlul au nord, et la rue al Nasr au sud. Il occupe aujourd'hui une superficie de 1 592 km² et abrite 64 892 habitants. Dès le départ, ce quartier arabe est pensé comme un quartier d'habitation pour les ouvriers et les employés arabes de la Compagnie. Il ne contenait donc aucun siège administratif, les équipements présents se résumaient à une mosquée et un marché couvert. La déclaration de statut de « ville franche », à la fin des années 1970, transforme ce quartier en un grand marché, une zone d'entrepôts où l'on trouve toutes sortes de produits importés. Le quartier arabe se caractérise par une très forte densité urbaine et par une architecture légère avec des façades formées de balcons et de grandes baies ajourées, entièrement en bois (cahier photo, p. X). Son système urbain correspondait à une organisation administrative composée d'unités rectangulaires tout à fait identiques. Chaque unité était considérée comme quartier (ou hara) et était dirigée par un chef, habitant sur place. Ce système administratif permettait de contrôler une population arabe dans une ville d'abord habitée et gérée par des Européens.

L'ensemble de ce quartier est extrêmement structuré. Ses trames orthogonales régulières donnent lieu à des îlots rectangulaires parfaitement identiques de 70 mètres par 110 mètres (7 700 m²). Chaque îlot est desservi par trois catégories de voies de circulation : la première, large de 15 mètres avec des arcades délimite l'îlot, la deuxième de 10 mètres de largeur forme la circulation interne, enfin la troisième catégorie de 4 à 6 mètres de largeur constitue les voies de desserte privée. Cette dernière catégorie de voies est dépourvue d'arcades et les trottoirs sont formés par le seuil d'entrée des maisons.

Ce système viaire, qui traverse l'îlot, engendre un découpage parcellaire extrêmement serré. Chaque îlot est divisé en quatre lots de 30 m × 50 m chacun qui se découpent à leur tour en 16 petits lots de 13 m × 23 m. Les petits lots peuvent accueillir chacun jusqu'à dix parcelles mitoyennes d'environ 26 m² (4 m 50 × 6 m 50) disposées dos à dos. Ces petites parcelles correspondent à un logement minimal composé de deux pièces et une cuisine. Cette densité extrêmement forte du quartier arabe (128 parcelles sur un îlot de 7 700 m², voiries comprises) contraste avec les quartiers européens où la densité n'atteint qu'une vingtaine de parcelles sur une superficie égale.

La cité-jardin de Port Fouad est située sur la rive orientale, à l'est du canal, à côté du chantier naval. L'expérimentation urbaine et la composition géométrique du quartier nord trouvent ici leur consécration. La Compagnie du Canal de Suez, qui a entièrement construit cette cité sur le modèle de cité-jardin anglais, a adopté un nouveau procédé utilisant des figures géométriques.

En effet, l'ensemble de cette ville nouvelle est organisé à partir de grands boulevards avec un terre-plein central traversé par des voies diagonales. Les croisements sont agrandis par des pans coupés formant ainsi des ronds-points ou des placettes plantées. L'axe principal de la ville s'ouvre directement sur la perspective du bâtiment de la Compagnie sur la rive ouest et jouit d'une vue dégagée sur Port-Saïd. Toutes les voies sont plantées avec des arbres d'alignement et les avenues ont des promenades centrales. De même, le bord de mer et le quai du Canal forment de grandes promenades plantées. La place d'accès est couronnée par le bâtiment du tribunal mixte construit dans le plus pur style mauresque. En plus des carrefours de croisement, la ville est dotée de deux gigantesques espaces verts, le jardin public, au nord et le stade, au sud.

La structure urbaine de Port Fouad montre encore un cas de figure bien différent de celui de Port-Saïd. Son système bien structuré régit aussi bien le découpage des îlots et l'organisation parcellaire que la relation entre la configuration de la voirie et l'ensemble du tissu urbain. La ville montre une grande variété architecturale : des villas, des pavillons, des maisons individuelles, des maisons jumelées et des maisons en bande, le tout établi à partir d'un plan type. La première partie de cette cité-jardin est formée de deux types d'îlots : de grands îlots rectangulaires ou carrés près du canal et affectés aux équipements, et des îlots pavillonnaires rectangulaires, découpés en parcelles traversantes ou dos à dos. Dans les deux cas, les bâtis sont toujours mitoyens, ce qui donne des façades continues, et il est rare de trouver des îlots regroupant deux fonctions différentes.

Les arcades et le paysage urbain de Port-Saïd

Si les arcades, d'une manière générale, sont utilisées pour dessiner une façade homogène en vue d'un rattrapage d'alignement, en cas de percement, ou pour accentuer la monumentalité d'une place principale, à Port-Saïd, la fonction du système d'arcades va au-delà. Il s'agit d'un des éléments structurants de la ville qui participe à son organisation et lui donne son identité (cahier photo, p. IX).

L'homogénéité générale du système régulier orthogonal de la ville de Port-Saïd se révèle être aussi une grande variation de la combinaison voirie/arcades. La structure viaire est gérée par une hiérarchie stricte qui découle des procédés de construction du territoire. Toutes les voies principales sont, à l'origine, des digues et des quais et mesurent 30 mètres de largeur et si les voies nord-sud marquent la limite entre les quartiers, les voies est-ouest, lien entre la ville et l'eau (le canal à l'est et le lac à l'ouest), signalent en revanche la transition entre la ville et ses extensions. Trois catégories de voies existent : les boulevards, larges de 30 mètres, les rues secondaires, larges de 12 à 15 mètres, et les ruelles de desserte, larges de 10 mètres ¹¹. Mais ces catégories ne se définissent pas seulement par leur largeur : c'est le système hiérarchisé adapté avec son architecture et ses arcades qui forme l'identité de chaque rue.

Les voies nord-sud à arcades en maçonnerie sont de 30 mètres chacune répartie en trois : une chaussée de 10 mètres et 2 trottoirs de 10 mètres chacun qui sont à leur tour divisés en deux : 5 mètres sous arcades et 5 mètres de trottoir proprement dit. Les trottoirs sont séparés des arcades par une ou deux marches et sont régulièrement plantés d'arbres d'alignement.

Mais les voies principales ne sont pas toutes identiques, les voies est-ouest apparaissent légèrement différentes. Elles sont parfaitement perpendiculaires au Canal dans la première partie de la ville européenne, puis obliquent à partir de l'ex-quai Eugénie (premier front de mer). Elles suivent le même découpage en trois avec les arcades et ont les mêmes caractéristiques. Mais à partir de l'extension des années 1930 ¹², elles sont souvent asymétriques et plus larges avec une physionomie qui rappelle leur origine de front de mer. Elles ont un terre-plein central planté de palmiers et une large promenade végétale côté mer.

Il existe une relation complémentaire entre types de voies et types d'arcades. Cette relation est gérée à plusieurs niveaux hiérarchisés et présente des cas de figures très complexes. Les arcades en maçonnerie se trouvent surtout dans les voies principales, elles structurent le paysage de la rue au niveau du rez-de-chaussée. Elles marquent aussi souvent la transition entre le trottoir proprement dit et un espace de représentativité où les vitrines de boutiques, les salons de thé, les entrées des immeubles s'expriment. Le trottoir est ainsi divisé en deux parties distinctes, un espace de flânerie sous les arcades et un espace protégé par les arbres pour la circulation. Enfin, les types architecturaux, façades, balcons et modénatures ¹³, réalisés eux aussi en maçonnerie, prolongent l'identification de chaque voie.

11. Il existe des voies de 4 mètres de large mais uniquement dans la ville arabe.

12. Cette limite correspond à l'actuelle rue 23 juillet (ex-quais Kitchener) qui marquait, jusqu'en 1956 la limite de la concession de la Compagnie du Canal de Suez. Au-delà de cette limite, les terrains étaient propriété de l'État égyptien, mais toutes les constructions appliquaient les réglementations imposées par la Compagnie.

13. Terme architectural qui désigne les moulures et les corniches d'une façade. Ce terme est utilisé, par extension, pour signifier toutes les décorations extérieures de la façade.

Les galeries et portiques en bois se trouvent dans les rues secondaires, moins larges, et font partie intégrante de la voie. Les colonnettes, également en bois, sont généralement au bord du trottoir souvent étroit. Elles permettent la protection des trottoirs et, en outre, leur hauteur et la légèreté de leur matière n'altèrent pas la vue générale. Ici aussi, les façades architecturales construites en matières légères avec leurs vérandas et leurs balcons de bois participent à la distinction identitaire des rues.

Le changement de type d'arcades marque le passage d'une rue principale à une rue secondaire. Ce passage se fait, selon les croisements des rues, grâce aux différents types d'arcades à angle ouvert ou angle fermé ; par la transition d'une arcade en pierre à une galerie en bois, par le croisement de deux galeries en bois, etc. Chaque carrefour a un traitement particulier qui annonce le passage d'une situation urbaine à une autre, donnant ainsi à chacune son identité propre.

Dans la ville arabe, la relation arcade/voirie/architecture engendre également des solutions ingénieuses. La double hiérarchie de découpage et de la voirie est soulignée et renforcée par un rigoureux traitement d'angle qui présente plusieurs cas de figures selon l'emplacement et le croisement. Cette variation d'angles correspond en même temps à un changement de type de construction et de largeur de voie : angle ouvert, angle fermé, angle arrondi, en maçonnerie, en bois, mélangé, retourné, toute une gamme de solutions offrant une très grande richesse architecturale et urbaine.

Le schéma d'aménagement : un projet pharaonique

Après la récupération du Sinaï, l'Égypte passe à la reconstruction de la région du Canal de Suez. Pour préparer le retour de la population, un schéma d'aménagement régional et un schéma directeur pour la ville de Port-Saïd sont conçus. Leur objectif est à la fois de garder le rôle portuaire international de la ville tout en l'intégrant dans le territoire égyptien par le développement d'infrastructures et par la création d'un arrière-pays agricole. Le schéma d'aménagement général du gouvernorat de Port-Saïd confirme le rôle d'un pôle de croissance commercial et industriel régional et se base sur la prévision d'un million d'habitants en l'an 2015 [El Kadi, Bruyas, 1995, p. 38].

Le plan actuel de développement global de Port-Saïd est un projet « pharaonique ». Il vise tout à la fois la constitution d'un arrière-pays agricole et industriel, la création d'un port international et d'une zone industrielle sur la rive orientale, enfin la réalisation d'un « ring road » autour de Port-Saïd et de Port Fouad, projet en relation avec la route internationale reliant al Ariche, à l'est, à al Saloume, à l'ouest. Ces projets titanesques ont pour objectif la création d'un pôle économique qui transformera cette ville-port d'une taille moyenne d'environ 600 000 habitants, confinée par des limites naturelles (mer, lac, lagunes) en un gouvernorat appuyé sur un arrière-pays agricole et industriel. Rien que dans le domaine agricole, il s'agit de la réparation et de la mise en culture de 280 000 hectares « 620 000 feddans ». La découverte, d'autre part, de puits de

gaz naturel et de pétrole conforte l'installation d'une zone industrielle qui accueillera notamment des cimenteries et des usines sidérurgiques, agroalimentaires et pétrochimiques. Le port international, la zone industrielle sur la rive orientale ainsi que le projet de la « Route Méditerranéenne »¹⁴ viendront compléter cette transformation.

De toute évidence, ces projets ont et auront un retentissement direct sur la ville et l'agglomération actuelle. Trente mille unités de logements sont réalisées ou en cours. L'agglomération actuelle multiplie par dix la superficie urbaine de la ville historique¹⁵. Le gouvernorat œuvre avec acharnement pour l'accomplissement de ces programmes qui nécessitent d'importantes infrastructures (routes, eau, égouts, électricité, gaz, etc.) et de grands équipements (écoles, hôpitaux, etc.).

Transformations : densification et surélévation

Jusqu'aux années 1990, la ville avait gardé une stabilité relative¹⁶ et le bâti présentait une certaine cohérence en rapport avec le statut des voies. La présence des arcades préservait la stabilité de l'espace public et l'homogénéité des façades. D'une manière générale, même si le style architectural avait changé, les nouveaux bâtis maintenaient les arcades et respectaient l'ordonnance de la voirie.

Pourtant, cette stabilité relative a été compromise par le changement d'activité depuis que la ville est devenue port franc. Ce phénomène est particulièrement marqué dans le quartier arabe où le commerce investit tout le rez-de-chaussée, transformant ainsi le quartier en un grand marché de l'habillement. Les conséquences se font sentir immédiatement, le débordement du commerce sur l'espace public se traduisant par l'appropriation des arcades et l'occupation de certaines voies qui se trouvent converties en marchés ouverts, donc fermées à la circulation.

La poussée économique accélère la transformation du bâti et la tendance à la destruction et à la reconstruction s'affirme de plus en plus. Les changements ne se limitent plus à une simple substitution douce au niveau de la parcelle, où le nouveau bâti s'intègre entièrement à l'intérieur du système des arcades. On assiste de plus en plus fréquemment à des mutations spectaculaires dans certains îlots, notamment le long du canal et dans les quartiers du bord de mer. Désormais, il s'agit de substitution parcellaire avec des nouvelles constructions nettement plus hautes (R+10 au lieu de R+5), d'où la densification de l'îlot et le changement de taux d'occupation du sol, ou bien

14. Al Ariche est à la frontière est avec le territoire palestinien, Al Saloum est à la frontière ouest avec la Libye. La route de la Méditerranée est longue d'environ 1 500 km, elle a été mise en service en 2003.

15. La ville historique regroupe le quartier européen, le quartier arabe et le centre urbain de Port-Fouad.

16. Une étude faite en 1994 avec les étudiants de l'école d'Architecture de Versailles a montré à l'époque une très grande stabilité. Cette situation a été complètement bouleversée et on constate actuellement une importante mutation et une transformation accélérée.

encore l'effacement total du parcellaire et l'implantation de barres ou de tours. On constate, particulièrement au sud du noyau principal, une substitution importante et radicale, où les premiers bâtiments en bois de Port-Saïd et les grands entrepôts laissent place à des immeubles de R+10. Ces procédures sont actuellement utilisées pour toute opération de rénovation, aussi bien à Port-Saïd qu'à Port-Fouad.

Ces changements donnent lieu à d'importantes mutations. La première ville européenne fonctionnait comme un centre ville : à côté d'une occupation résidentielle, on trouvait les banques, hôtels et commerces de luxe, agences de voyage, écoles, cinémas, consulats etc. Aujourd'hui, la plupart de ces activités se sont déplacées vers la rue de la Corniche dans un espace mono-fonctionnel, entièrement consacré aux commerces sous les nouvelles arcades. Le centre ville se trouve ainsi privé d'un atout important et Port-Saïd entre dans une nouvelle phase, avec le risque de perdre à tout jamais les éléments qui ont forgé ses caractéristiques et ses particularités.

Cette politique de rénovation touche lourdement le quartier arabe. Fragilisé par sa transformation en marché ouvert et lieu de dépôt durant 30 ans, il subit les aléas du temps et la perte du pouvoir économique. L'utilisation massive du bois dans presque toutes les constructions fragilise ce quartier et plusieurs incendies récents ont accéléré sa déchéance. L'attaque des fourmis blanches qui dévorent le bois et le manque d'entretien des édifices ont fini par rendre ce quartier de plus en plus vulnérable.

Le projet de rénovation générale du quartier, actuellement en cours de réalisation, prévoit l'élargissement systématique de toutes les voies internes, la suppression des arcades, et l'autorisation de nouvelles constructions jusqu'à une hauteur de R+8 !

Cette défiguration systématique de la ville est due, notamment, à l'application stricte et malheureuse des règles urbanistiques qui régissent la construction des nouveaux secteurs dans toute la ville et sans distinction des quartiers. Ces procédures risquent, à court terme, non seulement de bouleverser le paysage urbain et les structures sociale et économique de la ville, mais également de détruire un patrimoine architectural et urbain unique.

Le tourisme est-il une alternative de développement ?

Malgré de vives critiques sur les conséquences ravageuses du statut de port franc, celui-ci présentait toutefois une manne importante pour la ville et une source économique non négligeable. La décision de mettre fin à ce statut plonge la ville dans le marasme économique et la pousse à trouver une alternative économique viable, permettant de poursuivre certains projets en cours¹⁷. D'où une course contre la montre menée par le pouvoir municipal depuis quelques années

17. L'organisme du Port franc participait activement au financement de plusieurs projets de développement économique et touristique ainsi que des projets d'infrastructures et du nouveau port international. La disparition du statut de ville franche risque de compromettre la réalisation de ces projets.

afin de trouver un remplaçant solvable pour le développement économique, avant la fin du statut de zone franche.

Un des projets d'avenir proposé pour Port-Saïd est le développement du tourisme. Dans ce cadre, la ville a construit de grands hôtels et des villages touristiques tout au long de la plage aussi bien à Port-Saïd qu'à Port Fouad¹⁸. Le front de mer fait actuellement l'objet d'une densification systématique et d'une privatisation de la plage qui coupe peu à peu la ville de la mer. Il en résulte une densification parallèle le long du boulevard de la Corniche où centres commerciaux, banques, sièges de sociétés, administrations sont en construction. D'autres projets, un port de plaisance et une marina, sont également en cours de réalisation sur la mer Méditerranée en plus d'un port de pêche touristique et d'une promenade le long du lac Manzala.

Une politique de développement touristique s'emploie souvent à renforcer tous les potentiels touristiques d'une ville et conduit inévitablement à développer son aspect historique et ses caractéristiques architecturales et urbaines. La politique actuelle menée à Port-Saïd risque cependant de lui être fatale car elle conduit paradoxalement à détruire les qualités paysagères fondatrices qui ont fait la renommée de la ville.

En effet, Port-Saïd est une ville insulaire née de l'eau. L'histoire de sa formation et de la conquête du terrain le prouve et l'explique. Tout au long de son histoire, la ville a gardé et même développé cette étroite relation avec l'eau. L'étude et l'analyse de la voirie dévoilent ce dialogue particulier et montrent comment toutes les rues nord sud, à l'origine des digues, exprimaient la conquête des terrains sur la mer et sur le lac, en les mettant continuellement en perspective. La limitation de hauteur à R+3 maximum, avec des constructions non continues, tout au long du boulevard de la Corniche, accentuait cette relation et mettait en scène la mer pratiquement dans les axes de toutes les voies. On pouvait ainsi voir la mer de partout. Le paysage des cabanes et des bateaux de pêcheurs sur le lac Manzala, au sud, s'opposait au paysage estivant et maritime du nord. De même, les rues est-ouest, toutes orientées vers le Canal, marquaient les limites successives de la ville. Les silhouettes des grands bateaux en transit rythmaient le parcours de la ville et constituaient des points de repère au même titre que le phare. Ces particularités du paysage *portsaïdi* sont aujourd'hui compromises à jamais. Le développement touristique a complètement bouleversé ce dialogue entre l'eau et la ville dont les constructions masquent désormais la mer. La ville ne s'inscrit plus en continuité avec l'eau.

La même situation prévaut du côté du Canal. Un des derniers projets de la ville a abouti à la construction d'un écran continu formé d'une promenade haute tout au long du Canal avec, au rez-de-chaussée, des boutiques et des locaux commerciaux qui sont aujourd'hui tous inoccupés. Une contradiction de plus, car l'annonce de la fin toute proche du statut de zone franche a déjà provoqué une

18. 6 villages touristiques sont déjà construits, 4 à Port-Saïd et 2 à Port Fouad. Deux autres villages sont à construire à Port Fouad. On compte actuellement 16 hôtels, 1 185 chambres et 2 732 lits.

importante baisse des échanges commerciaux et plusieurs boutiques et locaux sont actuellement inutilisés, aussi bien dans la ville européenne que dans le quartier arabe.

Ville historique : inventaire ou préservation du patrimoine ?

Le deuxième aspect que les autorités voudraient développer est l'aspect « historique » de la ville en lançant un projet d'inventaire. Il s'agit de forger une image patrimoniale pour conforter l'image touristique. La municipalité, dans son bilan annuel, définit trois catégories d'objets à prendre en considération comme patrimoine : les sites touristiques, les édifices religieux et les cinq monuments¹⁹. Le Haut Conseil des Antiquités (ministère de la Culture) a également préparé une liste de douze bâtiments de « valeur artistique et historique », dans laquelle on trouve invariablement des écoles telles que l'École Sainte Marie, le Lycée Français, le Couvent des bonnes sœurs, des maisons, des immeubles d'habitation, un marché et l'ancien phare. Des objets qui, malgré leur intérêt historique et artistique certain, sont isolés de leur contexte et choisis au hasard. La façon dont est réalisé l'inventaire du patrimoine architectural des XIX^e et XX^e siècles en Égypte, particulièrement à Port-Saïd, soulève une véritable interrogation concernant la viabilité de cette politique qui devient plus un facteur de menace que de conservation.

L'étude détaillée du système architectural et urbain de la première partie de ce travail a montré la complexité et la richesse d'une structure extrêmement hiérarchisée. Isoler des bâtiments de leur contexte conduit inévitablement à la destruction totale du système. Une analyse préalable et approfondie de la ville est un outil pertinent pour éviter ce genre de sélection aléatoire et proposer une stratégie globale d'intervention sur les secteurs historiques des XIX^e et XX^e siècles, en prenant en considération le contexte du bâti, le système urbain dans son ensemble et la ville dans l'agglomération et le territoire.

Par ailleurs, si le statut des édifices publics (banques, musées, administrations) peut faciliter leur classement et la gestion de leur réhabilitation ou restauration, les immeubles d'habitation, d'une richesse particulière à cette époque, ont, en revanche, un statut foncier très compliqué. Pratiquement toutes ces résidences ont un loyer bloqué depuis les années 1960 et sont soumis au système de bail héréditaire et transmissible. Les loyers dérisoires ne fournissent aux propriétaires privés aucun moyen pour l'entretien de leurs propriétés et la situation est pire quand la propriété est au secteur public²⁰. Le manque d'entretien, la sous-occupation et l'occupation abusive des toits fragilisent terriblement cet héritage.

19. Le socle de la statue de Ferdinand de Lesseps, le Bâtiment de la Compagnie du Canal de Suez, le monument du soldat inconnu, le Musée national de Port-Saïd, le Musée Militaire.

20. Les édifices publics sont souvent propriété publique, tandis que les immeubles d'habitation ont un statut très variable : propriété de compagnies d'assurance, de personnes privées, de *wakf*, etc.

Le tout récent travail sur la préservation et la gestion du patrimoine des XIX^e et XX^e siècles en Égypte et en Syrie a montré les difficultés d'une politique de réhabilitation patrimoniale sans remise en cause et restructuration du cadre juridique et administratif concerné²¹.

Quel avenir pour Port-Saïd ?

La ville de Port-Saïd n'est plus ni un port de transit, ni un port de passage, elle ne sera plus zone franche, dans un an ou deux, et ne bénéficiera plus d'aucune ressource économique propre comme par le passé. La reconversion du Grand Port-Saïd en un pôle d'activité économique national devrait relever, en ce qui concerne le port, d'une stratégie globale et d'une politique macroéconomique aux échelles nationale et internationale. La réorientation de la ville vers une vocation touristique ne doit pas se résumer à la construction d'un énième village touristique.

La ville de Port-Saïd est un patrimoine, et ceci peut représenter en soi une alternative très valable. Nous avons constaté la double dimension, nationale et internationale, qui caractérise cette ville du point de vue architectural et urbain. La question de la protection de son patrimoine des XIX^e et XX^e siècles devrait passer inévitablement par l'établissement d'un plan de développement global à l'échelle de la ville. Paradoxalement, l'instant où l'on décide d'agir pour protéger et préserver correspond à un moment où la ville sort de ses limites et subit une importante extension, où l'on construit de nouveaux quartiers et de nouvelles infrastructures. C'est précisément le moment où l'ensemble patrimonial des XIX^e et XX^e siècles perd son statut de ville pour devenir un « quartier historique » dans une agglomération plus étendue.

La question qui s'impose alors est comment faire pour éviter à ce quartier historique un avenir extrême, soit de centre muséifié, soit de quartier abandonné et paupérisé ? Quelle stratégie faut-il adopter pour que le « quartier historique » trouve un nouveau rôle articulé aux projets de développement en cours ? Une solution est la redéfinition des opérations d'aménagement et de rénovation engagées dans le cadre du plan de développement ou prévues au schéma directeur, autour d'un choix de conservation et de valorisation du système de structure urbaine existant dans la ville ancienne. Cet héritage si original pourrait alors devenir un élément vivace de la transformation urbaine en cours de Port-Saïd...

21. Hercomanes (*Heritage conservation and management in Egypt and Syria*, programme coordonné par l'IRD et financé par la CE).

BIBLIOGRAPHIE

- BURCHELL S.C., CHASSIGNEUX A. [1967], *Le Canal de Suez*, Paris, Éditions RST.
- CENTRE DE GIS DU GOUVERNORAT DE PORT-SAÏD [2003], *Le schéma directeur*.
- CERVELLATI P.L., SCANNAVINI R., DE ANGELIS C. [1981], *La nouvelle culture urbaine, Bologna face à son patrimoine*, Paris, Le Seuil.
- DELATOUR R. [1953], *Le Port de Port-Saïd*, Thèse de doctorat, Faculté de droit Grenoble.
- EL KADI G., BRUYAS F. [1995], « Le devenir d'une ville de la Méditerranée : Port-Saïd, de la Mondialisation à la régionalisation », *Cahiers de la Méditerranée, Villes intermédiaires en Méditerranée*, n° 51, décembre, p. 21-43.
- GIOVANNONI G. [1998], *L'urbanisme face aux villes anciennes*, Paris, Le seuil.
- GOUVERNORAT DE PORT-SAÏD [2003], *Dalil khedmet al Mostathmerin (guide des investisseurs)*, Port-Saïd.
- GOUVERNORAT DE PORT-SAÏD, CENTRE D'INFORMATIONS [2003], *Port-Saïd 2003*.
- APUR [1983], « Rome, Protection et mise en valeur du patrimoine architectural », *Paris Projet*, n° 23-23, Paris, APUR/Ville de Paris.
- RAYMOND P. [1950], *Le Port de Port-Saïd*, Mémoire de la Société d'Étude Historiques et Géographiques de l'Isthme de Suez, Le Caire, Imprimerie de Scribe Égyptien.
- RITT O. [non daté], *Histoire de l'Isthme de Suez*, p. 267.
- UNESCO [2003], *Identification and documentation of Modern Heritage*, World Heritage papers 5, UNESCO.

Entre monde et patrie : l'entreprise patrimoniale palestinienne, 1995-2002

*Sylvaine Bulle**

Dans *La topographie légendaire des évangiles en Terre Sainte*, le sociologue Maurice Halbwachs avait fait converger son lumineux travail sur la mémoire collective à Jérusalem et en Terre Sainte, objet de toutes les croyances, de toutes les mémoires, de toutes les commémorations. Halbwachs travaillait déjà la figure du patrimoine, non pas au filtre de la conservation des monuments religieux mais de la mémoire de l'espace. L'espace n'était évidemment pas pour Halbwachs le cadre du souvenir, mais l'image de la stabilité du temps qui donne l'impression de retrouver le passé dans le présent. Il nous faut rassembler son analyse à la lumière de l'actualité urbaine de la ville palestinienne, dans la période contemporaine. Dans les territoires palestiniens, le temps historique est partout présent dans les politiques spatiales, le cadre bâti. L'intensité de la représentation territoriale entre de façon mythologique dans les pratiques culturelles et urbaines et les comportements symboliques.

Pour lever toute ambiguïté, nous précisons que nous nommons « processus de paix » la période ouverte par les accords signés à Oslo en 1993 concernant l'autonomie des territoires palestiniens, avec toute une série de mesures prises entre 1994 et 2000 soutenue par la Communauté Internationale : délimitation de zones autonomes sur un tiers du territoire où l'Autorité Palestinienne devient responsable de la sécurité et des affaires intérieures, élections et constitution d'un Parlement palestinien et de Ministères Publics, etc. La déclaration de principe d'Oslo, signée par les Israéliens et les Palestiniens, fixait une période intérimaire de cinq ans avant la création d'un État palestinien qui devait advenir en 2000. On sait qu'aucun accord ne fut trouvé entre Israéliens et Palestiniens au stade des dernières négociations de Camp David en 2000 et le processus de paix échouait pour aboutir à la reprise d'un cycle de violence amorcé dès l'été 2000. L'article n'aborde donc pas la toute dernière période de 2002 à 2004, caractérisée par la rupture des accords de paix, ni surtout la réoccupation militaire des terri-

* Sociologue, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et Institut Français du Proche Orient (IFPO).

toires palestiniens par Israël, à partir du printemps 2002, qui correspond à la réinstauration de la loi d'urgence prise en 1945 par les Anglais, réactivée une première fois par l'État d'Israël en 1967, lors de la guerre des Six Jours. C'est désormais le droit militaire qui s'applique à nouveau dans les territoires palestiniens, depuis mai 2002, pour ce qui concerne la sécurité intérieure et les mouvements de biens et de personnes, à l'exception des affaires civiles (immobilier, état civil, santé, éducation). Durant les cinq à six années d'autonomie, les déplacements étaient contrôlés mais relativement libres entre les villes de Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem, dépendant d'Israël.

Nous parlons donc ici du fait urbain et patrimonial apparu dans la très éphémère période d'autonomie palestinienne (1995-2002). Sitôt le « processus de paix » avec Israël mis en œuvre en 1995, on a vu en effet s'ouvrir un grand nombre de « chantiers » politiques et urbains liés à la reconquête du bâti dans les principales villes palestiniennes de Ramallah, Naplouse, Gaza, Hébron, Bethléem : projets de musées de la mémoire, réhabilitation des centres anciens, fouilles archéologiques, régénération du patrimoine historique. De nouveaux entrepreneurs palestiniens transnationaux ou nationaux, de retour dans la « Mère patrie » de Palestine, se sont engagés en tant qu'architectes, investisseurs, organisations non gouvernementales et pourvoyeurs de fonds dans des opérations à petite échelle, diffuses et privatives, ou dans des restaurations d'envergure. La mémoire du patrimoine local et autochtone a été fortement invoquée comme une croyance politique dans la nation palestinienne, capable de « rassembler » ses communautés éparses autour des signes de son bâti, de ses monuments.

Qu'il s'agisse de la politique de préservation des vestiges ou de l'urbanisation sans limite constatée dans la période, l'ensemble des pratiques urbaines récentes en Palestine exprime le désir de recouvrer une présence collective à travers l'avènement d'un territoire-nation, partiellement libéré de la longue présence étrangère, militaire et coloniale¹. Mais les identités urbaines ne doivent pas être seulement considérées comme la stricte expression du patriotisme et de la construction de la nation. La politique de mémoire, vue ici dans le champ restreint de l'architecture et du bâti, doit être regardée au filtre des économies actuelles, de la circulation des idées ou du capital et d'une certaine internationalisation dont dépend fortement le champ urbain palestinien.

C'est dans cette tension entre patriotisme et influences allogènes que nous serons tentés de décrire le fait patrimonial récent en Palestine, qui se situe au point de contact entre un imaginaire national et une culture globale ou mondiale. La gigantesque opération *Bethléem 2000* liée à la commémoration universelle du millénaire est l'une de ces entreprises qui doivent être analysées à la croisée de la nation, de l'économique et d'une certaine culture publique mondiale.

1. Rappelons que la Palestine a connu, dans le seul XX^e siècle, cinq régimes successifs : le règne de la Sublime Porte de l'Empire ottoman s'est achevé en 1918 pour laisser la place au mandat anglais (1922-1947), puis à l'administration jordanienne (1948-1967). Après la guerre des Six jours, l'occupation militaire israélienne durera de 1967 à 1993 jusqu'à l'avènement fragile d'une indépendance évanouie en 2002.

Le présent du passé, les ruines de l'autre

La proposition qu'Halbwachs avait étudiée à Jérusalem [Halbwachs, 1941] est encore tenable : les populations transforment le paysage à leur image, s'enferment dans le cadre qu'elles ont construit et accroissent toujours le poids du passé. Les villes palestiniennes sont porteuses de modes anciens de fonctionnement qui persistent. En Palestine, l'espace et la ville se représentent moins dans le présent ou le futur d'un projet politique ou social que dans la dimension perdue du territoire. L'expérience urbaine tout comme l'espace-temps de l'habitant palestinien sont souvent ramenés à un principe de mémoire, lié à un fait majeur de l'histoire : la *Nakbah* (ou catastrophe), terme générique qui désigne le partage du territoire palestinien en 1947 entre Arabes et Juifs, et surtout ses conséquences. Suite au refus par les Palestiniens et les Nations arabes du plan de partage des Nations Unies, la Palestine historique et la ville de Jérusalem furent coupées en deux². La création de l'État d'Israël sur la partie occidentale de la Palestine en 1948, aux termes de deux années de guerre, entraîna l'exode et la dispersion de la plupart des Palestiniens arabes qui vivaient dans la partie occidentale de la petite province. Ils laissent alors derrière eux des demeures, villages et autres lieux d'appartenance³. Ce sont des ensembles organiques constitués autour du *hosh*, l'unité d'habitation rurale et traditionnelle, structurants de l'identité palestinienne, qui ont été ainsi abandonnés, sans retour et sans deuil possible, ou encore ont été détruits par leurs habitants d'origine. La nouvelle nation israélienne se construisait alors sur les traces et sur les ruines palestiniennes. De Tel Aviv à Jérusalem, des quartiers entiers furent tantôt détruits, tantôt réaffectés en équipements publics, tantôt réoccupés par des familles juives immigrantes, principalement d'Afrique du Nord et de Russie, ignorant tout de l'histoire récente ou de l'exil des habitants qui les précédaient.

Dès lors, face au cycle de destructions de ces maisons et villages, de leur abandon au profit de nouvelles populations israéliennes, face à la perte du sentiment « du lieu » ou d'un territoire d'appartenance, tout un champ de mémoire lié à cette réminiscence de lieux va démarrer silencieusement dans l'imaginaire palestinien, au sein de la communauté déplacée, réfugiée ou restée sur place. La figure de la spoliation et de l'exil va jaillir à son tour sur le mythe de la tradition. L'olivier, l'oranger, la pierre, la voûte du *hosh* vont être confortés comme la seule marque d'authentification du peuple palestinien. Le village harmonieux, symbole de l'unité de vie palestinienne va devenir un fétiche collectif et politique. À l'époque de l'Intifada des années 1980, un village miniature, tout en pierre, sera par exemple reconstruit dans l'enceinte de l'université de Bir-Zeit, dans le cadre d'un festival national du renouveau folklorique. Bien plus tard,

2. 750 000 Palestiniens arabes fuirent le nouvel État d'Israël pour devenir, la plupart du temps, réfugiés dans les pays d'accueil (Jordanie, Syrie, Liban) ou en Cisjordanie administrée jusqu'en 1967 par les Jordaniens. 150 000 Arabes seraient restés en Israël (Jérusalem inclus) en 1948. La Cisjordanie compte 18 camps de réfugiés arrivés pour la plupart entre 1948 et 1950.

3. Plus de 400 villages ont été détruits dans la Palestine historique entre 1948 et 1950. La carte des villages abandonnés a été reconstituée par Walid Khalili [1992].

quand le territoire sera libéré de l'occupation militaire israélienne (1995-2002), le registre nationaliste palestinien, pour ne pas dire sentimental, ayant trait au culte de la pierre, va se généraliser : musées de la mémoire dans chaque ville de Cisjordanie et à Gaza, réhabilitation de vestiges ottomans, restaurants et ensembles utilisant des ruines dévastées.

La reconquête de la pierre va donner lieu à une véritable bataille entre les deux communautés juive et arabe. La pierre devint durant « l'âge d'or d'Oslo » un enjeu concurrentiel entre Palestiniens et Israéliens, voire une dérive. À Jérusalem, ville objet de tous les enjeux d'appropriation, tout un rituel de réappropriation de la pierre sacrée a lieu. Des employés municipaux de Jérusalem corrompus dépavent, aux portes de la vieille ville, des rues anciennes dont les pierres sont destinées aux nouvelles cités résidentielles israéliennes de luxe situées sur la ligne verte⁴. Des riverains arabes vendent clandestinement des pierres à de futurs acquéreurs (juifs) d'appartements. À quelques kilomètres de la vieille ville de Jérusalem, dans les territoires autonomes, de riches promoteurs de la diaspora palestinienne construisent également les premières résidences de luxe copiant le modèle du village perdu de Jaffa, agrémenté de la même pierre de Jérusalem taillée à la main⁵.

La nation rêvée et l'ère des commémorations architecturales

L'apologie du patrimoine culturel vernaculaire palestinien agit à l'extrême et comme une forme d'activation de la communauté nationale palestinienne, qu'elle soit exilée ou résidente au sein de ses territoires. Au tournant de la fragile reconstruction palestinienne des dernières années, la ruine a acquis, pour une courte durée, un destin mondial et universel. Une nouvelle sphère publique de la communication et de l'économie est apparue dans ce contexte de l'autonomie politique palestinienne, avec de nouveaux entrepreneurs économiques et sociaux (ONG, prestataires, intellectuels) agissant au nom du bien commun, de la cité, marquant le retour au monde de la communauté palestinienne. Une élite cosmopolite et entreprenante a émergé, active dans toute une série de projets économiques et sociaux. Durant quelques années, et jusqu'à la reprise du conflit, les villes palestiniennes allaient rejoindre le monde, les autres villes du monde.

Il est significatif que l'élite, une partie de la diaspora, se soient tournées vers le patrimoine : celui-ci est une « zone de contact » entre la conscience nationale, l'intérêt économique et la culture transnationale et universelle. Il demeure une ressource pour l'imaginaire national qui mobilise des investissements économi-

4. Par exemple, le nouveau « Village de David », condominium de luxe situé à l'entrée de la vieille ville, destiné à la diaspora juive américaine. Les publicités de vente des résidences insistent sur l'authenticité de la pierre blanche de Jérusalem qui recouvre les rues intérieures et quelquefois les façades. La pierre blanche de Jérusalem est vendue par correspondance aux futurs acquéreurs d'appartements sur Internet.

5. Par exemple, *Tal es Safa*, premier condominium de luxe dans les alentours de Ramallah où l'on retrouve la pierre taillée à la main au sein d'une architecture néo-traditionnelle. *Tal es Safa* est en quelque sorte le miroir symétrique du « Village de David », condominium israélien évoqué plus haut : mêmes cibles de clientèle fortunée et transnationale, même évocation de l'architecture traditionnelle ou de l'inspiration biblique du site.

ques, sur la base du désir d'images ou de pratiques marchandes répondant à une nouvelle attente et de nouveaux besoins (restaurants, hôtels, cafés, nouvelle esthétique). On a vu ainsi apparaître les premières cités privatives de haut de gamme (comme celle déjà citée de *Tal es Safa*, près de Ramallah) ou encore de gigantesques complexes d'affaires reproduisant une architecture néo-traditionnelle, situés dans des sites remarquables : les dernières collines restées intactes ouvrant sur Jéricho et la Mer Morte, à proximité des piscines de Salomon à Hébron, site ancestral d'irrigation et d'agriculture que l'on rattache à Hérode.

Le projet de sauvegarde du bâti, bien au-delà de ses seules intentions culturelles et commerciales, a fait resurgir un bien commun : le paysage, l'architecture traditionnelle, le centre historique, accessible ou appropriable par tous et sacralisé comme vecteur nationaliste. L'affirmation du patrimoine qui soude l'identité collective est notamment à l'œuvre dans les centres anciens, à Hébron, Naplouse, Bethléem et Gaza avec des réhabilitations de grande ampleur, quelquefois récompensées par des prix internationaux⁶. Dans chacun de ces cas, la réhabilitation d'un patrimoine historique arrive au terme de quatre décennies de dégradation d'un bâti muré, immobilisé, quelquefois vidé de ses résidents en raison de l'occupation militaire⁷.

Partout, la menace de la dévitalisation, de la guerre et surtout les registres symbolique et nationaliste sont invoqués. Quels que soient les événements qui parcourent la cité – guerre, guérilla, occupation – il semble que rien ne soit plus vital en Palestine que l'image conservée du centre ville, celui-ci représentant l'esprit de la nation, une certaine continuité temporelle, au-delà des ruptures historiques. Il n'est donc pas étonnant que la restauration ou la régénération soient des priorités pour les municipalités, bien au-delà des quartiers urbains récents et, souvent, au détriment de toute politique urbaine globale. De sa destruction à sa reconstruction, la ruine n'est-elle pas perpétuée comme catégorie stable de l'histoire ?

Unifier, pacifier, communiquer, la machine patrimoniale de Bethléem 2000

Hobsbawm a montré à quel point la tradition avait ses rites, sa formalisation, ses symboles réinventés, parmi lesquels les drapeaux et une certaine idée de la continuité historique [Hobsbawm, 1992]. La figure de Bethléem, ville millénaire, et la tournure du projet *Bethléem 2000*, gigantesque machine patrimoniale, sont

6. La réhabilitation de la vieille ville d'Hébron a reçu, en 1998, le prix Aga Khan, prix le plus important du monde musulman en matière d'architecture qui récompense régulièrement une poignée de projets. L'opération, sous l'égide du Comité de Réhabilitation d'Hébron et financé par l'Autorité Palestinienne et les pays du Golfe, concerne 400 logements et un patrimoine mamelouk de très grande qualité rénovés en moins de quatre années. Surtout, la vieille ville est l'objet d'un conflit de légitimité avec les colons israéliens, implantés en plein centre ancien.

7. Entre 1967-1994, l'administration militaire israélienne intervint régulièrement dans les centres anciens pour condamner ou obturer bon nombre d'immeubles, pour des raisons de sécurité. Ce fut surtout le cas des îlots les plus enclavés des médinas de Naplouse et Hébron (dans une moindre mesure, Ramallah), de structure labyrinthique, difficiles d'accès, et abritant des caches. Les immeubles furent murés, les habitants de la vieille ville de Hébron évincés.

ici des plus archétypales. La réhabilitation d'ensemble de la vieille ville de Bethléem, en vue des festivités internationales du Millénum et pour la célébration du christianisme en Terre Sainte, évoque à elle seule la cristallisation des enjeux symboliques, locaux ou internationaux sur le patrimoine ancien, qu'il soit culturel ou religieux, chrétien et musulman. L'immense force mythique et symbolique du patrimoine est à l'œuvre, là où il évoque l'histoire de l'Humanité (la grotte de la Nativité, le tombeau de Rachel), là où il s'agit de déterminer ce qui doit être préservé, ce qui est national, international, palestinien, musulman, chrétien. Depuis des siècles, les lieux saints sont sous l'emprise des nations européennes, et la ville de Bethléem (70 000 habitants) est majoritairement chrétienne. « Jérusalem comme Bethléem sont séculaires et religieuses [...]. Avec humilité j'invite les églises chrétiennes, les organisations internationales, les gouvernements à contribuer à la restauration des monuments historiques, religieux, à l'architecture de Bethléem et de ses infrastructures [...] qui appartiennent au peuple palestinien » déclarait Yasser Arafat, président de l'Autorité Palestinienne en lançant le projet *Bethléem 2000* [UNESCO & Palestinian Authority, 1998, p. 7].

Unifier ou pacifier la communauté à partir d'un projet structurant de régénération urbaine : on peut penser, en reprenant le déroulement de l'affaire (1997-2000), que celle-ci entre dans une entreprise de construction symbolique d'un espace public et politique. Mais le désir de *polis* n'est jamais été très éloigné d'une entreprise de légitimation nationaliste, face à la présence continue des nations européennes depuis un siècle. Pour le proto-État palestinien, il s'agit, durant les brèves années d'autonomie, de fédérer les communautés chrétiennes et musulmanes autour de l'intérêt général : le tourisme et l'image de la ville, leurs retombées économiques, la reconstruction. Indirectement, il faut aussi pacifier les rapports communautaires et confessionnels entre chrétiens et musulmans, là où les conflits sont nombreux pour l'accès aux ressources symboliques de la cité (lutte pour les institutions, pour le foncier, divergences culturelles). Le patrimoine de la vieille ville, une fois réhabilité sous la haute initiative de l'Autorité Palestinienne, ne doit plus être seulement chrétien mais palestinien, c'est-à-dire national. Les acteurs techniques de *Bethléem 2000* se plaisent d'ailleurs à rappeler le caractère national de l'événement et invoquent moins le patrimoine chrétien que l'unité, voire l'universalité de la ville. Le motif de la célébration du christianisme en 2000 doit servir à mettre en place le plan d'urgence de la rénovation de la vieille ville. Celui-ci est décrit comme le défi de l'Autorité Nationale comme « un programme pour transformer Bethléem », en faire un pôle économique et touristique de premier rang. Le front de bataille pour la Palestine a en son cœur Bethléem pour concurrencer Jérusalem où les ressources touristiques de la vieille ville sont contrôlées et appropriées par l'État israélien.

La réhabilitation de *Bethléem 2000* est un mandat présidentiel, le premier projet national technique et politique d'envergure, autour de l'appropriation symbolique du patrimoine. Un ministre en charge de l'opération et un comité ministériel placé sous la responsabilité de Yasser Arafat ont été installés en 1998

avec une forte présence du système politique palestinien : membres de l'Autorité, de l'OLP et du Parlement palestinien. L'opération reste tributaire de la forte présence internationale en Terre Sainte car les nations européennes ne veulent pas perdre leur légitimité sur les lieux saints dont elles garantissent la stabilité depuis un siècle. Pour ces dernières, mais aussi pour le Vatican et les représentations des églises orthodoxes qui financent le projet, il s'agit implicitement de perpétuer les signes de la présence chrétienne et européenne. Chacun souhaite y aller de ses investissements pour être l'acteur privilégié d'une opération ambitieuse non seulement sur le plan urbain mais aussi diplomatique. Le comité international de pilotage créé sous la présidence de Yasser Arafat comprend : le Président russe, le Pape et l'archevêque de Canterbury, des président d'États comme ceux de l'Afrique du Sud, de la Colombie, de la Tunisie, du Sénégal, du Chili, du Maroc, la plupart des pays de l'Union européenne ou encore la Ligue arabe, la Banque mondiale et l'UNESCO. Le dispositif consensuel autour de l'universalité de la ville recouvre des stratégies différentes. Les enjeux de représentation diplomatique ont donné lieu, dès le démarrage, à de nombreux conflits d'intérêts entre l'Autorité Palestinienne et l'UNESCO ou les agences des Nations unies qui souhaitaient maîtriser l'opération. En fait, l'idée de la Terre Sainte, convoitée traditionnellement par l'Occident, est partout dans le projet, des stratégies diplomatiques de chaque nation aux expérimentations urbaines et culturelles.

La présence internationale n'est pas sans rappeler la période coloniale du mandat britannique quand les chancelleries créaient leurs propres édifices et services sociaux et amenaient leurs propres représentations d'une culture continentale. La structure de patronage œcuménique et consensuel basée sur la défense du patrimoine n'est pas sans évoquer celle de la *Pro-Jérusalem Society*, cellule mise en place huit décennies auparavant à Jérusalem par les urbanistes anglais autour du Haut Commissaire Herbert Samuel, administrateur du mandat britannique⁸, qui instaura tout un domaine de lois pour protéger la vieille ville à l'intérieur de ses remparts. Mais dans le cas de Bethléem, nous parlerions plutôt d'un projet « local-internationalisé ». Car, pour la première fois dans le développement urbain local, une équipe palestinienne tient les rouages d'un projet d'envergure, fut-il soumis aux normes internationales.

Le techno-cosmopolitisme de la machine *Bethléem 2000*

Sur le plan technique, un imposant dispositif a été mis en place entre 1997 et 2001. Il s'agissait d'achever, pour le passage au millénaire et la venue du Pape, une opération qui touche tous les secteurs de la vie urbaine et qui pèse plus de 200 millions de dollars⁹ en provenance de la communauté internationale. Une

8. Au sein de la *Pro-Jérusalem Society*, on trouvait comme membre d'honneur Patrick Geddes, urbaniste du premier *Masterplan* de Jérusalem en 1920 et auteur de *Cities in Evolution: an Introduction to the Town Planning Movement and to the Study of Civics*, London, Routledge, 1997 (1^{re} éd., 1922).

9. D'après les rapports d'activité réalisés par Bethléem 2000, documents internes non publiés, 2002.

équipe de direction du projet fut constituée pour couvrir tous les besoins (finances, infrastructures, restauration du patrimoine, construction, tourisme, relations publiques), composée d'ingénieurs et d'architectes ou d'administrateurs locaux. La direction et l'exécution du projet sont entre les mains de Palestiniens de haut niveau, formés à l'étranger, membres de l'élite ou dotés d'un leadership, ou encore de consultants internationaux soumettant régulièrement l'avancement du programme aux bailleurs de fonds¹⁰. Comment ne pas voir ici, en raison du cycle imposé par les commémorations et la suprématie des bailleurs de fonds, la forte emprise « d'un techno-cosmopolitisme » à mi-chemin entre le transfert de normes et l'expérimentation ? L'équipe du projet a intériorisé, au nom de la sophistication des normes occidentales, une certaine exigence professionnelle soumise au contrôle d'experts étrangers. Au stade de l'aménagement, la puissante compagnie d'investissements transnationale CCC (*Consolidated Contractors Compagny*), contrôlée par les hommes d'affaires de la diaspora palestinienne¹¹, est chargée de suivre l'ensemble des opérations mais doit tenir compte des exigences de chaque nation donatrice, de leurs agences et services d'ambassade.

Mais ce premier projet d'ingénierie internationale est confronté à des singularités locales. D'un côté, l'équipe du projet organise des concours internationaux, se porte garante de la transparence et de l'image moderne d'une opération sophistiquée. De l'autre, elle doit en négocier les effets avec les riverains : le Patriarche propriétaire des lieux saints, les fermiers délogés du souk de la vieille ville en vue de la reconstruction d'un marché moderne. Elle doit négocier avec la police pour le déplacement de son poste qui se trouve sur la place centrale de la Mangeoire (qui mène à l'Église de la Nativité). L'autoritarisme du geste urbain se confronte à l'exiguïté d'un tissu complexe, fait de ruelles encombrées, sujet aux conflits d'usages mais aussi culturels entre religieux, paysans, commerçants.

L'espace sacralisé est l'enjeu de toutes les rivalités et de toutes les émulations entre les différentes nations européennes pour apposer leur drapeau et ajouter leurs marques sur les voies réparées, les bâtiments restaurés... La première nation à poser son drapeau fut la Suède avec la construction du centre de la Paix en pierre blanche sur la place de la Mangeoire. Vint ensuite le tour de la France réhabilitant, entre autres, le Centre pour le Patrimoine, puis de la Grèce avec la réhabilitation de la grotte du Lait. Elles furent suivies de l'Allemagne et de l'Australie, la Finlande intervenant sur différents *hosh* à destination culturelle, à Bethléem et Beit Sahour, village chrétien proche¹². Les nations, la Communauté européenne et la Banque mondiale financent aussi les travaux de restauration exécutés par

10. Les avocats recrutés sont les meilleurs de la place (comme le cabinet Shehadeh qui conseille par ailleurs l'Autorité Palestinienne). Les cabinets internationaux Anderson et Saatchi furent sollicités comme consultants par le Ministre des Finances pour le marketing et la gestion. Les architectes chargés de l'opération ont été formés ou ont pratiqué à l'étranger (Shadia Tuqan, formée à l'Université de Manchester, Nada al Hussein, formée à Rome). Des experts spécialisés dans la conservation du patrimoine, parmi lesquels l'architecte français Santelli, l'urbaniste italien Giorgio Croci ont été également consultés.

11. Le président de CCC est Saïd Khoury, palestinien de la diaspora installé aux Emirats Arabes Unis.

12. La réhabilitation du patrimoine bâti public, principalement des centres culturels et communautaires, a atteint 60 millions de dollars selon le rapport d'activité de *Bethléem 2000* en 2002.

Bethléem 2000 sur les espaces et les rues de la vieille ville : la route du Patriarche, grande rue du centre menant à l'église de la Nativité, la rue Paul VI qui conduit à la grotte de la Nativité et différents squares ou marchés couverts.

La vaste entreprise de restauration du bâti ancien a modifié substantiellement la silhouette, les fonctions de la vieille ville et son image. Sur le plan urbain, *Bethléem 2000* a d'abord permis de résoudre des problèmes d'aménagement. Elle a permis de créer des équipements publics, de restructurer des îlots, avec la mise en valeur d'un style néo-traditionnel, d'embellir la ville, mais dans un périmètre délimité, c'est-à-dire dans la vieille ville et sur les parcours touristiques des villages chrétiens de Beit Sahour, Beit Jala, de Doha et des piscines de Salomon.

Bethléem 2000 était aussi un défi pour le secteur économique privé, lié au patrimoine et au tourisme¹³. C'est tout le secteur des travaux publics de l'ingénierie qui doit profiter de la manne financière destinée à la réhabilitation du centre ville. On retrouve au premier plan de l'opération des investisseurs palestiniens de la diaspora, groupés au sein du comité des entrepreneurs formé sous la houlette de trois leaders locaux (Mario Nazzal, Alberto Kassis, José Said), participant au sommet mondial des entrepreneurs de Davos de 1999 et 2000. Ils obtinrent de nombreux appuis des investisseurs de la diaspora palestinienne et du monde arabe. Ce sont surtout les entreprises les plus importantes, ayant « pignon sur rue », et un accès aux équipes de ce projet national internationalisé ou correspondant aux standards fixés par la puissante Compagnie transnationale CCC, qui se sont vus octroyer les marchés.

« Connecting with the World » : le patrimoine comme culture publique

Bethléem 2000 ne serait-elle pas une synthèse de la Palestine en construction ? Une notion moderne du patrimoine, déployée par un dispositif technique et politique sur la base de couches économiques, a permis de faire de Bethléem un bien culturel détenu ou véhiculé par des commanditaires mondiaux, approprié plus ou moins par le secteur privé des entrepreneurs et partagé par les riverains commerçants de la civilisation touristique tirant profit des bazars, restaurants, ventes de souvenirs, visites guidées. Ce qu'il est possible d'établir, ce sont les effets techniques et économiques de la machine patrimoniale.

On perçoit aujourd'hui, malgré les difficultés de mise en œuvre rencontrées, les effets d'un transfert culturel européen sur le milieu professionnel de l'urbanisme et du patrimoine, qui a permis à une culture technique d'émerger. Le secteur privé des sociétés de construction et d'ingénierie est le premier bénéficiaire d'une certaine circulation des savoir-faire amenés par les agences internationales dans la vieille ville. Les prestataires ont acquis une expertise technique

13. 85 millions de dollars sont alloués, en prêts aux entreprises, pour des projets de rénovation, d'après le rapport d'activités de *Bethléem 2000*, publié en 2001.

et une accessibilité aux ressources internationales et bon nombre d'entre eux ont depuis la fin des opérations gardé l'accès à un marché international. Des avancées culturelles sont observées dans les services techniques de la Municipalité de Bethléem : sensibilisation aux enjeux de restauration et de préservation du patrimoine, mise en place de réglementations urbaines, même si les préoccupations urbaines restent peu lisibles. Car le fait est que les quartiers périphériques, à l'inverse de la vieille ville, suscitent peu de préoccupation à l'échelle municipale.

Il est clair que l'invocation de la valeur patrimoniale et de la cité comme un bien commun politique et social, au sein d'un projet national internationalisé, a fait émerger les sphères de la communication et du *management*, l'une n'allant guère sans l'autre, toutes deux partagées et appropriées par une élite. On devrait, pour examiner *Bethléem 2000*, se référer moins à la notion d'espace public qu'à celle de culture publique, telle que l'a bien mise en valeur Appadurai [1992]. Dans le contexte colonial ou post-colonial mais aussi mondial, une zone cosmopolite du tourisme, des médias, du patrimoine ou des musées dessine une nouvelle culture publique, c'est-à-dire un espace de négociation d'intérêts entre État, secteur privé, média et entre classes sociales. On doit comprendre le patrimoine, le tourisme comme le secteur des médias que l'on retrouve tour à tour à Bethléem, comme une zone de contact entre localité et cosmopolitisme. *Bethléem 2000* est à la fois une opération internationale, nationaliste et économique. En contrepartie du versant dévotionnel, la Terre Sainte est pensée comme une ressource économique et touristique qui permet de mobiliser d'abord le secteur de la construction et de la communication.

« *Connecting with the world* »¹⁴ : le second pôle d'investissement symbolique de *Bethléem 2000* après le patrimoine est celui de la communication. Il s'agissait pour le passage du millénaire, à travers de vastes événements, de collecter des fonds internationaux et surtout de promouvoir Bethléem comme la première ville pacifiée. Les événements artistiques pour le Millénaire s'adressent moins à la communauté locale chrétienne ou orthodoxe, aux résidents de Bethléem, qu'à un public national global, arabe ou international. Il nous renvoie aux modalités de diffusion d'un imaginaire par une sphère publique émergente, celle de la bourgeoisie transnationale entrepreneuriale dans le secteur de la communication. Les spectacles organisés puisaient dans le registre méditerranéen, palestinien, européen et international pour correspondre aussi à la venue des pèlerins chrétiens en provenance du monde entier. Les concerts de musique classique ou de chanteurs arabes furent retransmis par satellite. La venue de groupes folkloriques de Gaza ou de Ramallah célébrait la « terre patrie ». Chaque événement culturel occupait l'espace symbolique de la communication de la place de la Mangeoire, propriété du Patriarche arménien qui ouvrait les portes de son couvent accédant à l'église de la Nativité pour les besoins techniques des concerts, dérogeant ainsi pour la première fois aux accords ancestraux sur l'accès aux lieux saints : la porte séparant le couvent

14. Intitulé du document de présentation de l'opération publié par le service de Relations Publiques de *Bethléem 2000*, Bethléem, printemps 2001.

de l'église de la Nativité était scellée depuis un siècle. La place de la Mangeoire est devenue, le temps de quelques saisons, l'expression de la culture publique désacralisant l'espace ou, en tout cas, le soumettant à des zones d'influences plurielles : en premier lieu, celle du spectacle rencontrant la présence religieuse.

À la périphérie des commémorations, l'ordinaire de la ville

Mais comment est perçu cet événement universel dans le voisinage proche ? On peut se demander si l'intérêt général qui a guidé l'entreprise de réhabilitation a permis de construire la cité multiple, désirée par les promoteurs nationaux et internationaux du projet. L'événement urbain délaisse les faubourgs immédiats et s'est détourné du camp de réfugiés de Al-Dheisheh, proche de la ville et visible depuis la place de la Nativité, de celui de Ayda, à quelques kilomètres des piscines de Salomon. La substance du projet et les investissements pour les infrastructures se sont évanouis aux portes de la vieille ville. La mécanique du projet ne permet pas d'intervenir sur les périphéries ou, par exemple, de raccorder les habitations privées aux nouvelles infrastructures. Aussi les façades et le tissu réhabilités sont-ils offerts à la vue du passant, mais les habitants de la vieille ville se plaignent-ils toujours de n'avoir pu obtenir le tout-à-l'égoût.

On perçoit bien les difficultés ou les contradictions propres à un appareil technique sophistiqué et à une économie générale du projet quand il s'agit de résoudre des questions sociales et urbaines ou d'aider le développement de la périphérie. Les maires des villages ont émis de nombreuses demandes et réclamations pour figurer dans les listes des opérations prestigieuses de *Bethléem 2000*, impliquant plusieurs centaines de millions de dollars. Le projet a donc parfois pris une tournure locale et rurale quand des maires et habitants des petits villages, soucieux d'être associés à la machine patrimoniale et à ses retombées, protestaient auprès du gouverneur, ou quand des manifestants occupaient les routes. La machine patrimoniale fit en sorte d'électrifier les villages, de réaliser de très nombreux travaux de voies rurales ou d'assainissement. Mais les couches populaires et les quartiers périphériques, les villages situés sur les parcours des pèlerins ont, semble-t-il, peu bénéficié des retombées économiques et des infrastructures urbaines du projet national. Car la ville reste fortement segmentée entre la présence chrétienne détenant les ressources commerciales et touristiques de la vieille ville, contrôlant l'accès aux sites chrétiens, et la ville des musulmans, plus à l'écart, même si le patriotisme est une valeur partagée.

Ainsi ce bien commun, utilisant le fond de mémoire, revient finalement aux logiques communautaires, aux enjeux de contrôle de l'espace. *Bethléem 2000* n'a semble-t-il pas permis d'assembler les pans de la ville, les fractions claniques. Nul ne conteste le bien fondé de l'opération ou la célébration de l'icône de la Nativité. Celle-ci est partagée par l'ensemble des groupes bethléemites en tant que valeur culturelle et patrimoniale. Et durant les dernières années de festivités, la place de la Mangeoire fonctionnera moins comme lieu de coexistence des communautés que comme icône et espace médiatisé.

À peine un an après la fin des festivités arméniennes, orthodoxes et chrétiennes, qui ont vu la ville accueillir, notamment, le Président russe et le Secrétaire Général des Nations unies, la ville s'est repliée sur elle-même en raison de sa réoccupation par les Forces de Défense israéliennes au cours de l'année 2002. La place de la Mangeoire était redevenue l'arène de combat entre militaires et activistes hautement médiatisée. L'église de la Nativité fut occupée par des combattants résistants palestiniens puis bombardée en retour par l'armée israélienne¹⁵. La reprise du conflit n'a pas épargné le patrimoine ancien. Les bombardements ont atteint les rénovations réalisées par la communauté internationale. Pour certains, il s'agissait même, pour l'État d'Israël, de délégitimer la présence chrétienne et européenne en Terre Sainte, aux portes de Jérusalem.

La dialectique du temps, de la mémoire et de la guerre

Détruits, revendiqués ou célébrés, les centres anciens ne désignent-ils pas la stabilité d'un cadre de référence, une pure expression de la nation ?

« Il y a quelque chose de religieux dans le monument civil, au double sens de *relegere* (recueillir) et *religare* (relier les hommes) » signale Régis Debray [1999, p. 27]. On le voit, la construction fragile de la nation palestinienne a permis de réunir symboliquement la communauté autour d'un semblant d'État et d'espace-temps. L'idée de nation semble surtout converger dans les objets de dévotion à l'instar du monument, des centres anciens, des lieux de mémoire. Le monument, l'aménagement, le fond patrimonial, signifient le fait de pouvoir « s'approprier ses destinées » [Baudoui, 1997, p. 311], là où l'individu prétend dépasser son statut ou sa condition, acquérir une faculté d'agir. Tout a consisté, dans le contexte de la construction de la nation palestinienne, à activer la conscience collective : de la fabrique urbaine plus ou moins manquée, à la mise en discours de la question de Jérusalem et de l'existence d'une Palestine perdue et en lutte, à la repatrimonialisation de Hébron et Naplouse, relançant l'entreprise de mémoire.

Il faut mettre en relation ces comportements urbains avec la phénoménologie et l'espace-temps propres à l'habitant palestinien. Privé d'un espace originel, celui-ci continue d'aménager son présent rétréci, sans « horizon d'attente », en fonction d'un temps et d'un territoire passés devenant le présent historique. Toute la valeur des choses, le vécu, prend part entre ce futur non matérialisé et le passé que l'habitant cherche à retrouver dans les formes les plus symboliques. La ruine et le vestige réhabilités semblent alors apporter la garantie que rien n'a changé et donne peut-être l'illusion de l'éternité. Elles représentent « le temps pur », c'est-à-dire un temps définitivement perdu¹⁶.

15. Les combats entre résistants palestiniens et Forces de Défense israéliennes ont duré tout l'automne 2002 et le couvre-feu instauré sur la vieille ville a été levé à la fin du printemps 2003.

16. « Le temps pur » est l'expression employé par Marc Augé dans son analyse des ruines, qu'il oppose au temps historique [Augé, 2003, p. 9].

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON B. [1996], *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte.
- AUGÉ M. [2003], *Le temps en ruines*, Paris, Gallimard.
- APPADURAI A., BRECKENRIDGE C. [1992], « Museum are Good to Think », in I. Karp, C. Kreamer, S. Lavine (ed.), *Museums and Communities*, Washington/London, Smithsonian Institution Press, p. 34-55.
- BAUDOUIN R. [1997], « Imaginaire culturel et représentations des processus de reconstruction en Europe après 1945 », in D. Barjot, R. Baudouin, D. Voldman (dir.), *Les Reconstructions en Europe, 1945-1949*, Paris, Éditions Complexes.
- BOLTANSKI L., CHIAPELO E. [1999], *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BULLE S. [2001], « Oublié, revendiqué, célébré : les désordres du patrimoine en Israël et Palestine », *Revue Eurorient*, Paris.
- BULLE S. [2000], « Identités Nationales et identités urbaines en Palestine : Comment lire l'espace palestinien ? », *Revue d'Études Palestiniennes*, n° 22, p. 35-47.
- DEBRAY R. [1999], « Le monument ou la transmission comme tragédie », *L'Abus monumental, Acte des Entretiens du Patrimoine*, Paris, Fayard.
- FOUCAULT M. [1982], « Espace, savoir et pouvoir, entretien avec P. Rabinow », *Skyline*, n° 3, p. 16-20.
- FOUCAULT M. [1971], *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- FRIEDMAN J. [1994], *Cultural Identity and Global Process*, London, Sage Publications.
- HABERMAS J. [1993], *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- HABERMAS J. [1996], *La paix perpétuelle*, Paris, Éditions du Cerf.
- HALBWACHS M. [1941], « La topographie légendaire des évangiles en terre Sainte », *Étude de mémoire collective*, Paris, Alcan.
- HALBWACHS M. [1968], *La mémoire collective* (1^{re} éd. 1950), Paris, PUF.
- HALBWACHS M. [1994], *Les cadres sociaux de la mémoire* (1^{re} éd. 1925), Paris, Albin Michel.
- HANAFI S. [1997], *Entre deux Mondes : les hommes d'affaires palestiniens de la diaspora et de la construction de l'entité palestinienne*, Le Caire, Les dossiers du Cedej.
- HANAFI S. [1998], « Contribution de la diaspora palestinienne à l'économie des Territoires : investissement et philanthropie », *Maghreb-Machrek*, n° 161, Paris, La Documentation française.
- HOBBSBAWN E., RANGER T. (ed.) [1992], *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- JERUSALEM MEDIA & COMMUNICATION CENTER [1999], *Foreign Aid and Development in Palestine*, Jerusalem.
- JUDY H.-P. (dir.) [1990], *Patrimoines en folie*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- JUDY H.-P. [2001], *La Machinerie Patrimoniale*, Paris, Sens et Tonka
- KARP I., KREAMER C. et LAVINE S. (ed.) [1992], *Museums and Communities*, Washington/London, Smithsonian Institution Press.
- KHALIDI W. [1992], *All That Remains, The Palestinian Villages occupied and Depopulated by Israel in 1948*, Washington D.C., Institute for Palestine Studies.
- MOPIC (Ministry of International Cooperation) [1998], *Endangered Cultural Heritage Sites in the West Bank Governorates et Jerusalem Architectural Treasures*, Ramallah.
- PECDAR (Palestinian Agency for Development and Reconstruction), [1998], *First Plan for Emergency, West bank & Gaza Strip*, Ramallah.

- SANBAR E. [1997], *Le bien des absents*, Arles, Actes Sud.
- STIEGLER B. [1994], *La technique et le temps*, Paris, Galilée.
- SLYOMOVICS S. [1998], *Object of Memory : Arab and Jew Narrate the Palestinian Village*, Philadelphia, University of Pennsylvania.
- TODOROV T. [1995], *Les abus de mémoire*, Paris, Arléa.
- UNESCO & Palestinian Authority [1998], *Emergency Action Plan for the Bethlehem Area*, Jerusalem.
- WRIGHT G. (éd.) [1996], *The formation of National Collections of Art and Archaeology*, Washington, National, Gallery of Art.
- ZAHLAN A.B. (éd.) [1997], *The Reconstruction of Palestine*, London, P. Kegan.

Hôi An, de l'éveil à la résurrection du patrimoine

Nguyễn Tùng*, Nelly Krowolski**

Alors qu'en Europe, « malgré toutes les guerres et les destructions, la succession des âges a laissé une série de jalons monumentaux [...] qui perpétue la mémoire du passé au cœur même des cités modernes », au Viêt Nam, tout comme en Chine, « ce qui frappe, c'est la monumentale absence du passé » [Leys, 1991, p. 14]. C'est ainsi qu'Henri Cosserat peut affirmer en 1920 qu'au Viêt Nam « rares sont [...] les monuments anciens annamites [...] En dehors de quelques vieux tombeaux, de quelques portiques en grossière maçonnerie, d'une ancienneté toute relative d'ailleurs, les Annamites n'ont rien laissé qui puisse intéresser les chercheurs... » [Cosserat, 1920, p. 341-348]. L'effort déployé par l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) pendant l'époque coloniale pour préserver notamment le patrimoine cham ne rencontra guère d'écho dans l'opinion vietnamienne. Nous allons donc essayer d'étudier le processus, tant local et national qu'international, d'évaluation et de légitimation du patrimoine architectural de Hôi An, comptoir à peuplement majoritairement étranger qui s'oppose au type dominant des villes vietnamiennes créées autour ou à côté d'une citadelle ou d'un marché. Ce processus aboutira à l'inscription par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de cet ancien port de la province de Quang Nam, connu depuis la fin du XVI^e siècle.

Quelques éléments de vocabulaire

La perception et la représentation du patrimoine s'appréhendent d'abord à travers le vocabulaire et son évolution. « Patrimoine » au sens de « biens de famille » se traduit à l'aide d'un certain nombre d'expressions sino-vietnamiennes telles que *gia san* ou *gia tài* (« famille » + « biens »), *san nghiêp* (« fortune familiale »), *diên san* (« rizières » + « biens »), attestées au moins depuis la fin du XIX^e siècle [Huỳnh Tinh Paulus Cua, 1895 ; Génibrel, 1898].

* Ethno-Sociologue, Laboratoire Asie du Sud-Est et Monde Austronésien, LASEMA-CNRS, UPR 297, Campus CNRS, BP 8, 94801 Villejuif cedex.

** Anthropologue, Laboratoire Asie du Sud-Est et Monde Austronésien, LASEMA-CNRS, UPR 297, Campus CNRS, BP 8, 94801 Villejuif cedex.

Au sens de « propriété transmise par les ancêtres », l'expression en usage aujourd'hui est *di san* (« légués » + « biens »). Cette expression, attestée depuis au moins 1930 [*Việt Nam tu diên*, 1930], demeure jusqu'à la fin des années 1980 restreinte au cadre familial pour désigner les « biens légués par un mort » [Van Tân, 1977]. Ce n'est qu'en 1988 que la notion « ce que le passé nous a légué » sera introduite officiellement [Hoàng Phê, 1988]. *Di san* traduit au plus près les diverses connotations du terme français « patrimoine ». Cette expression et toutes celles qui en découlent ont certainement été popularisées grâce à l'inscription par l'UNESCO de plusieurs sites vietnamiens sur la liste du patrimoine mondial : Huê (en 1993), la baie de Ha Long (en 1994), Hôi An et le sanctuaire de My Son (en 1999). Avant ces reconnaissances, son emploi était rare.

Plus courante en revanche était l'expression sino-vietnamienne *di tich* (« légué » + « vestige ») qui sert aujourd'hui à traduire, approximativement, le terme « monument » défini en français comme à la fois un « édifice remarquable par son intérêt archéologique, historique ou esthétique » et un « ouvrage d'architecture, de sculpture, destiné à perpétuer (un) souvenir ». Pour coller davantage au second sens, un dictionnaire français-vietnamien [Lê Kha Kê, 1981] propose comme traduction *công trình kỷ niệm* (« ouvrage » + « souvenir »), guère plus satisfaisante. Finalement, c'est sous la rubrique *di tich lịch sử* (*di tich* + « historique ») ou *di tich lịch sử-văn hóa* (*di tich* + « historico-culturel ») que les guides touristiques vietnamiens présentent aujourd'hui les édifices et les vestiges anciens (pagodes, maisons communales, temples, remparts, citadelles, musées, sites historiques...). *Di tich* remplace ainsi *cô tich* (« ancien » + « vestige »), expression tombée en désuétude dont on usait pour désigner aussi bien des paysages (montagnes, grottes, etc.) que des édifices (temples bouddhiques, taoïstes, etc.)

La notion de ville, quant à elle, sous-entend en vietnamien l'existence de deux éléments fondamentaux : rempart ou citadelle (*thành*) et activités commerciales qui se déroulent au marché (*thị*) ou dans les rues bordées de « boutiques » (*phố*). Mais il faut dire tout de suite qu'au Viêt Nam ces deux éléments sont nettement séparés : le marché et les boutiques sont toujours situés en dehors des remparts qui ne protégeaient que les palais ou bâtiments officiels, les casernes, les hangars... Dans le Viêt Nam ancien, les villes n'étaient pas fortifiées comme en Occident où, de l'antiquité au XVII^e siècle, on ne connaît que des villes fortes¹. D'autre part, c'est avec la colonisation française que le Viêt Nam intègre le concept moderne de la ville conçue comme « une agglomération en voie d'accroissement continu » [Meuriot, 1919/1992, p. 23-24].

Il y avait peu de villes avant l'arrivée des Français [Fourniau, 1991] et quand elles existaient, elles étaient conçues comme une juxtaposition de « villages urbains », reproduisant le modèle rural, chacun ayant maison communale, pago-

1. La ville y « possède des murs qui sont pour elle comme le donjon pour le seigneur, à la fois une marque de souveraineté et une nécessité de défense. La ville, en vertu de sa charte, est obligée d'entretenir ses murs et ils sont si bien le caractère et l'apanage d'une ville que, si celle-ci perd sa charte, elle peut perdre ses remparts » [Meuriot, 1919/1992, p. 23].

de et temple, même si elles se distinguaient par la densification de l'occupation du sol et des activités commerciales et artisanales.

Depuis un quart de siècle, les officiels vietnamiens utilisent l'expression *thành phố* associant *thành*, « rempart » ou « muraille » et *phố* « boutique », pour désigner la ville, qu'il s'agisse de la capitale, d'une métropole économique ou d'une ville de province. Par ailleurs, la pratique administrative en cours désigne par *thị xã*, une petite ville ou un bourg au statut de district et par *thị trấn*, une agglomération urbaine.

Hôi An ou Faifo, nom sous lequel les Européens la désignèrent jusqu'à la fin de la colonisation, est aujourd'hui une *thị xã*, petite ville composée de plusieurs communes urbaines (*phuong*) et rurales (*xã*). Ce toponyme, dont la première mention connue date de 1640, provient de la prononciation japonaise de Hoài Phố, village sur le territoire duquel elle fut fondée. Mais les habitants de la région ont longtemps gardé l'habitude de la dénommer tout simplement Phố, faisant d'un des termes de l'expression désignant la ville un toponyme. Phố Hôi An était donc un bourg comportant un marché et, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, une simple rue bordée de boutiques et de hangars qui longeait le fleuve sur plus d'un kilomètre.

Hôi An sous le regard extérieur

Grâce aux documents publiés entre 1914 et 1944 par l'Association des Amis du Vieux Huê², nous avons quelque idée du regard porté au fil du temps sur Hôi An : essentiellement celui des missionnaires, des commerçants et des voyageurs occidentaux (Portugais, Italiens, Anglais, Français...).

Village de pêcheurs transformé progressivement en bourgade à partir de la fin du XVI^e siècle, Hôi An ou Faifo est perçu dans les années 1620 comme un petit port peuplé essentiellement de Japonais et de Chinois. Cristoforo Borri le présentait dans la relation de sa « mission au royaume de la Cochinchine » (1618-1622) comme « le plus beau port où arrivent tous les étrangers » et comme une ville de foire « assez grande, [...] une partie est aux Chinois, l'autre aux Japonais, qui vivent séparés les uns des autres, ayant chacun leur gouverneur distinct, les Chinois vivant selon les lois de la Chine, et les Japonais selon celles du Japon » [Borri, 1931, p. 334]. Mais en 1695 il ne restait plus, d'après Thomas Bowyer, que quatre ou cinq familles japonaises face à environ cent familles chinoises [BAVH, 1920, p. 200]. Le fait est confirmé par le bonze chinois Thich Dai San qui parle, dans une relation de son voyage dans la seigneurie des Nguyễn en 1695, d'une « rue chinoise », « bordée sans discontinuer de boutiques », « qui longe le fleuve et se termine par le pont japonais » dont c'est d'ailleurs la première mention [Thich Dai San, 1963, p. 208].

2. Et son *Bulletin des Amis du Vieux Huê* (BAVH).

Au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, le port de Hôi An bénéficie largement de la forte croissance du commerce chinois. En 1744, le pays compte plusieurs ports, le plus important étant « celui que les Portugais nomment Faifo [...] ; il y a toujours près de 6 000 Chinois³ qui sont les plus gros marchands ; ils sont mariés dans le pays et payent tribut au Roi [...]. On trouve en arrivant à Faifo des factoreries à louer autant que l'on veut » [Poivre, 1744 : 121]. En 1751 un incendie brûla près de cinq cents maisons⁴, mais ce sont les guerres civiles, combinées à l'ensablement progressif, qui ruinèrent le port. Dans son mémoire sur la Cochinchine, Jacinto da Fonseca e Silva rapporte ainsi en 1781 : « toutes les maisons étaient en tuiles mais on n'en trouve plus aujourd'hui que quelques murs calcinés, le tout ayant été rasé, démoli jusqu'aux fondations » [Manguin, 1984, p. 152]. Ensuite le port ne sera plus guère fréquenté que par les petites barques du pays et par quelques bateaux de peu d'importance venus du Tonkin⁵.

En 1919, dans un article consacré au vieux Faifo, A. Sallet [1919] ne s'intéressera qu'aux souvenirs cham et japonais, notamment au pont mentionné par Thich Dai San, mais ne dira mot des monuments chinois. De même dans la longue présentation du numéro spécial consacré en 1931 à l'Annam, le *Bulletin des Amis du Vieux Huê* n'accorde que quelques lignes au patrimoine de Hôi An pour constater que « des quartiers japonais, des comptoirs européens, des missions catholiques, il reste bien peu de choses ; la ville chinoise seule s'est conservée. Un pont couvert portant un souvenir d'origine, des tombes [...] témoignent du passé japonais de Faifo [...] : la ville est muette sur toute histoire, ou les souvenirs sont bien cachés »⁶.

Quant à l'École Française d'Extrême-Orient (EFEO) chargée, depuis sa fondation en 1900 et tout au long de la période coloniale, de classer et sauvegarder les monuments historiques du pays, son intérêt dans la région ne portera que sur les vestiges du Champa dont le Quang Nam est parsemé. Dà Nang, la ville portuaire voisine qui a supplanté Hôi An à l'époque coloniale, lui devra la construction en 1915 de son musée cham.

On le voit donc, la vision des anciens voyageurs était essentiellement liée à l'histoire des relations entre l'Occident, la Chine et le Japon, recherchant les traces du passage des uns et des autres.

De nos jours, c'est plutôt au patrimoine architectural chinois de la ville ancienne que les touristes étrangers s'attachent : ils veulent jouir du bonheur de déambuler, à l'abri des automobiles, dans une cité « préservée », apparemment « épargnée » par les guerres et le développement, dans un musée « vivant » en quelque sorte. C'est bien ce regard là qu'encouragent les guides touristiques qui font de Hôi An « la plus charmante petite ville du Viêt Nam »,

3. Chiffre sans doute fort exagéré.

4. Voir Lettre de l'Évêque de Noêlene à Mgr. D'Eucarpie [Nguyen Thanh Nha, 1970, p. 129].

5. D'après l'américain John White (1782-1840) qui voyagea en 1819 et 1820 en Cochinchine [BAVH, 1937].

6. BAVH, 1931, n°1/2, p. 61.

le *Guide du routard* ajoutant : « Difficile de ne pas préférer le calme écologique de Hôi An aux rues embouteillées de Malacca » [2000, p. 390-391]. De son côté, le *Lonely Planet* est tout aussi lyrique pour présenter cette ville qui « a conservé un charme suranné qui vous étreint au fur et à mesure que vous l'arpentez » [1999, p. 339] et souligner les efforts des autorités locales pour préserver leur patrimoine.

Hôi An : vue du dedans

Dans le passé, l'intérêt des Vietnamiens pour leur patrimoine architectural semble s'être porté surtout sur les maisons communales, au cœur de leur vie sociale, les temples et les pagodes où les bouddhistes pratiquants se rendent les 1^{er} et 15^e jours du mois lunaire et à l'entretien desquelles ils contribuent par leurs dons.

Le *Dai Nam thuc luc*, relation des événements liés à la dynastie des Nguyễn, mentionne cependant l'existence de quelques monuments de Hôi An qui ont eu l'honneur d'être visités par les seigneurs et les empereurs [1962, vol. 1, p. 36]. On apprend ainsi qu'un seigneur Nguyễn en visite en 1719 décide de dénommer le pont japonais Lai Viên kiều⁷, pour bien marquer que des navires venus de loin s'y rassemblent. Le temple dédié au général chinois Guan Yu (Quan Công pour les Vietnamiens), déifié après sa mort du fait de sa bravoure légendaire, est le second monument mentionné, l'empereur Minh Mang ayant offert pour son entretien 300 taëls d'argent en 1825. Il fit de même pour le temple à la fois dédié à la déesse protectrice des marins chinois Tian Hou (Thiên Hậu) et siège de la congrégation des Chinois originaires de Fujian, en lui accordant 100 taëls d'argent. Ces trois monuments sont également répertoriés dans le *Dai Nam nhât thông chi* ouvrage de géographie compilée entre 1864 et 1875 [1971, p. 332, 337].

Il y a une vingtaine d'années encore, la plupart des habitants de Hôi An ne s'intéressaient ni aux maisons anciennes, ni aux sièges des congrégations chinoises. Ceux de la région descendaient volontiers à Hôi An pour commercer ou déguster ses spécialités alimentaires. Les excursions familiales avaient pour but de se rendre dans un des temples pour les dévotions, le plus couru étant celui de Guan Yu, et ensuite de s'attabler dans une des boutiques spécialisées de *cao lâu*, plat à base de pâtes qui, il y a peu encore, n'était préparé qu'à Hôi An. Signalons que cet engouement pour le patrimoine gastronomique de la ville a gagné aujourd'hui les touristes étrangers encouragés par tous les guides touristiques.

Depuis une dizaine d'années, le regard sur soi a cependant sensiblement évolué. À présent, les touristes vietnamiens se précipitent, de plus en plus nombreux, pour visiter Hôi An à la recherche de leur passé. Le développement du tourisme international aidant, les Vietnamiens ont en effet progressivement pris conscience de la valeur de leur patrimoine architectural et de la nécessité de sa sauvegarde.

7. Ce qui signifie littéralement « pont » « arriver » « lointain ».

Les politiques de préservation du patrimoine

Sous la monarchie, hormis les dons d'argent offerts par tel seigneur ou roi pour l'entretien d'une pagode ou d'un temple, il n'existait pas de politique de préservation du patrimoine.

Ce n'est qu'à l'époque coloniale, mais avec plusieurs années de décalage avec la métropole, qu'une telle politique sera mise en place en Indochine. Un arrêté portant sur la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique et sur les conditions de classement est ainsi pris le 9 mars 1900. L'EFEO, dont le rôle est capital, prend en charge les monuments historiques d'Indochine appliquant les lois françaises dans ce domaine et publie dès 1901 les premières listes de classement qui valorisent les monuments chams et cambodgiens. Un arrêté daté du 30 septembre 1901 crée la Commission dite des Antiquités, chargée de la surveillance des monuments historiques.

Les conceptions françaises de la restauration s'affirment progressivement. Ainsi Henri Parmentier préconise en 1907 une « restauration si discrète que, tout en consolidant l'édifice, elle en respecte scrupuleusement l'état et se laisse à peine apercevoir ». C.E. Maître, directeur de l'EFEO, fixe en 1908 la méthode de restauration des édifices : « Rien ne serait plus dangereux que de vouloir, avec des ruines, chercher à reconstituer le monument primitif : il s'agit seulement d'arrêter en quelque sorte la dégradation de l'édifice au point où elle en est arrivé ». En 1908, une commission archéologique est créée à Paris pour « recevoir et examiner toutes les communications relatives à la conservation des monuments historiques de l'Indochine » [Mangin, 2001].

Signalons que dès 1916, Pierre Pasquier (futur gouverneur général) émet l'idée d'étendre les mesures de protection des sites aux quartiers urbains. Et c'est en réaction contre les dommages causés à la baie de Ha Long, que sera créée en 1921 une commission des sites pour « donner son avis sur les questions relatives à la protection des sites et monuments naturels à caractère artistique ».

En 1923, une commission « chargée d'élaborer les règlements relatifs à la conservation des monuments ayant un intérêt historique ou archéologique » est mise en place. La même année sort le décret d'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques qui a joué en France un rôle primordial dans la politique de conservation. C'est en 1923 également que la cour de Huê promulgue une ordonnance portant sur les Monuments historiques de l'Annam.

Sur les politiques de préservation du patrimoine pendant l'époque coloniale, nous renvoyons à la thèse de France Mangin qui consacre deux chapitres à leur analyse [Mangin, 2002].

Après 1945, en raison de la guerre, peu de choses furent réalisées dans le domaine de la conservation des monuments historiques. Le travail sera repris au Nord Viêt Nam, dans les années 1960, par le département d'archéologie du Comité d'État des Sciences Sociales. Mais le parti communiste et l'État vietnamiens ont alors bien d'autres priorités. Ils ne s'occupent guère des problèmes de conservation

des monuments historiques d'autant plus qu'ils considèrent avec méfiance les pagodes, temples et maisons communales, lieux d'élection des « superstitions ». Pendant plusieurs décennies, nul n'osera les réparer de peur d'être accusé de vouloir restaurer le féodalisme. Des centaines de monuments, s'ils ne sont délibérément détruits, tomberont ainsi en ruines. Il faudra attendre 1984 pour que sorte le premier décret sur la « conservation des vestiges historiques et culturels des beaux sites »⁸, et 1990 pour qu'un véritable mouvement de restauration des pagodes, temples et maisons communales se déclenche. Depuis lors, un grand nombre d'édifices ont été classés, beaucoup suite à des demandes déposées par les villageois auprès du ministère de la Culture. C'est enfin le 14 juin 2001 qu'une loi sur le patrimoine culturel est votée par l'Assemblée nationale.

La sauvegarde du patrimoine à Hôï An

C'est dans ce contexte qu'il nous faut replacer le cheminement vers la prise en compte du patrimoine de la ville. En dépit du déclin de son commerce international dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, Hôï An a continué d'exister tout au long du XIX^e siècle comme un centre urbain important du Centre Viet Nam. Jusqu'en 1841, la ville ne comportait dans le prolongement du pont japonais qu'une rue parallèle au fleuve, bordée de compartiments et de sièges des congrégations chinoises. L'alluvionnement croissant permit, en 1841, la création d'une seconde rue parallèle, puis d'une troisième en 1878 qui forme le quai actuel (fig. 1).

Au XX^e siècle, le développement, à son détriment, du port concurrent voisin de Đà Nang, provoqua un appauvrissement de sa population, ce qui entrava les rénovations et améliorations pour un meilleur confort des maisons anciennes, contribuant ainsi à préserver son patrimoine architectural.

La ville s'est en outre trouvée miraculeusement à l'écart de la guerre qui pourtant fit rage presque sans interruption dans la région de 1945 à 1975. À la fin de la guerre américaine qui ne profita guère à Hôï An en terme de retombées économiques, la belle endormie ne s'éveilla pas vraiment. Pendant une décennie au moins, l'installation d'un régime communiste pur et dur, et son corollaire, l'interdiction du commerce privé, accélèrent l'appauvrissement de ce vieux bourg dont l'habitat se dégradait fortement, de même que les sièges d'associations et les temples que les gens évitaient de fréquenter de peur d'être accusés de se livrer à des pratiques superstitieuses.

Hôï An cependant conserva intact son cachet. De conception chinoise, sa structure urbaine se conforme au modèle « à compartiment » aussi fréquent à Shanghai qu'à Saïgon ou Hanoi. La vieille ville répond à la description courante : « immeubles à rez-de-chaussée ou un étage, parcelles étroites (3 ou 4 mètres), construites

8. Daté du 31 mars 1984, ce décret stipule dans son article 5 : « les vestiges historiques et culturels et les beaux sites doivent contribuer au développement de la tradition du peuple vietnamien dans l'édification et la défense nationale, à l'éducation de l'amour pour la patrie, le socialisme et la fierté nationale, aux recherches et à la vulgarisation scientifiques et artistiques et au tourisme ».

CÁC DI TÍCH TIÊU BIỂU CỦA ĐÔ THỊ CỔ HỘI AN
 LES MONUMENTS REPRÉSENTATIFS DU VIEUX HOÏAN

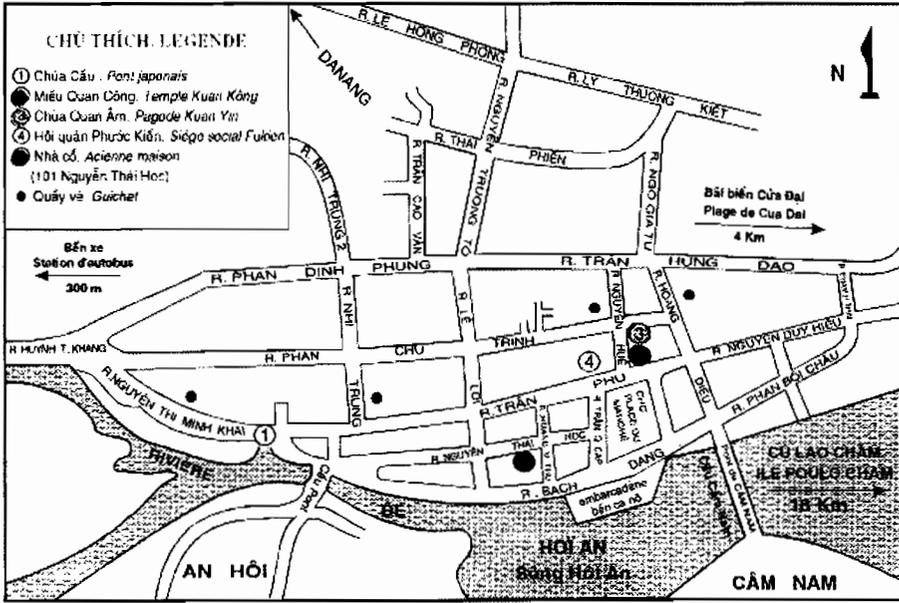


Fig. 1 : Plan de la vieille ville remis aux touristes avec leur billet d'entrée
 (Office du tourisme de Hôi An)

sur 14 à 30 mètres de profondeur, avec une alternance de bâtiments et de cours pour éclairer et ventiler la partie centrale de l'îlot » [Wurteisen, 1995].

À la différence de Hanoi qui comportait jadis une citadelle et des villages urbains (*phuong*) juxtaposés les uns aux autres et comportant chacun maison communale, pagodes et temples, ce qui caractérise Hôi An, ce sont les sièges de congrégations chinoises et les temples consacrés entièrement ou partiellement au culte des divinités chinoises (Guan Yu, Tian Hou, Ma Yuan...), les pagodes bouddhiques et les maisons communales se trouvant toutes à l'extérieur de la vieille ville, dans les villages vietnamiens limitrophes.

À partir de 1983, les autorités tant centrales que locales se sont penchées sur la sauvegarde de Hôi An dont le caractère quasi unique dans le patrimoine urbain vietnamien venait de leur apparaître. Certains voient dans cette prise de conscience la contribution d'un architecte polonais : K. Kwiatkowski qui s'occupait à l'époque de la restauration du sanctuaire cham de My Son et qui se passionnait également pour la vieille cité. En collaboration avec les experts polonais des « Ateliers de conservation des monuments historiques », le Centre d'étude et de restauration des monuments culturels du Viêt Nam, relevant du Ministère de la culture, prit en charge les recherches sur le patrimoine architectural du vieux Hôi An. En l'espace de trois ans, les enquêtes dénombrèrent 502 monuments qui

furent classés en quatre catégories selon leurs valeurs architecturale et esthétique [Kwiatkowski, 1985].

Les recherches se poursuivirent non seulement dans le vieux centre, mais aussi sur 45 km² du territoire de Hôi An (60,7 km² de superficie totale)⁹, portant à 700 en 1989 le total des monuments étudiés, classés en fonction à la fois de leur authenticité, de leurs valeurs architecturale et esthétique et de leur état de conservation. Un tel classement était indispensable pour élaborer une politique judicieuse de gestion et de restauration, d'autant plus que les crédits disponibles étaient, et sont encore, extrêmement faibles.

Au vu des premiers résultats, dès 1985, le ministère de la culture décide de reconnaître le vieux Hôi An comme un site d'intérêt national. La même année, une conférence scientifique sur Hôi An était organisée par le Comité populaire de la province de Quang Nam-Dà Nang. En 1986, le pont Japonais est restauré et en 1989, un comité national est mis en place pour préparer l'organisation d'une conférence internationale sur Hôi An. Financée par un bienfaiteur japonais, cette conférence rassembla à Đà Nang les 22 et 23 mars 1990, en présence de l'ambassadeur du Japon, 150 chercheurs vietnamiens et étrangers dont 15 Japonais, mais aucun Chinois, conséquence directe du tout récent conflit sino-vietnamien. Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des communications tant japonaises que vietnamiennes s'intéressèrent à la présence nippone à Hôi An et aucune au rôle de loin plus important joué par la communauté chinoise. Il ne fait aucun doute que pour les autorités vietnamiennes, l'objectif de la conférence était l'obtention d'une aide financière internationale, notamment du Japon, pour la restauration de la ville afin de la faire figurer sur la liste du patrimoine mondial. Cet objectif sera atteint en 1999.

La prise de conscience par les habitants de Hôi An de l'existence de leur patrimoine s'est largement faite par le biais de toutes ces enquêtes et expertises. C'est ainsi que Hôi An s'est engagé, après le décret-loi de 1984 et après sa reconnaissance en 1985 comme site d'intérêt national, dans un programme de sauvegarde particulièrement ambitieux.

Dans le « vieux quartier », tous les compartiments doivent constituer un dossier pour être classés en fonction de leur valeur architecturale. Classés en 1^{re} catégorie, ils doivent se conformer aux règles nationales de sauvegarde des monuments historiques classés. Les autres pourront être entretenus ou restaurés en fonction des directives du Comité (local) de gestion du patrimoine. Le « vieux quartier » est réservé à l'habitation, à la production des objets d'art, au tourisme, aux activités culturelles et artistiques (cahier photo, p. XIII). Il est interdit d'y construire des maisons modernes, l'implantation d'activités industrielles tout comme la circulation automobile y sont interdites et les fils électriques devront être enterrés.

En dehors de ce quartier, une zone est définie où toute construction nouvelle, inférieure à deux niveaux, nécessite l'autorisation du Comité de gestion du

9. Rappelons que Hôi An est une *thi xa* (petite ville au statut de district) qui comporte à la fois trois *phuong* (communes urbaines) et sept *xa* (communes rurales).

patrimoine : priorité y est donnée aux projets au service du tourisme (parkings, hôtels, ouvrages culturels, jardins...) et interdiction également d'y implanter des usines polluantes.

En dix ans, en dépit des catastrophes naturelles, comme les inondations de 1996, 1998, 1999, 2000 qui ont jalonné la période, Hôi An a réussi à rénover 54 monuments.

Les mesures édictées par la municipalité soucieuse de la sauvegarde de ce patrimoine sont souvent trop sévèrement appliquées au gré de la population, en particulier celles concernant la qualité du bois rare et coûteux pour la restauration ou la palette des couleurs à employer. Les habitants du quartier ancien aimeraient bien agrémenter leur vie quotidienne d'un peu de confort, mais ils doivent affronter une bureaucratie tatillonne pour obtenir la moindre autorisation de travaux. Cependant les protestations restent limitées car l'afflux des visiteurs est une manne pour tous, artisans, commerçants, restaurateurs, hôteliers et propriétaires. Même ceux dont les maisons ne sont pas intégrées au circuit touristique officiel en tirent profit en ouvrant un commerce de souvenirs, de confection...

« Vivre » le patrimoine n'est donc pas chose aisée si l'on en croit les habitants de Hôi An, même si tous reconnaissent la chance pour leur ville d'avoir été épargnée par les ravages de la guerre et d'avoir pu conserver un patrimoine architectural de grande valeur.

On ne peut occulter le rôle important joué dans cette sauvegarde par le président du Comité populaire de Hôi An depuis 1996, soit depuis que les touristes affluent en grand nombre (passant de 11 000 en 1993 à 165 000 en 2000) et rendent ses habitants prospères, donc en mesure de rénover leurs compartiments et, par voie de conséquence, de défigurer le vieux quartier. Pratiquant une sorte de « despotisme éclairé », il fait appliquer strictement la réglementation édictée par le pouvoir central ou provincial et refuse les permis de construire pour les hôtels, les restaurants et les boutiques dans le vieux quartier. Son action autoritaire, quoique jugée pesante par une partie de la population, s'est révélée efficace puisqu'en 2000, Hôi An, parmi 600 nominations, reçut le prix de l'UNESCO pour ses efforts de conservation du patrimoine.

Quel patrimoine légitimé ?

Le plus connu et le plus ancien des monuments est le Chùa Cầu (Pagode-Pont)¹⁰. Construit probablement par les Japonais pendant la première moitié du XVIII^e siècle, ce pont couvert constitue sans conteste le symbole même de la vieille cité (cahier photo, p. XIV).

L'autre, non moins connu et ancien, est le temple dédié au général chinois Guan Yu et que les habitants dénomment avec vénération « Pagode Monsieur »

10. Restauré en 1763, 1817, 1865, 1915 et 1986.

(*chùa Ông*). Construit vers 1653¹¹, ce temple attire depuis plusieurs siècles de nombreux fidèles et visiteurs (cahier photo, p. XIV).

S'y ajoutent les quatre sièges de congrégations chinoises :

– Bâti en 1885 et restauré en 1915 et 1990, celui des Cantonais (*Quang Triêu*) est voué aux cultes de Tian Hou (divinité des marins chinois), de Guan Yu et des ancêtres fondateurs chinois.

– Celui des Fujianais (*Phuoc Kiên*), les plus nombreux parmi les émigrés chinois du XVII^e siècle, construit vers 1697, restauré en 1792, 1957 et complètement rénové en 1972, est consacré aux cultes de Tian Hou, de Guan Yin, du génie de la Fortune (*Thân Tài*), de la déesse de la Conception (*Bà chua sanh thai*) et des douze Dames accoucheuses (*Bà Mu*)...

– Celui des Hainanais, construit en 1883, est dédié à la mémoire de marchands de Hainan pillés et massacrés sous le règne de Tu Duc.

– Celui des Chinois originaires de Chaozhou, construit vers 1776.

Deux pagodes bouddhiques, *Chuc Thanh* et *Phuoc Lâm*, situées en périphérie, figurent souvent dans les guides touristiques. La pagode *Chuc Thanh*, fondée en 1454 par un bonze chinois, est la plus ancienne, celle de *Phuoc Lâm* date du milieu du XVII^e siècle.

Quatre maisons anciennes sont particulièrement célèbres (*Phùng Hung*, *Tân Ky*, *Quan Thang* et *Diệp Đông Nguyễn*) ; mais ce sont les trois rues parallèles à la rivière qui, avec leurs maisons basses aux façades colorées à balcons en bois et aux plans à peu près identiques, constituent un ensemble architectural unique au Viêt Nam. Par ailleurs, le temple lignager des *Trần*, construit en 1802, mêlant styles chinois et japonais, est sans doute le plus beau de Hôi An.

De la présence française, Hôi An a conservé une rue (*Phan Bôi Châu*), un peu à l'écart du centre, qui présente aujourd'hui encore un bel ensemble de maisons d'architecture coloniale à vérandas à l'étage et bordées d'arcades (cahier photo, p. XIII). Elles sont toutes habitées, mais l'une d'entre elles, quoique non inscrite dans le cadre du circuit officiel proposé par l'office du tourisme de la ville, peut être visitée à titre privé.

Si les guides touristiques internationaux vantent l'ensemble de ce patrimoine architectural, en revanche, un guide vietnamien édité en 2000 par le département national du tourisme se montre bizarrement sélectif. Il met en vedette, comme tous les voyageurs depuis la fin du XVII^e siècle, le pont japonais, mais ne mentionne que deux sièges de congrégations (des Cantonais et des Fujianais). Il signale bien le temple dédié à Guan Yu (*chùa Ông*) et les deux pagodes bouddhiques en périphérie, mais ne fait aucunement mention d'un des attraits majeurs que constituent les maisons anciennes de la vieille ville, peut être trop modestes au regard des auteurs du guide.

11. Restauré en 1827, 1864, 1904 et 1966.

La mise en scène d'un passé parfois imaginaire

Convaincues que l'avenir de Hôi An réside dans la revitalisation d'un passé qu'elles n'hésitent pas à inventer parfois, les autorités de la ville ont mis en place, depuis quelques années, des activités supposées évocatrices de ce temps passé.

Pour satisfaire davantage le touriste en mal d'exotisme et pour raviver les couleurs de la gloire ancienne du port, les autorités locales ont imaginé des festivités particulières. Chaque quatorzième soir du mois lunaire, depuis l'automne 1998, la partie ancienne de la ville est réservée aux piétons (donc interdite aux deux roues, y compris les bicyclettes). Le quartier est plongé dans l'obscurité, des lanternes de soie qui marient styles chinois et japonais étant le seul éclairage autorisé. Des petites lampes bougies sont mises à flotter sur le fleuve et des animations sont organisées : échecs chinois, danses de la licorne, jeu de cartes chanté (une sorte de loto), club des poètes, chants de rameurs ou de bateliers, etc. Cette manifestation rencontre un franc succès parmi les touristes, même si elle est, il faut bien le dire, moyennement appréciée de la population locale qui la vit comme une contrainte supplémentaire qui s'ajoute à toutes celles issues du classement. En dépit de cela, l'engouement touristique aidant, les festivités sont également programmées tous les samedis et dimanches soirs depuis juin 2004. Il faut noter enfin que ces lanternes, inventées pour l'occasion, sont devenues depuis quatre ou cinq ans un des produits d'appel de l'artisanat local, au même titre, sinon plus, que les traditionnelles sculptures sur bois (cahier photo, p. XIII).

L'évocation du passé passe aussi par la mise en musée. Avant la colonisation française, il n'y avait pas de musée au Viêt Nam, le terme d'ailleurs n'existait pas¹². C'est l'EFEO qui s'est vue assigner pour mission la conservation des monuments historiques et, par voie de conséquence, la création de musées : en un demi-siècle, elle fondera et gèrera en Indochine huit musées qui fonctionnent encore [Clémentin-Ojha, Manguin, 2001, p. 213-222]. Depuis, le pays a largement comblé ce vide avec le mouvement lancé après la fin de la guerre, en 1975, qui a vu s'édifier dans chaque ville, bourg ou même village, des musées de la révolution, d'histoire et de la culture.

Parmi les sites à visiter à Hôi An figurent donc quelques musées : un musée sur l'histoire et la culture de Hôi An, un musée des céramiques installé dans une maison ancienne et un autre sur la culture de Sa Huynh, dans une ancienne maison française à étage. Leurs collections sont relativement pauvres, mais ils ont l'avantage de permettre de parcourir les maison qui les hébergent : c'est ainsi qu'il est possible de visiter officiellement une maison coloniale.

Rôle du tourisme

Le tourisme international est un phénomène récent. Il ne s'est développé que depuis 1990 et la mise en place de la politique d'ouverture, même si l'on peut

12. On utilise aujourd'hui *bao tàng* (« protéger » + « cacher ») en composition avec *viên* (« institut ») pour forger l'expression qui désigne le musée : *viên bao tàng*.

supposer que pendant la deuxième guerre d'Indochine, l'armée américaine, avec ses soldats installés dans les bases militaires de la région (notamment Đà Nẵng), a dû fournir de 1965 à 1972, entre autres choses, un contingent non négligeable de touristes à Hôi An.

En réalité, c'est depuis 1995 que le nombre de touristes s'est mis très vite à augmenter à Hôi An. L'afflux des visiteurs (165 000 par an actuellement) a entraîné le développement rapide de nombreux services aussi bien dans l'hôtellerie, la restauration, la fabrication et la vente de souvenirs, la confection, la location de vélos et de motos... et plus récemment l'ouverture de cafés internet. Tout cet ensemble d'activités engendre une prospérité bienvenue pour la population locale, celle qui habite la ville ancienne comme celle des autres quartiers dans lesquels les hôtels sont réglementairement obligés de s'installer. Même si, les prix devenant exorbitants dans les rues les plus prospères, les conséquences de cet essor touristique sur le foncier sont particulièrement lourdes pour les habitants.

La mise en scène de la ville passe également par les parcours balisés. Les autorités locales se sont ainsi attachées à organiser fort habilement les visites de leur riche patrimoine. L'office de tourisme de la ville délivre des billets qui donnent droit à la visite de cinq « édifices » à choisir parmi douze possibles (3 musées, 3 sièges d'association, 4 maisons anciennes, le Pont japonais ou le temple de Guan Yu) en contrat avec l'office. En achetant deux tickets, on parvient à tout visiter. Le ticket coûte 50 000 đồng pour un touriste étranger, cinq fois plus que pour un touriste vietnamien. Si l'on veut visiter les autres maisons anciennes, toutes pratiquement regroupées dans les deux rues principales de la ville ancienne, désormais vouées à diverses activités commerciales et artisanales, il suffit d'entrer pour acheter des souvenirs ou se faire confectionner, en une heure, un pyjama de soie ou tout autre vêtement dont la ville s'est fait une spécialité. On vous laisse alors visiter la maison comme bon vous semble.

Pour résumer notre propos, nous dirons que si les autorités coloniales françaises ont mis en place en Indochine, dès 1900, une politique du patrimoine architectural, celui-ci est resté longtemps étranger à beaucoup de Vietnamiens. C'est pourquoi Hôi An, en dépit d'un ensemble architectural de valeur, était peu visité par les touristes autochtones, plutôt attirés par ses traditions gastronomiques. Ce sont les enquêtes, les études et les expertises menées depuis une vingtaine d'années, puis l'inscription de la ville sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO qui ont fait prendre conscience aux Vietnamiens de la valeur de leur patrimoine urbain. Cela les a aussi conduits à reconsidérer les pratiques de restauration traditionnelles, qui consistaient à rénover en « modernisant », parfois sévèrement, les monuments comme les sculptures, et à préconiser des méthodes de sauvegarde plus respectueuses. Toutefois, l'engouement des touristes étrangers qui a poussé les édiles à réinventer un « autrefois » parfois bien éloigné de la réalité, combiné à la commercialisation excessive, risque de faire perdre à Hôi An l'authenticité qu'elle avait jusqu'ici préservée.

BIBLIOGRAPHIE

- BORRI C. [1931], « Relation de la nouvelle mission au royaume de la Cochinchine » (traduction et annotations du lieutenant-colonel Bonifacy), *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, vol. 18, n° 3-4, p. 261-435.
- CLÉMENTIN-OJHA C. et MANGUIN P.-Y. [2001], *Un siècle pour l'Asie. L'École française d'Extrême-Orient 1898-2000*, Paris, EFEO/Les éditions du Pacifique.
- COSSERAT H. [1920], « La pagode Long Thu », *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, vol. 7, n° 3, p. 341-348.
- DAI NAM NHẬT THÔNG CHI [1971], *Hà Nội, Nhà xuất bản Khoa học xa hôi (Géographie du Dai Nam compilée de 1864 à 1875)*, 5 vol.
- DAI NAM THUC LUC [1962], *Hà Nội. Nhà xuất bản Su hoc (Annales du Viêt Nam, 1558-1888)*, vol. 1.
- FLORENCE M. et STOREY R. [1999], *Vietnam. Melbourne, Oakland, London*, Paris, Lonely Planet Publications.
- FOURNIAU C. [1991], « Le phénomène urbain au Viêt Nam à l'époque coloniale », in P.B. Laffont (éd.), *Péninsule indochinoise. Études urbaines*, Paris, L'Harmattan, p. 167-183.
- GÉNIBREL J.-F.-M. [1898], *Dictionnaire annamite-français*, Saïgon, Imprimerie de la Mission à Tân Dinh.
- HOÀNG PHÊ (éd.) [2000], *Tu diên tiếng Việt. Hà Nội - Đà Nẵng*. Trung tâm tu diên hoc.
- HUINH TINH PAULUS CUA [1895], *Dai nam quốc âm tu vi (Dictionnaire annamite)*, Saïgon, Imprimerie Rey, Curiol et Cie. 2^e éd.
- KWIATKOWSKI K. [1985], Hôi An, một di sản kiến trúc đô thị. *Actes de la conférence de Hôi An*, Hôi An.
- LE GUIDE DU ROUTARD [2000], *Vietnam*. Paris, Hachette Tourisme.
- LÊ KHA KÊ [1981], *Từ diên Phap-Việt. Dictionnaire français-vietnamien*, Hanoi, Agence de coopération culturelle et technique/Comité des sciences sociales.
- LEYS S. [1991], *L'humeur, l'honneur, l'horreur*, Paris, Robert Laffont.
- MANGIN F. [2001], « Une lecture historique des plans de Hanoi : 1873-1951 », in P. Clément et N. Lancret (éd.), *Hanoi. Le cycle des métamorphoses. Formes architecturales et urbaines*, Les Cahiers de l'Ipraus 3, Paris, Éditions Recherches/Ipraus, p. 137-152.
- MANGIN F. [2002], *La place du patrimoine urbain dans le développement du centre-ville de Hanoi*, thèse de doctorat « Ville et environnement » soutenue à Paris VIII sous la direction de C. Goldblum, 2922 p.
- MANGUIN P.-Y. [1984], *Les Nguyễn. Macau et le Portugal. Aspects politiques et commerciaux d'une relation privilégiée en Mer de Chine 1773-1802*, Paris, EFEO.
- MEURIOT P. [1992], « Du concept de ville d'autrefois et d'aujourd'hui », in M. Roncayolo et Th. Paquot (éd.), *Villes et civilisation urbaine XVII^e- XX^e siècle*, Paris, Larousse, coll. « Textes essentiels », p. 21-26.
- NGUYỄN THANH NHA [1970], *Tableau économique du Viet nam aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Cujas.
- NON NUOC VIỆT NAM. SACH HUONG DAN DU LICH [2000], *Hà Nội, Trung tâm công nghệ thông tin du lịch*, (3^e éd.).
- POIVRE P. [1924], *Voyage de P. Poivre à la Cochinchine. Description de la Cochinchine, 1749-1750*, cité par A. Sallet, « Les montagnes de marbre », *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, vol. 11, n° 1.
- SALLET A. [1919], « Le vieux Faifo », *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, vol. 6, n° 4, p. 501-519.
- SANS AUTEUR [1920]. « Les Européens qui ont vu le vieux Huê : Thomas Bowyear (1695-1696) », (trad. Mir, annotations L. Cadière), *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, vol. 7, n° 2, p. 183-240.

- SANS AUTEUR [1931], L'Annam, *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, vol. 18, n° 1-2.
- SANS AUTEUR [1937], Les Européens qui ont vu le vieux Huê : John White, (trad. P. Midan), *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, vol. 24, n° 2-3, p. 93-318.
- SANS AUTEUR [1993], Ancient town of Hoi An *International Symposium held in Danang on 22-23 march 1990*, Hanoi, The Gioi publishers, [2^{de} impression].
- THICH DAI SAN [1963], Hai ngoai ky su, Huê, Viên đại học Huê.
- VAN TÂN (éd.) [1977], *Từ diên tiếng Việt, Hà Nội*, Nhà xuất bản Khoa học xa hoi.
- VIỆT NAM TU DIỄN [1930].
- WURTEISEN G. [1995], « Notes sur le développement urbain et l'habitat au Vietnam au XX^e siècle », *Habitat et Développement*, n° 10, p. 185-191.

L'invention du patrimoine urbain à Singapour Entre « fantômes ancestraux » et « ville mondiale »

Gilbert Hamonic*

Indépendante depuis moins de quarante ans, la cité-État de Singapour, un territoire d'à peine 650 km² où se superposent les notions de ville, d'État et de nation, redécouvre depuis les années 1980 son patrimoine urbain, tout en peaufinant son image de « *global city* »¹ sur le plan mondial. Ce sont les étapes de cette invention, où les gestes excessifs et contradictoires ne sont pas absents, dont nous voudrions brièvement rendre compte. En outre, qualifiée de « plus grand bidonville du sud-est asiatique » en 1947, Singapour est aujourd'hui classée première ville d'Asie pour l'organisation de conventions internationales, et elle s'efforce de devenir la principale capitale touristique du continent. Le chemin parcouru entre ces deux extrêmes doit aussi être évoqué, car la notion de patrimoine en ponctue les étapes.

En amont de tout exposé, un mot sur la traduction de « patrimoine » est nécessaire. Dans l'anglais de Singapour comme dans les résolutions de l'UNESCO, il est rendu par *heritage*, bien que ce terme soit loin de recouvrir le contenu de ses équivalents en mandarin, tamoul ou malais, qui sont les autres langues officielles de la cité-État. Deux choses sont donc d'emblée à souligner.

La première est que l'emploi du terme *heritage* à Singapour s'est accompagné d'un profond changement de mentalité, qui fait parfaitement écho à l'idéologie que les autorités gouvernementales, c'est-à-dire le même *People's Action Party* (ou *PAP*) au pouvoir depuis près de 40 ans, s'est efforcé de répandre depuis l'indépendance. Sans développer davantage, disons que la personnification extrême du patrimoine véhiculée par le terme anglais s'accommode fort bien de la représentation adoptée à Singapour, où la nation est souvent assimilée à une personne ou une maison [cf. les slogans du type « mon chez-moi, mon Singapour » (*my home, my Singapore*) ou « un toit sur notre tête » (*a roof over*

* Anthropologue, Laboratoire Asie du Sud-Est et Monde Austronésien, LASEMA-CNRS, UPR 297, Campus CNRS, BP 8, 94801 Villejuif cedex.

1. Expression employée pour la première fois par le Ministre Rajaratman dès le début des années 1970.

our head]). Une telle métaphore, qui entretient la confusion avec *legacy*, n'est pas sans incidence sur la politique du patrimoine ici mise en œuvre.

En second lieu, notons que l'usage singapourien du mot *heritage* est daté et trouve son apogée dans les années 1980, en même temps qu'apparaissent ceux de *preservation*, *conservation*, puis un peu plus tard ceux de *renovation* et *revitalization*. Il est d'ailleurs associé en constellation à tout un faisceau d'autres qualificatifs récurrents (*treasure*, *past icon*, *national icon*, *the Victorian splendor*...) qui dessinent bientôt la réalité de ce dont ils sont censés rendre compte. Or, sur le plan des critères internationaux, force est de constater, de l'aveu même des Singapouriens, qu'aucune construction extraordinaire ne serait ici à classer selon les règles de l'UNESCO. Pas de palais imposant, de complexe religieux très original ou de paysage naturel incomparable. L'architecture de la ville, coloniale ou contemporaine, pour présenter nombre de qualités remarquables, n'est pas pour autant unique en Asie du Sud-Est. Mais tel est justement le génie de la cité-État d'avoir transformé le peu dont elle disposait en quelque chose d'exemplaire. A Singapour, le mot crée la chose, et ainsi que le note un article de la presse locale, *heritage* doit ici s'entendre « avec un rebondissement créatif » (*with a creative twist*). C'est ce que nous allons tenter d'exposer.

Légitimation des lieux et mode de valorisation

Regardons tout d'abord le contexte étrange de cette invention. Bien que le plus ancien Singapour plonge ses racines dans le passé des grands royaumes malais et javanais des XIV^e et XV^e siècles, les autorités singapouriennes, assistées des historiens à leur service, s'accordent pour faire remonter la naissance d'un « *Modern Singapore* » à la fondation de ce comptoir commercial par Sir Stamford Raffles en 1819, tant la figure de ce « père fondateur » fait ici écho à cet autre père de la nation depuis 1965, Lee Kuan Yew. Tout événement antérieur au XIX^e siècle ne relève donc que d'un « intérêt d'antiquaire » (*antiquarian interest*) [Tregonning, 1969, p. 14] ; et en 1990, en pleine période de la redécouverte patrimoniale de la ville, un ancien ministre d'affirmer clairement le rôle que les traces du passé se doivent d'entretenir avec la mémoire citoyenne : « Nos souvenirs antérieurs à 1819... sont des souvenirs que les Singapouriens ne peuvent partager collectivement... L'histoire d'avant 1819 est celle de fantômes ancestraux. Les riches héritages (des anciennes et splendides cultures) doivent être Singapourianisées pour convenir à nos besoins et à nos goûts » (*Our memories before 1819... are memories that Singaporeans cannot share collectively... The history before 1819 is that of ancestral ghosts... The rich inheritances (of splendid ancient cultures) should be Singaporeanised to suit our needs and tastes*) [Rajaratman, 1990, p. 33].

Dès lors, les conséquences d'une telle vision patrimoniale sont au moins doubles. D'une part, elle procède d'une amnésie sélective et se doit d'entretenir le « mythe de fondation » d'une ville créée de toutes pièces sur une île quasi déserte (ce qui est historiquement faux) [Hamonc, 1999, p. 23 et suiv.]. D'autre part, l'intégration du legs colonial au patrimoine national ne pose ici aucun problème.

De fait, la ville, même très moderne, a gardé en son cœur quelque chose de la toute première planification conçue par Raffles en 1822², et Singapour n'a nul complexe à l'égard de son ancien colonisateur. La quasi-totalité des rues ou des lieux n'a jamais été débaptisée (ou mieux, a parfois été rebaptisée avec des noms évocateurs du passé colonial). Le nom du prestigieux Raffles se retrouve dans nombre de bâtiments publics et privés. En d'autres termes, aujourd'hui comme hier, le premier *heritage* de la ville est le patrimoine colonial, et sur ce point la lecture des anciens guides s'avère passionnante [par exemple, *Manuel...*, 1926, 75 et suiv.]. Les vieux bâtiments de l'Empire britannique servent donc de nouveaux propos, et le *Civil and Cultural District* du centre ville fournit un bel ensemble d'architecture coloniale qui convient parfaitement aux célébrations nationales du présent.

Cependant, dès les années 1970, on remarquait que les bâtiments publics préservés étaient justement de style occidental ou d'une variété coloniale de ce style, tandis que les bâtiments démolis étaient eux les éléments « asiatiques » de l'histoire locale, et il importe de resituer ces pratiques au sein du contexte qui leur a donné naissance [Viaro, 1995].

Les contextes d'une naissance

Sans mentionner les diverses étapes du re-développement urbain mis en place depuis l'indépendance de 1965, (assainissement des taudis, destruction des bidonvilles et des vieux quartiers, relogement...) rappelons que pendant plus de 25 ans, une politique déterminée de table rase s'appliqua méthodiquement au re-découpage de l'île tout entière. Dès la fin des années 1970, la plupart des priorités auxquelles le gouvernement avait dû faire face lors de sa succession coloniale était en passe d'être résolues. La croissance économique était revenue, les emplois fleurissaient, le planning familial et les politiques de contraception étaient mises en place, l'enseignement en partie gratuit et restructuré, et les capitaux des investisseurs étrangers affluaient, venant prendre le relais des investissements de l'État qui avait été longtemps le principal promoteur immobilier. En même temps, une politique de grands travaux assez extraordinaire était menée de main de maître. Le stade national (construit en 1973), l'aéroport de *Changi* (ouvert en 1981), le métro ou *MRT* (commencé en 1983, mis en fonction en 1987), le port, les hôpitaux, les écoles, les voies express sont parmi les réalisations les plus impressionnantes, sans être les seules.

Pour ce faire, les roues du développement urbain, dans un mouvement de *Caterpillar* généralisé, écrasèrent tout sur leur passage. Il fallait alors construire pour le peuple, effacer les traces et les odeurs de pauvreté, marcher vers le progrès. Ajoutons qu'à l'heure où sont écrites ces lignes, des chantiers continuent sans cesse de s'ouvrir nuit et jour dans la ville, même dans des quartiers que

2. Le cœur de la ville était alors la rivière de Singapour, tandis que la rive nord était réservée aux bâtiments gouvernementaux et résidences européennes, et la rive sud aux entreprises commerciales. En outre, les quartiers de *Chinatown* et de *Kampong Glam* (à majorité malaise) étaient déjà mentionnés, ainsi qu'un quartier arabe.

l'on croyait déjà rénovés. Dans ces conditions, les programmes de conservation du bâti, sous la tutelle assez contradictoire du Ministère du Développement, se sont trouvés noyés au milieu des grands travaux du plan, et il serait facile de baliser le parcours des années 1970-1980 de pertes irréparables, sans d'ailleurs avoir observé de fortes réactions de la population, à quelques exceptions près³.

Mais à partir des années 1980, de nouveaux problèmes socio-économiques se dessinèrent dans toute la région, et Singapour prit soudain conscience d'avoir avalé ses espaces mémorables tout en prétendant enraciner son identité nationale dans l'histoire. Se rendant compte à quel point les souvenirs du passé peuvent être une aide ou un obstacle à la construction du pays, la cité-État marqua alors un tournant radical à l'endroit de la sauvegarde de ses anciens bâtiments. De plus, la récession économique de ces années 1980 ayant stimulé la recherche de nouvelles directions de développement, on décida bientôt de promouvoir la ville comme centre d'affaires et de services internationaux. Le tourisme étant une composante essentielle de ce projet, le *Tourism Product Development Plan* de 1986 débloqua plus de 200 millions de dollars US pour le re-développement des « enclaves ethniques » précédemment démolies parce que considérées comme dangereuses. Dans le même temps, la restauration du *Raffles Hotel* était entreprise, ainsi que la transformation de *Fort Canning* en parc promenade (avec plus récemment la reconstitution d'un jardin aux épices sur les flancs de la colline), la création de plusieurs musées et centres artistiques, et la rénovation de rues résidentielles caractéristiques de l'architecture *peranakan*⁴ comme *Emerald Hill*, *Ann Siang Hill* ou *Club street*. La reconstruction du célèbre quartier de *Bugis street* était aussi décidée.

Les raisons officielles de ces choix n'étant pas toujours claires⁵, arrêtons-nous un instant sur leur évolution et sur les modes de classification adoptés. C'est que les organismes ayant aujourd'hui la charge de la conservation du patrimoine tirent eux-mêmes leur origine de ce tournant amorcé dans l'urbanisme général de Singapour au début des années 1980, lorsque l'on est passé de la simple construction de logements sociaux à la planification de cités nouvelles. Aussi la notion de patrimoine, loin de se réduire à la sauvegarde, la conservation et la rénovation des bâtiments, n'est nullement extérieure à la globalité de l'urbanisme de l'île. Ici, comme l'affiche aujourd'hui un slogan officiel, « la

3. Celle de la vieille *Raffles Institution* par exemple, démolie en 1972, ou celle du temple chinois de *Henderson Road*, démoli en novembre 1978 après 5 ans de lutte entre les autorités du *Housing Development Board* (dit *HDB*) et les pratiquants du temple. Entre 1973 et 1980, seulement 19 bâtiments furent inscrits comme monuments nationaux; puis plus rien ne se produisit jusqu'en 1983, moment où l'on recommença les inscriptions avec *The Holy Infant Jesus Chapel* de *Victoria Street*, puis les façades d'anciens buildings le long de *Stamford Road*, ainsi que *Stamford House* et les maisons à terrasse de *Bukit Pasoh Road*.

4. Ce mot désigne le métissage résultant du mariage entre hommes chinois émigrés dans les détroits d'Insulinde et femmes malaises.

5. Ces décisions sont laissées « aux autorités compétentes », c'est-à-dire à des comités d'experts, incluant en fait une majorité de membres de l'*Urban Development Authority* (dit *URA*), mais aussi bien les directeurs des musées que les représentants du *Singapore Tourism Promotion Board*. En général, les études sont confiées au *Preservation Monument Board* (ou *PMB*, fondé en 1971) et la prise de décision revient à l'*URA*.

conservation des bâtiments fait partie de la planification urbaine » (*building conservation is part of urban planning*).

Classifications et inventaires

Présentement, quoique ces catégories aient varié avec le temps, les monuments « remarquables » de la ville sont répartis en trois groupes. Celui des bâtiments dont l'architecture originale et la fonction sont protégées englobe presque tous les bâtiments civils et religieux. Un deuxième groupe est constitué par les bâtiments devant être non seulement préservés mais mis en valeur après restauration. Le dernier groupe est celui des constructions dont l'architecture originale est préservée, mais dont le bâtiment est alloué à de nouvelles fonctions.

De fait, la stratégie de « retour sur le patrimoine » singapourien s'est présentée en trois temps. Commenant d'abord par préserver des monuments individuels, repères symboliques et autres *landmarks* de la ville, on s'est ensuite tourné vers la rénovation d'ensembles historiques ou culturels, rues, espaces ou quartiers. De 1989 à 1991 par exemple, le nombre de *conservation areas* passa de 10 à 20. Plus récemment, c'est un large intérêt pour la création de musées et toutes autres formes documentaires sur le patrimoine qui s'est fait jour⁶. Ce mouvement atteint une telle ampleur que certaines critiques évoquent désormais une trop grande « muséification » de l'histoire singapourienne, tandis que d'autres bataillent contre la mise en place systématique d'un « décor urbain » à relent théâtral, certes propice à répondre aux attentes des visiteurs, mais qui n'a plus grand chose à voir avec la mémoire locale ou les « valeurs asiatiques » que l'on affirme ainsi préserver.

Encore faut-il préciser ce que l'on entend exactement ici par *renovation* ou *preservation*. Rappelons que le *PMB*, aujourd'hui comme hier, doit, en théorie, veiller à ce qu'aucun monument présentant un intérêt historique ou architectural ne soit démoli sans considération appropriée. Or, en pratique, son propos est aussi « de trouver de nouveaux emplois à de vieux bâtiments » (*to find news uses for old buildings*), et de simplement enregistrer ceux qui sont inévitablement détruits.

Les conséquences d'une telle politique sont au moins de trois ordres sur le paysage urbain. Tout d'abord, certains bâtiments classés se sont trouvés reconvertis dans leur nature et dans leurs fonctions. Tel est par exemple le cas du *Singapore Art Museum* ouvert en janvier 1996 dans l'ancienne école religieuse de St Joseph (cahier photo, p. XV) ; du *Singapore Philatelic Museum*, situé dans une ancienne *Methodist Book Room* construite en 1907 ; et de l'*Asian Civilisations Museum*, dont une aile, ouverte en avril 1997, est située sur *Armenian street*, dans la « structure coloniale tropicale » d'une ancienne école chinoise de *Tao Nan* datant de 1910,

6. Ces dernières années ont vu surgir une demi-douzaine de grands musées en 5 ans, sans même parler de plusieurs autres petits musées moins prestigieux, comme celui installé dans une ancienne caserne de pompiers (*Civil Defense Heritage Gallery*), ou celui de *Fuk Tak Chi* situé dans le plus ancien temple chinois de *Chinatown*.

et dont l'autre s'est ouverte en 2003 dans l'*Empress Place Building*, après reconversion de ces anciens bureaux du Gouvernement colonial datant de 1867.

Mais à Singapour, les choses vont bien au-delà de la simple reconversion du bâti ; et la rénovation d'un quartier – comme ceux de *Clarke Quay* ou de *Tanjung Pagar* par exemple – peut également signifier la modification totale de son destin. En ce cas, la notion de *conservation* est étrangement le moteur même des modifications, voire des bouleversements complets. Peu de Singapouriens s'étonnent par exemple que d'anciens cinémas (comme le *Majestic*), d'anciens hôtels (comme le *Great Southern Hotel* de 1936, vestige du mouvement moderniste dans *Chinatown*) ou même un ancien couvent de l'Enfant Jésus comme le *Chijmes Hall*, soient transformés en galerie marchande ou en centre commercial. On citera plus loin d'autres cas encore plus singuliers (cahier photo, p. XV).

Ainsi la notion singapourienne de patrimoine se trouve-t-elle intégrée à une planification urbaine généralisée, assimilant d'ailleurs désormais certaines des premières « villes nouvelles » créées sur la périphérie de l'île à partir des années 1970. Après *Chinatown*, ce fut le cœur historique de la *City* qui se vit l'objet de toutes les attentions du *Conservation Master Plan* de 1987 [Goldblum, 1996]. Dès lors, les choses allèrent très vite. En 1988, un *Committee on Heritage* était créé avec pour tâche d'identifier les éléments disséminés du patrimoine local, et de proposer des mesures pour que les habitants se sentent davantage concernés par leur passé. Trois quartiers principaux sont alors identifiés : *Chinatown*, *Kampong Glam* (où l'ancien palais du sultan, construit dans les années 1840 devrait bientôt devenir *the Malay Heritage Centre*) et le quartier indien de *Little India*.

Puis, après une réforme de l'URA en 1989, c'était au tour d'un *National Heritage Board* d'être établi en 1993, avec un statut autonome.

Aujourd'hui, outre les 43 édifices ou structures classés comme monuments nationaux, c'est l'URA qui assure la conservation de quelques 5 000 *shophouses* (cahier photo, p. XVI), maisons à terrasses et boutiques d'avant guerre, en général construites entre 1900 et 1930, et qui présentent un intéressant mélange d'éléments chinois, malais, européens et coloniaux. Par exemple, outre le style « palladien anglo-indien » et « néo-tudor » du XIX^e siècle, on rencontre ici un style dit « classicisme mutant » des années 1920, un style « Art Deco tropical » des années 1930, un style dit « noir et blanc » d'entre les deux guerres, etc. En outre, et comme par le passé, l'URA gère également les projets grandioses de travaux publics visant à transformer Singapour en *global city*, aidée en cela par *The Land Reclamation Programme*, qui a libéré de nouveaux espaces sur la ville basse et sur la baie pour le XXI^e siècle.

Significations et contenus de la *conservation* façon Singapour

Il convient d'interroger le sens de cette *conservation*, qui ne s'interdit d'ailleurs pas le recours à une architecture innovante et de grande qualité. Tel

fut par exemple le cas du quartier de *Bugis junction* et ses boutiques à vitrine *indoors*, mais qui, à part l'appellation, ne conserve de fait rien de commun avec la *Bugis street* de jadis, ni dans son aspect, ni dans son ambiance, ni dans sa composition sociale⁷ (photo 1 et cahier photo, p. XVI).



Photo 1 : Bugis street avant rénovation © Circa, 1980.

En d'autres termes, on procède non seulement ici au « façadisme », c'est-à-dire à la préservation des façades pour opérer une reconversion totale des volumes intérieurs ; mais encore, lorsque ces façades n'existent plus ou sont dans un état tel que la rénovation n'est plus possible, « les façades sont reproduites à partir de vieilles photographies » (*the facades are replicated from old photographs*)⁸. On aboutit ainsi au concept singulier de « nouvel aspect, vieille façade » (*new look, old façade*) ou mieux encore de « neuf mais fait pour avoir l'air vieux » (*new-but-made-to-look-old-look*), généralement accompagné de la consellation de termes qui font partie de sa suite obligée (*facelift, revamp, etc.*). Et

7. *Bugis street* était un quartier de « plaisir » autrefois très populaire et célèbre tant pour ses travestis que pour la qualité de ses petits restaurants bon marché de plein air ouverts toute la nuit. Ce quartier atteint l'apogée de sa renommée dans les années 1950-1960 (notamment grâce aux soldats américains et australiens qui stationnaient dans l'île durant les guerres de Corée et du Vietnam). La rue était décrite dans la presse locale comme le « quartier des Apaches de Singapour », véritable « concentré du vice comme l'est Montmartre à Paris » (*sic*). Contrairement aux affirmations officielles récentes, l'identification de ce quartier avec celui, plus ancien, des Bugis de Célèbes-Sud est purement fantaisiste.

plusieurs architectes locaux, très critiques, d'affirmer alors que la « guerre du faux » est déclarée ou que le royaume du kitch singapourien est en plein essor...

C'est pourquoi, troisième conséquence, un certain nombre de lieux ou d'immeubles totalement transformés ne peuvent évoquer leur passé que par le biais de plaques commémoratives, de pancartes avec rappel historique, d'itinéraires balisés et autres heritage trail, *heritage link et celebration route*. À partir de 1995 ont peu à peu été initiés de la sorte un certain nombre de circuits commentés dans le but avoué de « capturer quelques-unes de ces icônes du patrimoine dans un parcours balisé » (*to capture some of these icons in a trail*). Après la mise en place d'une *celebration route* et d'un *heritage link* (reliant les bâtiments historiques entre le parc du palais présidentiel et City Hall), ces promenades orientées se sont multipliées dans plusieurs quartiers classés, et la vision suggérée par les *storyboards* qui les balisent mérite bien des commentaires [Hamonic, 2001, p. 103]. Par exemple, outre un petit *Chinese Heritage Center* récemment ouvert dans trois anciennes *shophouses* au 48 de *Pagoda street*⁹, les sites choisis dans *Chinatown* retracent bien la vie passée (sont par exemple mentionnés les anciens bordels de *Smith street*, les boutiques de trafic d'esclavage des coolies comme *Kwong Hup Yuen*, au 37 de *Pagoda street* et les *death houses* de *Sago lane*), mais en gardant à l'esprit la perspective du chemin parcouru depuis « un noir passé » (*a dark past*) où s'entremêlaient « des antres à opium, des esclaves et des filles » (*opium dens, slaves and dancing girls*) jusqu'à la clarté scintillante de la prospérité actuelle. De même, les sites religieux mentionnés (comme la mosquée *Al-Abrar* de *Telok Ayer Street*, le temple *Sri Mariamman* de *South Bridge road* ou encore *Jamae Mosque* de la même rue, aussi connue comme étant la mosquée des Chulia¹⁰), sont retenus parce qu'ils sont, selon les interviews des autorités, « un mélange d'endroits à signification sociale, religieuse et économique. Ils sont aussi une bonne représentation du croisement des frontières ethniques, et ceci est unique en comparaison des autres *Chinatown* de la terre » (*a mix of places with social, religious and economic significance*). Ces plaques commémoratives sont apposées non seulement sur un bâtiment existant, mais aussi bien sur son ancien emplacement lorsqu'il a été détruit (tel est le cas du *National Theatre* rasé en 1986, de la *Raffles Institution* détruite en 1973, etc.), et l'on a ici souvent l'impression de circuler dans une ville invisible disparue qui doublerait la ville réelle.

Sans doute la dimension extrême de ce travail de réécriture d'un *heritage* local trouve-t-elle l'une de ses meilleures représentations dans la multiplication

8. Voir interview [*IQ. Interiors Quarterly*, 1991, p. 36] ; et encore, par exemple à propos de *Bugis street* : « Tout bâtiment dans le projet de *Bugis street* est de conception nouvelle. Ce qui est ancien sont les styles architecturaux : l'Art Déco des années 1920, le style néo-classique des années 1930, le style international des années 1950 et le propre éclectisme baroque singapourien » (*Every building in the Bugis Street project is brand new. What is old are the architectural styles: 1920s Art Deco, 1930s neoclassical, 1950s International and Singapore's own baroque eclectic...*).

9. Cette réalisation a reçu le *ASEANTA Awards for Excellence 2003*, au titre de « Meilleure initiative de l'ASEAN pour la protection culturelle » (*Best Asean Cultural Preservation Effort*).

10. La communauté musulmane des Chulia est originaire de la côte du Coromandel en Inde du Sud. Parmi les premiers groupes de migrants dans le Singapour du XIX^e siècle, ils étaient souvent spécialisés comme prêteurs sur gage.

des parcs thématiques, qui focalisent sur un aspect particulier de l'histoire culturelle. La rénovation de *Haw Park Villa Tiger Balm Gardens* (cahier photo, p. XVI) est un bon exemple de cette réinvention des traditions de la culture chinoise pour le marché des touristes, et il en va de même pour *The Malay Village*, censé offrir « un goût de vie villageoise » (*a taste of kampong life*). Multipliant les signes d'un passé qui n'a jamais eu lieu, ou du moins qui n'a pas eu lieu sous le seul aspect que l'on choisit de montrer, *heritage link*, *celebration route*, circuits organisés, parcs thématiques et autres *trails* relèvent tous, par divers biais (sélection opérée dans le passé, concentration du temps historique, perspective aplatie) d'un même esprit de fabrication artificielle du patrimoine ; et bien des exemples, parfois à la limite du cocasse, viennent illustrer ce processus [Hamonc, 1999, p. 23 et suiv.].

Ainsi cernons-nous mieux quelques-uns des éléments essentiels de l'appréhension du patrimoine à Singapour, où la conservation s'inscrit dans le changement, et où le temps historique se trouve comme concentré, raccourci, sans perspective. Une excellente illustration de cette conception est d'ailleurs offerte dans la *Singapore 2015 Time capsule*, placée sous une pyramide de verre près de la rivière de Singapour le 29 décembre 1990. Selon son inscription, elle « conserve un ensemble d'articles significatifs des premières 25 années d'indépendance de Singapour. Elle sera ouverte en 2015 à l'occasion du 50^e anniversaire de l'indépendance de Singapour » (*stores a collection of significant items from Singapore 25 years of Independence. It will be opened in the year 2015 on the occasion of Singapore's 50th Anniversary of Independence*). Un demi-siècle suffit ici à créer l'illusion de la profondeur du passé tout en préjugant du futur.

Acteurs et moyens financiers

La conception du patrimoine singapourien englobe donc désormais non seulement les édifices religieux, les bâtiments coloniaux, les quartiers « ethniques », mais aussi les marchés, les hôtels, certains gratte-ciel et même les complexes commerciaux considérés comme « point de repère urbain significatif » (par exemple les magasins *Carrefour* installés dans les superbes bâtiments de verre et d'acier de *Suntec City*). Reste à voir à présent les modalités mêmes qui ont rendu possible cette évolution.

Depuis l'indépendance, les objectifs globaux de Singapour en matière d'urbanisme n'ont en vérité guère varié. Leur argument majeur, « les terrains doivent être utilement mis en valeur » (*the land must be more usefully employed*) concerne tout autant les grands programmes de logements que le développement d'ensembles commerciaux et l'utilisation du patrimoine. Sur ce dernier point, et sans entrer dans les détails [Hamonc, 2001, p. 77 et suiv.], notons que ce sont l'*URA* et le *PMB* qui contrôlent, sélectionnent et restaurent eux-mêmes les bâtiments lorsque le gouvernement est propriétaire majoritaire. Sinon, ils servent de guide lorsque les propriétés privées sont majoritaires, et stimulent en ce sens le secteur

privé. L'URA concentre ainsi dans ses seules mains toutes les décisions (classement, protection, sélection des sites, publicité locale et outremer, offre des ventes et des achats internationaux...).

Les autorités singapouriennes tentent d'éviter les financements publics dans des projets de conservation, préférant les considérer comme des occasions pour les entreprises locales ou des investisseurs étrangers dont on espère attirer les dollars. En un mot, la politique de conservation doit être « profitable », même si elle s'accompagne du même coup d'une extraordinaire spéculation immobilière et d'un profond bouleversement de la composition sociale des quartiers. Ainsi que le résumaient très clairement ces paroles d'un ministre : « Notre approche [de la conservation] est simple : restaurer les bâtiments, et laisser émerger une nouvelle tradition » (*Our approach [to conservation] is simple ; restore the buildings, and let a new tradition emerge*) [Dhanabalan, 1997, p. 283]. Sauvegarde et conservation ne devant être ni une « entreprise de bienfaisance » (*charity kick*), ni un fardeau financier pour la nation, on pense ici que la meilleure façon d'y impliquer la communauté tout entière est non pas de subventionner, mais de s'en remettre à la loi du marché.

C'est pourquoi on opte pour « un ré-emploi adapté des bâtiments historiques, les rendant utiles pour les besoins et usages des temps modernes » (*an adaptive re-use of historic buildings, making them relevant to the needs and uses of modern times*), [Dhanabalan, 1997, p. 261] et ce choix marque profondément le visage de Singapour.

Tout d'abord, de grands groupes financiers, nationaux et plus souvent internationaux, par le biais de coentreprises (*joint venture*), ont ainsi été créés et se sont par ce biais ancrés dans la ville : *Excalibur Group, East Coast Road Leisure, Far East Organisation, Parco*... Ils combinent désormais gestion de discothèques, de restaurants, d'hôtels, locations de boutiques et autres affaires immobilières ou activités de loisirs au sein de plusieurs quartiers préservés.

Les anciens bâtiments reconvertis dans le cadre de cette politique sont légion, et sans même évoquer les pubs *Elvis Presley* et autre *Mambo n° 5* qui s'abritent provisoirement dans ces locaux (car les faillites sont nombreuses), on peut citer les exemples de l'ancienne *Joo Chiat Police Station de Katong*, l'*Arena Country Club de Tuas* ou l'ancienne gare de pouce-pouce *Jinrikisha Station de Tanjung Pagar*, (vendue 2 millions de \$, soit près d'un million d'Euros), tous transformés en bar, discothèque ou restaurant. Même des monuments nationaux inscrits ont connu cette transformation, et outre le *Singapore Art Museum* ou le *Chijmes Hall* cités plus haut, notons que le vieux *Thong Chai Medical Hall* de *Eu Tong Sen Street*, transformé en pub-discothèque, s'est vu décerner le *Urban Redevelopment Authority's Architectural Heritage Award* pour avoir su remplacer, selon l'expression d'un journaliste local « l'odeur » des herbes médicinales vendues jadis par « l'âtre parfum du plaisir absolu... » (*the tangy scent of Absolute pleasure...*). Pour encourager l'entreprise et la créativité des architectes comme celles des investisseurs et des mécènes, des récompenses sont régulièrement décernées, en même temps que sont organisés des concours nationaux et interna-

tionaux faisant appel à des initiatives privées. Enfin, on fait aussi appel aux collectes publiques¹¹, et aux donations de particuliers, tant locaux qu'étrangers¹².

Regards portés, regards croisés : le visage international de la ville

Ainsi le but affirmé de Singapour est-il d'être « une ville parfaite, originale, unique, exceptionnelle » (*a city of excellence, original, unique, unusual*), et le regard extérieur que l'on porte sur elle y joue un rôle crucial. Dès son établissement autonome en 1993, le *National Heritage Board* déclarait vouloir aider Singapour à se développer de façon à « attirer les visiteurs étrangers » (*to attract visitors from abroad*). Depuis, l'importance des visiteurs extérieurs ne s'est pas démentie. En témoignent la primeur accordée à la construction et la rénovation des hôtels¹³, le nombre croissant de boutiques concernées par les plans de conservation, et le développement impressionnant des centres d'affaires. La volonté déclarée de « planifier Singapour pour en faire une capitale du tourisme » (*plans to turn S'pore into tourism capital*) comme le montrent les projets attachés à l'île de Sentosa (le *Dysney Land* local) et l'implication de plus en plus grande des associations organisatrices de loisirs comme *The National Association of Travel Agents Singapore (NATAS)* dans les planifications futures montrent que la considération accordée au point de vue des visiteurs étrangers va s'accroissant.

Toujours est-il que la première impression forte, commune au citoyen et au touriste, est d'être ici dans une ville ultra moderne de type occidental. L'usage de la géomancie (*Feng Shui*) dans l'agencement des espaces, la construction des maisons basée sur l'équilibre des principes du *Ying* et du *Yang*, les caractéristiques « asiatiques » de l'architecture contemporaine restent discrètes, sinon insoupçonnées du spectateur lequel, même averti, aura besoin de beaucoup d'imagination pour reconnaître, par exemple dans les deux tours de bureaux de 37 étages de *Gateway*, les portes d'entrée d'un temple balinais qu'elles sont censées évoquer.

Et de fait, qu'il s'agisse du quartier des affaires de la *City* ou des villes nouvelles de la périphérie, bien peu des prestigieux gratte-ciel dont s'enorgueillit Singapour ont été dessinés par des Singapouriens. Les réalisations du Japonais Kenzo Tange (pour *OUB / l'Overseas Union Bank*), de l'Américain John Portman (pour l'*Oriental Hotel* de Marina Square), de l'Américain Paul Rudolph (pour *The Concourse* à

11. Voir par exemple cet appel à souscription pour sauver la Mosquée *Abdul Gafoor* de *Dunlop Street* dans *Little India*, construite en 1907, et qui est classée monument national depuis 1979 : « Dans le cas de petits monuments délabrés comme la Mosquée *Abdul Gafoor*, il pourrait être bon que les Singapouriens qui se lamentent sur la perte de notre histoire architecturale puissent mettre leur argent où leurs bouches se trouvent... » (*In the case of decaying small monuments like Abdul Gafoor Mosque, it would be good if Singaporeans who lament the loss of our architectural history could put their money where their mouths are...*).

12. Par exemple, datant des années 1920, le vieux théâtre chinois (*Lai Chun Yuen*) de *Chinatown* a été récemment restauré grâce aux donations d'hommes d'affaires de Taiwan. Au XIX^e siècle déjà, les riches mécènes des communautés chinoises et arabes surent suppléer les carences de l'administration coloniale pour se transformer en promoteurs immobiliers.

13. Signalons la rénovation récente assurée par le groupe Bouygues du *Fullerton building*, ancienne poste centrale, transformée en hôtel international, et ouvert en décembre 2000. Le bâtiment lui-même date de 1928.

Beach Road) et de Ieoh Ming Pei, pour l'*OCBC Center (Overseas Chinese Banking Corporation)*, bâtiment surnommé localement « la calculette ») évoquent peu les spécificités asiatiques, même si le *Raffles City*, qui est également l'œuvre de Pei, a été conçu comme une réplique « tropicale » du célèbre *Rockefeller Center* de New York. Les architectes qui marquent donc actuellement Singapour sont avant tout des praticiens de réputation mondiale. De même, les grands modèles singapouriens sont d'abord d'inspiration étrangère, même si depuis le milieu des années 1980, les architectes de la région ont élaboré un style « sud-est asiatique tropical » qui s'efforce de marquer ses différences. Tel est par exemple le cas des réalisations de Kisho Kurokawa pour la *Lane Crawford Place* ou du Singapourien Raymond Woo, pour *Ngee Ann City* sur *Orchard Road*.

D'autres Singapouriens, architectes ou simplement *designers*, vont quant à eux exercer leurs talents dans les pays de la région (tel est le cas pour le *Hard Rock Café* de Beijing par exemple). Récemment, la firme singapourienne *WH Architects* remportait deux des six projets du concours international organisé par le *Singapore Institute of Architects* à propos des futures stations de métro (auquel s'étaient inscrits des participants de France, d'Australie, de Grande-Bretagne, du Japon, des Pays-Bas, de Malaysia et de Hong Kong). Singapour une fois encore relève à sa façon le défi fondamental de la création d'un patrimoine pour demain, en prétendant incarner la réalisation possible d'un rêve dans lequel le pays tout entier demeurerait à jamais un modèle unique et dont on ne pourrait jamais exporter que de pâles copies [Goldblum, 1996].

Conclusion : un patrimoine pour demain ?

Parti d'une négation quasi totale durant l'époque de l'immédiate indépendance, la notion de patrimoine singapourien s'est affirmée au cours des quinze dernières années en faisant surgir une foule d'initiatives et de projets liés à la conservation du bâti et dont le résultat est impressionnant : monuments classés, sites historiques balisés, propriétés privées répertoriées et sauvegardées, structures de protection, – à tel point que ce que l'on nomme ici *revitalization* est aujourd'hui considérée par les habitants comme une réelle nécessité sans laquelle le Singapour ne serait pas ce qu'elle est. Et ce n'est pas le moindre paradoxe de constater un sentiment d'implication de plus en plus grand de la population dans la mise en valeur de son passé et de son identité, alors qu'elle n'a presque jamais voix au chapitre, même si certaines organisations, comme la *Singapore Heritage Society* par exemple, font de louables efforts pour que le public puisse influencer sur les décisions prises.

Or, le poids passé et présent de l'occidentalisation sur les manières de définir le patrimoine local ne cesse ici de se faire sentir. C'est que les quartiers classés et rénovés finissent par simplement promouvoir une culture occidentale et un mode de consommation basé sur le libre marché capitaliste. Bien malin par exemple qui peut reconnaître aujourd'hui dans les maisons rénovées abritant le *Café Elvis*, le *Chicago Bar* ou le *Hollywood Pub* de *Tanjung Pagar*, le modèle traditionnel de la maison-

boutique chinoise et de ses affaires, sauf à dire qu'elles aussi ont profondément changé. De fait, la conservation du patrimoine est comme taillée sur mesure aux dimensions du touriste, et la ré-invention locale de décors d'opérette, façon « le pays du sourire », paraît peu se soucier du style de vie réelle de la plupart des habitants. Mémoire largement factice donc, sans réelle profondeur, le plus souvent réactivée à l'occasion même des démolitions programmées (la bibliothèque nationale¹⁴, le palais de l'ancien Sultan, la gare de chemins de fer¹⁵, sont quelques exemples d'enjeux contemporains qui ont fait ou font encore débat), et ordonnancée de main de maître par une planification urbaine dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est systématique dans ses pratiques et volontariste dans son esprit (cahier photo, p. XV).

Quant à l'architecture moderne et internationale de Singapour, modèles empruntés aux grandes villes américaines ou japonaises, les influences exercées puisent leurs racines en Occident, en dépit d'un discours sur les valeurs asiatiques. Les constructions ostentatoires des nouveaux quartiers s'en inspirent, de même que celles des nouveaux riches. Il n'est pas jusqu'à la constitution des attractions locales (aquarium et « monde sous la mer », jardins botanique et zoologique, parcs de loisirs) qui ne s'efforcent d'être des copies « en mieux » de ce qui existe à l'étranger.

Ainsi la notion de patrimoine urbain à Singapour, relativement récente, enregistre-t-elle à sa manière bien singulière le mécanisme des résolutions de l'UNESCO. Pourtant, on ne peut plus désormais appréhender la ville en faisant abstraction de cette dimension.

La vision de Singapour comme métropole internationale du futur n'est donc pas non plus exempte de contradiction. Tout en affirmant que « le mot à la mode dans le Singapour d'aujourd'hui est « cosmopolitisme » ... nous voulons attirer les capitaux et talents étrangers, et nous sommes fiers d'avoir ouvert nos portes à la culture mondiale » (*the buzzword in Singapore today is « cosmopolitisme » (...), we want to attract foreign capital and talent, and we are proud that we have opened our doors to global culture*), on est pourtant devenu ici extrêmement sensible au thème de la perte ou de l'invocation superficielle de la tradition [Lim, 1998]. La conception « totalisante » de l'*heritage* singapourien, vidé de son contenu (au propre comme au figuré), dessine ainsi les contours d'une sorte de « patrimoine anomique », sans référence, sorte de pure relation à un temps où s'écrasent passé, présent et futur. C'est que, dans ce rêve de grandeur d'un « Singapour mondialisant » (*globalising Singapore*) selon une expression locale, aux paysages et aux modes de vie spécifiques et pourtant véritablement ouverts sur le monde, on se contentera simplement de relever que la Cité-État tout entière est l'objet d'un enjeu stratégique international, tout comme l'est son patrimoine urbain. Une définition

14. Conçue par Lyonel Bintley et achevée en 1959, cette bibliothèque appartient à l'époque « briquerouge » de l'architecture britannique. Elle rappelle aussi le style « prairie » cher à Frank Lloyd Wright, et sa *Robie House* de Chicago.

15. Ouverte en 1932, elle est tout à fait unique et rappelle les réalisations du *Bauhaus*, notamment par son toit voûté. Son avenir est encore incertain, car elle appartient aux Chemins de fer malais qui désirent vendre terrain et édifice.

inédite du patrimoine apparaît alors, au sein d'un maillage relationnel qui, comme pour certaines Organisations Non Gouvernementales, permet peut-être de parler bientôt de « patrimoine sans frontières ». Et c'est la notion même de ville, non plus seulement liée à un espace ou une institution déterminés, mais à un véritable réseau international, qui s'en trouve modifiée et qui devient « post-urbaine » [Agier, 2001]. La politique patrimoniale singapourienne prétend de la sorte savoir où elle va, et y va théoriquement d'un seul et même pas. C'est cet argument idéologique, dans ce qu'il a à la fois de sécurisant et de terrible qu'il faut garder à l'esprit pour ce qui touche au patrimoine urbain des mégapoles d'Asie du Sud-Est.

BIBLIOGRAPHIE

- AGIER M. [2001], *L'invention de la ville*, Éditions des Archives contemporaines.
- DHANABALAN [1997], voir M. Perry.
- GOLDBLUM C. [1996], « Le compartiment chinois ou le passé recomposé : facettes et enjeux de la requalification du centre ancien à Singapour », *Les Annales de la recherche urbaine, Patrimoine et modernité*, septembre, n° 72, 175 p, p. 68-78.
- HAMONIC G. [1999], « Le passé recomposé ou la conception de l'Histoire à Singapour », *Archipel*, n° 57, p. 23-40.
- HAMONIC G. [2001], *L'invention des Patrimoines Urbains en Asie du Sud-Est, Approche Comparative* (avec la participation de N. Krowolski, Nguyễn Tùng et T. Beaufils), Rapport CNRS, Action Concertée Incitative Villes, octobre, 175 p.
- IQ. Interiors Quarterly* [1991], juin-août.
- LIM WILLIAM S. W et TAN HOCK BENG [1998], *Contemporary Vernacular : Evoking Traditions in Asian Architecture*, Select Books, 176 p.
- Manuel du voyageur en Indochine du Sud* [1926], Guides Madrolle, Librairie Hachette.
- Official Guide Singapore* [2000].
- PERRY M., KONG L. et YEOH B. [1997], *Singapore a Developmental City State*, National University of Singapore, John Wiley & Sons, World Cities Series.
- RAJARATMAN M. [1990], « NUS Society Forum on Ethnicity and Singaporean Singapore », Extraits de la conférence in *The Straits Times*, 20 juin 1990.
- TREGONNING K.G. [1969], « The Historical Background », préface à ouvrage collectif, *Modern Singapore*, National University of Singapore.
- VIARO A. [1995], « À la recherche d'un patrimoine perdu. La politique de conservation à Singapour », *Les Cahiers de la Recherche Architecturale*, n° 35-36 : *Cités d'Asie*, mars, p. 173-170.

Résumés

Alain SINOU, *Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux*

L'objet de cet article est de présenter, à partir d'exemples choisis dans une même aire culturelle, l'Afrique de l'Ouest, dans quelles conditions l'espace bâti colonial, c'est-à-dire l'architecture et l'espace urbain produits à l'initiative des occidentaux entre le milieu du XIX^e et le milieu du XX^e siècle, devient une figure du patrimoine bâti. Après avoir caractérisé cet espace, ce texte propose d'identifier les différents acteurs du processus, leurs logiques, leurs objectifs, ainsi que les enjeux des politiques conservatoires et les difficultés qui apparaissent dans leur mise en œuvre.

• Mots-clés : patrimoine bâti – aménagement urbain – architecture – urbanisme colonial – espaces coloniaux urbains – identité.

Anne OUALLET, Fasil GIORGHIS, *Mémoires urbaines et potentialités patrimoniales à Addis-Abeba*

La ville d'Addis-Abeba offre l'exemple d'une ville récente, un peu plus que centenaire, mais dans laquelle plusieurs strates patrimoniales peuvent être décelées. Elles renvoient à des périodes historiques tranchées pendant lesquelles se sont épanouies des architectures spécifiques, liées à des épisodes plus ou moins glorieux ou plus ou moins douloureux de l'histoire éthiopienne. Les métissages architecturaux qui en sont issus sont l'illustration des pouvoirs de l'époque et donnent à la ville un cachet particulier. La création d'Addis-Abeba par l'empereur Ménélik II en 1886 comme ville de garnison lui a donné sa polynucléarité de base autour des campements des généraux, puis la décision de conforter son rôle de capitale a conduit à la construction de maisons de maître édifiées dans une architecture éthiopienne intégrant des inspirations étrangères, principalement arméniennes, indiennes

et européennes. La période de l'occupation italienne, de 1936 à 1941, est, elle, marquée par la volonté de construire une ville imposant la civilisation des occupants. Cependant, les urbanistes italiens de l'époque, loin d'appliquer la table rase suggérée par Mussolini, ont intégré dans leurs constructions des savoir-faire locaux. L'époque plus contemporaine façonne aussi une nouvelle urbanité. Nous analysons ici les modes de constitution d'un espace urbain en continuel renouvellement et ses rapports à la mémoire urbaine.

• Mots-clés : ville – constructions urbaines – mémoire – patrimoine – Addis-Abeba – Éthiopie.

Catherine FOURNET-GUÉRIN, *Héritage reconnu, patrimoine menacé : la maison traditionnelle à Tananarive*

Les maisons traditionnelles de Tananarive constituent un patrimoine architectural original, fruit du métissage entre des apports merina et européens. Ces maisons font aujourd'hui l'objet d'enjeux symboliques et identitaires forts car elles sont à la fois considérées comme la maison des ancêtres, ce qui nécessite leur maintien au sein de la famille, et comme le support du statut des « hautes castes » qui s'efforcent aujourd'hui de les protéger pour affirmer une identité menacée. Toutefois, le processus de dégradation de ces maisons du XIX^e siècle est très avancé, parfois irréversible, tant les facteurs d'altération sont nombreux et tant les politiques de préservation apparaissent dérisoires dans un contexte économique fragile. Néanmoins, certains facteurs, variables selon les quartiers, permettent une évolution différenciée de l'état des maisons.

• Mots-clés : Madagascar – Tananarive – Antananarivo – maison traditionnelle – merina – architecture coloniale – dégradation – maison des ancêtres.

Carine SABBAGH, *Damas, la reconnaissance patrimoniale en question*

Le patrimoine architectural des XIX^e et XX^e siècles à Damas est influencé par deux périodes de domination étrangère, la première ottomane jusqu'en 1919, la seconde française pendant la durée du mandat (1920-1946). La ville évolue au rythme de nouvelles modes architecturales et d'aménagement urbain venues de l'Occident. Aujourd'hui, Damas s'est étendue. Les nouveaux bâtiments et l'organisation urbaine ont apporté une modernité à la ville et composent un patrimoine national. En Syrie, le patrimoine ancien et antique est reconnu et protégé. En revanche, la prise en compte d'un patrimoine contemporain suscite des interrogations. Une réflexion est menée pour dégager les enjeux et les limites de la protection du patrimoine.

• Mots-clés : aménagement urbain – architecture – Damas – empire ottoman – mandat français – protection du patrimoine – urbanisme – ville arabe – ville islamique.

Galila EL KADI, Dalila ELKERDANY, *Valorisation patrimoniale en cours de la ville moderne du Caire*

Un des traits novateurs des politiques publiques de patrimonialisation en Égypte est l'élargissement de la sauvegarde aux objets et sites du XIX^e siècle et du début du XX^e, au cours de ces dix dernières années. Toutes les actions engagées depuis vont dans le sens d'élever le legs de cette époque au rang de patrimoine au même titre que les tissus urbains médiévaux. L'édiction, à partir de 1993, de plusieurs décrets interdisant la démolition ou la transformation des bâtiments de grande valeur architecturale s'accompagne d'un nouveau mode de gestion qui se base sur cinq outils majeurs : les campagnes de sensibilisation aux valeurs de ces sites et objets, aux dangers qui les menacent et aux nécessités de leur sauvegarde ; les inventaires et le classement ; la diffusion et la gestion de l'information ; la réutilisation du bâti ancien ; la réhabilitation de l'espace collectif et la restauration des édifices publics. Dans cet article, nous allons établir un état de la question de ces nouvelles orientations. La question principale à laquelle nous tenterons de répondre est de savoir s'il s'agit de la construction d'un nouveau patrimoine et de la mise en place de modes adéquats de gestion de la sauvegarde perma-

nente ou, au contraire, d'actions à portée limitée, dispersées dans le temps et dans l'espace.

• Mots-clés : patrimoine – gestion – réhabilitation – restauration – nouveaux usages.

Sawsan NOWEIR, *Devenir patrimonial contre développement urbain : l'exemple de Port-Saïd*

Dans les villes égyptiennes où la croissance urbaine atteint un seuil limite et où la mutation rapide et la densification des tissus urbains sont un phénomène courant, peut-on concevoir la préservation du patrimoine sans une politique d'intervention, d'aménagement et de protection des quartiers ? La construction de cette politique passe nécessairement par une connaissance historique de la ville et de ses qualités architecturales et urbaines. L'exemple des effets du développement urbain à Port-Saïd, première ville moderne construite en Égypte, montre comment une politique d'urbanisation volontaire et un schéma directeur peuvent, s'ils ne prennent pas en considération l'enjeu de développement que constitue la ville ancienne et existante, mettre en péril les potentialités patrimoniales locales.

• Mots-clés : aménagement urbain – protection des quartiers – inventaire – politique de développement – préservation du patrimoine – structure urbaine – transformation/densification – tourisme et développement.

Sylvaine BULLE, *Entre monde et patrie : l'entreprise patrimoniale palestinienne 1995-2002*

Nous parlons ici du fait patrimonial apparu dans la très éphémère période d'autonomie palestinienne (1995-2002). On a vu en effet s'ouvrir un grand nombre de « chantiers » urbains liés à la reconquête du bâti dans les villes palestiniennes de Ramallah, Naplouse, Gaza, Hébron, Bethléem. La mémoire du patrimoine local et autochtone a été fortement invoquée comme une croyance politique dans la nation palestinienne, capable de « rassembler » la communauté. La menace de la dégradation, de la guerre et surtout le registre symbolique et nationaliste palestinien sont partout invoqués dans la politique de préservation d'un patrimoine, partiellement libéré de la longue présence étrangère, militaire et coloniale. Mais ces identités

urbaines ne doivent pas être considérées comme la stricte expression du patriotisme. La politique de mémoire est regardée ici au filtre de la circulation des idées ou du capital, et d'une certaine internationalisation dont dépend fortement le champ urbain palestinien. Tel est le cas de *Bethléem 2000*, gigantesque machine patrimoniale articulée à la commémoration universelle du millénaire que nous analysons comme l'exemple d'une nouvelle culture publique, à la croisée de la nation, de l'économie et d'une certaine culture publique mondiale.

• Mots-clés : patrimoine – urbanisme – reconstruction – Palestine – anthropologie culturelle – globalisation – nationalisme

Nguyễn TÙNG et Nelly KROWOLSKI,
*Hôi An, de l'éveil à la résurrection
du patrimoine*

Résumé

Fondé probablement vers la fin du XVI^e siècle, Hôi An a attiré très tôt les marchands portugais, hollandais, français... et surtout japonais et chinois. Ces derniers ont formé, dès la première moitié du XVII^e siècle, deux communautés importantes qui ont largement contribué à la constitution d'un ensemble architectural urbain unique au Viêt Nam. Négligé jusqu'à récemment, ce patrimoine, étudié et sauvegardé depuis une vingtaine d'années, est aujourd'hui valorisé au point d'être inscrit depuis 1999 sur la liste du patrimoine mondial et de devenir un site très visité des touristes tant vietnamiens qu'étrangers.

• Mots-clés : Viêt Nam – Hôi An – patrimoine urbain

Gilbert HAMONIC, *L'invention du patrimoine urbain à Singapour*

Le patrimoine urbain de Singapour s'est moins constitué à partir d'un contenu concret à découvrir que comme une pure invention, certes en rapport avec une histoire et une certaine mémoire, mais surtout créé à des fins relatives à la citoyenneté, l'identité nationale et l'image internationale de la cité-État. Plutôt que d'évoquer en détail les caractéristiques d'un inventaire (travail déjà fort bien réalisé par les autorités locales), on s'attache davantage ici à la manière dont ont surgi les modalités de classement et de mise en valeur des bâtiments ou des quartiers sauvegardés ; étant entendu que ce que l'on recense et ce que l'on ignore, ce que l'on conserve et ce que l'on détruit, est extrêmement révélateur d'une politique patrimoniale, et plus largement d'une conception de l'urbanisme, qui outre Singapour, inspire désormais plusieurs mégapoles d'Asie du Sud-Est.

• Mots-clés : Singapour – Chinois – Malais – Indiens – Britanniques – patrimoine colonial – ethnies – musée – urbanisation – globalisation – *heritage*.

Abstracts

Alain SINOÛ, **Cultural and political issues surrounding the designation of colonial features as heritage sites**

The aim of this article is to examine the situations and contexts in which the colonial built environment, in other words the architecture and urban environment initiated by Western colonizers between the mid-XIXth and mid-XXth Centuries, has become a component of the built cultural heritage. The paper uses examples from the same cultural area, West Africa. The Author defines this urban environment, then sets out to identify the different parties involved in the process, their philosophy and approach, their objectives and the major issues concerning the conservation policies and the problems that face their implementation.

• Key-words : built heritage – urban development – architecture – colonial town planning – colonial urban environments – identity.

Anne OUALLET, Fasil GIORGHIS, **Urban memory and heritage potential in Addis Ababa**

The Ethiopian capital Addis Ababa provides the example of a city recently established, in that it dates back a little over 100 years, but in which several historical levels of built heritage can be distinguished. Such layers correspond to distinct historical periods during which there was a flourishing of specific architectural styles, linked to more-or-less glorious or painful moments in Ethiopian history. The architectural cross-fertilizations produced by these episodes illustrate the nature of the powers prevailing at the time and give the city a special character. The foundation of Addis Ababa as a garrison town by Emperor Menelik II in 1886 gave the city its basic multi-nucleate configuration. Settlements grew around the camps of military generals. The subsequent decision to affirm the city's role as capital led to the

construction of large houses of society's upper echelons, manifesting an Ethiopian architecture incorporating features inspired from abroad, mainly Armenian, Indian and European. The period of Italian occupation from 1936 to 1941 was marked by the occupiers' intention to stamp the city with its civilization. However, the Italian urban planners of the time, far from applying the complete clearance policy put forward by Mussolini, incorporated local *savoir faire* into their building realizations. The more contemporary era has also been creating a new form of built environment. The Authors examine here the different ways in which an urban environment continues to develop in a perpetual process of renewal.

• Key-words : city – urban buildings – memory – heritage – Addis Ababa – Ethiopia.

Catherine FOURNET-GUÉRIN, **Legacy recognized, heritage threatened: the traditional house in Tananarive**

The traditional houses of Tananarive, the old quarters of Antananarivo, represent a specific architectural heritage. They are the fruit of cross-fertilization between Merina (traditional Madagascan) and European influences. The houses now are at the core of potent symbolic and identity-related issues. They are considered at one and the same time as emblematic of the ancestors' house, which makes it essential to keep them within the family, yet as elements that underpin the status of "high castes" who now strive to protect them to assert a threatened identity. These XIXth houses are in an advanced state of decay. Some are irreparable, given the multitude of factors that contribute to the degradation and the practical non-existence of conservation policies in a perilous economic situation. Nevertheless, certain factors, which vary from district to district, leave room for the state of the houses to be improved to various degrees.

• **Key-words :** Madagascar – Tananarive – Antananarivo – traditional house – Merina – colonial architecture – decay – ancestral houses.

Carine SABBAGH, Damascus, heritage recognition in question

In Damascus, the architectural heritage of the XIXth and XXth Centuries bears the influence of two periods of foreign domination. The first was the rule of the Ottoman Empire, up to 1919, the second was the French protectorate that prevailed during France's mandate (1920-1946). The city grew and developed under the influence of successive architectural styles and town planning approaches that surged in from the West. Damascus is now a much-expanded city. The new buildings and revised urban layout have injected modernity into the city and created a national heritage. In Syria, the heritage from historical times and more distant antiquity is well acknowledged and protected. Yet the notion of conserving a more recent and contemporary heritage arouses a great deal of debate. There is much ongoing discussion on the issues involved in heritage conservation and the limits to which this ethos can be stretched.

• **Key-words :** urban development – architecture – Damascus – Ottoman Empire – French Protectorate – heritage conservation – urban planning – Arab city – Islamic city.

Galila EL KADI, Dalila ELKRDANY, Heritage conservation and enhancement schemes under way in the modern city of Cairo

One of the novel characteristics of public heritage policies in Egypt is the broadening of scope of protection schemes to historical objects and sites of the XIXth and early XXth Centuries, widening that has been progressing over the past ten years. All the actions undertaken since aim to contribute to raising the legacy of this era to the same heritage status as mediaeval city patterns. Several decrees issued from 1993 forbid the demolition or alteration of buildings of high architectural value. They have come along with a new approach to heritage management. This is based on five main strands: awareness-building campaigns explaining the value of these historical sites and objects, warning of

the dangers that threaten them and explaining the necessity of conserving them; inventory establishment and classification; communication and management of information; reuse of older buildings; rehabilitation of the community environment and the restoration of public buildings and sites. The Authors review the situation regarding these new policy strategies. The main question they attempt to answer hinges on whether the process is one of constructing a new heritage and is installing well-adapted management approaches to achieve permanent protection or, conversely, simply composed of actions of limited scope, spread out in time and space.

• **Key-words :** heritage – management – rehabilitation – restoration – new usages.

Sawsan NOWEIR, Heritage for the future against urban development: the example of Port-Saïd

In Egyptian towns and cities where urban growth is reaching limiting thresholds and where rapid change and densification of urban structural patterns are commonplace, is heritage conservation conceivable without an interventionist policy involving improvement and conservation of the various city districts? Elaboration of such a policy inevitably requires good knowledge of the history of the city and the way it was planned and developed, plus an appreciation of the quality of its architecture and urban features. The example of the effects of urban development at Port-Saïd, the first modern city built in Egypt, shows how a strongly-determined planning development policy and a strategic plan can jeopardize the heritage potential of the local areas, if it does not take into consideration the major issues surrounding city development history much earlier in the process.

• **Key-words :** urban development – district conservation – inventory – development policy – heritage conservation – urban structure – change/densification – tourism and development.

Sylvaine BULLE, Between world and homeland: the Palestinian venture into heritage policy 1995-2002

The article examines the factor of heritage as it arose during the extremely ephemeral period of Palestinian autonomy (1995-2002).

That period saw the beginnings of a great number of urban "projects" linked to the re-appropriation of the built environment in the Palestinian towns of Ramallah, Naplouse, Gaza, Hebron and Bethlehem. The memory of the local autochthonous patrimony was brought to the forefront as a political belief in the Palestinian nation, capable of "rallying" the community. The policy of conservation of the heritage of the built environment, partly freed of the long foreign, military and colonial presence, is full of references to the threat of degradation, of war, and expresses, especially, the symbolic Palestinian nationalist tone. However, these urban identities must not be considered as just the expression of patriotism. The policy dealing with the memory is looked on here in the light of the circulation of ideas or of capital, and of a certain internationalization on which the Palestinian urban sphere depends. Such is the case of *Bethlehem 2000*, a gigantic heritage scheme hinging on the universal commemoration of the new Millennium. The Author analyses this as the example of a new public culture, existing in a space which is a crossing-point where ideas of the nation meet the economic situation and a certain globalized public culture.

• Key-words : heritage – urban planning – reconstruction – Palestine – cultural anthropology – globalization – nationalism.

Nguyễn TÙNG, Nelly KROWOLSKI, Hôi An, from the wakening to the resurrection of heritage

Hôi An, founded probably towards the end of the XVth Century, very early on attracted merchants from abroad: Portuguese, Dutch, French, and especially Japanese and Chinese. The latter two groups, from the first half of the XVIIth Century, formed two large communities which greatly contributed to the constitution of what is a unique set of features of urban architecture in Vietnam. This legacy was neglected until relatively recently. However, this heritage has been studied and conserved over the past 20 years, and is highly valued, to the extent that from 1999 it has been on the world heritage list and has become a site frequently visited by tourists, both Vietnamese and from abroad.

• Key-words : Vietnam – Hôi An – urban heritage.

Gilbert HAMONIC, The invention of urban heritage in Singapore

The urban heritage of Singapore has been put together not so much as a set of real features to discover, but as a pure invention. This conception certainly bears a relation to a particular history and a certain memory, but was created for purposes bound to citizenship, national identity and the city-state's international image. Rather than present in detail the characteristics of an inventory (a task which has already been remarkably well accomplished by the local authorities on the subject) this paper examines the ways in which the buildings and the conserved districts have been classified and treated to show them in their best aspect. What is recorded and what is ignored, what is preserved and what is destroyed, reveals a great deal about a heritage policy and, more widely, much about an approach to urban planning which, beyond Singapore, is now inspiring authorities of several megalopolises in South-East Asia.

• Key-words : Singapore – Chinese – Malays – Indians – British – colonial heritage – ethnic groups – museum – urbanization – globalization – heritage.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Les manuscrits sont publiés en français et exceptionnellement en anglais. Toutefois, le Comité de rédaction accepte les manuscrits rédigés en espagnol et portugais, à charge pour l'auteur, quand le manuscrit est retenu pour publication, d'en assurer la traduction. Les manuscrits sont soumis à l'appréciation de deux référés anonymes. Les propositions de corrections sont transmises à l'auteur par le Comité de rédaction.

Recommandations générales

Tous les manuscrits doivent être adressés en triple exemplaire (photocopies lisibles). Ils doivent impérativement comporter : le nom de l'auteur ; une adresse précise pour la correspondance ; un numéro de téléphone.

Présentation des manuscrits

Le titre est suivi des nom, prénom, qualité, affiliation et adresse professionnelle de l'auteur.

Les articles ne doivent pas excéder 50 000 signes (caractères + espaces) incluant : l'espace des figures (en moyenne 1 500 signes), les notes de bas de page, la bibliographie, un résumé (1 000 signes maximum), des mots clés (10 maximum).

Le nombre de notes infrapaginales maximum est de 20.

Illustrations

Les figures (cartes, graphiques et tableaux) sont numérotées en continu et, dans la mesure du possible, elles sont présentées sous forme de fichiers informatiques (préciser le logiciel utilisé) si possible dans les formats Excell (tableaux), Illustrator (graphiques schémas, etc.), Photoshop (photographies, résolution à 300 dpi), à défaut dans les formats de fichier : tiff, eps. De manière générale il est demandé que les figures soient fournies achevées et sous leur forme finale dès le premier envoi du manuscrit. Par ailleurs il ne faut pas oublier de faire figurer sur les cartes ou croquis géographiques : l'orientation géographique (Nord-Sud), l'échelle géographique, et le titre de la carte, la légende éventuelle, la provenance éventuelle des données de base (source).

Bibliographie

Les appels bibliographiques apparaissent dans le texte entre crochets avec le nom de l'auteur en minuscules, l'année de parution et, dans le cas d'une citation, la page concernée. Exemple [Vidal, 1996, p. 72].

Ne pas inscrire les références bibliographiques en notes infrapaginales mais les regrouper en fin de manuscrit selon un classement alphabétique par noms d'auteurs en respectant la présentation suivante :

Benoît M. [1988], « Les Bowébés du Kantoora (Sénégal) : à propos de l'état pastoral », *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 24, n° 3, p. 379-384.

Garry G. et Grassin J. [1994], « La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme », in *Crises et inondations dans le paysage français*, Paris, SHF, p. 763-880.

Savignac E. [1996], *La Crise dans les ports*, Paris, La Documentation française, 200 p.

Abonnements et vente au numéro

Armand Colin

11-15, rue Pierre Rigaud 94207 Ivry-sur-Seine cedex

Tél. (indigo) : 0 820 065 095 — étranger +33 (0)1 40 64 89 02

Fax : 01 40 64 89 92

Internet : www.editions-sedes.com / abonnement@editions-sedes.com

Chaque abonnement donne droit à la livraison des 4 numéros annuels d'*Autrepart*

et à l'accès en ligne aux articles en texte intégral aux conditions prévues par l'accord de licence disponible sur le site www.editions-sedes.com

Vente aux libraires

Le numéro 16 €

Numéros de l'année/Current issues

Interforum

BP 11

45331 Malesherbes cedex

Tél. : 02 38 32 71 00

Fax : 02 38 32 71 28

autrepart

Articles en lignes sur
www.editions-sedes.com

P.-D.G. Armand Colin
Nathalie de Baudry d'Asson

Commission paritaire
En cours

ISSN
En cours

Administration
Armand Colin
21, avenue du Montparnasse
75006 Paris

Rédaction
IRD
32, rue Henri-Varagnat
93143 Bondy cedex

Maquette
Armand Colin

Couverture
Béatrice Garnier

Périodicité
revue trimestrielle

Impression
Imprimerie Chirat
42540 Saint-just-la-Pendue

Dépôt légal
juin 2005, N° 6072

© **Armand Colin/IRD**

Illustration de couverture :
Grand Magasin ex-Tiring, place Attaba, Le Caire,
Architecte : Oscar Horowitz, date de construction :
1912-1913, © Alain Bonnamy, 1985, Le Caire

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays. En application de la loi du 1^{er} juillet 1992, il est interdit de reproduire, même partiellement, la présente publication sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

All rights reserved. No part of this publication may be translated, reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or any other means, electronic, mechanical, photocopying recording or otherwise, without prior permission of the publisher.

Autrepart est une revue à comité de lecture coéditée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et les éditions Armand Colin. Son objectif est de promouvoir la réflexion sur la complexité et les dynamiques des sociétés du Sud, en mouvement permanent pour penser et redéfinir leur propre réalité. Ces sociétés font face à des changements économiques, sociaux, politiques, écologiques... Les phénomènes de mondialisation relativisent l'autonomie des États, les inégalités intra et internationales se creusent, des transformations majeures affectent tantôt les politiques des États, tantôt la nature même des institutions. Les réactions et les adaptations multiformes des sociétés du Sud à ces changements sont au cœur des interrogations de la revue. Le caractère transversal des sujets abordés implique en général de rassembler des textes relevant des différentes disciplines des sciences sociales.

COMITÉ DE PARRAINAGE

Claude Bataillon, Jean Coussy, Alain Dubresson,
Françoise Héritier, Hervé Le Bras, Elikia M'Bokolo,
Laurence Tubiana

COMITÉ DE RÉDACTION

Virginie Baby-Collin (Université de Provence)
Sylvie Bredeloup (IRD)
Carole Brugeilles (Université Paris X Nanterre)
René Collignon (CNRS)
Anne Doquet (IRD)
Pascale Phélinas (IRD)
Philippe Gervais-Lambony (Université Paris X Nanterre)
Christophe Z. Guilmoto (IRD)
Marie-José Jolivet (IRD)
Marie Ladier-Fouladi (CNRS)
Marc Le Pape (CNRS)
Jean-Yves Martin (IRD)
Évelyne Mesclier (IRD)
Sandrine Mesplé-Somps (IRD)
Carlos Quénan (IHEAL – Université la Sorbonne)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Serge Calabre

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION

Laurence Quinty

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

Huguette Fenneteau

Autrepart, sur le site de l'IRD
www.autrepart.ird.fr

Indexé dans / Indexed in

- INIST-CNRS
- INGENTA

Les pays du Sud, en Afrique, en Asie et au Proche-Orient, anciennes colonies françaises, anglaises ou allemandes ou lieux d'une implantation étrangère par le passé, sont-ils en train d'assumer la décolonisation et la mondialisation ?

Depuis deux décennies, la prise en considération des legs architecturaux et urbains de la période des dominations occidentales par les politiques patrimoniales en est un signe révélateur.

Mais la reconnaissance et l'appropriation des témoi-

gnages historiques qui ne font pas partie des sources culturelles de ces sociétés sont toujours sujettes à controverses multiples...

Sommaire

INVENTER LE PATRIMOINE MODERNE DANS LES VILLES DU SUD

Éditrices scientifiques : Galila El Kadi, Anne Ouallet et Dominique Couret

Galila El Kadi, Anne Ouallet et Dominique Couret

**Le patrimoine moderne dans les villes du Sud :
une articulation en cours entre mémoires locales,
modernités urbaines et mondialisation**

Alain Sinou

**Enjeux culturels et politiques de la mise en
patrimoine des espaces coloniaux**

Anne Ouallet et Fasil Giorghis

**Mémoires urbaines et potentialités patrimoniales
à Addis-Abeba**

Catherine Fournet-Guérin

**Héritage reconnu, patrimoine menacé : la maison
traditionnelle à Tananarive**

Carine Sabbagh

**Damas, la reconnaissance patrimoniale
en question**

Galila El Kadi et Dalila Elkerdany

**Valorisation patrimoniale en cours de la ville
moderne du Caire**

Sawsan Noweir

**Devenir patrimonial contre développement
urbain : l'exemple de Port-Saïd**

Sylvaine Bulle

**Entre monde et patrie : l'entreprise patrimoniale
palestinienne, 1995-2002**

Nguyễn Tùng et Nelly Krowolski

Hôi An, de l'éveil à la résurrection du patrimoine

Gilbert Hamonic

**L'invention du patrimoine urbain à Singapour.
Entre « fantômes ancestraux » et « ville mondiale »**

Prix 19 €
ISBN 2200-92050-4



ERRATA

Numéro 33 (1/2005)

1/ À la page V du cahier photo, au lieu de « immeubles Khédiviaux, rue Emad El dine, 1911, Arch. Antonio Lashia », il faut lire « Rue Mohamed Farid, tronçon sud, au second plan à gauche, immeuble Brian Davis, 1911, Archit. Robert Williams ».

2/ La photo ci-dessous remplace la photo 1 à la page 81 de l'article de Carine Sabbagh intitulé « Damas, la reconnaissance patrimoniale en question ».



Photo 1 : Quartier de Salhiyeh